

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES RISQUES

SDACR 2016





PARTIE I - PRESENTATION GENERALE	7
TITRE I.1 - DESCRIPTION DU DEPARTEMENT	7
I.1.1 - Données géographiques.....	7
I.1.1.1 - Situation.....	7
I.1.1.2 - Géologie.....	8
I.1.1.3 - Hydrologie.....	9
I.1.1.4 - Climat.....	11
I.1.1.5 - Forêts et milieux naturels.....	11
I.1.1.6 - Données démographiques.....	11
I.1.1.7 - Moyens de communication et de transport.....	16
I.1.1.8 - Données socio-économiques.....	19
I.1.1.8.1 - L'économie locale.....	19
I.1.1.8.2 - L'enseignement.....	19
I.1.1.8.3 - Le tourisme.....	19
I.1.1.8.4 - La culture.....	19
TITRE I.2 - LE SDIS 35 (AUTORITE, ORGANISATION, QUELQUES CHIFFRES)	20
I.2.1 - Les missions.....	20
I.2.2 - Le fonctionnement du SDIS.....	20
I.2.2.1 - Le Conseil d'Administration.....	20
I.2.3 - L'organisation.....	20
I.2.3.1 - La mission communication.....	20
I.2.3.2 - La mission conseil, coordination infrastructures, santé et sécurité au travail.....	20
I.2.3.3 - La mission assistance au pilotage.....	21
I.2.3.4 - La mission des systèmes d'information et de communication.....	21
I.2.3.5 - La direction de l'inspection et du contrôle de l'organisation de l'activité opérationnelle.....	21
I.2.3.6 - La direction du contrôle de la qualité de la gestion publique, confiée par le président du conseil d'administration au directeur administratif et financier.....	21
I.2.4 - L'organisation fonctionnelle.....	21
I.2.4.1 - La direction des ressources humaines.....	21
I.2.4.2 - La direction des opérations.....	21
I.2.4.3 - La direction de la santé et du secours médical.....	21
I.2.4.4 - La direction administrative et financière.....	21
I.2.4.5 - La direction des territoires et de la logistique.....	22
TITRE I.3 - LE BILAN DU SDACR 2010-2014	23
I.3.1 - L'éducation préventive : Préparer les citoyens à devenir les premiers acteurs de leur sécurité.....	23
<i>ORIENTATION N° 1 : Mettre en œuvre une politique d'éducation préventive tournée en priorité vers les jeunes.</i>	23
<i>ORIENTATION N° 2 : Mettre en place et développer le partenariat avec les associations au premier rang desquelles l'union départementale des sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine</i>	24
I.3.2 - Le développement des actions de prévention et de prévision : <i>Indispensable pour identifier et évaluer les risques et pour anticiper</i>	25
<i>ORIENTATION N° 3 : Poursuivre le conseil en évaluation des risques de sécurité civile au profit des autorités de police</i>	25
<i>ORIENTATION N° 4 : Améliorer la connaissance des risques particuliers grâce à une organisation et à des outils performants</i>	26
I.3.3 - La distribution des secours : Fixer des objectifs de qualité à notre service public.....	27
<i>ORIENTATION N° 5 : Intervenir dans un délai de 20 minutes sur tout le département, pour au moins 80 % des cas</i>	27
<i>ORIENTATION N° 6 : Maîtriser l'activité opérationnelle et la recentrer sur le cœur de métier</i>	33
<i>ORIENTATION N° 7 : Préserver un service public de proximité grâce à la mise en commun des ressources au sein de communautés de centres</i>	34



<i>ORIENTATION N° 8 : Prendre le risque mesuré d'une indisponibilité limitée des secours en cas de simultanéité d'interventions</i>	35
<i>ORIENTATION N° 9 : Créer et maintenir la capacité opérationnelle des agents en les formant aux besoins identifiés</i>	35
<i>ORIENTATION N° 10 : Optimiser les ressources humaines</i>	36
<i>ORIENTATION N° 11 : Porter une vigilance accrue sur les sites à risques</i>	37
<i>ORIENTATION N° 12 : Adapter notre réseau de radiocommunications aux besoins opérationnels du SDIS et d'interopérabilité avec les autres services</i>	38
<i>ORIENTATION N° 13 : Disposer d'outils de mesure de l'activité et d'indicateurs d'évaluation et rendre compte des résultats obtenus</i>	39

Partie 2 - ANALYSE 41

TITRE 2.1 - EVOLUTION DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE - RISQUES COURANTS	41
2.1.1 - Evolution de la démographie du département	41
2.1.2 - Evolution démographique et variation de l'activité opérationnelle	42
2.1.3 - Analyse statistique et opérationnelle	44
2.1.3.1 - Evolution de l'activité opérationnelle globale	44
2.1.3.2 - Evolution comparée des sorties de secours de 2004 à 2014	45
2.1.3.3 - Ventilation de l'activité opérationnelle globale en 2014	45
2.1.3.4 - Répartition mensuelle de l'activité	46
2.1.3.5 - Ventilation hebdomadaire de l'activité opérationnelle	46
2.1.3.6 - Evolution horaire de l'activité opérationnelle	47
2.1.3.7 - Evolution de l'activité par type d'intervention	48
2.1.3.7.1 - Les secours Incendie	48
2.1.3.7.2 - Le secours à personne	49
2.1.3.7.3 - Les opérations diverses	49
2.1.3.7.4 - Les opérations de secours routier	50
2.1.4 - La problématique du Secours à Personne	51
2.1.4.1 - Evolution des interventions de secours à personne	51
2.1.4.2 - Activité SAP du SDIS 35	53
2.1.4.3 - Lien entre évolution démographique et les interventions de secours à personne	56
2.1.4.4 - Impact de la mise en œuvre de la convention SAMU-SDIS	59
2.1.4.5 - Activité des Véhicules de Santé (VLS)	62
2.1.4.6 - SROS et le SDIS 35	63
2.1.5 - Analyse de l'activité par Cis	65
2.1.5.1 - Répartition de l'activité opérationnelle par Cis	65
2.1.5.2 - L'activité moyenne de tous les CIS	68
2.1.5.2.1 - Les centres de secours principaux	69
2.1.5.2.2 - Les centres de secours	70
2.1.5.2.3 - Les centres de première intervention	71
2.1.5.3 - L'évolution de l'activité opérationnelle des CIS	72
2.1.5.4 - Le taux d'intervention des CIS sur leur secteur de 1 ^{er} appel	73
2.1.5.5 - Durée moyenne de rassemblement	74
2.1.5.6 - Le taux d'encadrement des sorties de secours	76
2.1.5.7 - Taux de tenue du POJ	78
2.1.5.8 - Evolution de l'activité des VSAV (Ambulances)	80
2.1.5.9 - Evolution de l'activité secours routier	81
2.1.5.10 - Evolution de l'activité incendie	83
2.1.5.11 - Evolution de l'activité VTU (Opérations diverses)	85
2.1.5.12 - Evolution de l'activité des EPS (Echelles)	87
2.1.5.13 - Evolution de l'activité des CCFM (Véhicules feux de forêts)	89
2.1.6 - Synthèse des risques courants	91



Titre 2.2 - RISQUES PARTICULIERS	92
2.2.1 - Les risques naturels :.....	92
2.2.1.1 - Les risques naturels en Ille-et- Vilaine.....	92
2.2.1.1.1 - Les inondations et submersions	92
2.2.1.1.2 - Les mouvements de terrain	97
2.2.1.1.3 - Les événements climatiques	100
2.2.1.1.4 - Le risque feux de forêts.....	103
2.2.2 - Le risque industriel.....	111
2.2.2.1 - Le risque dépôts de liquides inflammables en Ille-et-Vilaine	114
2.2.2.2 - Les exploitations agricoles et les silos.....	115
2.2.2.3 - Les grands entrepôts (Rubrique 1510).....	117
2.2.2.4 - Les autres types d'industrie.....	118
2.2.3 - Les risques liés aux transports.....	121
2.2.3.1 - Le risque « transport routier ».....	121
2.2.3.2 - Le risque « transport ferroviaire ».....	123
2.2.3.3 - Le risque « transport aérien ».....	125
2.2.3.4 - Le risque transport fluvial.....	126
2.2.3.5 - Le risque transport maritime	126
2.2.3.6 - Le risque lié aux transports par réseaux	127
2.2.4 - Le risque infrastructure.....	130
2.2.4.1 - Le risque infrastructure en Ille-et-Vilaine	130
2.2.4.1.1 - Les tunnels	130
2.2.5 - Analyse des risques émergents.....	132
2.2.5.1 - Menaces « attentat ».....	132
2.2.5.2 - Défaillance du réseau de transport de l'électricité	132
2.2.5.3 - Défaillance des opérateurs de télécommunications.....	133
2.2.5.4 - Défaillance des réseaux radioélectriques de travail du SDIS 35	133
2.2.5.5 - La défaillance du système d'information du SDIS 35.....	133
2.2.6 - Synthèse de l'analyse des risques particuliers	134
Partie 3 - COUVERTURE	135
TITRE 3.1 - LES DELAIS	135
3.1.1 - Situation actuelle	135
3.1.2 - Calcul des délais d'intervention	138
TITRE 3.2 - LES BASSINS DE RISQUES COURANTS	140
3.2.1 - Les bassins des risques courants.....	140
3.2.1.1 - Définition de la notion de bassin de risques courants	140
3.2.1.2 - Définition proposée :.....	140
3.2.1.3 - Méthode de détermination.....	140
3.2.1.4 - Liste des bassins de risques – Proposition 3.....	144
TITRE 3.3 - LES POTENTIELS OPERATIONNELS JOURNALIERS (POJ)	146
3.3.1 - Les règles de calcul.....	146
3.3.1.1 - Les principes de base - Proposition 4	146
3.3.2 - Propositions de POJ.....	146
3.3.2.1 - Les points d'attention.....	147
TITRE 3.4 - LES EQUIPES SPECIALISEES	148
3.4.1 - Les équipes couvrant le risque nautique	148
3.4.1.1 - L'équipe sauvetage aquatique de surface (SAV).....	148
3.4.1.2 - L'équipe scaphandriers autonomes légers (SAL).....	148
3.4.1.3 - L'équipe Intervention à Bord des Navires.....	148
3.4.2 - Les équipes couvrant les sauvetages spécialisés	149



3.4.2.1 - L'équipe groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux (GRIMP)	149
3.4.2.2 - L'équipe sauvetage -déblaiement (SD).....	150
3.4.2.3 - L'équipe cynotechnique (CYNO).....	150
3.4.3 - Les équipes couvrant les risques technologiques.....	151
3.4.3.1 - L'équipe risque radiologique (RAD).....	151
3.4.3.2 - L'équipe risque chimique et biologiques (RCH).....	151
3.4.4 - Les équipes couvrant les risques en lien avec les animaux.....	152
3.4.4.1 - L'équipe animalière (ANIM).....	152
TITRE 3.5 - DIMENSIONNEMENT DES MOYENS.....	153
3.5.1 - Le secours à personnes.....	153
3.5.2 - Le secours routier.....	153
3.5.3 - L'incendie.....	153
3.5.4 - Le cas particulier des moyens d'évacuation aérien (MEA, Echelle).....	153
3.5.5 - Les feux de forêts.....	154
3.5.6 - Le commandement.....	154
Partie 4 - ORIENTATIONS.....	155
TITRE 4.1 - DES OBJECTIFS DE QUALITE DANS LE CADRE D'UN BUDGET CONTRAINT.....	155
4.1.1 - Les délais d'intervention.....	155
4.1.2 - Maîtriser l'activité opérationnelle et la recentrer sur le cœur de métier.....	155
4.1.3 - La coopération interservices.....	155
4.1.4 - La planification et les exercices.....	155
4.1.5 - L'innovation.....	155
TITRE 4.2 - LA COUVERTURE PAR BASSIN DE RISQUES.....	156
4.2.1 - Définition.....	156
4.2.2 - Le principe de simultanéité.....	156
4.2.3 - Le potentiel opérationnel jour (POJ).....	156
4.2.4 - La couverture des risques particuliers.....	156
TITRE 4.3 - FAIRE FACE AUX RISQUES EMERGENTS.....	156
TITRE 4.4 - L'INFORMATION PREVENTIVE.....	156
4.4.1 - Mettre en œuvre une politique d'éducation préventive tournée en priorité vers les jeunes.....	156
TITRE 4.5 - POURSUIVRE LE CONSEIL EN EVALUATION DES RISQUES DE SECURITE CIVILE AU PROFIT DES AUTORITES DE POLICE.....	157
Partie 5 - ANNEXES.....	159
ANNEXE N° 1 – BASSINS RISQUES OURANTS.....	159
ANNEXE N° 2 – PROPOSITION DE POJ.....	233
ANNEXE N° 3 – EQUIPES SPECIALISEES.....	237



PARTIE I - PRESENTATION GENERALE

TITRE I.1 - DESCRIPTION DU DEPARTEMENT

I.1.1 - Données géographiques

I.1.1.1 - Situation

Le département **d'Ille-et-Vilaine** est l'un des 4 départements de la Région **Bretagne**.

Rennes, ville préfecture située à 360 km de Paris, est également siège de la préfecture de Région et de l'état-major de zone de défense et de sécurité ouest.



L'Ille-et-Vilaine est entourée des départements de la Manche, de la Mayenne, du Maine-et-Loire, de la Loire-Atlantique, du Morbihan et des Côtes-d'Armor. Son littoral appartient à la **Côte d'Emeraude** pour la partie occidentale : de la pointe du Grouin (Cancale) à Saint-Briac-Sur-Mer. Et à la **Baie du Mont-Saint-Michel** pour sa partie orientale : de la pointe du Grouin à Roz-Sur-Couesnon.



1.1.1.2 - Géologie

Le département d'Ille-et-Vilaine s'étend sur **6 775 km²**, ce qui le situe au 25^{ème} rang national. Il s'agit du département breton le moins maritime puisque son littoral, s'ouvrant sur la Manche, est uniquement de 110 km.

Les deux points extrêmes entre le nord et le sud sont éloignés de 120 km et de 90 km d'est en ouest.

La partie centrale et littorale du département est de faible altitude, le plus souvent inférieure à 50 m dans la bande côtière et dans les vallées et moins de 100 m quasiment partout. Ce n'est qu'en limites occidentale et orientale que se situent des reliefs plus élevés :

- À l'ouest, les collines de Bécherel (190 mètres) et la forêt de Paimpont où le département culmine à 256 mètres ;
- À l'est, le Coglais et le pays de Fougères (251 mètres à la Chapelle-Janson).

Le littoral est un polder gagné sur la baie du Mont-Saint-Michel dans sa partie est et une côte rocheuse de falaise dans sa partie ouest.





1.1.1.3 - Hydrologie

L'Ille-et-Vilaine est divisée en deux bassins hydrauliques, creusés par l'érosion dans les schistes tendres, subdivisés en 78 bassins versants (5 000 km de rivières) :

- Au nord, les bassins des affluents de la Rance et les bassins du Couesnon.
- Au centre et au sud, les bassins de la Vilaine dont le plus important, celui de Rennes.

La **ligne de partage des eaux** orientée est-ouest se situe dans la partie nord du département ; elles s'écoulent vers la Manche au nord (Rance/Couesnon) et vers l'Atlantique au sud (Vilaine, Basse Vilaine).

Le **sous-sol** est souvent imperméable du fait de la présence de roches granitiques. Ainsi, il y a très peu de nappes phréatiques et l'on ne trouve que des eaux de surface. De nombreux étangs, complètent un réseau hydrographique de surface dense.

Les cours d'eau voient leur débit varier selon les flux océaniques amenant la pluie. S'il y a une longue période sans précipitation, l'Ille-et-Vilaine peut souffrir de la sécheresse. Mais un apport pluviométrique important peut provoquer des inondations car les sols peuvent être gorgés d'eau.

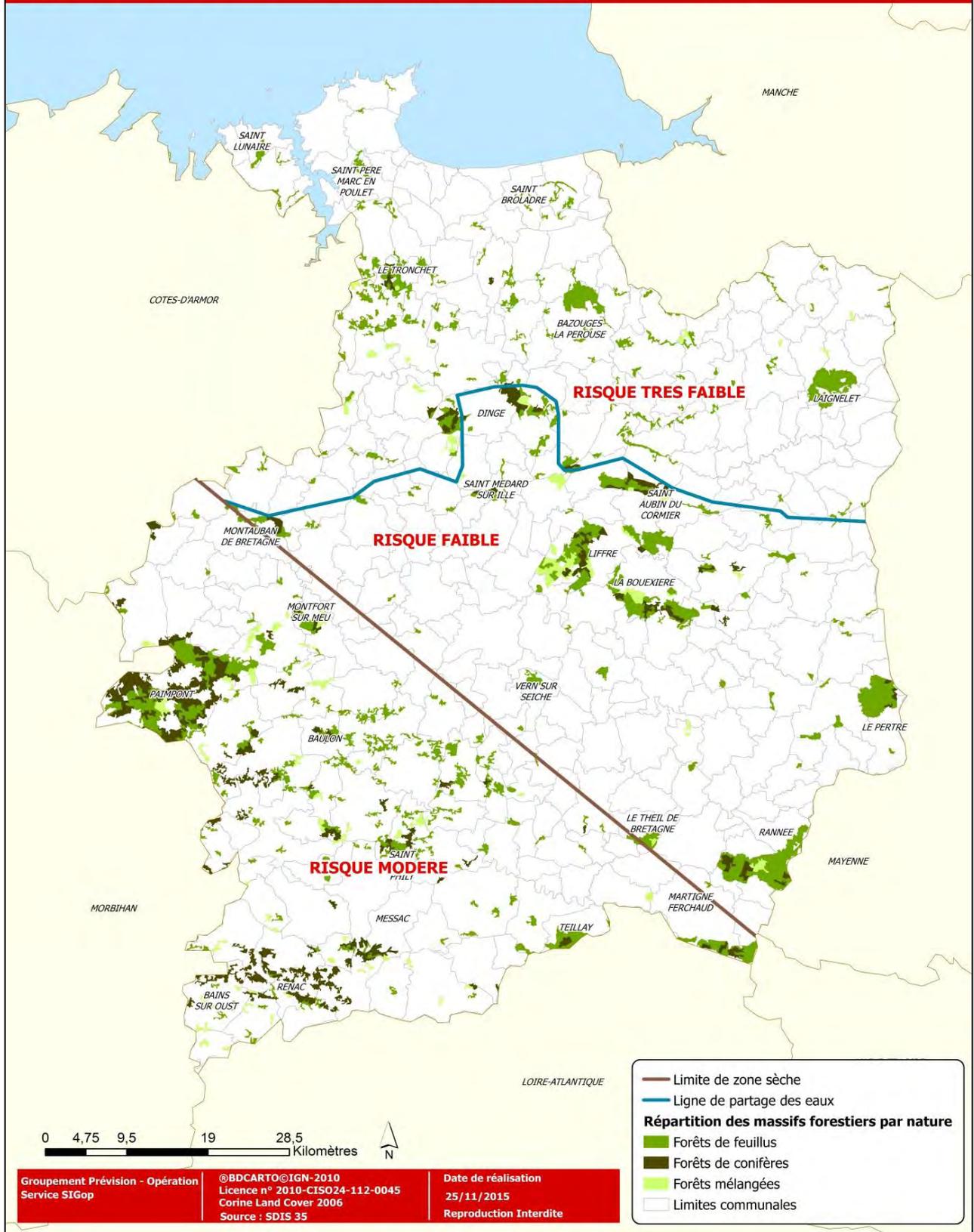
Sept barrages importants (sur douze) ainsi que de nombreuses digues permettent le soutien d'étiage, la limitation des crues et l'alimentation en eau potable.





Ile-et-Vilaine - Localisation des massifs forestiers

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ILLE-ET-VILAINE





1.1.1.4 - Climat

L'Ille-et-Vilaine jouit d'un **climat océanique** légèrement dégradé. Les pluies sont fines, abondantes et tombent toute l'année. Les **écarts de températures sont faibles** et le temps est souvent instable. Mais les hauteurs du Massif armoricain bloquent les flux d'ouest, ce qui explique la modeste hauteur de précipitations dans le bassin rennais.

Les vents marins créent une inertie thermique typique des régions océaniques. **Les hivers sont doux et les étés plutôt frais ou modérément chauds.** Cependant, l'Ille-et-Vilaine n'est pas à l'abri de vagues de froid (-15 °C en janvier 1985) ou de canicules (+40 °C en août 2003). Les amplitudes thermiques et le nombre de jours de gelées sont plus marqués que sur le reste de la Bretagne.

Ce phénomène montre une certaine **continentalité** due à une légère dégradation du climat océanique.

De violentes perturbations climatiques de faible durée affectent chaque année la région notamment sur le littoral (tempêtes, marées d'équinoxe,...). On observe l'accroissement de phénomènes orageux, pouvant engendrer localement de fortes précipitations.

L'ensoleillement est d'environ 1 850 heures/an à Rennes. Les périodes de relatives sécheresses qui se développent régulièrement affectent rapidement la végétation et la rendent vulnérable aux feux d'aires naturelles.

1.1.1.5 - Forêts et milieux naturels

Vestiges de l'ancien massif forestier armoricain, **les bois et forêts sont nombreux et épars** sur l'ensemble du territoire départemental, environ **60 000 hectares** (forêt de Paimpont, de Fougères, de Rennes, de Liffré, de Teillac, etc.). Les essences sont à dominante de type feuillu, les résineux étant plus nombreux dans le quart Sud-ouest du département.

La Bretagne est classée par l'Union Européenne (règlement communautaire n°2158/92 du 23/07/92) en **risque moyen pour les feux de forêt.**

La ligne de partage des eaux délimite 2 zones forestières : celle présentant un risque très faible et celle un risque faible.

La limite de la zone sèche délimite quant à elle la zone à risque modéré qui se situe au sud.

Il y a donc 3 zones dans le département, visibles sur la carte ci-contre.

1.1.1.6 - Données démographiques

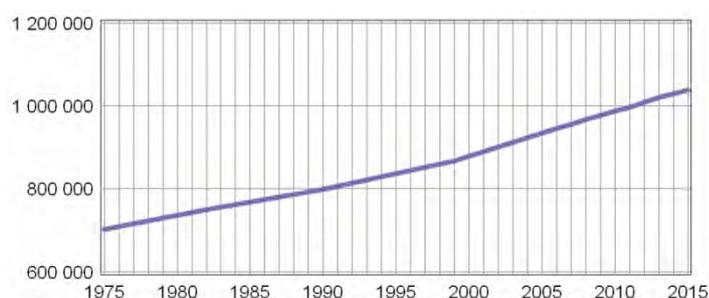
Depuis un siècle, la population bretonne ne cesse de s'accroître. Cette augmentation s'est faite à un rythme très soutenu. Le département compte 1 036 181 habitants au 1^{er} janvier 2012 soit un taux de croissance de 54 % depuis 1968. Depuis 1997, l'Ille-et-Vilaine est le département le plus peuplé de la Région Bretagne.

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Population	652 722	702 199	749 764	798 718	867 533	955 846	1 036 181
Densité moyenne (hbts/km²)	96,3	103,6	110,7	117,9	128,1	141,1	148,8

Population de l'Ille-et-Vilaine entre 1975 et 2015

Le taux de croissance moyen depuis 1999 est de **1,1% par an.**

La croissance de l'Ille-et-Vilaine est plus forte que celle des trois autres départements bretons. Elle correspond à 45% de la croissance bretonne.



Source : Insee, Recensements - Estimations Audiar 2013-2015



Répartition de la population brétilienne (INSEE 2012)

Nombre d'habitants par commune	Nombre de communes	Nombre d'habitants	% d'hab/pop. départementale
<500	49	16 036	1,59%
500 à 2 000	193	213 733	21,20%
2 000 à 5 000	77	242 454	24,05%
5 000 à 20 000	31	261 158	25,91%
20 000 à 50 000	2	64 660	6,41%
>50 000	1	209 860	20,82%

Source : INSEE, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2007 et RP2012 exploitations principales

Parmi les 353 communes d'Ille-et-Vilaine, 11 comptent plus de 10 000 habitants :

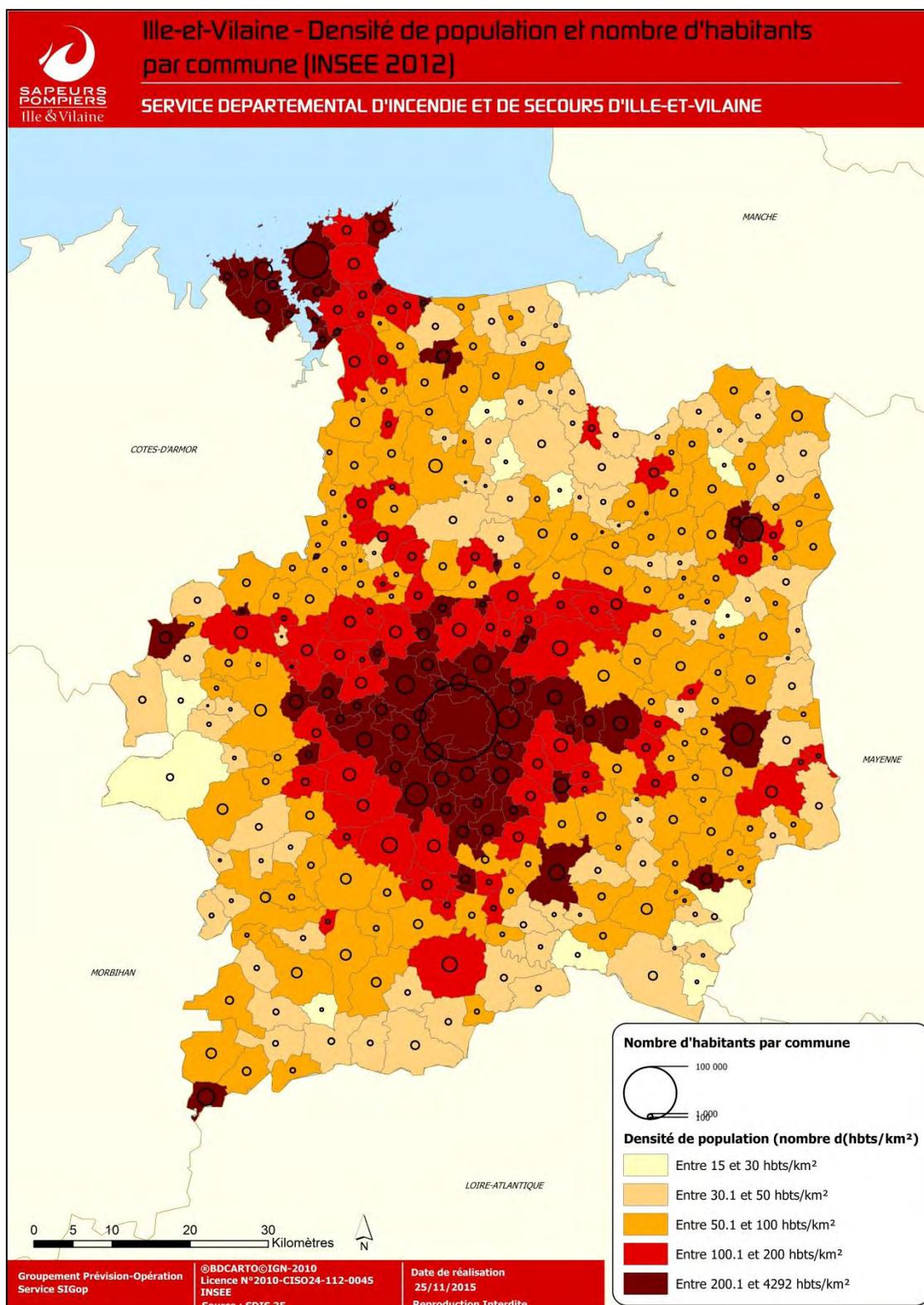
Commune	Population	
Rennes	209 860	Préfecture, métropole régionale, 11 ^{ème} ville de France en population
Saint-Malo	44 620	Sous-préfecture, ville côtière
Fougères	20 040	Sous-préfecture, au nord-est du département
Vitré	17 177	A l'est du département
Bruz	16 670	Commune de Rennes Métropole, au sud de l'agglomération
Cesson-Sévigné	16 206	Commune de Rennes Métropole, à l'est de l'agglomération
Saint-Jacques de la Lande	11 271	Commune de Rennes Métropole, au sud de l'agglomération
Pacé	10 818	Commune de Rennes Métropole, à l'ouest de l'agglomération
Chantepie	10 222	Commune de Rennes Métropole, au sud de l'agglomération
Dinard	10 141	Commune côtière, à l'ouest de Saint-Malo

Redon, troisième sous-préfecture du département, situé au sud-ouest du territoire, ne compte que 9 493 habitants en 2012.



Les plus fortes concentrations de population résident au centre du département autour de l'agglomération rennaise, et au nord du département sur la côte de Cancale à Saint-Briac sur mer. L'attractivité de la métropole rennaise ressort fortement. Plus d'un tiers de la population départementale est concentré sur la ville de Rennes et son agglomération (420 707 habitants).

Les densités de population sont plus importantes autour des agglomérations rennaise et malouine mais aussi à proximité des principaux axes de circulation (Rennes-Paris, Rennes-Caen, Rennes-Saint-Malo, Rennes-Saint-Brieuc, Rennes-Nantes, Rennes-Angers).



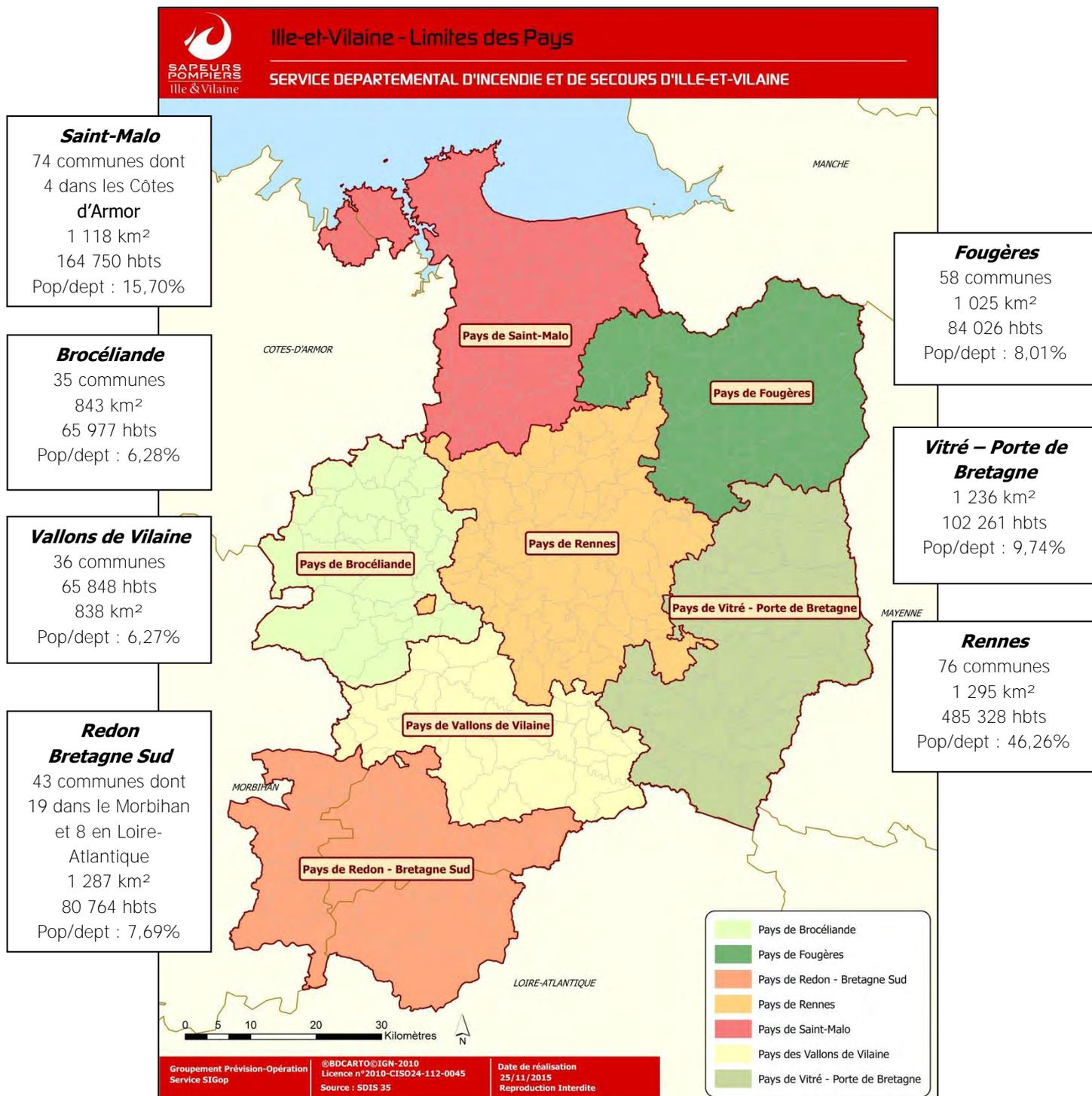


Pour le développement local dans le cadre d'un aménagement du territoire équilibré, le département est couvert par 7 bassins d'activités appelés « pays ».

Le pays est une catégorie administrative française désignant un territoire présentant une « cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi » afin d'exprimer « la communauté d'intérêts économiques, culturels et sociaux de ses membres » et de permettre l'étude et la réalisation de projets de développement.

Pour éviter les déséquilibres territoriaux que peut engendrer une trop forte attractivité de l'agglomération rennaise, le département a développé des échanges dans les autres pays, et renforcé le rôle des communautés de communes afin de reconverter l'industrie et les zones agricoles en zones de développement tertiaire (de service ou touristique).

Ainsi, le développement démographique du département a su rester positif même dans les zones d'anciennes industries en déclin (Fougères) ou peu favorisées par leur situation excentrée (Redon).





L'habitat, concentré dans les grandes zones urbaines et touristiques, se disperse fortement dans les secteurs ruraux et notamment dans les zones de bocage. Les résidences individuelles représentent 61% des logements recensés, et se développent rapidement sur tout le département.

Depuis 1999, le parc de logements du département a augmenté chaque année en moyenne de 7 800 logements.

	2012	%	2007	%
Ensemble	502 676	100	460 857	100
Maisons	308 063	61.28	286 993	62.27
Appartements	194 613	38.72	173 864	37.73

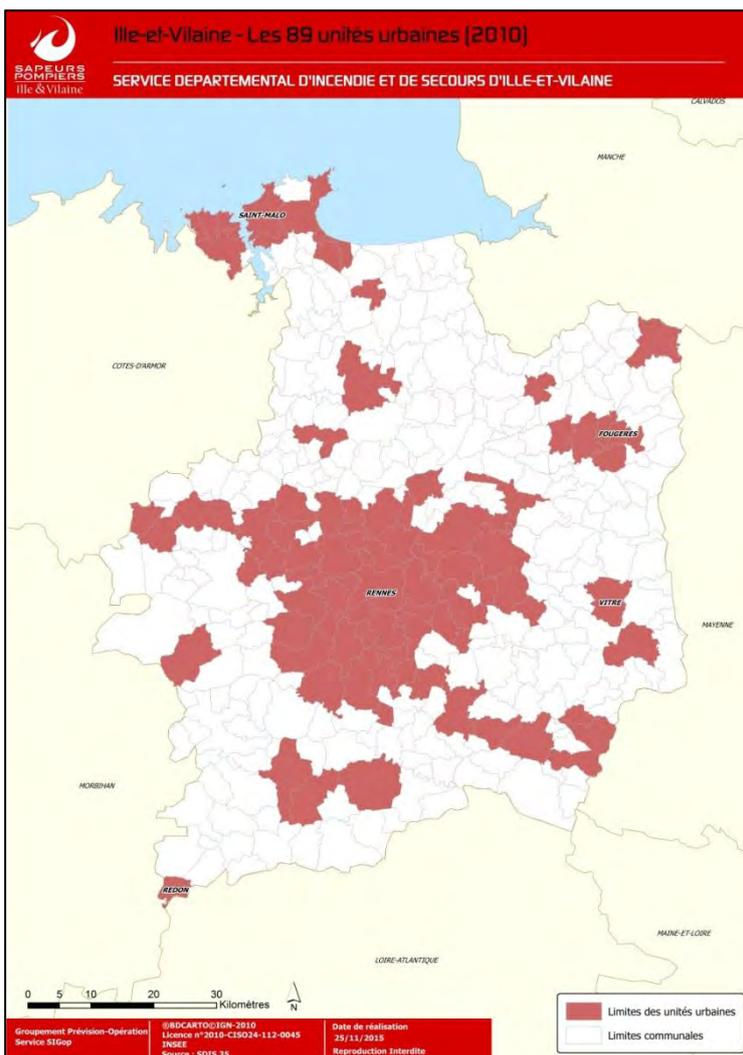
Source : INSEE, RP2007 et RP 2012 exploitations principales

On recense de nombreuses habitations anciennes en granit, colombage et torchis rénovées. Les immeubles élevés se concentrent dans les cinq plus grandes agglomérations. On assiste à un fort développement des immeubles de 2 à 3 étages dans toutes les unités urbaines.

L'Ille-et-Vilaine recense **89 unités urbaines** (41 en 1999) regroupant les deux tiers de la population, la majorité se situant autour de l'agglomération rennaise.

Les unités urbaines sont redéfinies périodiquement. L'actuel zonage daté de 2010 a été établi en référence à la population connue au recensement de 2007 et sur la géographie du territoire au 1^{er} janvier 2010.

Le fort développement très centralisé de l'agglomération de Rennes, du fait de son emplacement privilégié aux **portes de la Bretagne** est renforcé par une excellente desserte routière, ferroviaire, voire aérienne. De plus, l'attractivité de la zone en termes d'enseignement et d'emplois a conduit à une **concentration rapide de population dans son bassin**, répartie dans une vaste zone périphérique.





1.1.1.7 - Moyens de communication et de transport

Du fait de sa situation géographique privilégiée aux portes de la Bretagne, sa position médiane dans l'arc atlantique, son ouverture sur la mer et sa relative proximité avec la capitale, l'Ille-et-Vilaine se situe au carrefour de nombreux réseaux de transports : aériens, fluviaux, maritimes, routiers et ferroviaires.

Le **réseau routier** se concentre autour de l'agglomération rennaise et se disperse en étoile sur l'ensemble du département. Des voies rapides en 2x2 voies desservent les principales agglomérations du département et des départements limitrophes.

La longueur totale du réseau routier du département d'Ille-et-Vilaine est de **16 200 kilomètres**, dont :

- 50 km d'autoroutes,
- 264 km de routes nationales,
- 5 222 km de routes départementales,
- 11 364 km de voies communales et autres.

L'Ille-et-Vilaine occupe le 11^{ème} rang en terme de longueur du réseau et le 20^{ème} quant à sa densité avec 2,4 kilomètres de réseau routier par km² de territoire.

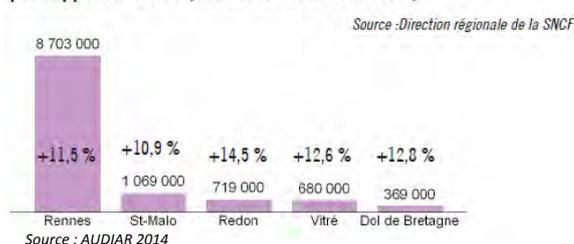
Le **réseau ferroviaire** est emprunté par un grand nombre de passagers, il sert également au transport de marchandises et de matières dangereuses qui transitent vers la Bretagne et les ports maritimes en direction de l'étranger.

Le réseau ferré est structuré en étoile, comme le réseau routier avec au centre, la ville de Rennes.

L'augmentation du nombre de voyageurs est en **constante hausse** dans les gares brétiliennes, avec plus 12% en 2012 (+8% en 2011) à Rennes pour un total de 8 703 000 voyageurs.

La mise en service de la Ligne à Grande Vitesse Bretagne-Pays de la Loire en 2017 reliera **Rennes à Paris en 1h27** et **Saint-Malo en 2h15**. L'attractivité du département en sera renforcée.

Trafic ferroviaire voyageurs total par gare en 2012 et évolution par rapport à 2011 (montées descentes confondues)

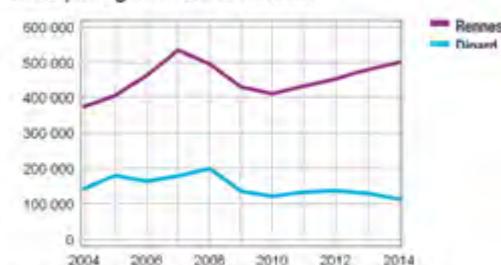


En Ille-et-Vilaine, **deux aéroports internationaux** connaissent une activité conséquente : Rennes (501 218 passagers et 11 650 tonnes de fret en 2014) et Dinard-Pleurtuit (114 016 passagers en 2014).

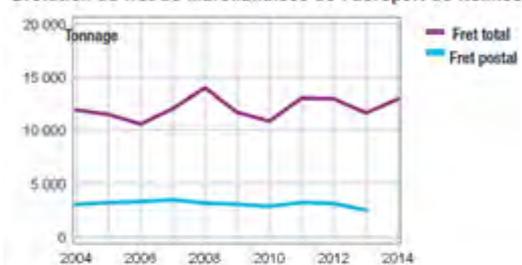
Cette activité peut varier en fonction des offres de liaisons low-cost proposées.

Une décision du Conseil de Ministres en 2009 a lancé officiellement le projet de réalisation d'un **aéroport international entre Rennes et Nantes**. Le site de Notre-Dame-des-Landes est choisi pour son implantation, mais a fait surgir de nombreuses controverses et le projet est ralenti par de nombreuses procédures judiciaires.

Trafic passagers : Rennes et Dinard



Évolution du fret de marchandises de l'aéroport de Rennes





SAPEURS
POMPIERS
Ille & Vilaine

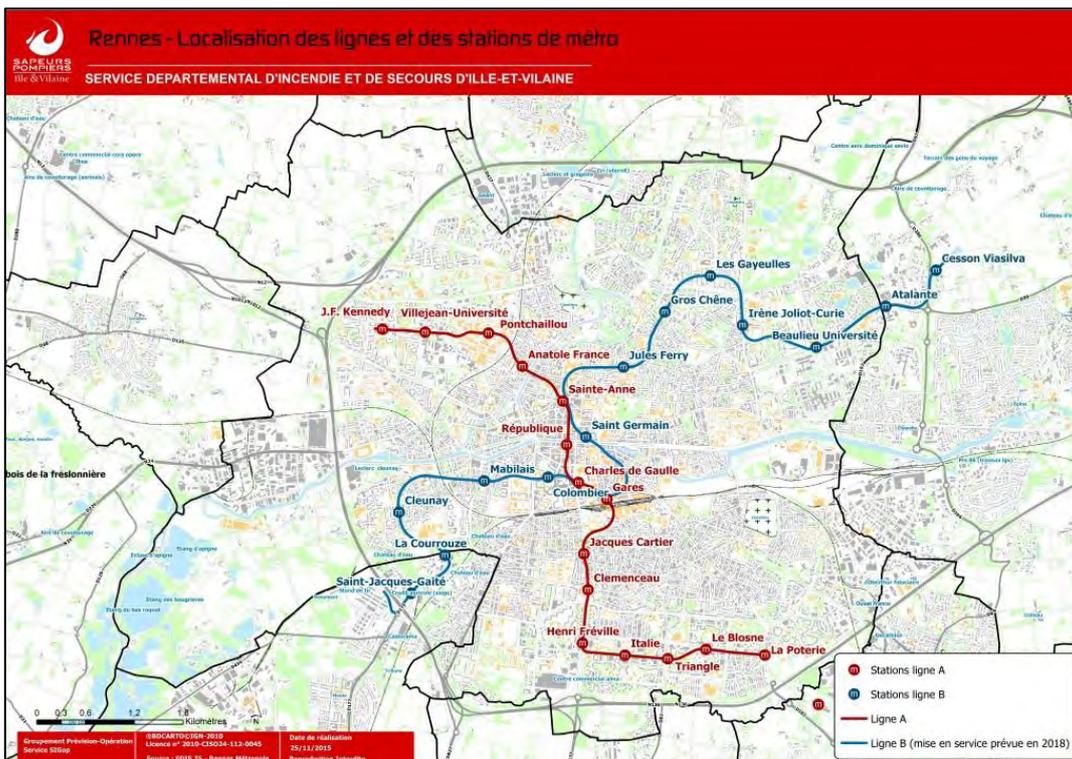
Ille-et-Vilaine - Transport collectif routier, ferroviaire & aéroportuaire

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ILLE-ET-VILAINE





Un port maritime à Saint-Malo et un port fluvial à Redon se situent aux extrémités nord et sud du département.



Depuis 2002, la ville de Rennes est dotée d'une **ligne de métro** qui transporte en moyenne **chaque jour 130 000 voyageurs**. Une seconde ligne est actuellement en construction, elle devrait être mise en service à l'horizon 2018.



1.1.1.8 - Données socio-économiques

La population active représente près de 73% de la population de 15 à 64 ans du département. L'activité professionnelle est fortement liée à la géographie et à la démographie du département.

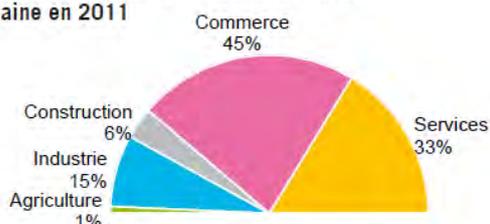
1.1.1.8.1 - L'économie locale

Les 5 grands bassins d'emploi sont situés à Fougères, Redon, Rennes, Saint-Malo et Vitré. Le **secteur tertiaire** (commerce, services, santé, enseignement et administration) concentre 78 % des emplois.

Structure de l'emploi salarié par secteur d'activité en Ille-et-Vilaine en 2011

Source :
recensement,
INSEE

AUDIAR 2014



L'industrie et la recherche (15 % des emplois). Activité en progression dont les secteurs de pointe sont l'électronique, les télécommunications et l'image, la presse et l'agro-alimentaire.

L'agriculture. Le nombre d'exploitations a été divisé par trois depuis 1988, passant ainsi de 27 022 à 9 630. La filière connaît une mutation. Mais l'Ille-et-Vilaine reste le premier département français pour la production de lait et de veaux de boucherie, et le troisième pour la production de choux fleurs.

Le commerce. Les grandes surfaces commerciales sont concentrées sur l'agglomération rennaise. Chaque chef-lieu de canton, ou presque, dispose d'un supermarché et des commerces de proximité et de premier équipement.

1.1.1.8.2 - L'enseignement

L'Ille-et-Vilaine recense deux grandes universités situées à Rennes ainsi qu'une vingtaine d'instituts et de nombreuses écoles supérieures réparties sur Rennes, Fougères, Redon et Saint-Malo. L'Ille-et-Vilaine accueille environ **66 000 étudiants**.

L'enseignement supérieur est diversifié, avec une orientation poussée vers la recherche et l'agro-alimentaire. Le département compte beaucoup de lycées ouverts sur des filières BTS, ou des centres de formation en lien avec la chambre des métiers ou le rectorat.

L'enseignement public et privé du secondaire, primaire et maternelle accueille chaque jour plus de **200 000 enfants** dans plus de **750 écoles, 173 collèges et lycées**.

1.1.1.8.3 - Le tourisme

La position géographique de l'Ille-et-Vilaine en fait un site touristique varié et développé sur l'ensemble de son territoire. La côte nord, avec ses nombreuses stations balnéaires est un site touristique très fréquenté, à l'image de **la baie du Mont-Saint-Michel**.

L'Ille-et-Vilaine est un département très riche en monuments historiques ou religieux, cités médiévales remarquables, musées et patrimoine naturel.

En 2014, la capacité d'accueil touristique est de **214 000 lits touristiques** dont **58 terrains de camping et 255 hôtels**. En 2013, la fréquentation touristique atteint **11 492 718 nuitées** extra départementales.

1.1.1.8.4 - La culture

Une bonne partie des équipements culturels est concentrée sur la ville de Rennes, ce sont pour la majeure partie, des sites à rayonnement départemental, régional voire national.

- **Théâtres, cinémas, salles de spectacle et de concert** : Le Théâtre National de Bretagne, l'Opéra, l'UBU, l'Antipode, le Centre chorégraphique national de Rennes et de Bretagne, salle de la Cité, le Liberté et le parc expo à Saint-Jacques-de-la-Lande, l'Aumallerie à Fougères.
- **Musées et lieux d'exposition** : Les Champs libres, le musée des beaux-arts, le centre international de documentation sur les spectacles à Vitré, les musées de principaux monuments du département à Fougères, Combourg, Dol de Bretagne, Vitré...
- **Médias** : Ouest-France, 1^{er} journal quotidien de France, a son siège à Chantepie, près de Rennes ; France 3 Ouest a son siège à Rennes.
- **Festivals et événements** : Les Transmusicales, La Route du Rock, Mythos, les Tombées de la nuit, Rock'n Solex, Etonnants Voyageurs, Route du Rhum, marathon du Mont-Saint-Michel...



TITRE 1.2 - LE SDIS 35 (AUTORITE, ORGANISATION, QUELQUES CHIFFRES)

Le SDIS 35 (Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine) est l'établissement public qui gère aujourd'hui l'ensemble des centres d'incendie et de secours et les sapeurs-pompiers du département.

1.2.1 - Les missions

On distingue 2 types de missions :

- **Les missions propres au SDIS** : La prévention, la protection, et la lutte contre les incendies,
- **Les missions partagées avec ses partenaires** (police, gendarmerie, associations de secourisme, services hospitaliers...). Elles s'étendent du secours d'urgence aux personnes, à la protection et la lutte contre les sinistres, catastrophes, risques technologiques...

Les sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine peuvent également être amenés à intervenir en renfort sur l'ensemble du territoire, au titre de la solidarité nationale, voire internationale.

Le SDIS 35 est, quant à lui, engagé également dans une politique d'éducation préventive des populations.

1.2.2 - Le fonctionnement du SDIS

Etablissement public local, le SDIS dépend hiérarchiquement de 2 autorités :

- **Le Préfet**, pour la partie opérationnelle et la prévention,
- **Le Président du Conseil d'Administration du SDIS** pour la gestion administrative et financière de l'établissement.

La gestion quotidienne du SDIS est assurée par le **directeur départemental** qui a la responsabilité de la bonne marche des différents services.

1.2.2.1 - Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration (CASDIS) est l'organe de décision et de gestion du SDIS. Ainsi, les grandes décisions (budgétaires, organisationnelles ou techniques) sont prises par délibération du Conseil d'Administration, et sont consultables par l'ensemble des agents.

Le Conseil d'Administration est composé de 23 membres :

- 14 conseillers départementaux,
- 3 maires,
- 6 représentants d'EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale).

1.2.3 - L'organisation

L'organigramme présente des missions et directions directement rattachées au directeur départemental.

1.2.3.1 - La mission communication

Elle s'articule autour de 5 domaines de compétences :

- La communication interne,
- La communication externe,
- Les relations presse,
- Les relations publiques,
- L'organisation d'évènements ou de manifestations.

1.2.3.2 - La mission conseil, coordination infrastructures, santé et sécurité au travail

Elle assure l'interface entre le SDIS et la direction des bâtiments du pôle construction du département pour tout ce qui relève du patrimoine de l'établissement public et veille sur l'hygiène et la sécurité et les conditions de travail.



1.2.3.3 - La mission assistance au pilotage

Elle conseille le directeur départemental dans la gestion de l'établissement.

1.2.3.4 - La mission des systèmes d'information et de communication

Elle regroupe 2 domaines de compétences :

- L'informatique
- Les transmissions

1.2.3.5 - La direction de l'inspection et du contrôle de l'organisation de l'activité opérationnelle

Le directeur départemental délègue, en sa qualité de chef de corps, sa mission de contrôle des unités opérationnelles à un **officier supérieur en charge de l'inspection et du contrôle de l'organisation et de l'activité opérationnelles**. Cette mission s'étend également aux enquêtes et aux contentieux opérationnels.

1.2.3.6 - La direction du contrôle de la qualité de la gestion publique, confiée par le président du conseil d'administration au directeur administratif et financier

Cette mission de contrôle de gestion et budgétaire s'étend également aux analyses, études et prospectives du projet d'établissement.

1.2.4 - L'organisation fonctionnelle

Elle s'articule en 5 branches

1.2.4.1 - La direction des ressources humaines

Elle est constituée des groupements Emploi et Compétences et Formation-Sports.

Deux missions lui sont rattachées :

- Une mission relations humaines (les liaisons COS et le CNAS, **l'assistante sociale, la psychologue du travail**),
- Une mission du volontariat.

1.2.4.2 - La direction des opérations

Elle est constituée de 2 groupements :

- Le groupement prévision-opération,
- Le groupement prévention.

Une mission prospective, évaluation et retour d'expérience lui est rattachée. Elle a vocation à adapter les pratiques et protocoles opérationnels à l'évolution des risques ainsi qu'à celle des matériels et équipements.

1.2.4.3 - La direction de la santé et du secours médical

Elle est articulée en 3 pôles :

- Le pôle santé travail,
- Le pôle santé logistique PUI (Pharmacie à Usage Intérieur),
- Le pôle santé secours instruction.

Une mission chefferie de santé qui regroupe les différents métiers de santé lui est rattachée.

1.2.4.4 - La direction administrative et financière

Elle est constituée de 2 pôles :

- Le pôle finances et commande publique,
- Le pôle administration générale.

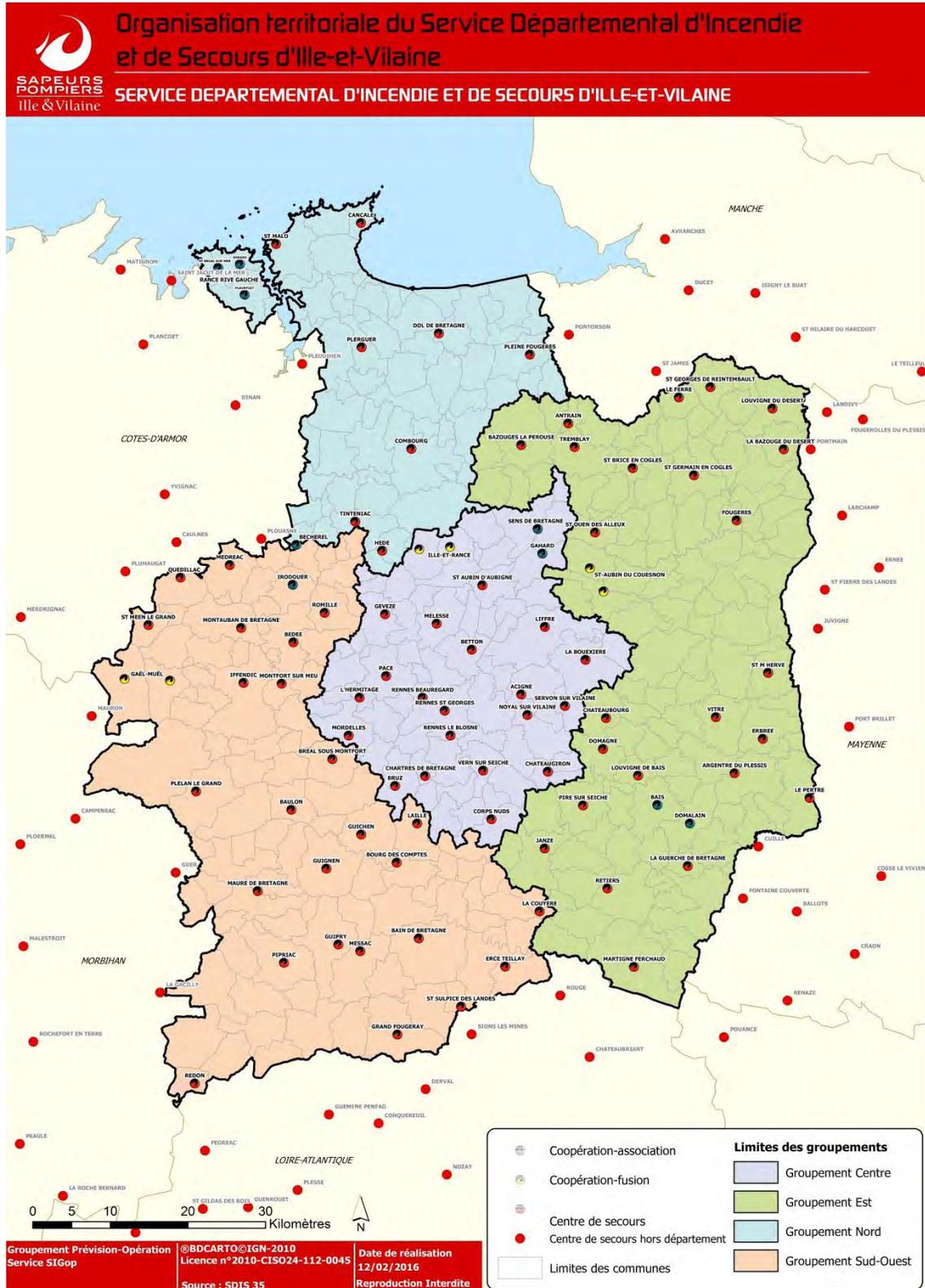
Une mission assemblées et assistance juridique, à vocation transversale, lui est également rattachée.



1.2.4.5 - La direction des territoires et de la logistique

Elle est constituée :

- Du groupement des services techniques,
- Et des 4 groupements territoriaux sur lesquels sont répartis géographiquement les 91 centres d'incendie et de secours.





TITRE 1.3 - LE BILAN DU SDACR 2010-2014

1.3.1 - L'éducation préventive : Préparer les citoyens à devenir les premiers acteurs de leur sécurité

ORIENTATION N° 1 : Mettre en œuvre une politique d'éducation préventive tournée en priorité vers les jeunes

Les jeunes, et en particulier les collégiens, constituent une cible privilégiée dans le cadre du développement des actions d'éducation préventive.

D'une part, parce qu'ils constituent une véritable source de multiplication des messages de prévention auprès de leurs familles mais aussi parce qu'ils constituent le corps social de demain.

Cette politique pourra se développer autour de la promotion des sections de jeunes sapeurs-pompiers (JSP) en interne et/ou avec la participation de l'éducation nationale.

Année	Nbre d'adultes	Nbre d'élèves ASSEC	Nbre d'élèves sensibilisés	Total	Nombre d'heures / Animateurs	Nbre d'heures /Prépa Déplac.	Nbre de collèges
2010	220	464	1 855	2 539	230	6	4
2011	788	1 807	7 704	10 299	689	148	+19
2012	1 023	1 821	9 183	12 027	911	183	+22
2013	626	3 280	12 327	16 233	1 014	193	+8
2014	590	2 531	11 060	14 181	727	172	+ 17
Total	3 247	9 903	42 129	55 279	3 571	702	70(*)

(*) En 5 ans 70 collèges sur 106 ont bénéficié de cette information préventive

BILAN :

Bien que cette démarche relève plus du projet stratégique de l'établissement que du SDACR, il nous a semblé intéressant de présenter un point de situation sur le sujet.

Les actions du SDIS en la matière consistent essentiellement à sensibiliser les collégiens du département sur les comportements qui sauvent. Elles s'adressent :

- Aux adultes qui suivent 5 heures de sensibilisation IPCS (Information Préventive aux Comportements qui Sauvent).
- A des élèves qui suivent 2 heures de sensibilisation IPCS, et nommés « Assistant de sécurité » (ASSEC).
- Autres élèves ayant reçu l'information en cours sous la forme d'une restitution des connaissances acquises et des comportements à avoir face aux risques. Cette restitution est réalisée par les ASSEC avec l'aide de l'adulte référent de la classe.



Concernant les jeunes sapeurs-pompiers, la demande est toujours forte mais le nombre de jeunes accueillis a quelque peu baissé (entre 2010 et 2014).

Année	Nombre de Sections	Nombre de JSP
2010	15	207
2011	14	178
2012	12	154
2013	11	132
2014	11	149

ORIENTATION N° 2 : Mettre en place et développer le partenariat avec les associations au premier rang desquelles l'union départementale des sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine

Parce qu'il est le principal distributeur des secours sur le territoire départemental, le SDIS 35 doit être une tête de pont d'un réseau d'associations susceptibles de délivrer des messages de prévention et d'éducation de sécurité civile. L'ensemble des acteurs de sécurité civile doit fédérer leur effort au profit d'un message construit et cohérent auprès de la population.

C'est aussi à travers un soutien de notre partenaire privilégié que représente l'union départementale des sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine, que notre action d'éducation préventive sera créatrice d'un lien intergénérationnel entre les jeunes et les anciens sapeurs-pompiers.

BILAN :

Le 20 juillet 2011 le président du conseil d'administration du SDIS 35 ainsi que le président de l'UDSP35 ont signé une charte d'engagements réciproques.

Le SDIS et l'UDSP sont ainsi mutuellement engagés dans les domaines suivants :

- L'action sociale en particulier dans le domaine de l'accompagnement des situations de détresse. L'assistante sociale est en contact avec le délégué social de l'UDSP pour la prise en charge de ces situations.
- L'éducation préventive et notamment dans la mise en place des sections de jeunes sapeurs-pompiers. Outre la prise en charge de l'habillement et des outils pédagogiques des sections de JSP, le SDIS met à disposition ses infrastructures, ses matériels, prend en charge les déplacements et la formation des formateurs. L'UDSP35 quant à elle fédère le réseau des formateurs. Au 1^{er} janvier 2015, 149 JSP sont en formation répartis sur 11 sections.
- La valorisation du volontariat : participation conjointe à des événements permettant la promotion du volontariat, la sensibilisation aux comportements qui sauvent, à la citoyenneté.
- Le soutien au déplacement des équipes sportives départementales coordonnées par l'UDSP35 dans le cadre des manifestations fédérales (mise à disposition des véhicules).



1.3.2 - Le développement des actions de prévention et de prévision : *Indispensable pour identifier et évaluer les risques et pour anticiper*

ORIENTATION N° 3 : Poursuivre le conseil en évaluation des risques de sécurité civile au profit des autorités de police

Le groupement prévention poursuivra sa mission d'expertise dans le domaine des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public en s'attachant à garantir les délais d'instruction des permis de construire, ainsi que le respect du calendrier des visites d'établissements conformément aux textes en vigueur.

Parce que la majorité des décès lors d'un incendie est constaté désormais dans les immeubles d'habitation, le SDIS contribuera à conseiller les autorités de police, à leur demande, par une évaluation des risques. A ce titre, il s'attachera à préciser les conditions d'accès des immeubles (pour les secours), celles de défense en eau contre l'incendie, et le cas échéant les conditions d'évacuation des bâtiments.

Conformément à la réglementation à venir, un règlement départemental de défense extérieure **contre l'incendie sera élaboré** par le SDIS en collaboration avec les différents acteurs concernés par ce sujet. Les communes conserveront la responsabilité **d'élaborer les schémas communaux de défense**, le SDIS se positionnant en conseil, notamment en élaborant une charte à disposition des communes intéressées.

BILAN :

1- Participation à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Rénovation Urbaine (OPAH RU) de Rennes.

↳ **Chiffres clés : 94 copropriétés traitées dans le cadre de l'OPAH-Ru/20 avis du SDIS par an**

2- Participation aux opérations de résorption de l'habitat insalubre de Rennes.

↳ **Chiffres clés : 42 dossiers traités de 2012 à 2014**

3- Plans de sauvegarde et de mise en valeur de Rennes et Vitré (PSMV).

↳ Il sert à façonner l'urbanisme en se substituant au PLU. La révision du PSMV de Rennes a été approuvée le 16 décembre 2013 et contient des dispositions particulières dont l'objectif est de favoriser par des mesures constructives la prévention et les conséquences d'un incendie.

4- Favoriser l'accès des secours aux immeubles d'habitation par la mise à disposition des sapeurs-pompiers de badges VIGIK.



ORIENTATION N° 4 : Améliorer la connaissance des risques particuliers grâce à une organisation et à des outils performants

Orientation 4.1 : La mise en place d'un SIG comme outil structurant

Parce que les données métiers nécessaires à la distribution des secours doivent être géo-référencées et dynamiques, la mise en place d'un système d'information géographique (SIG) est indispensable au regard des attentes des acteurs de terrain. Il permet d'une part d'améliorer la qualité des secours distribués et offre un outil de pilotage permettant notamment une évaluation en temps réel des objectifs du SDACR. Cet outil constituera l'un des éléments du schéma directeur des systèmes d'information de l'établissement.

Orientation 4.2 : Une organisation de proximité pour une meilleure connaissance des risques locaux

La recherche de l'information nécessaire à la production des données métiers du SIG nécessite une parfaite connaissance du territoire et doit intégrer l'évolution du paysage sans délai. A ce titre, le SDIS veillera à adapter son organisation dans ce domaine en respectant les exigences de territorialisation énoncées.

Orientation 4.3 : Une synergie des partenaires pour un partage efficace de l'information

La recherche des éléments générateurs de risques est essentielle dans la connaissance même puis dans l'analyse de ces risques. Cette recherche lourde et minutieuse ne peut être exhaustive que par un partage de l'information. Pour ce faire, le SDIS contribuera à maintenir un partenariat privilégié et réactif avec l'ensemble des partenaires identifiés. Le partage des données géo-référencées constitue une piste à développer en la matière.

BILAN :

1- Acquisition d'un Système d'Information Géographique.

↳ Démarche lancée en 2010 et aboutie en 2013.

2- Réorganisation du service par le regroupement des personnels sur le site de la Direction.

3- Travail en partenariat.

↳ Objectifs :

- Acquérir/Echanger des données référentielles et des données métiers pour :

- Améliorer la qualité des données utilisées,
- Réaliser des économies d'échelle relatives aux mises à jour de données,
- Diminuer les coûts d'acquisition des données.

- Echanger et harmoniser les pratiques en matière d'Information Géographique.

- Clarifier, simplifier et rendre visibles les circuits d'information en interne et avec les partenaires extérieurs.

- Positionner le SDIS comme partenaire incontournable en matière d'Information Géographique.

↳ Mise en œuvre :

- Adhésion au Géobretagne :

- Partage, acquisition et élaboration de données référentielles,
- Participation aux groupes de travail Orthophotographies, MNT et Adresse Voies et Lieux-dits.

- Convention SDIS/IGN : Mise en œuvre d'une nouvelle base référentielle Voies et Lieux dits. Appariements de données et migration des données du CTA/CODIS.

- Convention SDIS/La Poste : Amélioration des adresses sur le territoire, lien avec les territoires et devoir d'information expertise auprès des élus.

- Convention SDIS/SAMU : Partage et mise à disposition de la base de données Voies et Lieux-dits.

- Adhésion à l'AFIGEO : Participation au Pôle Usage – Groupe de travail Adresse vers une base adresse nationale unique.



1.3.3 - La distribution des secours : Fixer des objectifs de qualité à notre service public

ORIENTATION N° 5 : Intervenir dans un délai de 20 minutes sur tout le département, pour au moins 80 % des cas

L'élaboration du SDACR peut se résumer en la résolution d'une équation déterminée en fonction des risques, des moyens de couverture nécessaires et des délais d'intervention. Le SDIS s'organise pour être en mesure d'intervenir sur tout le département dans un délai de 20 minutes pour au moins 80% des situations d'urgence traitées. Les réalités physiques particulières constatées dans les zones urbaines bâties induisent, du fait de la fréquence des sinistres et de la densification de la circulation, une amélioration à 10 minutes sur ces territoires, délai à prendre en considération pour l'implantation des centres d'incendie et de secours.

Ces délais d'intervention s'entendent entre le décroché de l'appel reçu aux numéros 18 ou 112 et l'arrivée sur les lieux du sinistre du premier moyen de secours.

L'effort de tous les acteurs du SDIS doit contribuer à les améliorer constamment sur l'ensemble du département.

BILAN :

Evolution des délais moyens d'intervention :

- **Délais de 10 mn**

Année	Tps moyen d'intervention	Evolution en tps (en seconde)	% d'intervention dans les délais	Evolution en %
2010	00:11:10		60,72 %	
2011	00:11:12	2	58,59 %	-2,13 %
2012	00:11:09	-3	55,93 %	-2,66 %
2013	00:11:56	47	53,13 %	-2,80 %
2014	00:11:43	-12	55,19 %	2,05 %

- **Délais à 20 mn**

Année	Tps moyen d'intervention	Evolution en tps (en seconde)	% d'intervention dans les délais	Evolution en %
2010	00:15:40		82,87 %	
2011	00:15:23	-17	84,58 %	1,70 %
2012	00:15:28	5	84,04 %	-0,53 %
2013	00:16:21	53	80,12 %	-3,93 %
2014	00:16:07	-14	81,73 %	1,61 %

On constate que les délais moyen d'intervention, c'est-à-dire le temps qui s'écoule entre le décroché d'un appel 18 et l'arrivée sur les lieux du premier engin de secours, a augmenté entre 2010 et 2014.

L'objectif d'intervenir dans un délai inférieur à 20 mn dans 80% des cas est atteint avec un délai moyen d'intervention de 16 mn et 7 sec en 2014.

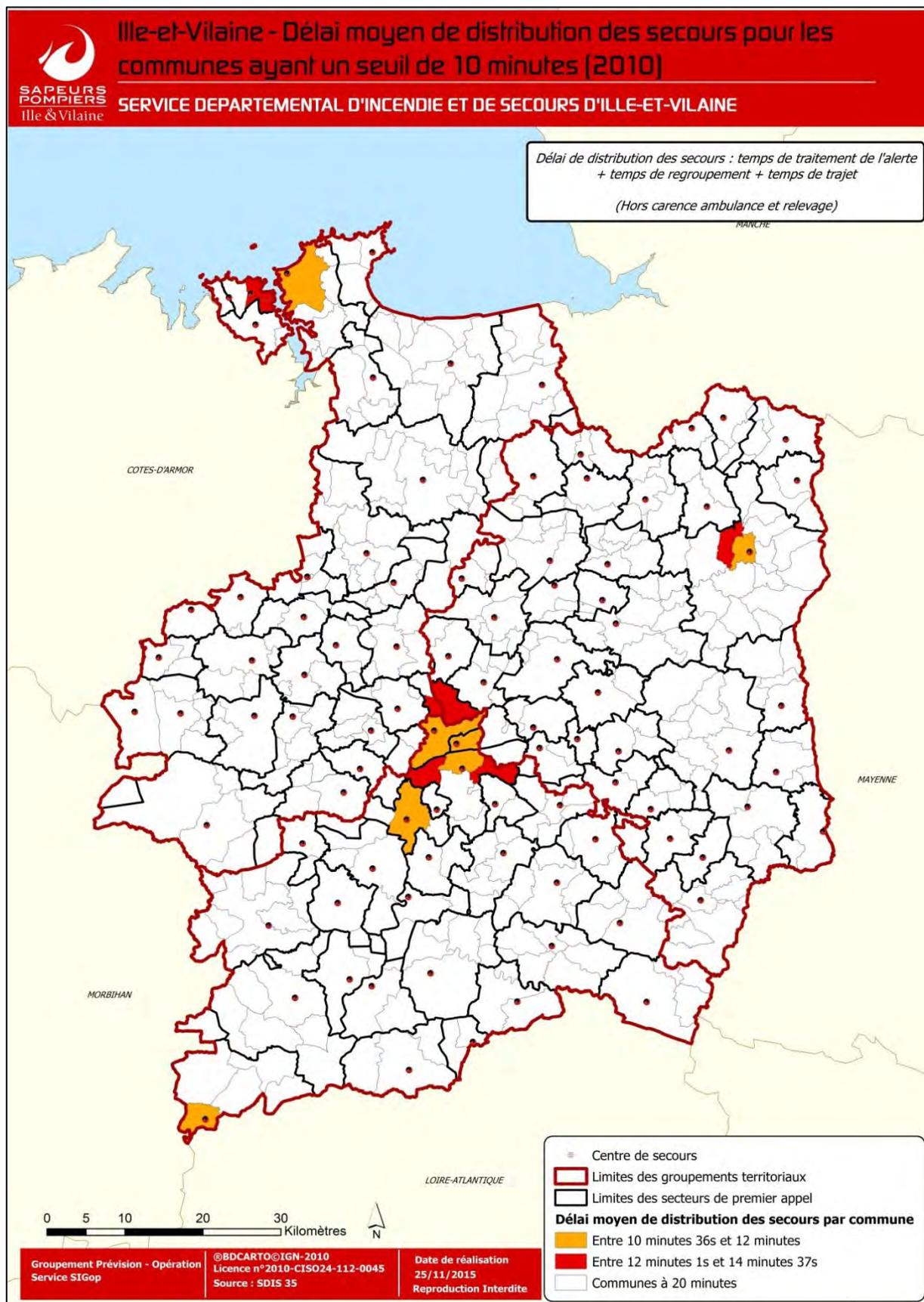
Par contre, l'amélioration demandée afin de couvrir les risques en zone urbaine en moins de 10 mn dans 80% des cas n'a pas pu être tenue.

La question se pose aujourd'hui sur la possibilité d'atteindre cet objectif très ambitieux.



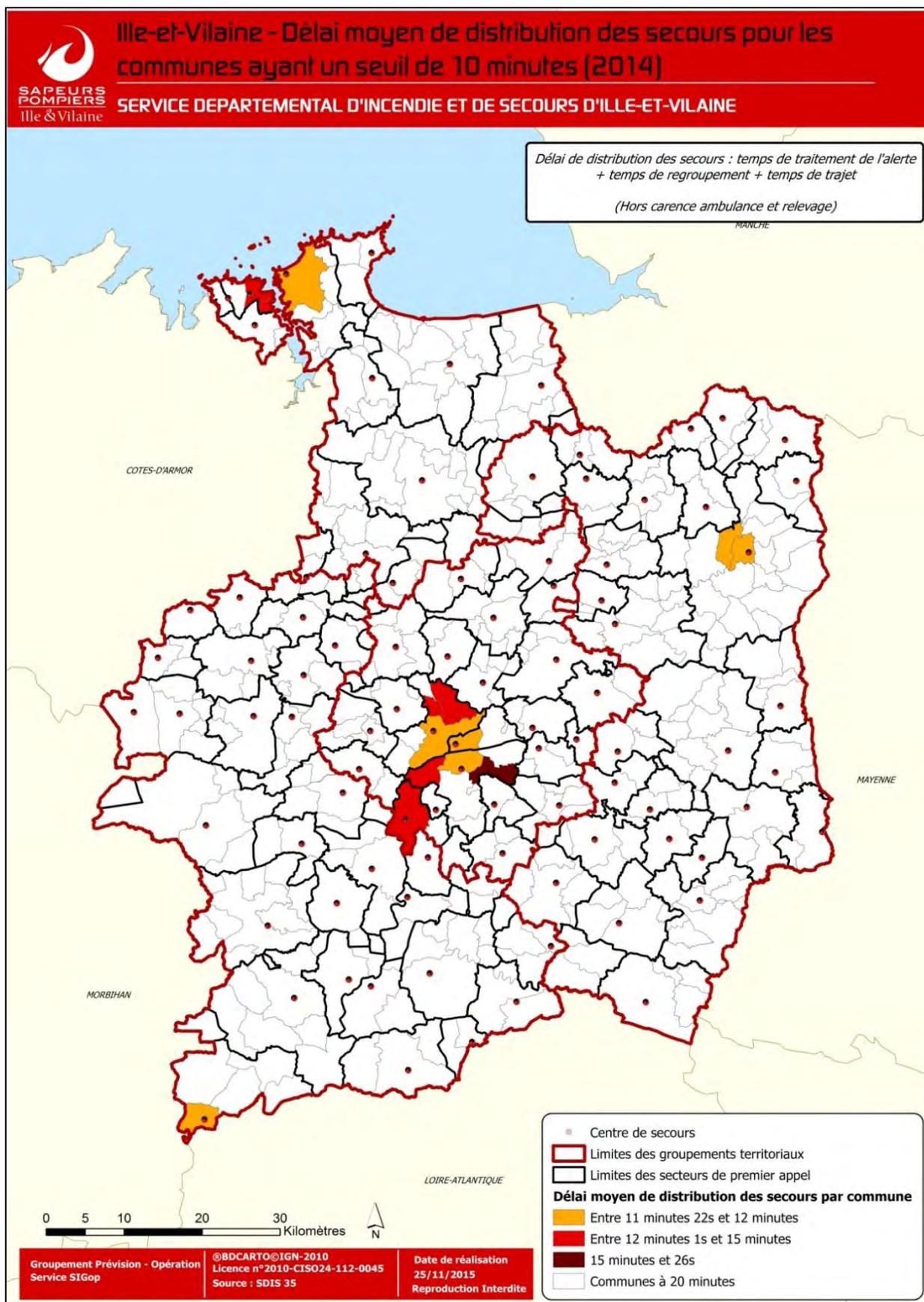
Présentation de l'évolution des délais réalisés par commune de 2010 et 2014

⇒ Délais de 10 mn



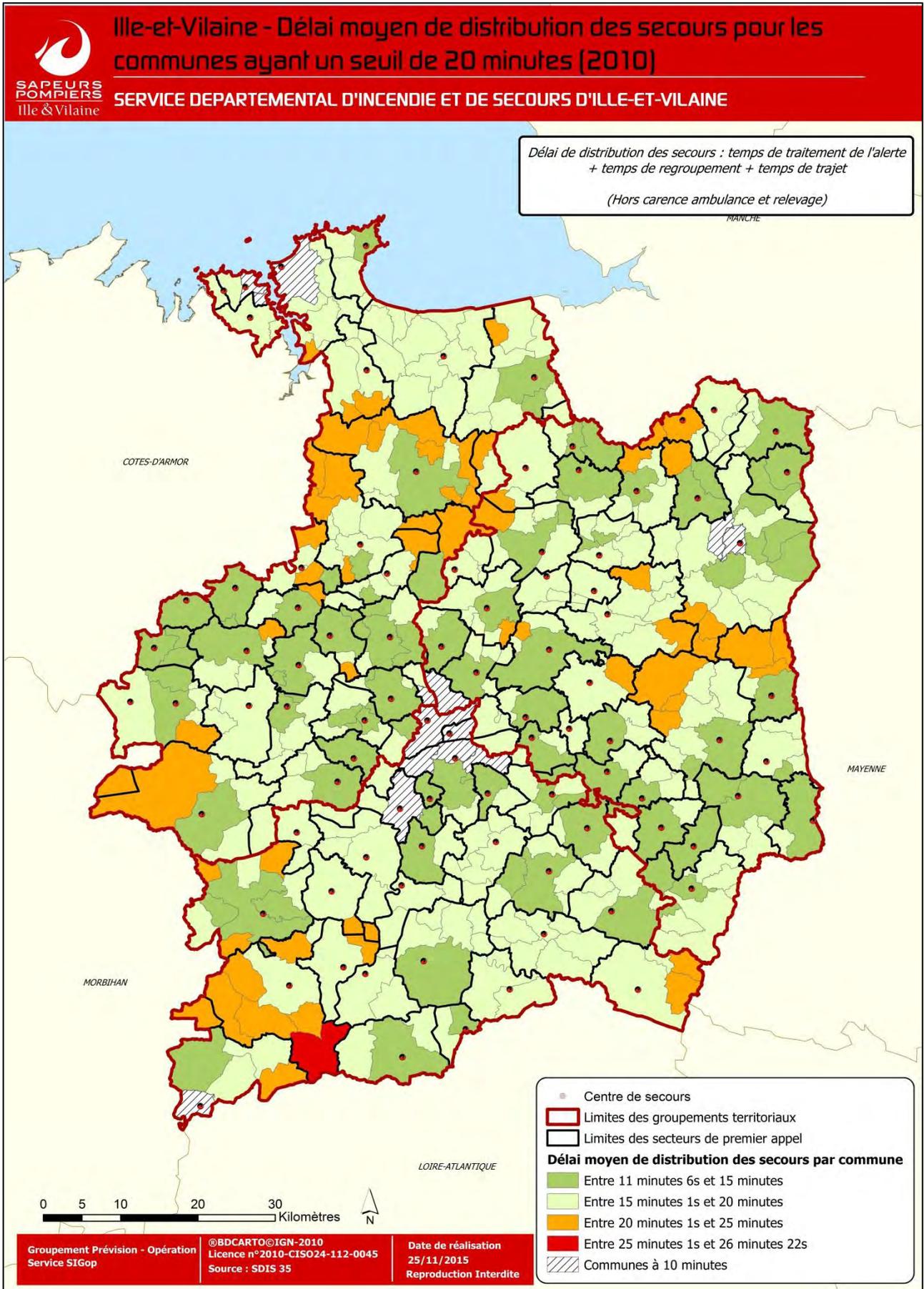


Il est à noter qu'aucun des territoires concernés n'est couvert par les secours en moins de 10 mn, il y a même une légère dégradation sur l'agglomération Rennaise puisqu'en moyenne Chantepie est couverte en plus de 15 mn. Dans la plupart des cas, ce n'est pas un problème d'implantation de Cis qui est la cause du non-respect des délais.





⇒ Délais de 20 mn

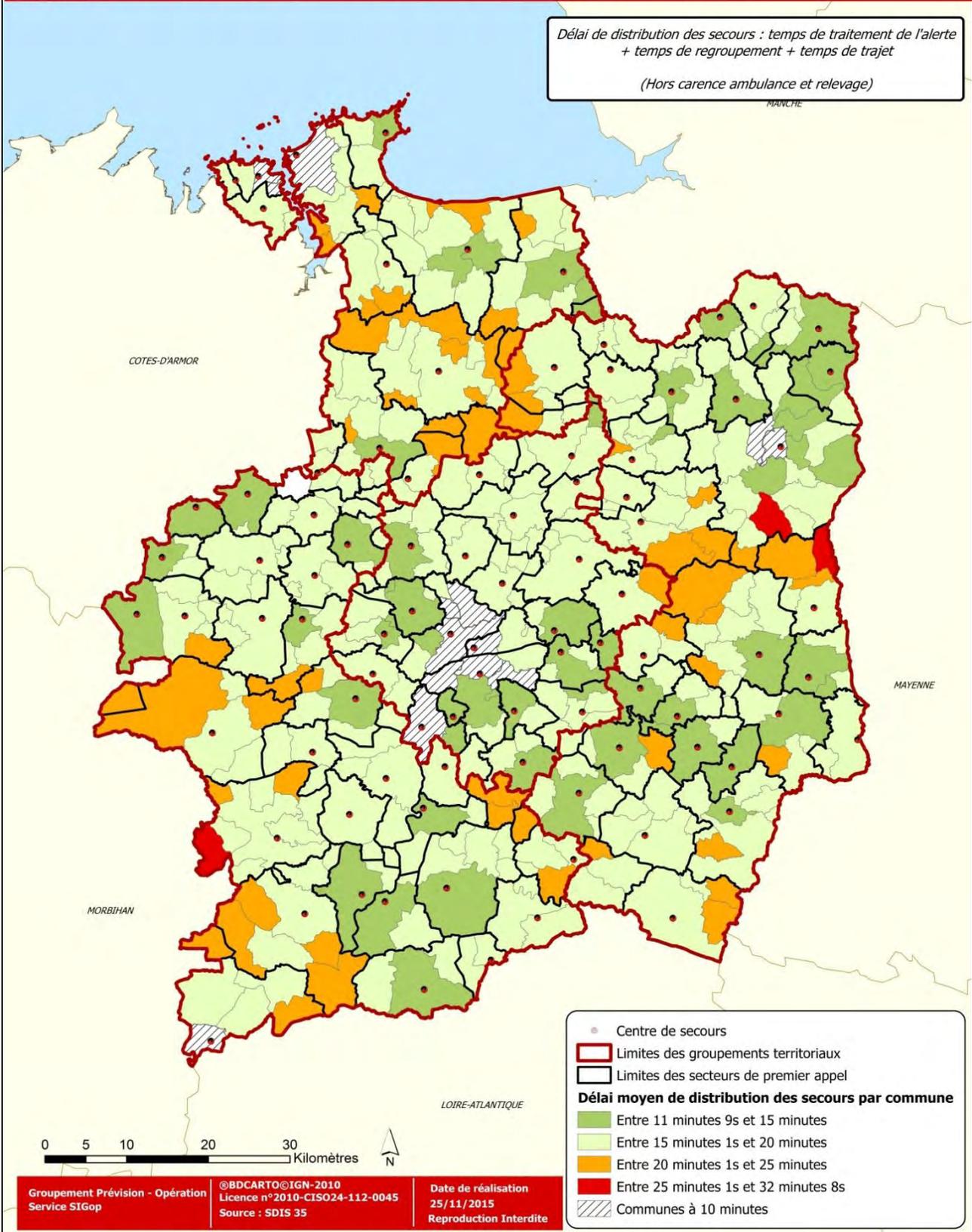




Ille-et-Vilaine - Délai moyen de distribution des secours pour les communes ayant un seuil de 20 minutes (2014)

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ILLE-ET-VILAINE

Délai de distribution des secours : temps de traitement de l'alerte + temps de regroupement + temps de trajet
(Hors carence ambulance et relevage)





Ces 2 cartes nous montrent que la couverture à 20 mn est atteinte sur une grande majorité du territoire. Par ailleurs, les zones **moins bien couvertes sont quasiment les mêmes en 2010 et en 2014, il s'agit :**

- Des communes en périphérie de Combourg avec néanmoins une amélioration au nord de Tinténiac depuis la réorganisation du centre (apport de la mixité SPP/SPV).
- Du secteur de **Chatillon en Vendelais et de Val d'Izé. Ces territoires sont assez éloignés des centres de secours de Vitré et Saint Aubin du Cormier, l'activité opérationnelle y est faible.**
- Du nord de Redon et du secteur de Paimpont.



ORIENTATION N° 6 : Maîtriser l'activité opérationnelle et la recentrer sur le cœur de métier

Pour maîtriser l'évolution de son activité opérationnelle, le SDIS 35 doit poursuivre l'effort de recentrage de son activité sur les missions de secours d'urgence. En ce sens, le SDIS doit appréhender l'activité de secours à personne en précisant son champ d'intervention dans ce domaine et en traduisant cette volonté dans une convention bipartite avec le SAMU du département prenant en considération les récents référentiels nationaux.

Le périmètre du champ d'action du SDIS étant ainsi défini, toute activité non identifiée relèvera alors du champ de compétence des autres acteurs du secours à personne. En cas de carence des dits acteurs, le SDIS pourra intervenir de façon supplétive. Dans ces situations, le SDIS sera **exonéré de l'atteinte des objectifs de délais identifiés pour les missions d'urgence**. De même occasionnellement, le SDIS pourra être contraint de refuser des missions pour carence des autres acteurs afin de préserver ses moyens pour assurer les missions d'urgence lui incombant.

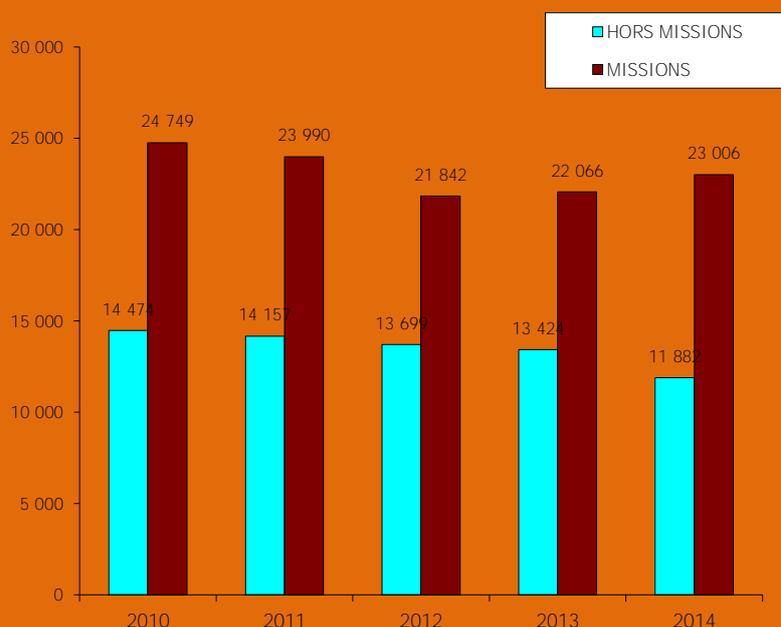
En ce qui concerne les secours d'urgence le principe d'une réponse graduée (secouriste, infirmière et médicale) assurée par le SDIS en complémentarité de l'organisation de santé déployée sur le département (SAMU et SMUR), est réaffirmé dans ce SDACR.

BILAN :

Pour atteindre cet objectif le SDIS 35 a travaillé avec ses partenaires dans ce domaine et en particulier le SAMU 35. A l'issue, une convention SDIS-SAMU a été signée le 20 avril 2012.

Les statistiques démontrent que le nombre d'interventions SAP a baissé de 2010 à 2012 puis a de nouveau augmenté de 5.3 % en 2013.

Par contre, la sollicitation pour des opérations ne rentrant pas dans le cadre de ses missions diminue régulièrement depuis 2010 en passant de 14 474 à 11 882 interventions (baisse de 18 %).



Enfin le SDIS 35 développe depuis **2010** l'armement de **16** véhicules de santé qui permettent d'avoir une réponse médicale et surtout paramédicale sur l'ensemble du territoire du département et notamment là où les SMUR peuvent avoir des délais d'intervention élevés.

Le ratio du nombre d'intervention pour 100 000 habitants est de 4 336 en Ille-et-Vilaine alors que ce ratio est compris entre 4 000 et 10 000 pour les SDIS de 1^{ère} catégorie en France.

Le nombre d'interventions est resté stable entre les données de 2004 et celles de 2014 (pic 2010) alors que la population a augmenté de 10,38% sur la période.



ORIENTATION N° 7 : Préserver un service public de proximité grâce à la mise en commun des ressources au sein de communautés de centres

L'optimisation des ressources actuelles du SDIS ne doit pas s'effectuer au détriment d'un service public de secours de proximité, répondant à des objectifs de délais de couverture. Lorsque plusieurs centres d'incendie et de secours peuvent répondre aux objectifs de délais, le SDIS pourra développer la notion de communauté de centres, afin de valoriser notamment la ressource humaine existante sur le territoire concerné.

BILAN :

Les premières propositions (2010-2011) de fonctionnement communautaire ont été proposées sur le secteur Dinard-Pleurtuit-Saint-Briac. Elles consistèrent principalement dans la recherche d'outils permettant au chef de groupe de ce secteur de réguler les variations de disponibilité sur les trois centres. L'absence de cadre de réflexion et l'autonomie opérationnelle des trois centres ont cependant restreint le raisonnement.

L'élément déclencheur de la réflexion en coopération de centre a réellement été le début de déploiement du plan pluri-annuel d'équipement et en l'espèce l'allocation des moyens de réponse opérationnelle par bassin de risques courants et non plus par centre.

A partir de l'année 2012 a été élaboré un **guide de gestion d'aide** à la mise en œuvre des coopérations de CIS : finalités, thématiques de coopération (organisation – fonctionnel), organisation, déploiement. Ce dossier a été présenté en CODIR en janvier 2013. Il a été complété par une **notice technique « déclenchement de l'alerte »** en cours d'année 2013 permettant d'identifier les possibilités de déclenchement des CIS en situation de coopération. L'organisation de chaque coopération de centre s'appuie sur une **charte de fonctionnement** et sur un **comité de suivi**.

Très concrètement, les coopérations jusqu'alors mise en place ont permis :

- D'engager les réflexions sur le comment mutualiser les effectifs pour améliorer la permanence opérationnelle soit en raison de l'arrivée d'un nouvel engin, soit de l'arrivée d'un engin polyvalent en substitution du départ de deux engins spécifiques.
- De sécuriser l'organisation opérationnelle sur le plan juridique par la fusion de POJ.

Au 1^{er} mars 2015, l'état d'avancement de la mise en œuvre des coopérations de CIS est le suivant :

<i>Nom</i>	<i>CIS</i>	<i>Type</i>	<i>Année</i>
<i>Bais - Domalain</i>	Bais, Domalain	Association	2013
<i>Gaël - Muël</i>	Gaël - Muël	Fusion	2013
<i>Ille-et-Rance</i>	Montreuil-sur-Ille - Guipel	Fusion	2014
<i>Bécherel - Irodouër</i>	Bécherel - Irodouër	Association	2014
<i>St-Aubin du Couesnon</i>	Saint-Aubin-du-Cormier - Mézières-sur-Couesnon	Fusion	2015
<i>Sens de Bgne - Gahard</i>	Sens-de-Bretagne - Gahard	Association	2015



ORIENTATION N° 8 : Prendre le risque mesuré d'une indisponibilité limitée des secours en cas de simultanéité d'interventions

Le dimensionnement des centres d'incendie et de secours s'établit notamment avec la probabilité d'occurrence de demandes de secours simultanées. Dans ce domaine, le SDIS organisera sa couverture territoriale pour garantir un objectif d'indisponibilité pour simultanéité de secours inférieur ou égal à 24 heures par an et par centre.

BILAN :

Le seuil de rupture a été fixé à 24h00 : ce qui veut dire que le SDIS tolère pendant 24h maximum cumulées sur l'année de ne pas assurer toutes les interventions simultanées dans les mêmes conditions (notamment de délai d'intervention).

Aujourd'hui, cette orientation est admise par tous et sert de base à tous les calculs.

ORIENTATION N° 9 : Créer et maintenir la capacité opérationnelle des agents en les formant aux besoins identifiés

Pour faire face avec efficacité, les personnels doivent être formés conformément aux guides nationaux de référence qui fixent le niveau de qualification requis par les personnels en fonction des risques identifiés qu'ils devront combattre. Pour garantir ces obligations de formation, le SDIS devra adopter un plan de formation intégrant l'ensemble des formations opérationnelles obligatoires pour couvrir les risques du département. Pour optimiser les compétences des personnels de tous statuts, une attention particulière sera portée sur la reconnaissance des acquis de l'expérience, ainsi que sur la reconnaissance des titres et diplômes.

BILAN :

Dans le prolongement du SDACR, le SDIS 35 s'est doté d'un plan de formation pluriannuel 2012-2014.

Cependant au rythme des différents événements extérieurs qui sont apparus et notamment les nouveaux textes réglementaires ce plan a nécessité une réadaptation permanente.

Pour les seules formations opérationnelles dites de « Tronc Commun », on peut citer :

- Modifications des effectifs SPV dans les CIS,
- Modification des taux d'encadrement SPP et SPV dans les CIS,
- Réforme des cadres d'emploi des SPP,
- Réforme du statut des SPV,
- Réforme de la formation des SPP et des SPV,
- Adoption du Plan Pluriannuel d'Équipement.

Les SDIS assurent eux-mêmes la totalité des formations opérationnelles des sapeurs-pompiers non-officiers. Ils sont enregistrés en qualité d'organisme de formation professionnelle continue, ils émettent leurs propres titres et diplômes et disposent de leurs propres formateurs internes.

Année	Nbre de journées stagiaires réalisées en interne	Nbre de journées de formation externalisées
2012	13 099	1 704
2013	12 327	2 550



ORIENTATION N° 10 : Optimiser les ressources humaines

Un enjeu majeur se situe autour de l'optimisation des ressources humaines. En termes de réponse opérationnelle, le SDIS 35 doit adapter son dispositif de réponse à l'activité constatée sur les différents territoires.

A ce titre, les effectifs de garde et d'astreinte pourront ainsi varier en fonction des moments de la journée pour s'adapter à l'activité constatée. De même un juste équilibre entre la garde et l'astreinte sera recherché.

Cette notion nécessite la pratique d'une mixité adaptée aux besoins, avec notamment le recours au volontariat sous les formes actuellement présentes au SDIS 35 mais également sous d'autres restant à imaginer.

BILAN :

Le SDACR 2010-2014 préconisait le renforcement des centres de Bain de Bretagne, Dol de Bretagne et Tinténiac par une garde postée de sapeurs-pompiers professionnels en complément des sapeurs-pompiers volontaires déjà affectés dans ces centres.

Aujourd'hui, ces 3 centres fonctionnent avec cette garde postée et l'on constate une nette amélioration des délais d'intervention et de la permanence opérationnelle.

Les effectifs par centre, appelés potentiel opérationnel jour (POJ), sont calculés en fonction de l'activité du centre. Ce POJ peut varier en fonction de la période.

Le recours au volontariat s'est développé puisque le nombre de sapeurs-pompiers volontaires au sein du SDIS 35 a augmenté pour passer de 2 909 SPV en 2010 à 2 980 SPV en 2015. Cette évolution est plutôt positive dans la mesure où le nombre de SPV en France a diminué sur la même période.

Cependant le développement de la mixité dans les centres rennais reste perfectible.



ORIENTATION N° 11 : Porter une vigilance accrue sur les sites à risques

L'analyse des risques a permis d'identifier deux sites qui concentraient plusieurs natures de risques. Il s'agit des centres urbains anciens, à Rennes et Saint-Malo principalement, et du littoral. La prise en compte de l'ensemble des risques et des éventuels effets combinés nécessite une approche transversale dans un large partenariat.

↳ Orientation 11.1 : Les centres urbains anciens

L'identification des dangers relève d'une approche globale et ouvre un champ de recherche conséquent pour lequel le SDIS 35 ne dispose ni du recul ni de la compétence pour recueillir seul les éléments. De nombreux autres acteurs sont partie prenante (Etat, villes, bailleurs, propriétaires, exploitants ...).

Il est toutefois identifié dès à présent que les efforts doivent porter sur l'éducation préventive des résidents, la connaissance partagée des risques, le positionnement du SDIS en conseil des autorités de police, la stratégie de lutte et l'adaptation des moyens d'intervention à la configuration des lieux lorsque ceux-ci ne peuvent pas être aménagés.

S'agissant plus particulièrement de la défense du centre ancien de Rennes, la couverture à mettre en place s'inspirera des conclusions du rapport établi le 13 janvier 2009 par l'inspection de la défense et de la sécurité civiles.

↳ Orientation 11.2 : Le littoral

Le site du littoral concentre une variété de risques engendrés par le milieu maritime et les différentes activités qui s'y déroulent, avec un phénomène d'aggravation pendant la période estivale.

Là également les différents acteurs doivent avoir une approche partagée de l'identification des dangers et des réponses à y apporter en prenant en considération les réglementations actuelles et à venir.

BILAN :

La couverture des centres anciens a fait l'objet d'une attention particulière de la part du SDIS 35, en particulier s'agissant de Rennes et Saint-Malo.

Plusieurs actions concomitantes ont été mises en œuvre :

- Participation du SDIS au plan d'amélioration de l'habitat dans le centre ancien.
- Répertoire précis du bâti, de ses particularités de ses accès. Création de cartes et atlas très précis des zones à défendre.
- Reconnaissances et exercices très fréquents par les équipes de sapeurs-pompiers.
- Renforcement des trains de départ sur ces secteurs d'intervention.

Le rapport de l'inspection établi le 13 janvier 2009 précise que la répartition des centres de secours et les moyens affectés à ces centres sont largement suffisants par rapport au risque à défendre. Il précise également qu'en 2009 il y avait un sureffectif pour couvrir Rennes.

S'agissant du littoral, le SDIS 35 a développé des moyens spécialisés comme le sauvetage côtier sur les centres littoraux soutenus par une équipe de plongeurs subaquatiques à Saint-Malo.

Les POJ sont renforcés en période estivale pour faire face à l'augmentation de l'activité opérationnelle.

Enfin, en collaboration avec les autres services concernés les plans d'intervention ont été créés ou améliorés.



ORIENTATION N° 12: Adapter notre réseau de radiocommunications aux besoins opérationnels du SDIS et d'interopérabilité avec les autres services

L'obsolescence du réseau radio analogique actuel, l'incohérence des systèmes de transmissions qui empêche toute interopérabilité avec les autres services concourant à la sécurité civile, la couverture insuffisante du territoire départemental, l'absence de réseau spécifique partagé pour les secours et soins d'urgence et le manque de fiabilité et de sécurité qui en résultent justifient une évolution du SDIS 35 vers le réseau numérique ANTARES déployé par l'Etat. L'infrastructure et les fonctionnalités de ce réseau devraient en effet satisfaire les besoins opérationnels du SDIS et prendre en considération ses préoccupations de sécurité de ses personnels. Il sera toutefois nécessaire d'obtenir auparavant des garanties sur la fiabilité et la sécurisation du système ainsi que des éclaircissements sur les coûts d'exploitation de l'infrastructure mise à disposition par l'Etat.

BILAN :

L'installation des premiers équipements radio au CODIS a eu lieu le 02/09/2013 puis dans les groupements territoriaux entre le 02/09/2013 et le 03/07/2014. L'ensemble des véhicules et des centres d'incendie et de secours sont équipés depuis cette date.

Pour combler le problème de couverture de la zone de Combourg par le réseau ANTARES une solution provisoire a été mise en place par le SDIS sur un pylône de la DIRO entre juillet 2014 et octobre 2014.

Puis le déménagement par les services de l'Etat (SZSIC) du relais de Saint-Brieuc-des-Iffs vers Combourg le 23 octobre 2014 a permis de résoudre de façon satisfaisante le défaut de couverture.

En 2015, le SDIS a été connecté à l'INPT. L'exploitation de ce réseau permet de mettre en œuvre les status et d'utiliser le SSU pour la remontée des bilans vers le SAMU.

Les objectifs de sécurité des personnels et d'interopérabilité avec les autres services sont atteints.



ORIENTATION N° 13 : Disposer d'outils de mesure de l'activité et d'indicateurs d'évaluation et rendre compte des résultats obtenus

Le SDIS doit pouvoir connaître précisément son activité opérationnelle et contrôler l'évolution de la qualité du service rendu et la réalisation des objectifs du SDACR 2010-2014. Des outils fiables devront être implantés dans ce but au sein du système d'information de l'établissement et être partagés par les différents décideurs.

Enfin, la structuration d'une communication nécessaire à l'atteinte des orientations du SDACR devra être déclinée pour d'une part favoriser en interne l'émergence d'une culture d'entreprise, afin que chacun s'approprie les orientations attendues, et pour d'autre part améliorer la communication opérationnelle vers les autorités de police et les élus, pour le compte desquelles intervient le SDIS.

Pour conclure, la définition d'orientations et l'atteinte d'objectifs n'ont de sens que s'ils peuvent s'inscrire dans un programme d'évaluation permettant de mesurer la performance attendue pendant la durée pour laquelle ce document est établi (2010-2014). Ainsi le SDIS organisera les conditions d'évaluation du présent SDACR par la mise en place d'un tableau de bord comportant les indicateurs mesurés en temps continu et en rendra compte à ses autorités et à la population.

BILAN :

Le SDIS 35 s'est doté d'outils au cours de ces dernières années lui permettant d'analyser son activité opérationnelle mais aussi la gestion des ressources humaines et sa situation financière.

En 2012, un projet de service a été élaboré pour le SDIS. Appelé Horizon 2014, il a pour ambition de déterminer les priorités de l'établissement sur les années 2012, 2013, 2014 dans le respect des orientations formulées par le SDACR et le projet stratégique. Il se traduit concrètement par 10 objectifs à mettre en œuvre.

C'est dans ce cadre que l'établissement prépare un projet annuel de performance dont l'axe 1 « Les missions - Protéger et secourir toujours mieux » intègre le respect des objectifs du SDACR.

Le rapport annuel de performance, quant à lui, est l'occasion de dresser le bilan des actions menées et des résultats obtenus au cours de l'année précédente dans tous les domaines, au regard des objectifs fixés.

Cette démarche a incorporé l'orientation numéro 13 car le SDIS 35 présente tous les ans à ses autorités, un document complet sur ses résultats au regard des objectifs fixés précédemment.



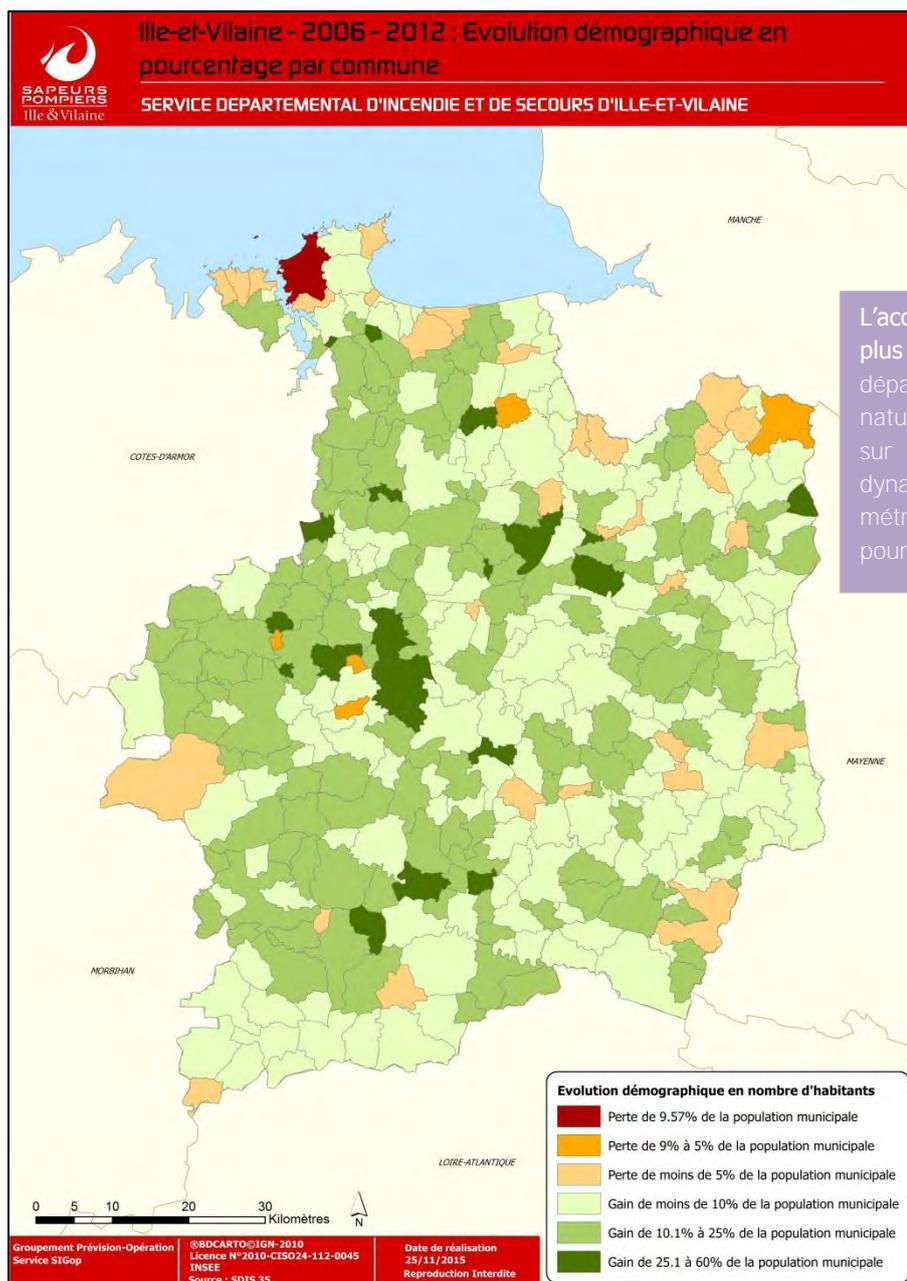


Partie 2 - ANALYSE

TITRE 2.1 - EVOLUTION DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE - RISQUES COURANTS

2.1.1 - Evolution de la démographie du département

Le département d'Ille-et-Vilaine a connu entre 2008 et 2012 une augmentation globale de sa population chiffrée à 95 510 habitants selon les données INSEE applicable au 1^{er} janvier 2015 (+10.38%). A cette date, l'Ille-et-Vilaine recense officiellement 1 036 181 habitants.



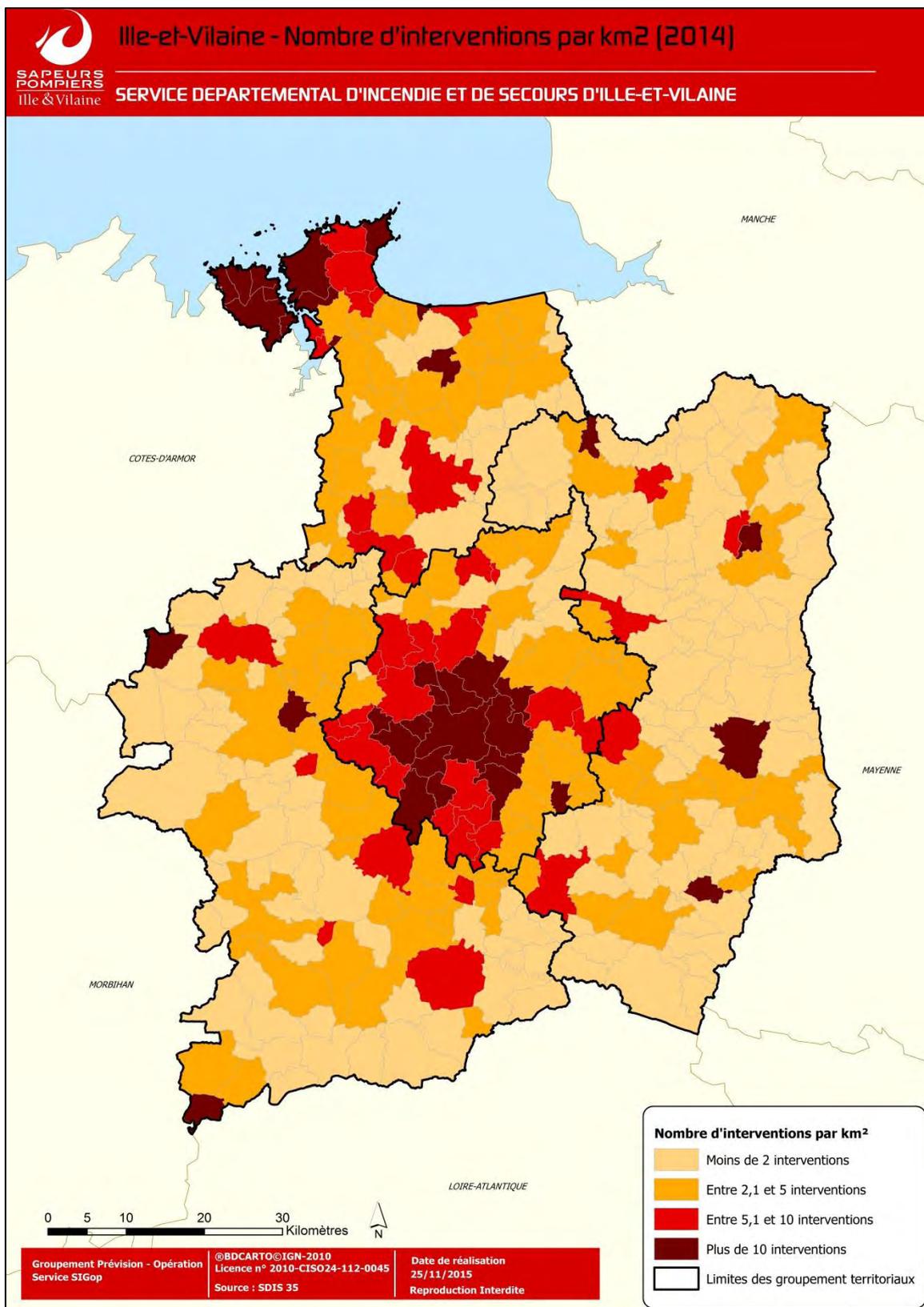
L'accroissement de la population est plus important sur l'ouest du département. Cette évolution est de nature à accroître le risque courant sur les secteurs concernés. Le dynamisme du département et de sa métropole laissent percevoir une poursuite de cette évolution.

Ce dynamisme démographique est inégal sur l'ensemble du département. En effet les communes proches des axes de communication qui relient la métropole rennaise ont connu une forte augmentation. De fait, les 10 communes ayant connu une augmentation supérieure à 1 000 habitants sont pour 9 d'entre elles dans la métropole rennaise. La baisse la plus significative est sur le nord-est du département qui comprend 19 communes ayant constaté une décroissance sur les 30 communes au bilan négatif.



2.1.2 - Evolution démographique et variation de l'activité opérationnelle

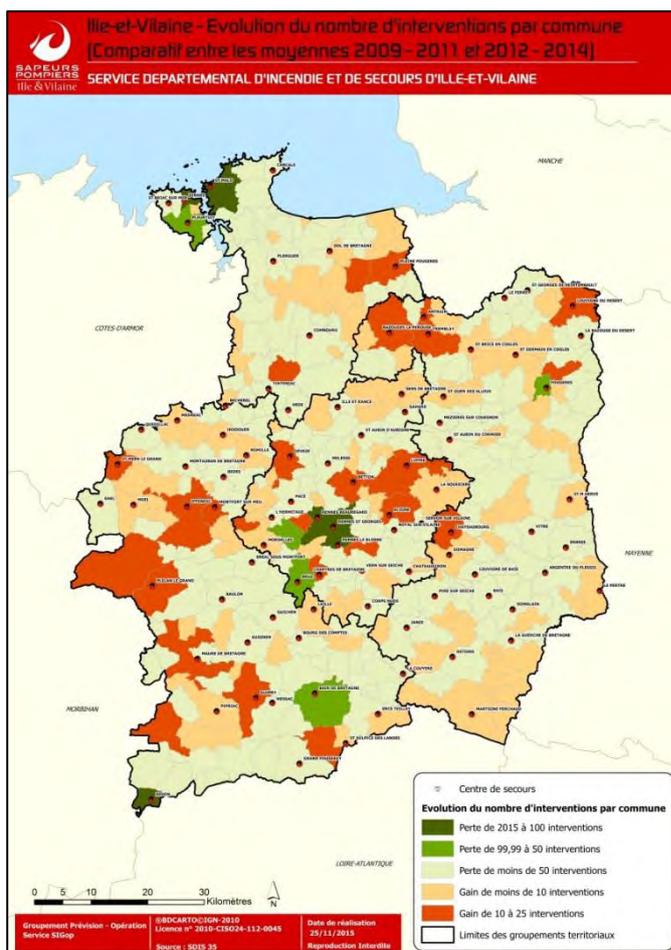
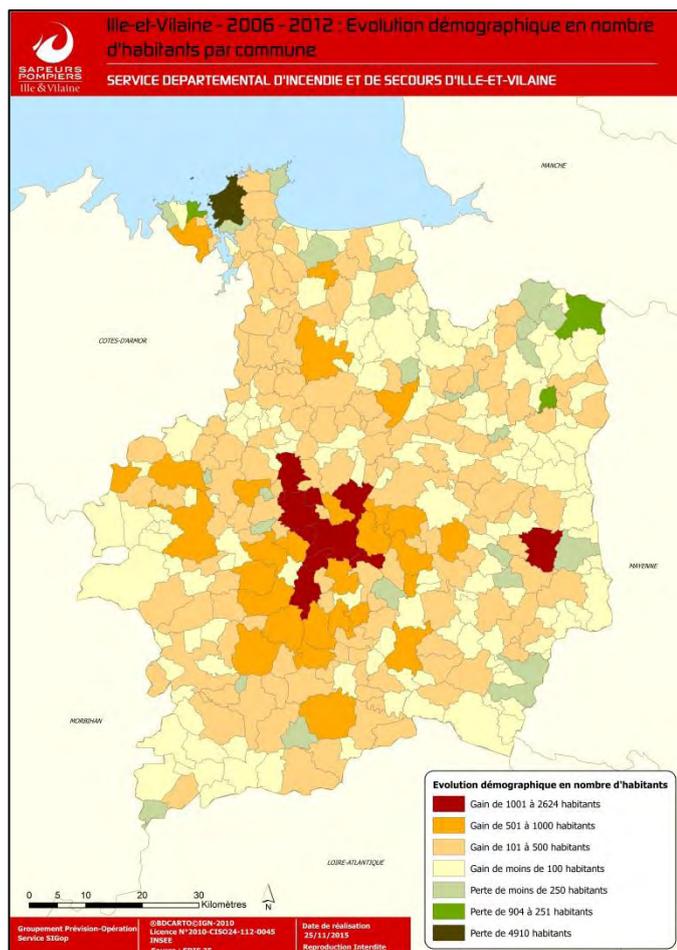
L'actualisation de la répartition des interventions au km² en 2014 permet de visualiser les agglomérations :



Considérant que la carte du nombre d'interventions au kilomètre carré de 2014 fait ressortir les agglomérations urbaines de manière notable, une étude complémentaire a été réalisée pour faire ressortir l'évolution de l'activité moyenne sur le territoire



des communes entre 2009-2011 et 2012-2014 afin de mettre en évidence l'impact de la démographie sur l'activité opérationnelle.



On constate une diffusion de l'activité opérationnelle du centre vers l'extérieur du département.

En effet si l'activité des communes fortement urbanisées a tendance à régresser, on remarque une augmentation significative de celle-ci dans les communes périphériques au pays de Rennes, sur l'ouest de l'Ille-et-Vilaine et le long de l'autoroute des estuaires.



2.1.3 - Analyse statistique et opérationnelle

2.1.3.1 - Evolution de l'activité opérationnelle globale

Afin de compléter la 1^{ère} analyse géographique de l'activité opérationnelle du département, les données globales par année de 2004 à 2014 sont extraites et exploitées ci-après.

	INCENDIES BATIMENTS	INCENDIES VEGETATION	AUTRES INCENDIES	SECOURS A PERSONNE	SECOURS ROUTIERS	OPERATIONS DIVERSES	TOTAL SORTIES DE SECOURS	TOTAL INTERVENTIONS
2004	2 852	766	1 271	26 716	5 535	13 516	50 656	45 141
2005	2 902	1 448	1 737	28 780	5 796	5 791	46 454	42 400
2006	2 898	2 095	1 854	31 717	5 668	6 826	51 058	45 024
2007	1 832	408	3 026	35 698	5 779	5 669	52 412	44 173
2008	2 146	599	2 870	40 885	5 895	6 482	58 877	47 506
2009	2 279	1 040	2 733	41 618	5 771	6 620	60 061	48 219
2010	2 476	1 738	3 039	42 734	6 168	6 148	62 303	48 976
2011	2 295	1 018	2 811	41 694	6 016	5 044	58 878	46 034
2012	2 741	438	2 019	38 319	5 648	5 828	54 993	43 456
2013	2 869	571	1 925	39 114	5 654	6 358	56 491	45 149
2014	2 306	518	1 913	39 552	5 667	5 303	55 259	44 931

On constate sur ces dix années, après avoir atteint un pic d'activité en 2010, que les interventions sont retombées à 44 931 en 2014. Paradoxalement donc, alors que le département a connu une croissance de 10.38% entre 2006 et 2012, l'activité opérationnelle a diminué de 3.5 %.

Le nombre d'interventions pour 1 000 habitants est passé de 50 à 43 entre 2009 et 2014.

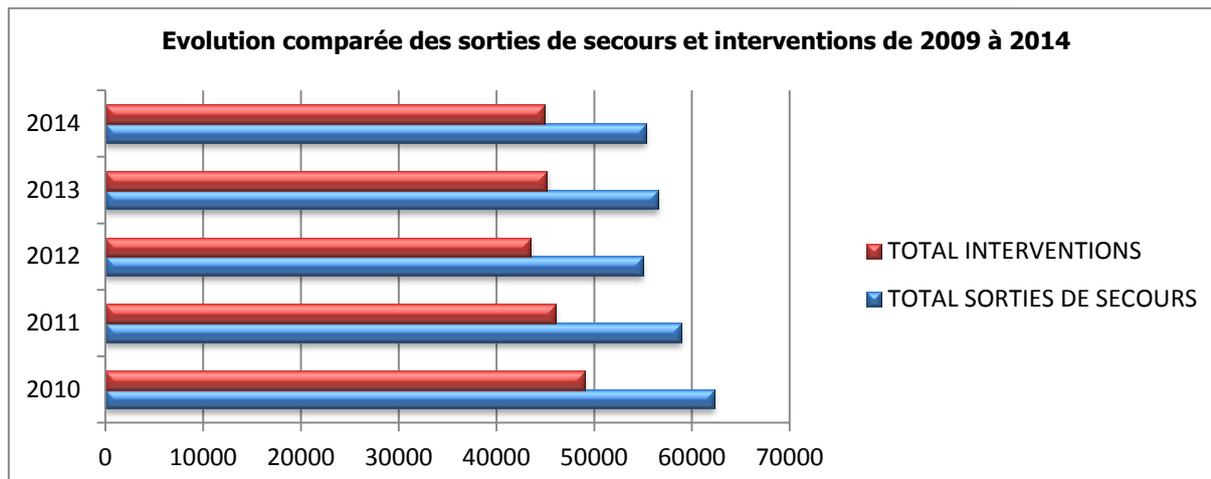
Sur le plan national ce ratio est apprécié pour 100 000 habitants. En 2014, il est égal à 4 336. Sachant que ce nombre varie de 3 991 à 10 017 pour les 24 SDIS de 1^{ère} catégorie, on constate que l'Ille-et-Vilaine a une activité classée parmi les plus faibles.

Définition :

- **Intervention** : Action de traiter un événement en réponse à une demande de secours. Une intervention est toujours liée à un sinistre sur une commune et peut générer l'envoi, simultané ou progressif, d'un à plusieurs véhicules.
- **Sortie de secours** : Action pour un véhicule d'un CIS de participer à une mission de secours. Une sortie de secours est toujours liée à un véhicule.



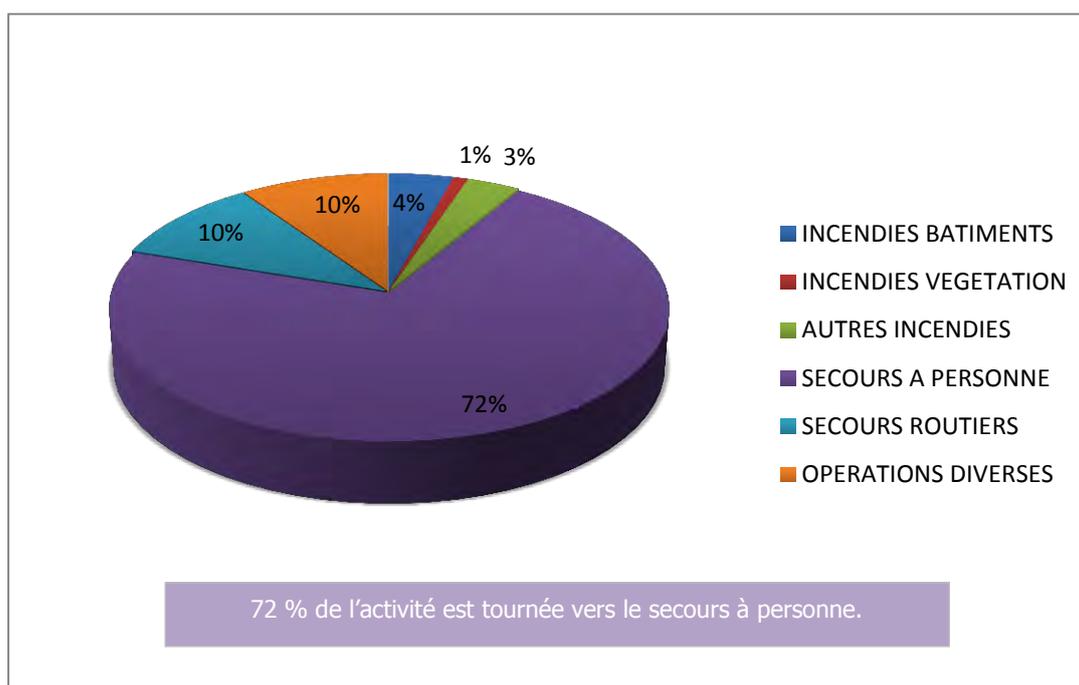
2.1.3.2 - Evolution comparée des sorties de secours de 2004 à 2014



La diminution du ratio, nombre de sorties de secours sur nombre d'interventions, traduit l'effort de rationalisation et d'adaptation des moyens nécessaires à la couverture des risques. Le déploiement programmé dans le cadre du PPE permet de disposer des moyens nécessaires à la triple réponse sur tous les bassins de risque courant. Cela réduit les doubles engagements pour une même mission (VTU prompt secours + VSAV pour un SAP).

2.1.3.3 - Ventilation de l'activité opérationnelle globale en 2014

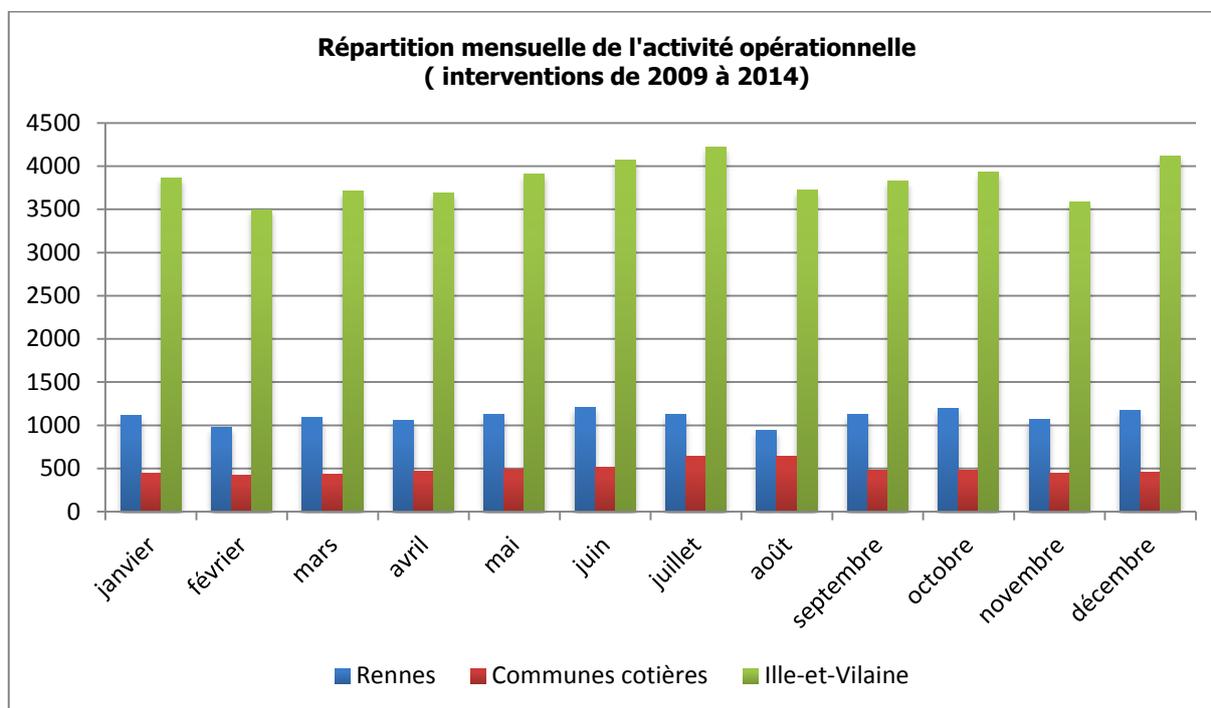
L'incendie représente 8 % dans toutes ses composantes.





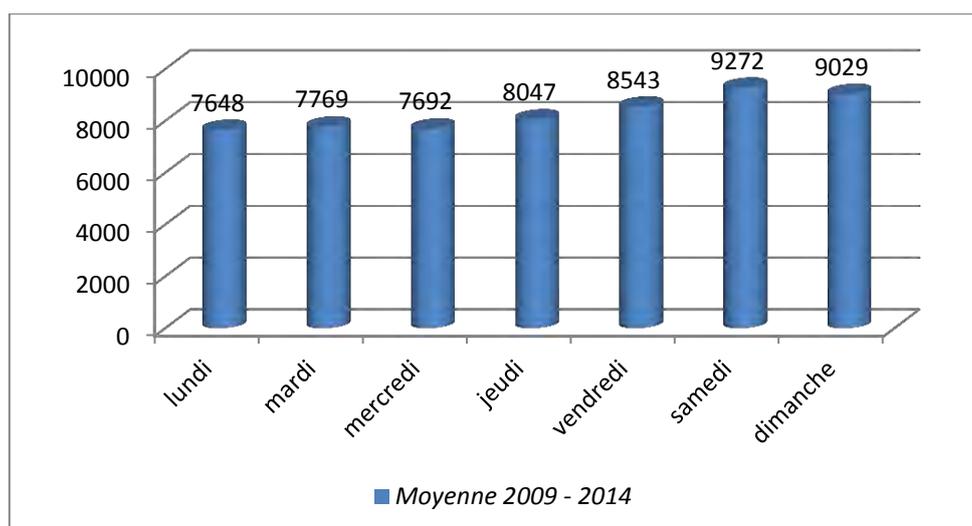
2.1.3.4 - Répartition mensuelle de l'activité

En analysant les données des 5 dernières années, on peut observer sur le graphique que la répartition de l'activité sur l'année subit une légère variation en période estivale.



Le transfert d'activité de la zone urbaine de Rennes vers la zone côtière est moins significatif mais nécessite une adaptation de la réponse opérationnelle avec une augmentation de plus de 200 interventions par mois en juillet et août.

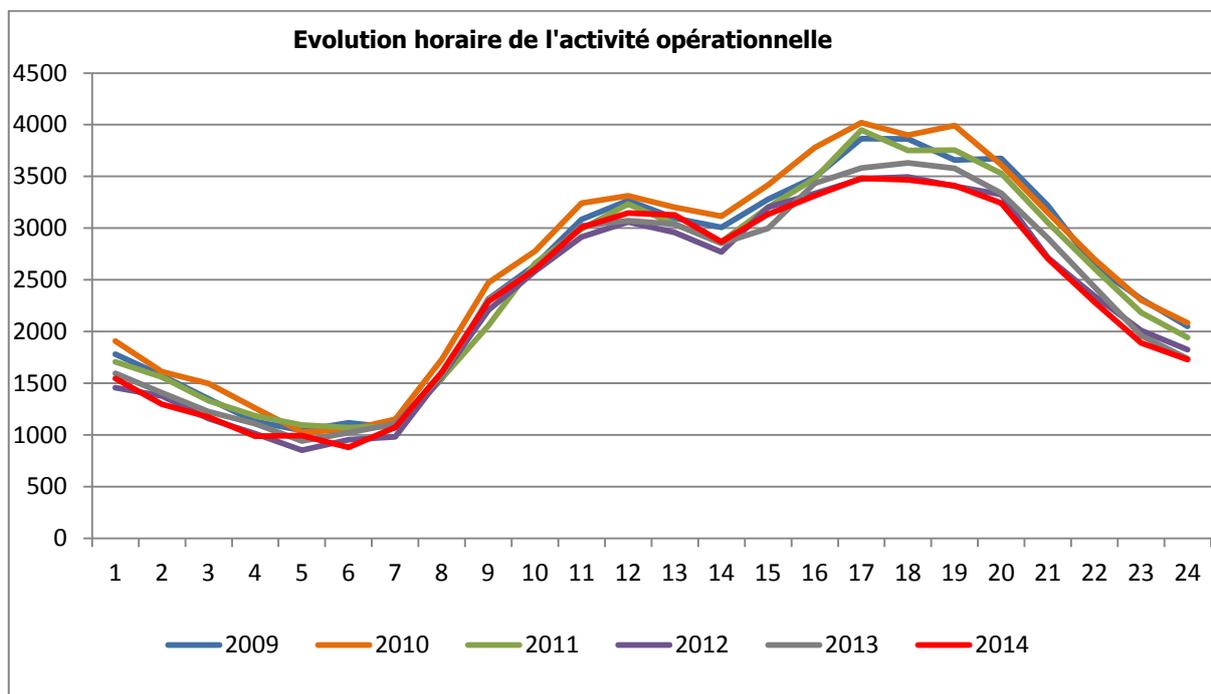
2.1.3.5 - Ventilation hebdomadaire de l'activité opérationnelle



Bien que l'activité de fin de semaine soit supérieure, elle n'exige toujours pas d'adaptation de la couverture opérationnelle.



2.1.3.6 - Evolution horaire de l'activité opérationnelle



La répartition de l'activité opérationnelle se décompose comme suit par tranche horaires :

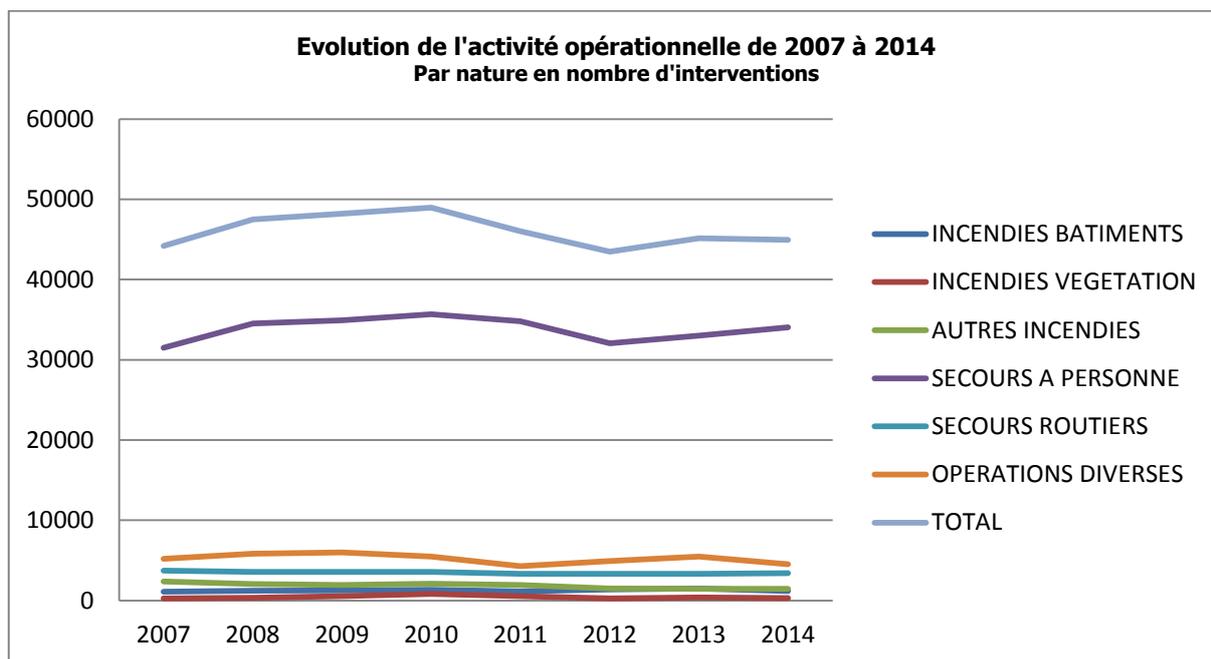
- La tranche 0h00 à 7h00 représente 15 % (inchangée).
- La tranche 7h00 à 12h00 représente 21% (inchangée).
- La tranche 15h00 à 21h00 représente 36 % (- 3%).
- La tranche de 7h00 à 21 h00 représente 73 % (- 3%).

On constate que 62 % de l'activité opérationnelle se situe entre 7h00 et 19h00, ce qui correspond généralement à la période durant laquelle les sapeurs-pompiers volontaires exercent prioritairement leur activité professionnelle.

La variation entre l'activité opérationnelle diurne et nocturne qui passe du simple au double justifie une adaptation du dispositif de couverture.



2.1.3.7 - Evolution de l'activité par type d'intervention



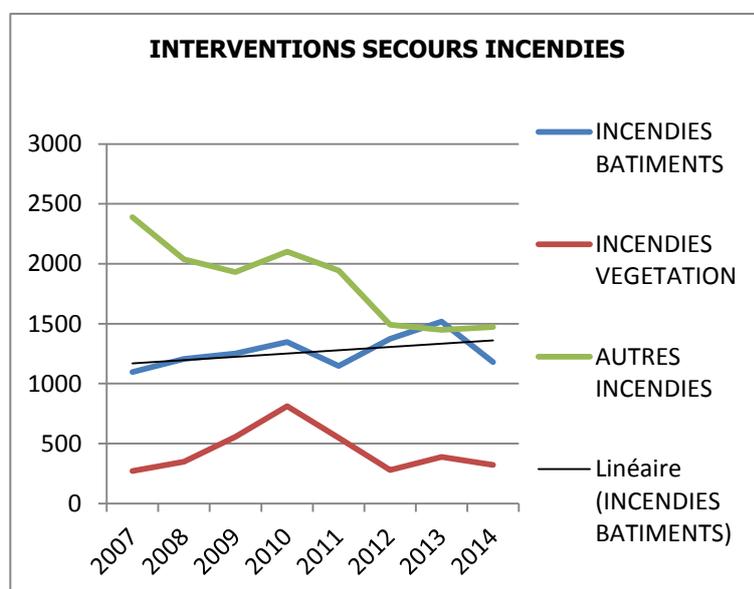
Après une maîtrise de l'activité secours à personne entre 2010 et 2012, on observe une augmentation de l'activité en secours à personne alors que tous les autres types d'intervention sont stabilisés voire en baisse. Sur l'année 2014, on constate une baisse globale de 0.48 %. Cependant le secours à personne progresse de 3.21 % sur cette dernière année. L'autre domaine d'activité qui progresse est le secours routier à + 1.98 %.

2.1.3.7.1 - Les secours Incendie

L'analyse de l'activité des secours incendie démontre le caractère aléatoire des feux d'aire naturelle dont l'occurrence est directement liée aux conditions météorologiques.

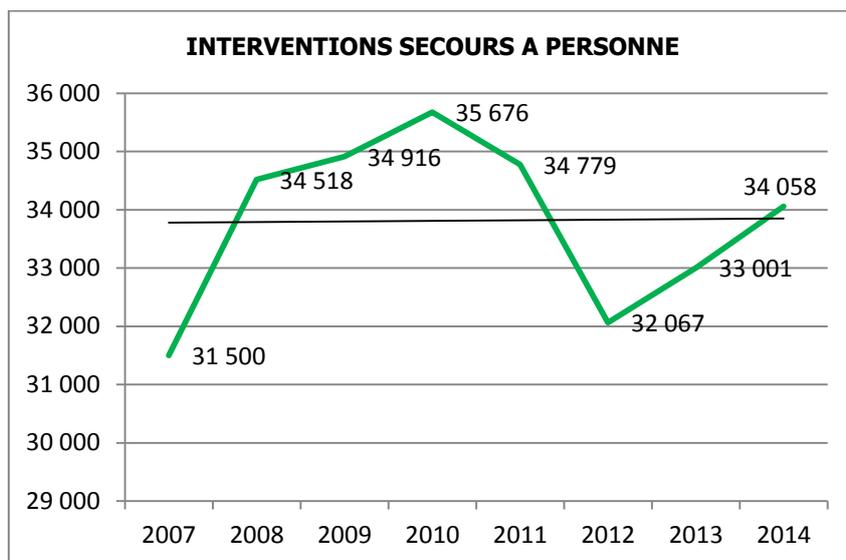
On ne peut que constater la tendance haussière des feux d'habitation sur ces huit années avec un maximum en 2013 de 1 517 interventions recensées et un minimum en 2007 de 1 097 interventions. L'activité a baissé de 22.28 % entre 2013 et 2014.

Ces derniers représentent, toutes interventions confondues sur 8 années de recensement, 7.7 % de l'activité des sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine.



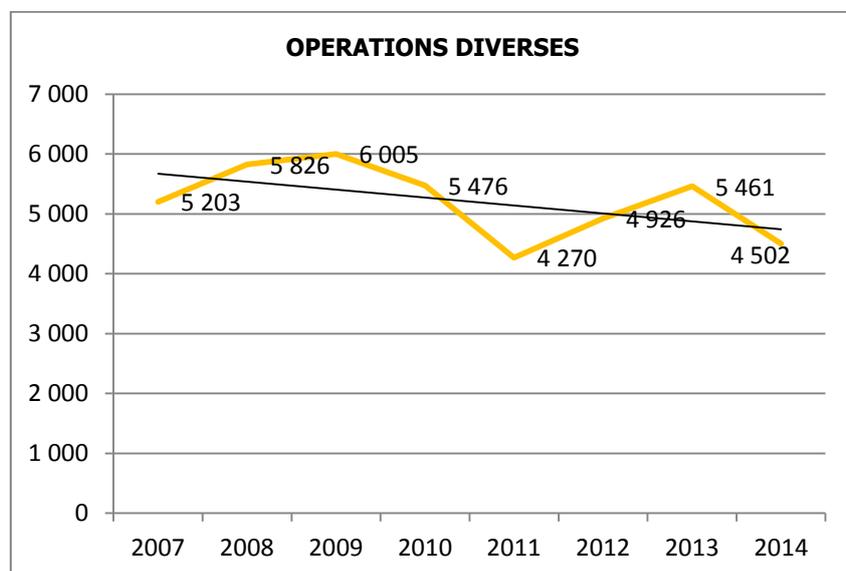


2.1.3.7.2 - Le secours à personne



L'activité de secours à personne sur 8 années a progressé de plus de 8.12 %. Après avoir atteint un pic en 2010, cette activité a régressé jusqu'en 2012, pour repartir à la hausse depuis avec une variation de plus de 3.21 % entre 2013 et 2014.

2.1.3.7.3 - Les opérations diverses



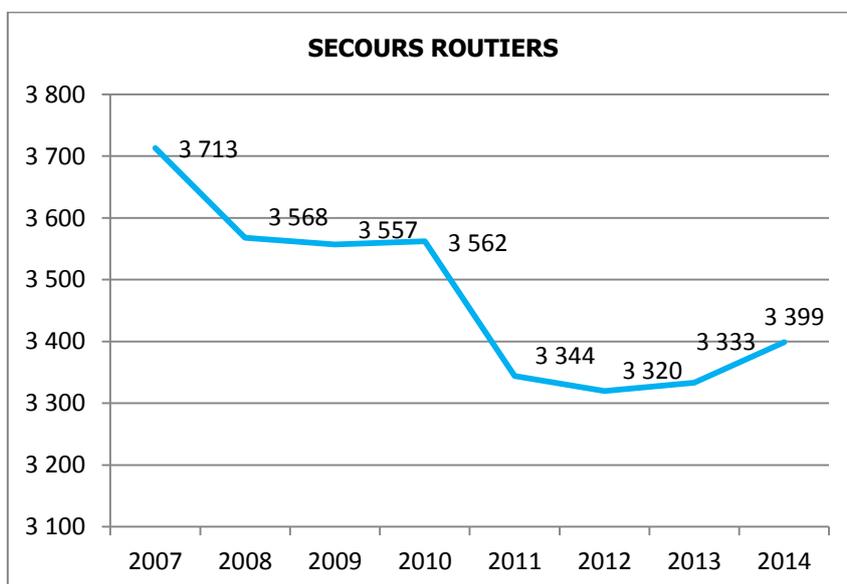
L'activité liée aux opérations diverses présente une courbe en légère baisse sur l'ensemble de la période étudiée. Avec un maximum en 2009 de 6 005 interventions liées au passage de la tempête Klaus, on note aujourd'hui une baisse de 17.58 % des opérations diverses entre 2013 et 2014.



	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total opérations diverses	5 203	5 826	6 005	5 476	4 270	4 926	5 461	4 502
Ascenseurs bloqués	1 052	1 110	1 125	990	874	744	572	485
Destructions nids d'apidés	515	766	541	824	68	77	73	105

L'analyse de l'activité opérationnelle des risques divers montre qu'une partie des interventions effectuées ne rentre pas dans le cadre des missions sapeurs-pompiers, notamment la destruction des nids d'apidés et la libération de personnes bloquées dans un ascenseur. La sollicitation des sapeurs-pompiers pour ce type d'intervention a progressivement diminué au cours des années, mais constitue toujours 13% des opérations diverses en 2014. Le CASDIS a voté une délibération sur les interventions payantes, applicable au 1^{er} janvier 2015, visant à diminuer le nombre d'interventions ne correspondant pas aux missions du SDIS. Après une année d'application, les premiers chiffres montrent que les interventions pour ascenseurs bloqués et destructions de nids d'apidés sont en forte diminution.

2.1.3.7.4 - Les opérations de secours routier



Après avoir connu une baisse continue de 2007 à 2012, le service est confronté à une augmentation des interventions pour secours routier.

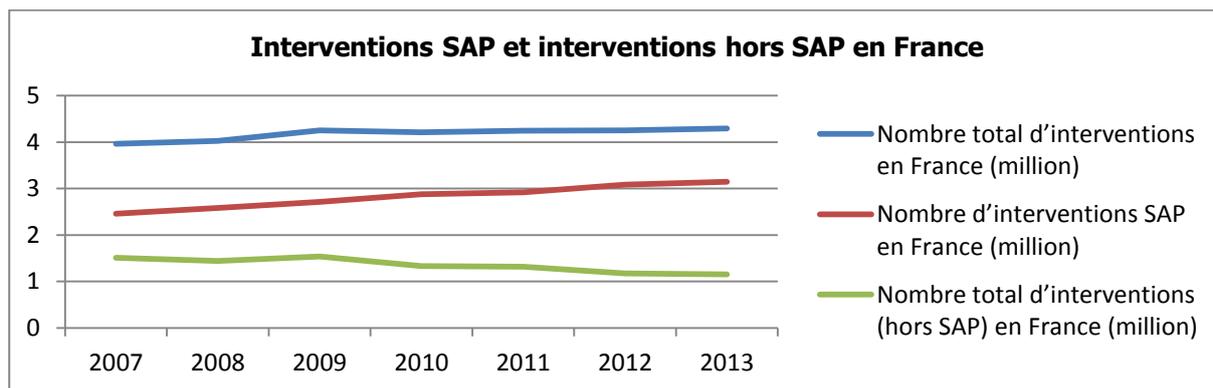


2.1.4 - La problématique du Secours à Personne

2.1.4.1 - Evolution des interventions de secours à personne

Interventions SAP et interventions hors SAP en France :

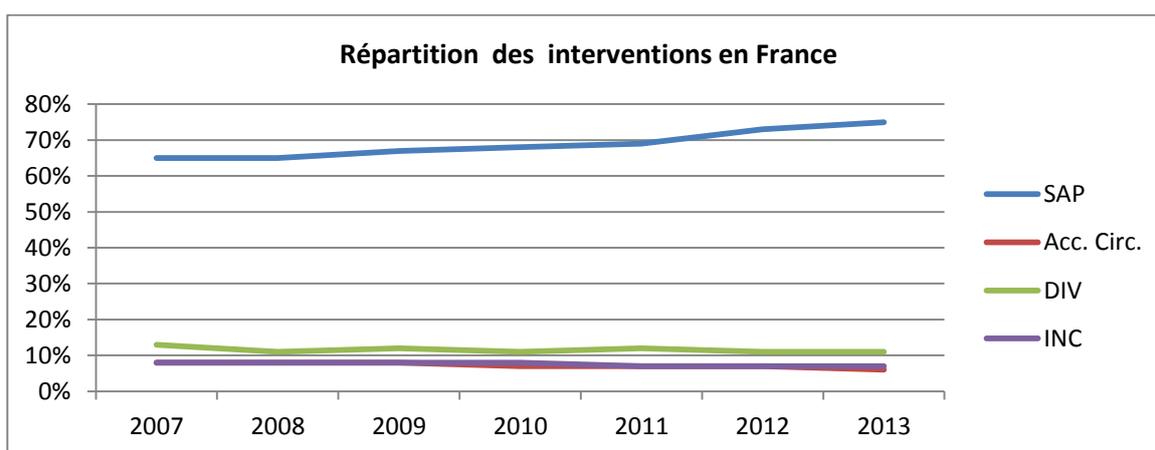
Tableau	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre total d'interventions en France	3,966	4,027	4,250	4,210	4,242	4,255	4,295
Nombre d'interventions SAP en France	2,459	2,585	2,714	2,876	2,922	3,082	3,143
Nombre total d'interventions hors SAP en France	1,507	1,442	1,536	1,334	1,320	1,173	1,152



- En France, le nombre des interventions SAP augmente régulièrement.
- En France, en dehors du SAP, le nombre des interventions diminue régulièrement.

Répartition des interventions en France :

Tableau	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Secours à personne SAP	59%	62%	65%	65%	65%	67%	68%	69%	73%	75%
Accidents de la circulation.	9%	9%	8%	8%	8%	8%	7%	7%	7%	6%
Interventions diverses DIV	23%	12%	12%	12%	13%	11%	12%	11%	12%	11%
Incendie INC	9%	10%	9%	8%	8%	8%	8%	7%	7%	7%

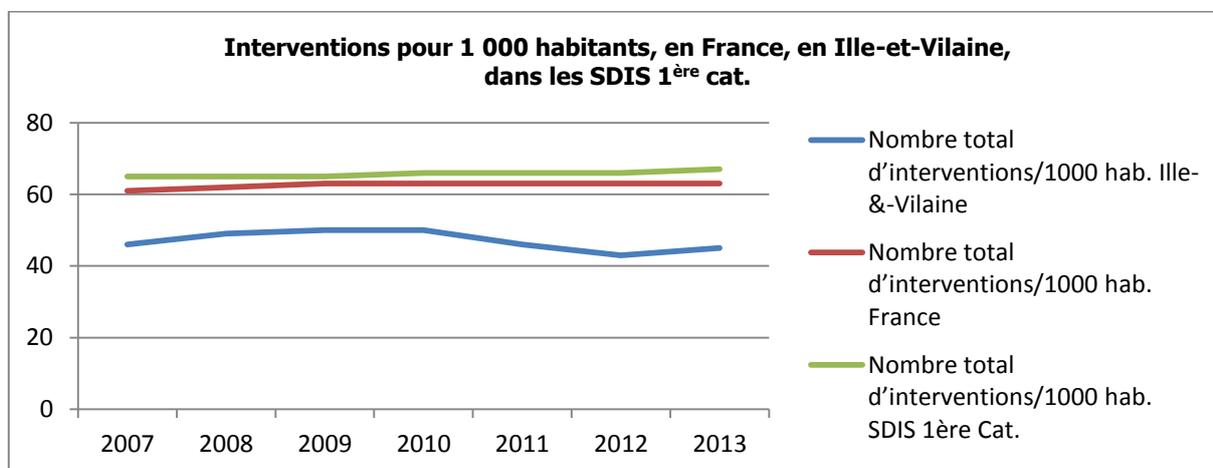


- La proportion du SAP est passée de 59% à 75% en 10 ans.
- En intégrant les accidents de circulation, le SAP représente en 2014 plus de 80% des interventions.



Interventions pour 1 000 habitants en France, en Ille-et-Vilaine, dans les SDIS de 1^{ère} cat. :

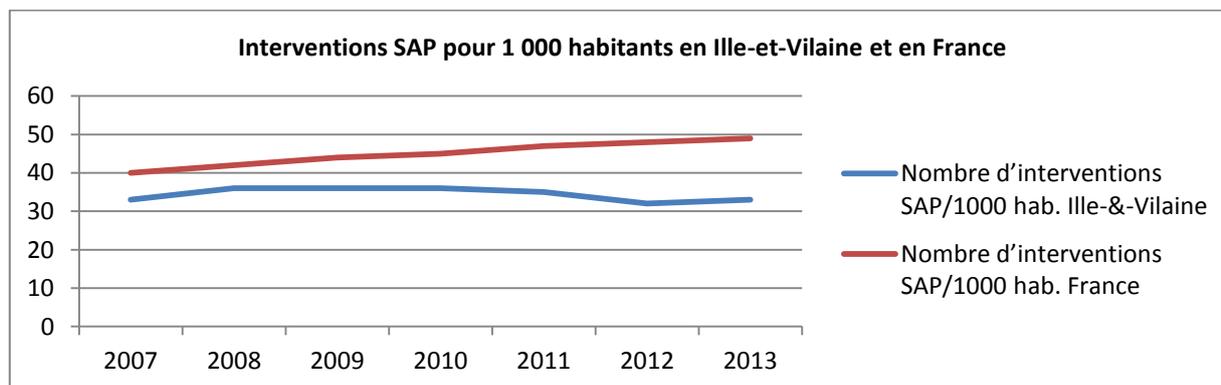
Tableau	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nbre total d'interventions/1 000 hab. Ille-et-Vilaine	46	49	50	50	46	43	45
Nbre total d'interventions/1 000 hab. France	61	62	63	63	63	63	63
Nbre total d'interventions/1 000 hab. SDIS 1 ^{ère} Cat.	65	65	65	66	66	66	67



- En France, le nombre des interventions pour 1 000 habitants augmente peu.
- En Ille-et-Vilaine, le nombre des interventions pour 1 000 habitants est bien inférieur à celui de la France, mais aussi à celui des SDIS de 1^{ère} catégorie.

Interventions SAP pour 1 000 habitants, en France et en Ille-et-Vilaine :

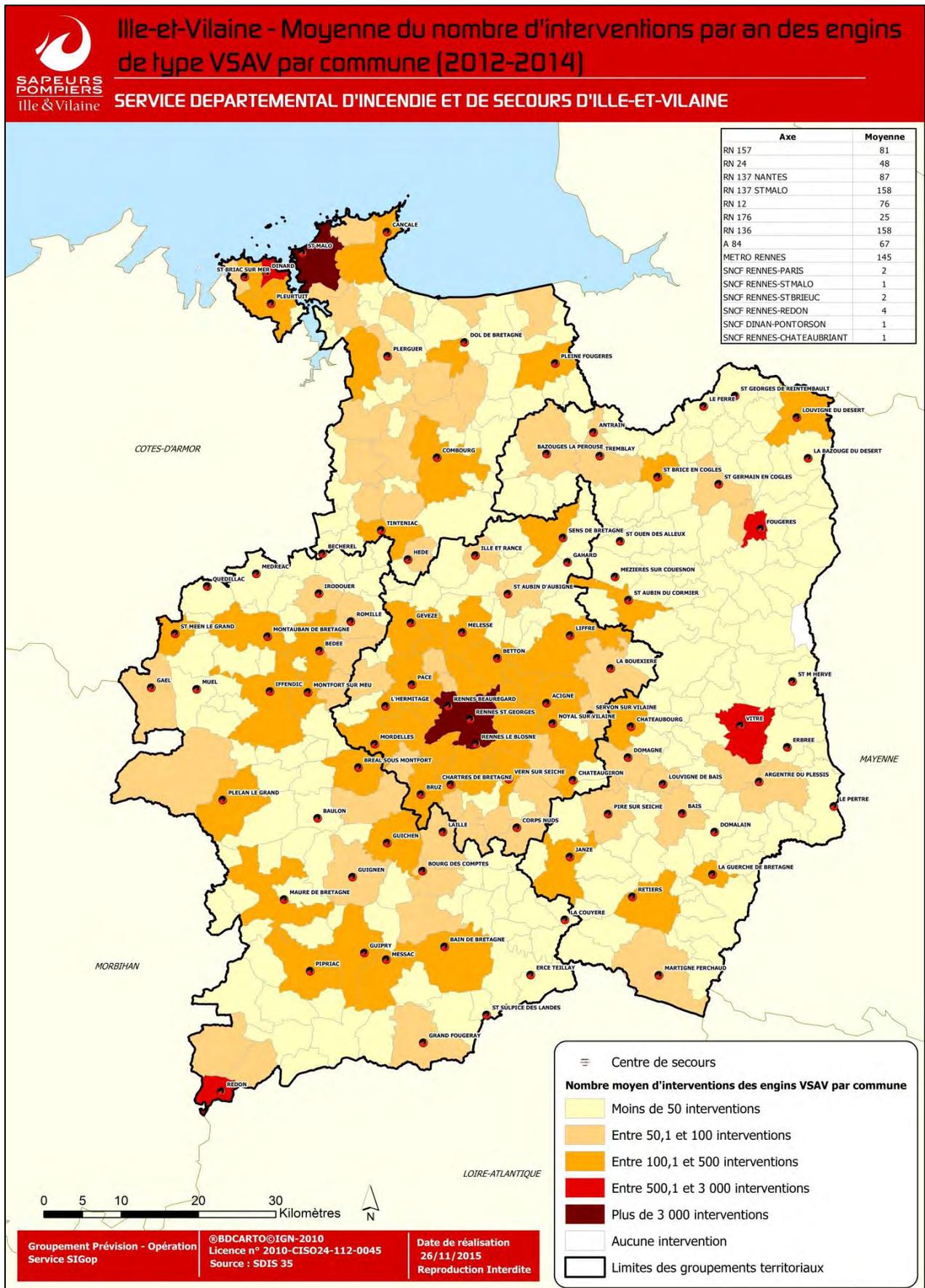
Tableau	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nbre d'interventions SAP/1000 hab. Ille-et-Vilaine	33	36	36	36	35	32	33
Nbre d'interventions SAP/1000 hab. France	40	42	44	45	47	48	49

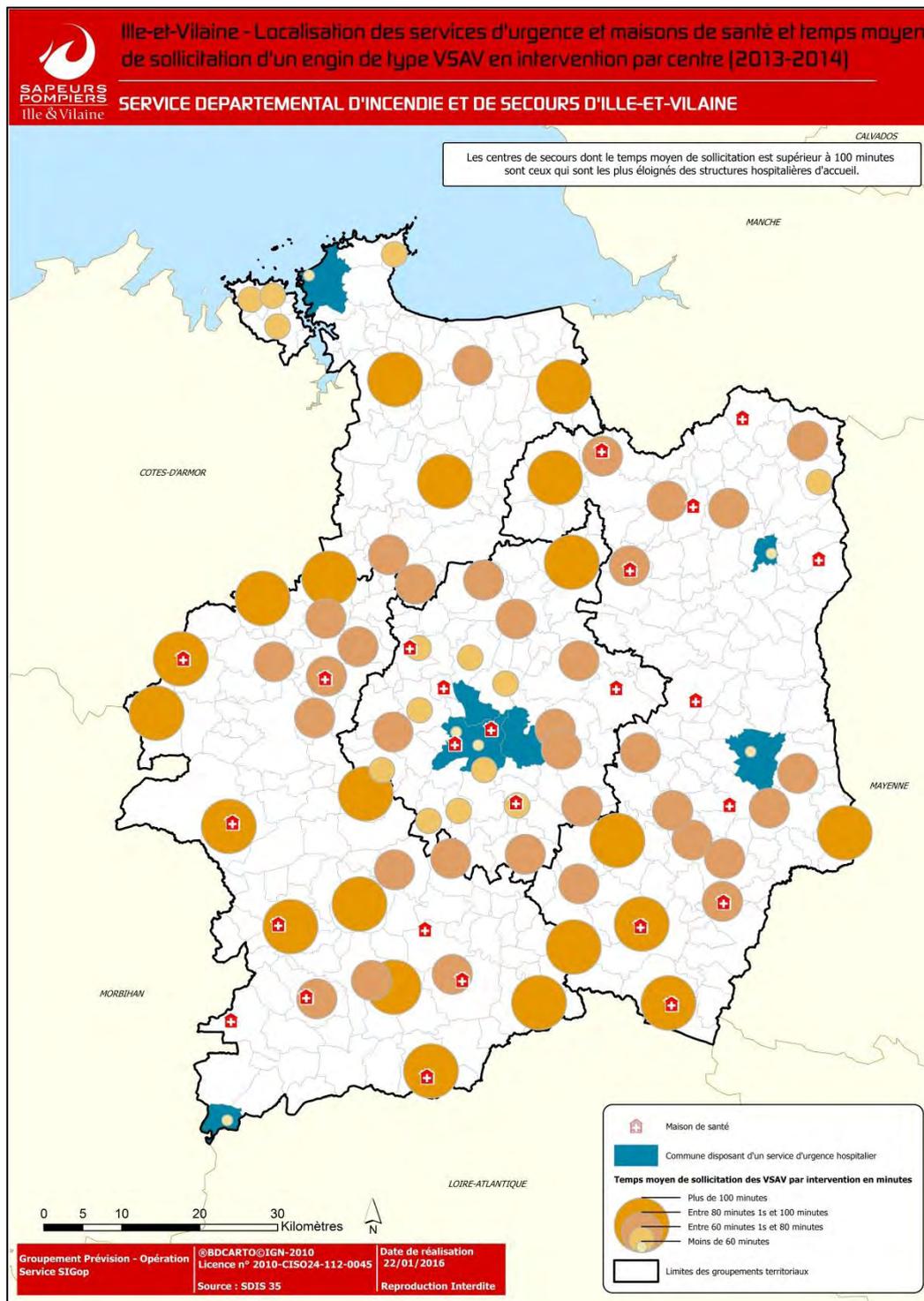


- En Ille-et-Vilaine, le nombre d'interventions SAP reste stable entre 33 et 36 interventions pour 1 000 habitants.
- En France, le nombre d'interventions SAP augmente de 40 à 49 sur la même période.



2.1.4.2 - Activité SAP du SDIS 35





On constate que les VSAV proches des communes disposant d'un service d'urgence hospitalier ont une durée moyenne de mobilisation par intervention inférieure à 60 minutes. Dans certains endroits éloignés de services d'urgence, ce temps de mobilisation est parfois le double.

Une circulaire récente (DGOS/R2/DGSCGC/2015/190) encourage les médecins régulateurs à élargir les destinations possibles d'évacuation des victimes pris en charge par les sapeurs-pompiers en fonction de leur état, notamment les cabinets médicaux et maisons médicales. Le recours à un service d'urgence de proximité réduirait ainsi le temps de mobilisation des VSAV lorsqu'ils interviennent dans les zones éloignées d'un centre hospitalier siège de services d'urgence.



COMMENTAIRE :

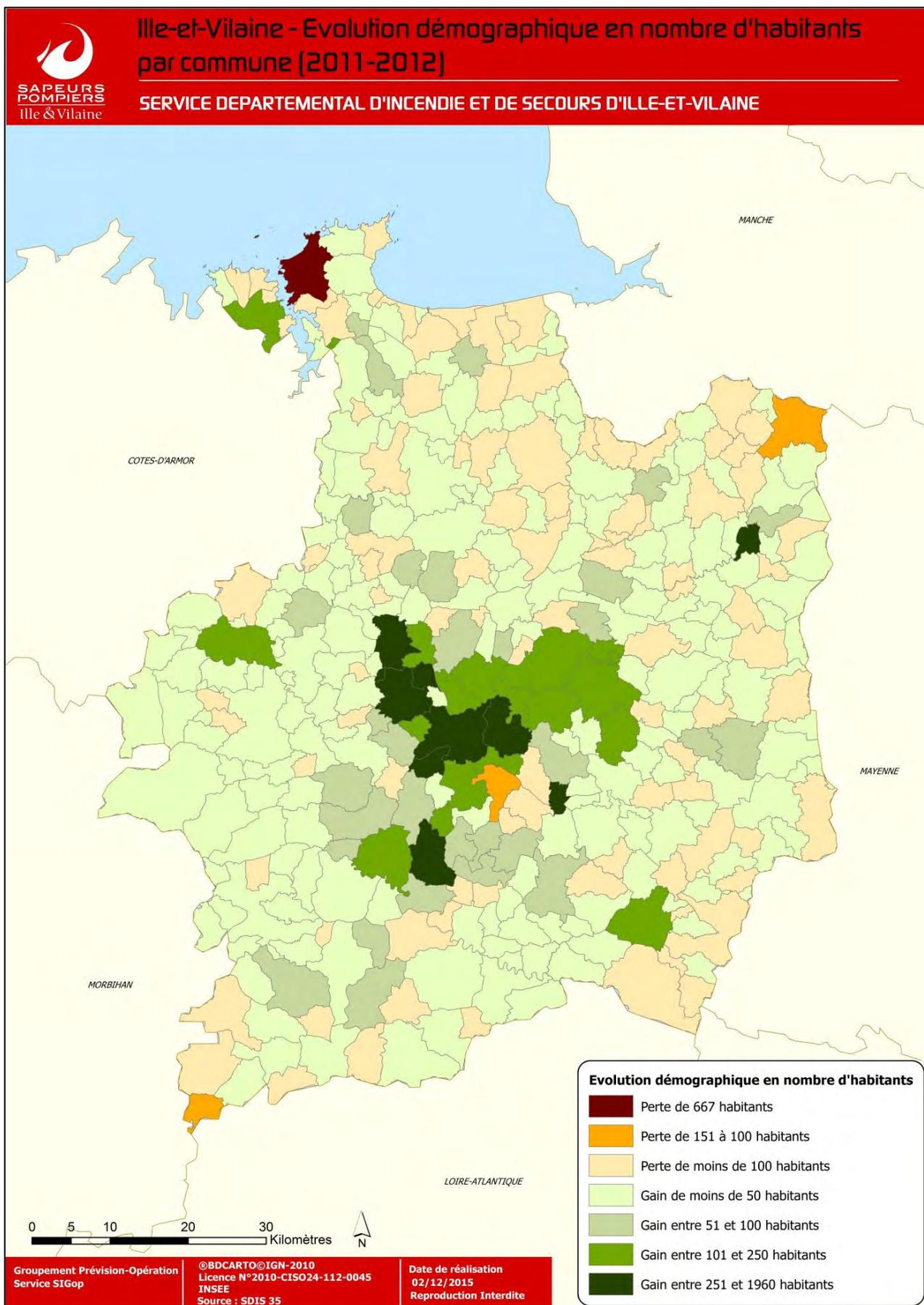
La sollicitation des SDIS augmente régulièrement depuis de nombreuses années, mais lorsque l'on regarde ce type d'intervention dans le détail, on s'aperçoit que seules les interventions de secours à personne ont augmenté sans cesse alors que le nombre des autres types d'interventions est resté relativement stable.

La proportion du nombre d'interventions de secours à personne est passée de 60 à 75%. Elle est de 80% si l'on tient compte des accidents de la circulation.

Il est à remarquer que le nombre d'interventions secours à personnes pour 1 000 habitants dans le département d'Ille-et-Vilaine reste plus faible qu'ailleurs.



2.1.4.3 - Lien entre évolution démographique et les interventions de secours à personne



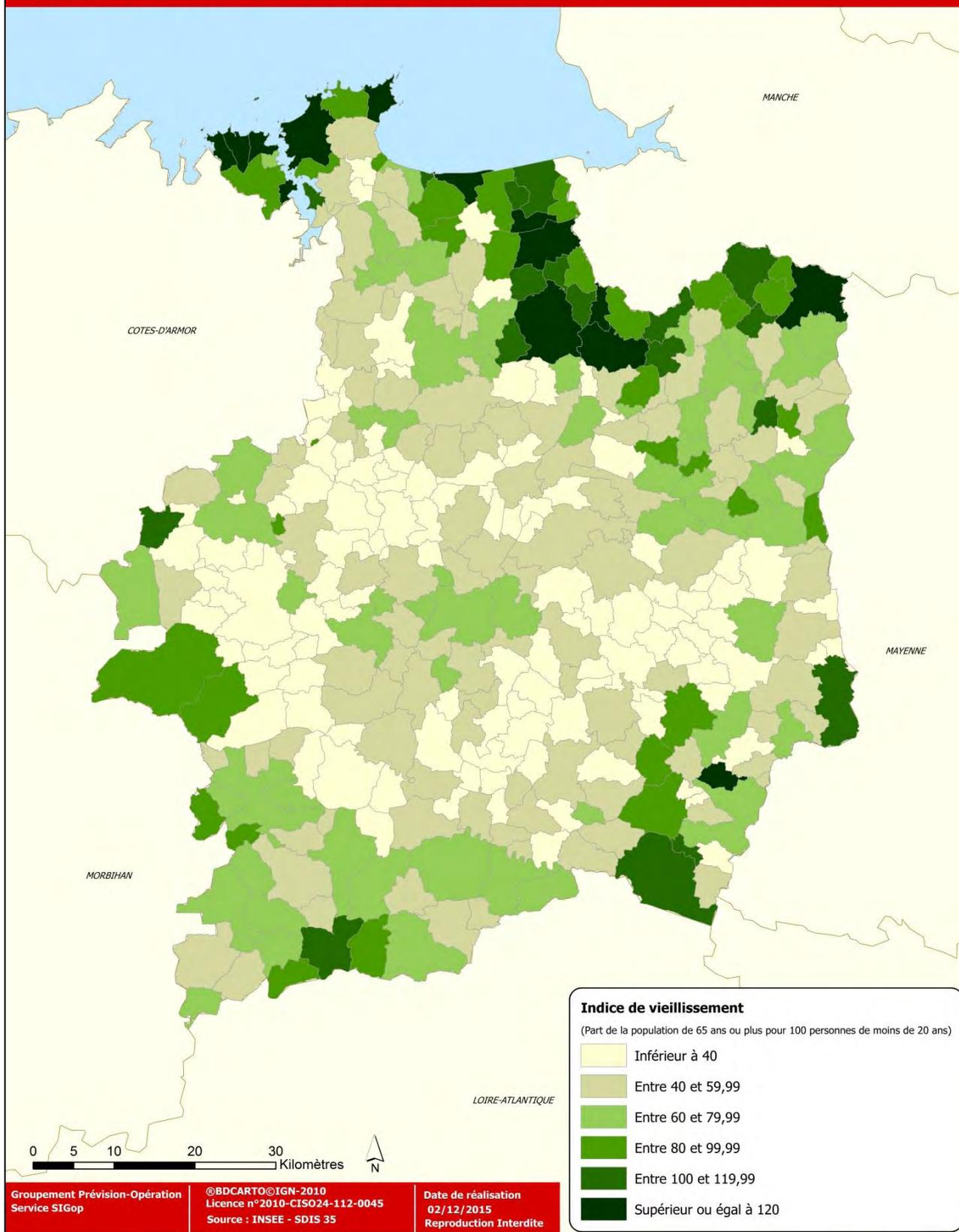


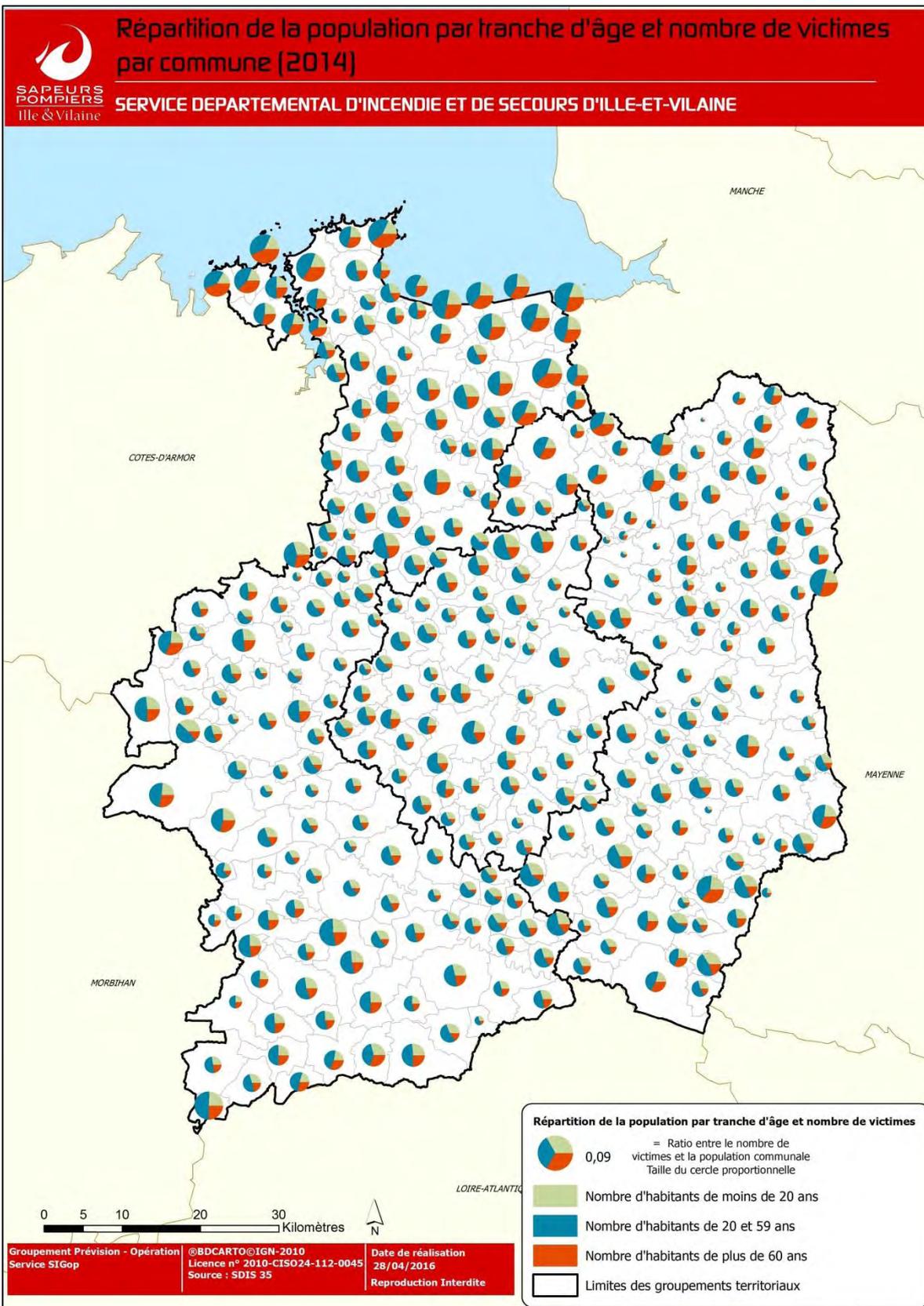
Sapeurs
Pompiers
Ille & Vilaine

Ille-et-Vilaine - Indice de vieillissement de la population

[Données INSEE 2011 - Population légale 2014]

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ILLE-ET-VILAINE





COMMENTAIRE :

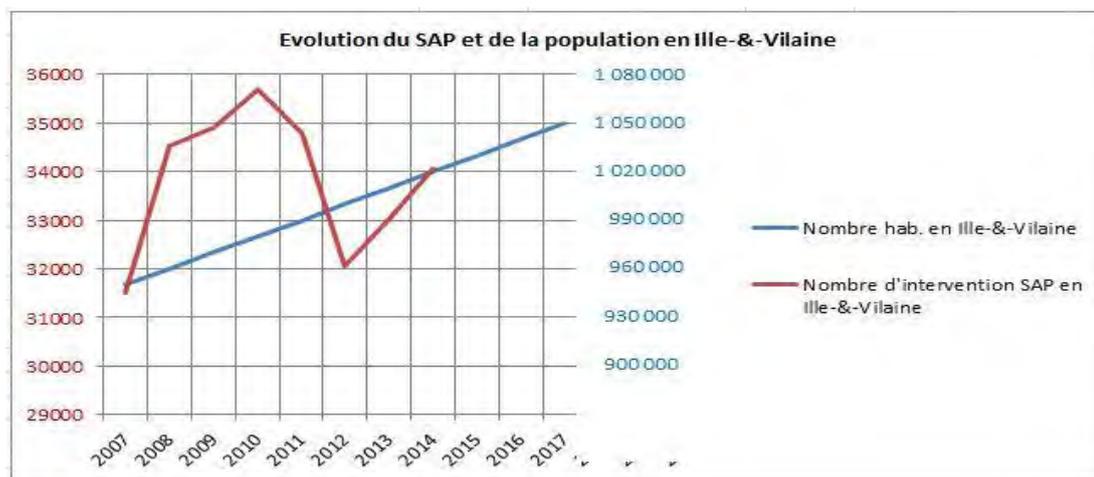
Les cartes ci-avant mettent en évidence que l'augmentation de la population du département est surtout marquée sur l'agglomération Rennaise. L'évolution démographique du nord du département est moins dynamique et surtout le vieillissement de la population y est plus marqué.



2.1.4.4 - Impact de la mise en œuvre de la convention SAMU-SDIS

La convention SAMU-SDIS a été signée en 2012.

D'autre part, en 2014, sur 16 942 interventions pour secours à personne à domicile, les sapeurs-pompiers ont réalisé 2 610 interventions pour relevage. 75 % de ces interventions n'ont pas nécessité de transport de victime sur un centre hospitalier par le SDIS.

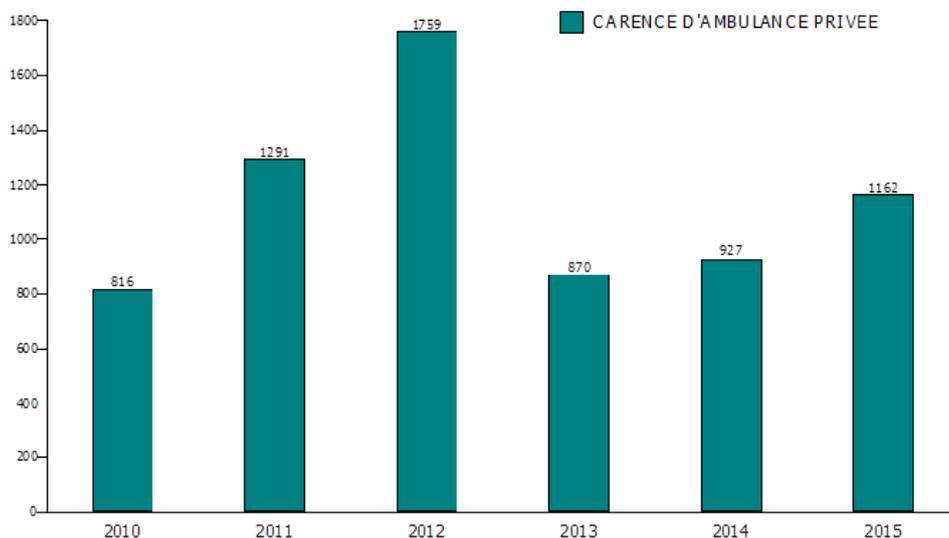


COMMENTAIRE :

- En 2007, le nombre des interventions SAP augmente nettement suite à la mise en place du système de traitement de l'alerte Artémis, puis progresse lentement jusqu'en 2010.
- En 2011 et 2012 le nombre des interventions SAP diminue en lien avec la mise en œuvre de la convention bipartite SAMU-SDIS.
- En 2013 et 2014, l'augmentation reprend et s'accroît au premier semestre 2015 lors des changements qui affectent le SAMU (nouveaux locaux, nouveau logiciel de régulation, passage des bilans sur Antares).
- Sur la période 2007-2013 le nombre d'interventions SAP augmente moins vite que le nombre d'habitants, ce qui correspond à une diminution du nombre d'intervention/habitant.



Evolution du nombre d'interventions par carence d'ambulance privée



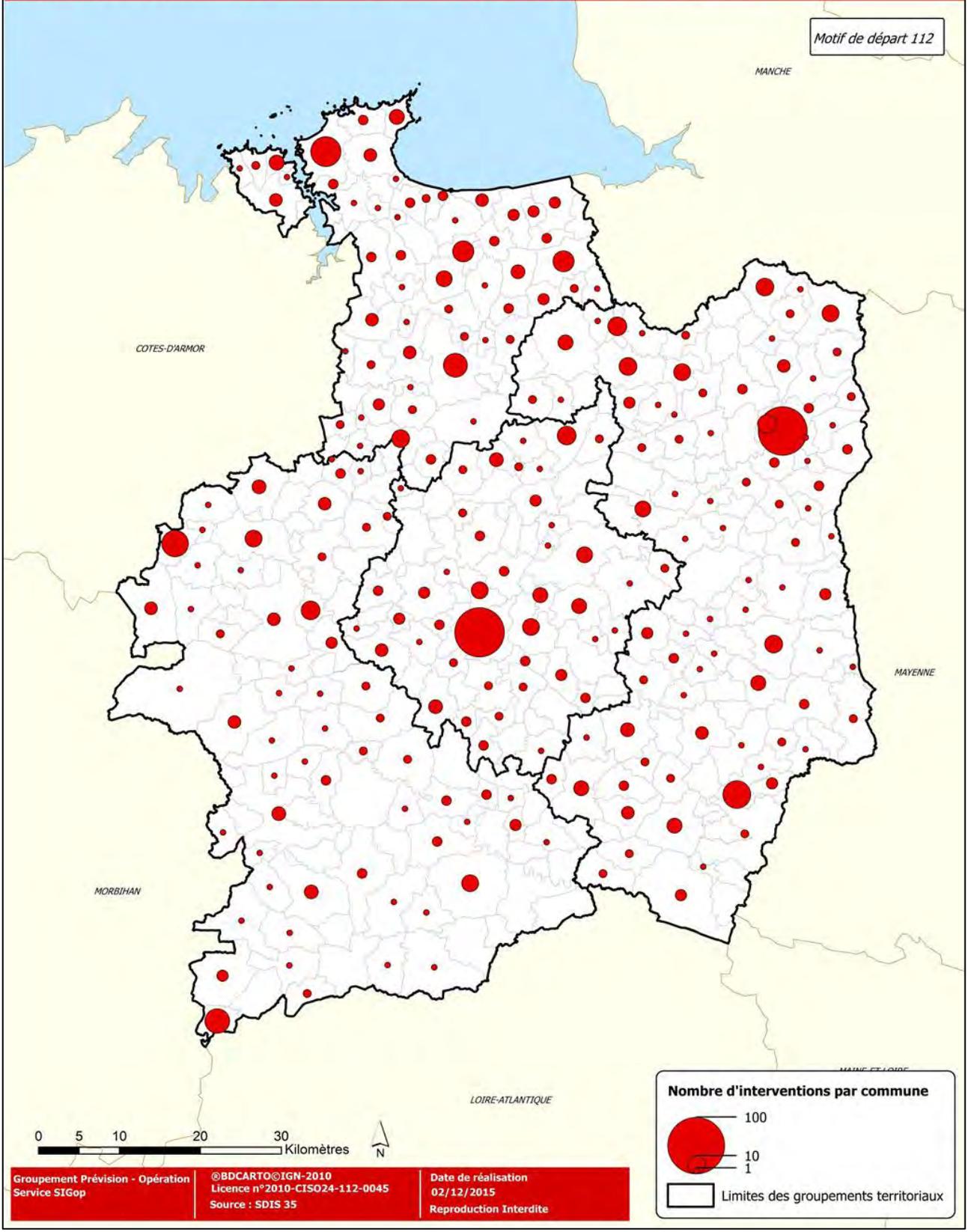
REMARQUE :

Un effort d'organisation de la profession en 2015 (associations des transports et soins d'urgence ATSU) a permis la mise en place d'un coordinateur des entreprises de transport sanitaire privées du département.



Ille-et-Vilaine - Nombre d'interventions pour carences d'ambulances privées par commune (2014)

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ILLE-ET-VILAINE



Groupement Prévision - Opération
Service SIGop

©BDCARTO©IGN-2010
Licence n°2010-CISO24-112-0045
Source : SDIS 35

Date de réalisation
02/12/2015
Reproduction Interdite



2.1.4.5 - Activité des Véhicules de Santé (VLS)

La chaîne opérationnelle santé a été mise en place en septembre 2007. Elle repose sur trois niveaux d'engagement :

- Les VLS de niveau 1 interviennent **sur un secteur de proximité pour assurer des missions de soins d'urgence** exclusivement. Elles sont armées par un médecin SP ou un infirmier SP ou un binôme médecin et infirmier placés en astreinte. Elles sont au nombre de 12 réparties sur le territoire départemental de manière à assurer un maillage de proximité efficace.
- Les VLS de niveau 2 interviennent sur un secteur élargi pour assurer des missions de soutien sanitaire en opération et **des missions de soins d'urgence. Elles sont armées par un infirmier SP** et un équipier en garde postée. Elles sont au nombre de 4. Les VLS de Rennes et Saint-Malo fonctionnent 24h/24h. Les VLS de Bain de Bretagne et Fougères fonctionnent tous les jours de 7h à 19h et peuvent être armées par du personnel en astreinte la nuit. Elles assurent une réponse permanente, y compris sur des secteurs qui ne seraient pas couverts par un VLS de niveau 1.
- Le VLS de niveau 3 (appelé VLOS) intervient sur le territoire départemental pour assurer des missions de coordination sanitaire des **interventions de grande ampleur, de soutien sanitaire en opération et de soins d'urgence. Il est armé par un infirmier SP d'astreinte qui peut être rejoint par le médecin SP d'astreinte en cas de nécessité.**

Cette organisation permet une montée en puissance en cas d'intervention de grande ampleur. Elle permet en outre de faire intervenir les médecins sapeurs-pompiers **pour des missions justifiées proches de leur lieu d'exercice et d'optimiser ainsi « le temps médical »**. La chaîne opérationnelle santé se veut être le plus possible au service des sapeurs-pompiers, notamment à travers le soutien sanitaire en opération. Elle se veut par ailleurs complémentaire des moyens hospitaliers du SAMU.

Depuis sa mise en place, **l'ensemble des moyens de la chaîne opérationnelle santé** réalise 5 000 interventions par an en moyenne. Le taux de para-médicalisation des interventions est stable entre 2008 et 2014 : il se situe autour de 15 %. Par ailleurs, 926 « protocoles douleur » **ont été effectués par les VLS sur l'année 2014.**



2.1.4.6 - SROS et le SDIS 35

Les territoires de santé

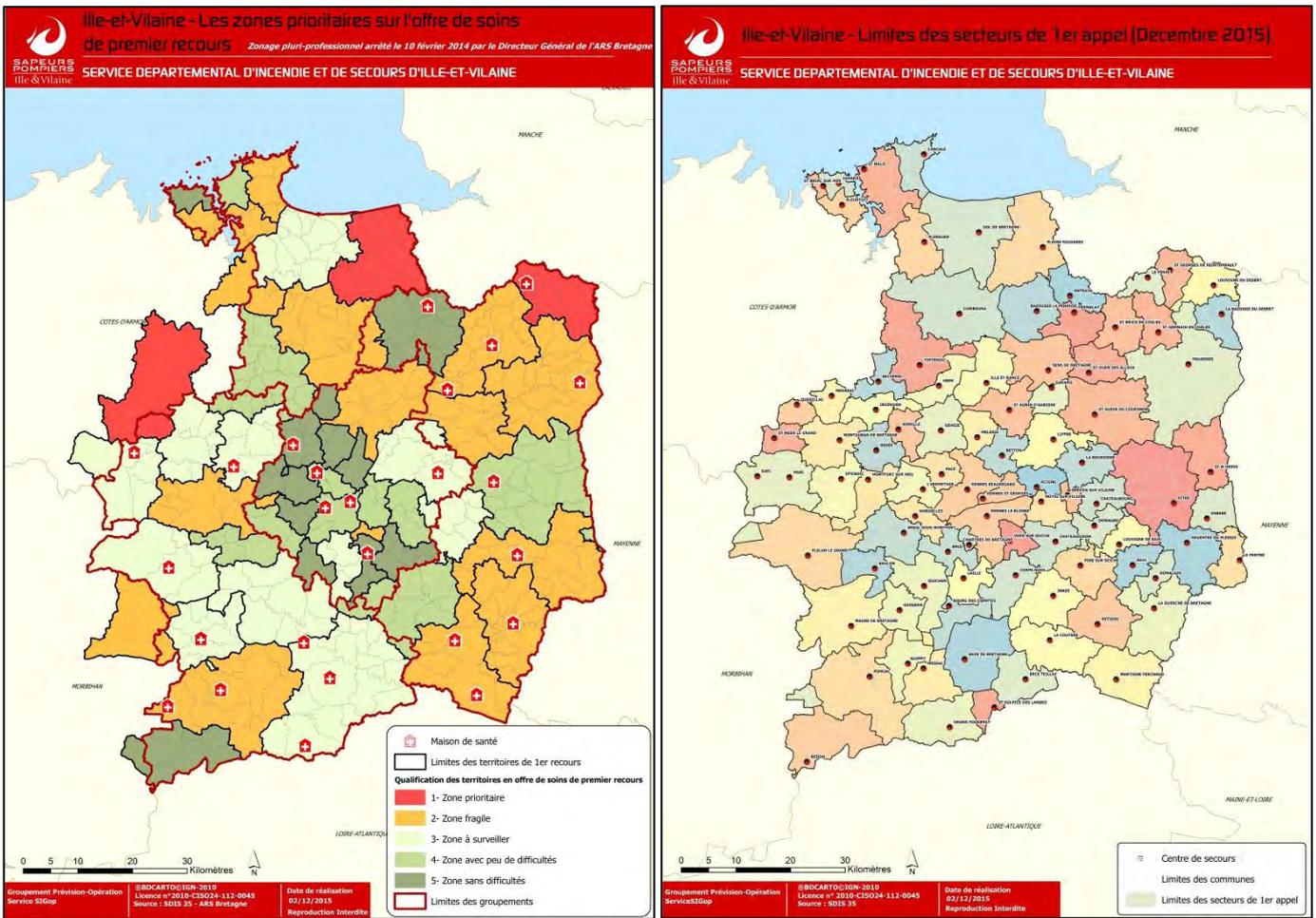
Les pays bretons au 01/01/2014



Les territoires de santé ne suivent pas le découpage des départements. Ils sont organisés à partir d'un Centre Hospitalier Principal mais dans le cadre administratif de la Région.



Les zones sur l'offre de soins de premier recours



COMMENTAIRE :

Il n'y a pas de corrélation entre les territoires de premiers recours du SROS et les secteurs de 1^{er} appel du SDACR. La coordination des SDACR et des SROS reste à faire.

Les zones fragiles identifiées par le SROS se trouvent en dehors de Rennes métropole essentiellement au nord et à l'est du département.



2.1.5 - Analyse de l'activité par Cis

2.1.5.1 - Répartition de l'activité opérationnelle par Cis

Le tableau détaille le nombre de missions de secours réalisées sur la période de 2010 à 2014 pour chaque CIS du corps départemental ainsi que la moyenne sur les 5 dernières années.

Le Code couleur correspond :

Plus de 3 interventions par jour
1 à 3 interventions par jour
Moins d'une intervention par jour

CIS	Type	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne
RENNES LE BLOSNE	CSP	7711	7271	6187	5035	4962	6233
RENNES ST GEORGES	CSP	6660	6529	5813	5916	5880	6160
RENNES BEAUREGARD	CSP	5900	5747	5218	5372	5398	5527
ST MALO	CSP	5735	5574	4993	4902	4962	5233
FOUGERES	CS	2190	2097	2089	2167	2149	2138
REDON	CS	1968	1912	1753	1789	1737	1832
DINARD	CS	1568	1570	1440	1371	1204	1431
VITRE	CS	1452	1333	1319	1291	1234	1326
DOL DE BRETAGNE	CS	1176	1095	1058	1191	1245	1153
BAIN DE BRETAGNE	CS	1042	1094	972	1004	1032	1029
BRUZ	CS	1008	922	879	990	916	943
COMBOURG	CS	963	849	827	764	761	833
MONTFORT SUR MEU	CS	826	878	750	779	763	799
TINTENIAC	CS	753	702	679	705	802	728
CANCALE	CS	853	664	611	688	625	688
GUICHEN	CS	729	721	573	558	541	624
JANZE	CS	713	667	596	564	549	618
GEVEZE	CS	640	615	504	580	575	583
LA GUERCHE DE BRETAGNE	CS	572	497	531	519	537	531
LIFFRE	CS	520	501	524	538	483	513
L'HERMITAGE	CS	605	468	508	491	490	512
CHATEAUBOURG	CS	523	448	524	543	480	504
PLELAN LE GRAND	CS	453	467	480	534	494	486
PLEURTUIT	CPI	544	499	446	445	485	484
MORDELLES	CS	609	539	382	430	402	472
ST MEEN LE GRAND	CS	503	462	510	421	419	463
PLERGUER	CS	519	474	423	415	445	455
PLEINE FOUGERES	CS	442	403	381	473	521	444
PIPRIAC	CS	543	421	429	463	359	443
ARGENTRE DU PLESSIS	CS	504	441	414	443	369	434
MONTAUBAN DE BRETAGNE	CPI	414	494	384	402	398	418
BEDEE	CS	412	431	422	406	389	412
ST AUBIN DU CORMIER	CS	447	382	361	373	389	390
VERN SUR SEICHE	CPI	472	410	329	347	344	380
BETTON	CPI	401	363	313	407	408	378
CHATEAUGIRON	CS	451	405	344	363	325	378
BREAL SOUS MONTFORT	CPI	415	369	360	383	344	374



CIS	Type	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne
ST AUBIN D'AUBIGNE	CPI	397	393	424	367	256	367
NOYAL SUR VILAINE	CPI	382	328	367	372	370	364
MAURE DE BRETAGNE	CS	408	351	370	353	325	361
ST BRICE EN COGLES	CPI	351	315	337	409	314	345
PACE	CPI	343	328	360	331	353	343
ANTRAIN	CPI	355	299	327	324	365	334
ST BRIAC SUR MER	CPI	340	356	307	282	349	327
ACIGNE	CPI	310	310	312	360	319	322
GUIPRY	CPI	316	266	304	356	361	321
SENS DE BRETAGNE	CPI	328	340	293	342	256	312
MESSAC	CS	403	340	260	253	244	300
CHARTRES DE BRETAGNE	CPI	316	325	312	284	246	297
RETIERS	CPI	325	295	287	290	271	294
LOUVIGNE DU DESERT	CPI	269	258	228	292	258	261
CORPS NUDS	CPI	232	229	218	272	235	237
GRAND FOUGERAY	CPI	275	224	229	216	228	234
HEDE	CPI	296	239	194	228	178	227
BAZOUGES LA PEROUSE	CPI	246	204	214	237	213	223
MELESSE	CPI	183	175	234	241	268	220
LA COUYERE	CPI	262	222	214	200	168	213
LOUVIGNE DE BAIS	CPI	210	213	223	188	177	202
IFFENDIC	CPI	204	207	203	207	167	198
BOURG DES COMPTES	CPI	240	200	176	194	168	196
LAILLE	CPI	191	158	182	186	229	189
MEDREAC	CPI	219	177	191	181	156	185
ST GERMAIN EN COGLES	CPI	138	150	159	195	173	163
ROMILLE	CPI	118	129	164	207	176	159
MARTIGNE FERCHAUD	CPI	121	157	138	180	159	151
GUIGNEN	CPI	135	139	163	158	140	147
MONTREUIL SUR ILLE	CPI	198	185	173	155	24	147
PIRE SUR SEICHE	CPI	125	105	129	151	168	136
DOMAGNE	CPI	161	128	173	109	96	133
ST OUEN DES ALLEUX	CPI	129	124	97	167	137	131
BAIS	CPI	139	107	117	142	144	130
GAEL	CPI	120	91	90	121	201	125
IRODOUER	CPI	109	120	109	128	117	117
ERBREE	CPI	119	108	102	122	107	112
SERVON SUR VILAINE	CPI	124	95	116	129	84	110
LA BOUEXIERE	CPI	102	98	124	122	93	108
TREMBLAY	CPI	132	117	90	101	99	108
BECHEREL	CPI	142	137	78	71	94	104
ERCE TEILLAY	CPI	121	102	80	87	128	104
LA BAZOUGE DU DESERT	CPI	88	99	100	88	102	95
ST M HERVE	CPI	101	89	109	99	78	95
MEZIERES SUR COUESNON	CPI	108	105	104	81	65	93
LE PERTRE	CPI	69	83	74	85	90	80



CIS	Type	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne
QUEDILLAC	CPI	73	74	89	81	72	78
BAULON	CPI	82	89	78	83	54	77
DOMALAIN	CPI	73	71	62	75	94	75
GUIPEL	CPI	98	92	91	66	8	71
ST GEORGES DE REINTEMBault	CPI	75	58	42	60	56	58
MUEL	CPI	60	40	48	57	35	48
GAHARD	CPI	52	43	34	48	25	40
ST SULPICE DES LANDES	CPI	51	31	41	37	41	40
LE FERRE	CPI	36	33	25	23	14	26

Le Cis Rennes Le Blosne a accueilli jusqu'en 2012 la VLS de Rennes, cette dernière est depuis rattachée à l'entité Direction.

Les centres de secours de Montreuil/Ille et Guipel ont fusionné en 2014 pour devenir le CIS Ille-et-Rance.

Les Centres de Secours de Gaël et de Muël ont fusionné en novembre 2013 pour devenir Gaël-Muël.

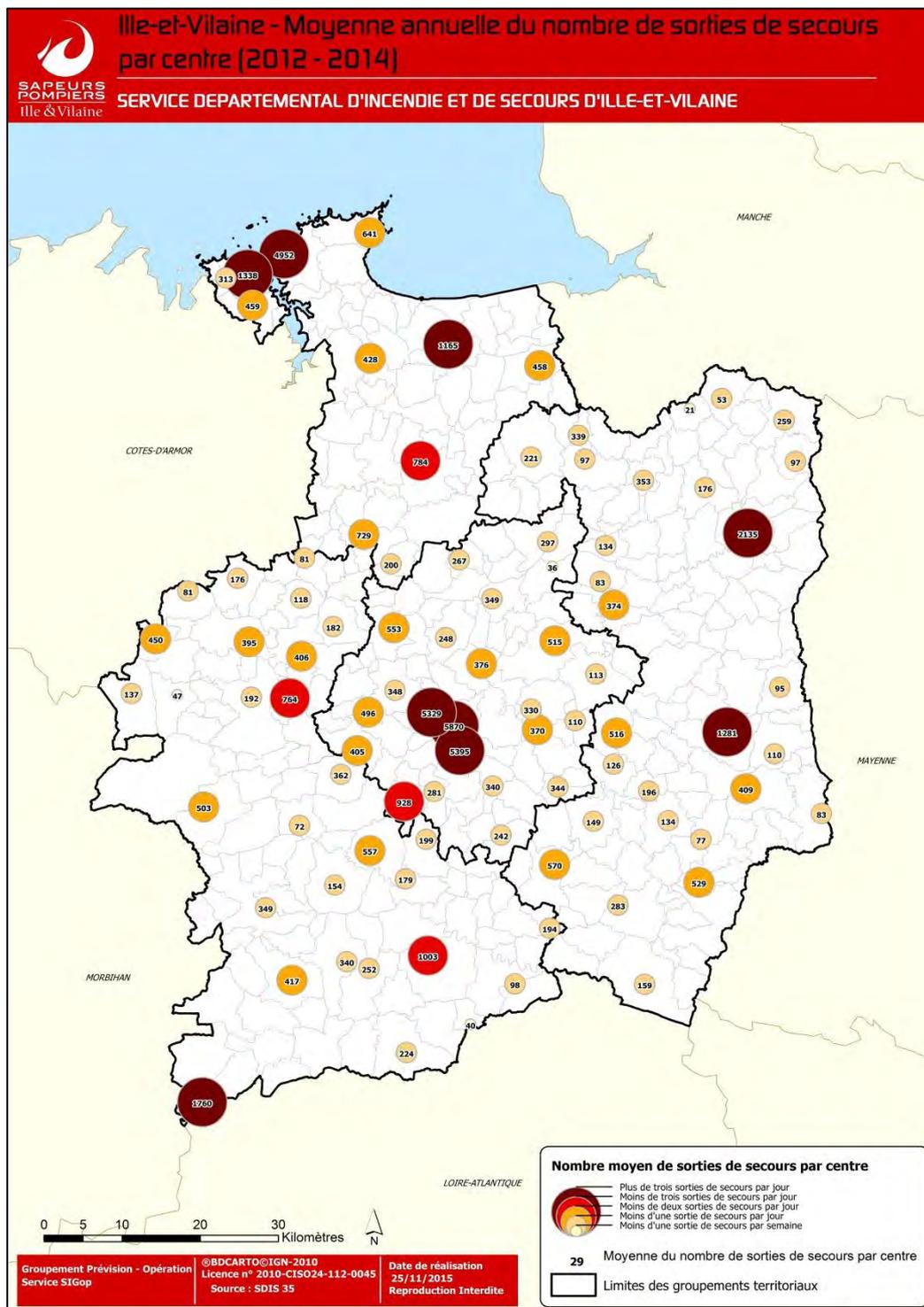
Le CIS de Saint-Broladre a été fermé en 2013.

A la lecture du tableau, le classement des CIS fait apparaître des situations qu'il faudra faire évoluer. Certains classements seront à apprécier au regard de la sollicitation mesurée sur le territoire.



2.1.5.2 - L'activité moyenne de tous les CIS

Basée sur l'activité moyenne des sorties de secours entre 2012 et 2014, cette carte met en évidence les CIS à l'activité la plus soutenue.

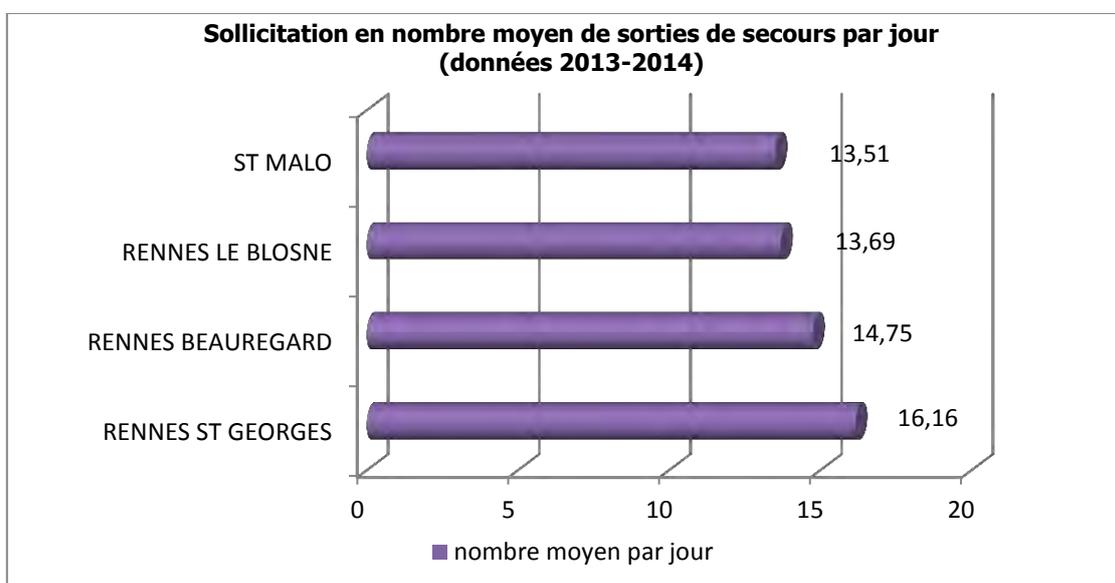


- Plus de 3 sorties par jour : 9 CIS (7 CIS mixtes et le CIS de Vitre).
- Plus de 2 sorties par jour : 4 CIS (Montfort, Bruz, Bain de Bretagne, Combourg).
- Plus de 1 sortie par jour : 22 CIS
- De 1 sortie par semaine à 1 sortie par jour : 52 CIS
- Moins de 1 sortie par semaine : 3 CIS (Le Ferré, Gahard, Saint-Sulpice des Landes)



2.1.5.2.1 - Les centres de secours principaux

Les CSP dont le nombre est passé de 12 à 4 suite aux précédents SDACR.

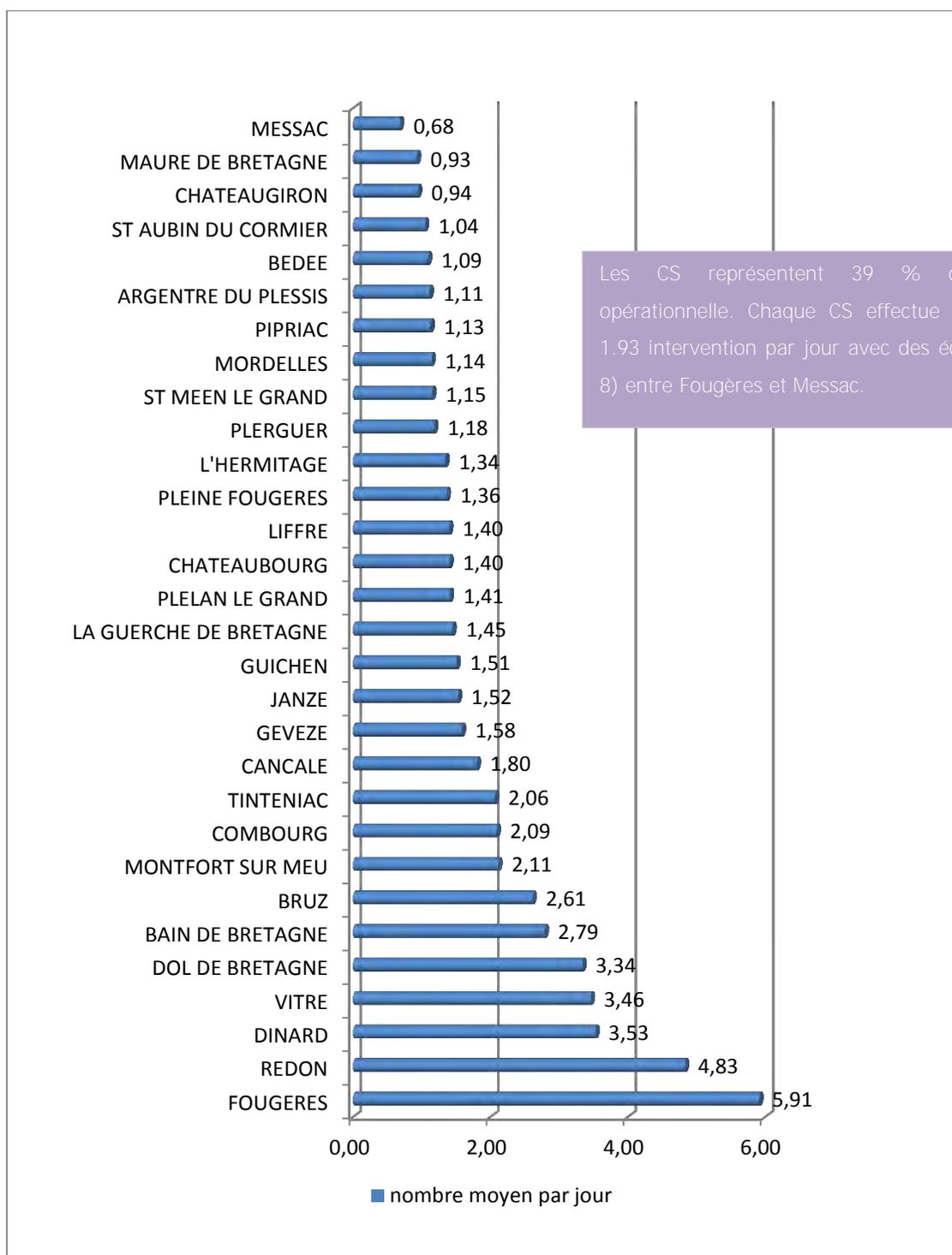


Les CSP représentent 40 % de l'activité opérationnelle. Ils effectuent en moyenne 14.53 interventions chacun par jour.



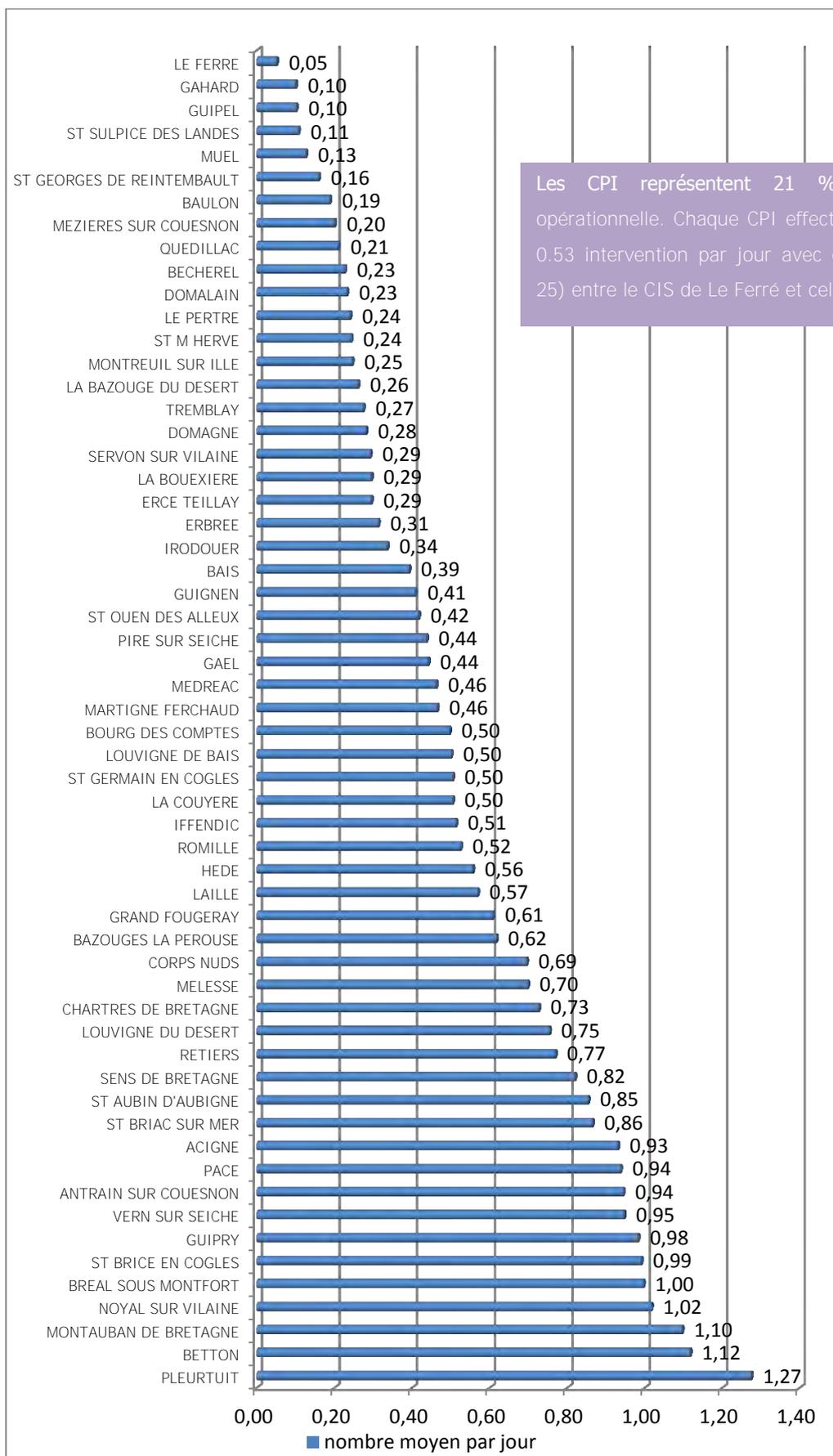
2.1.5.2.2 - Les centres de secours

Les 30 centres de secours





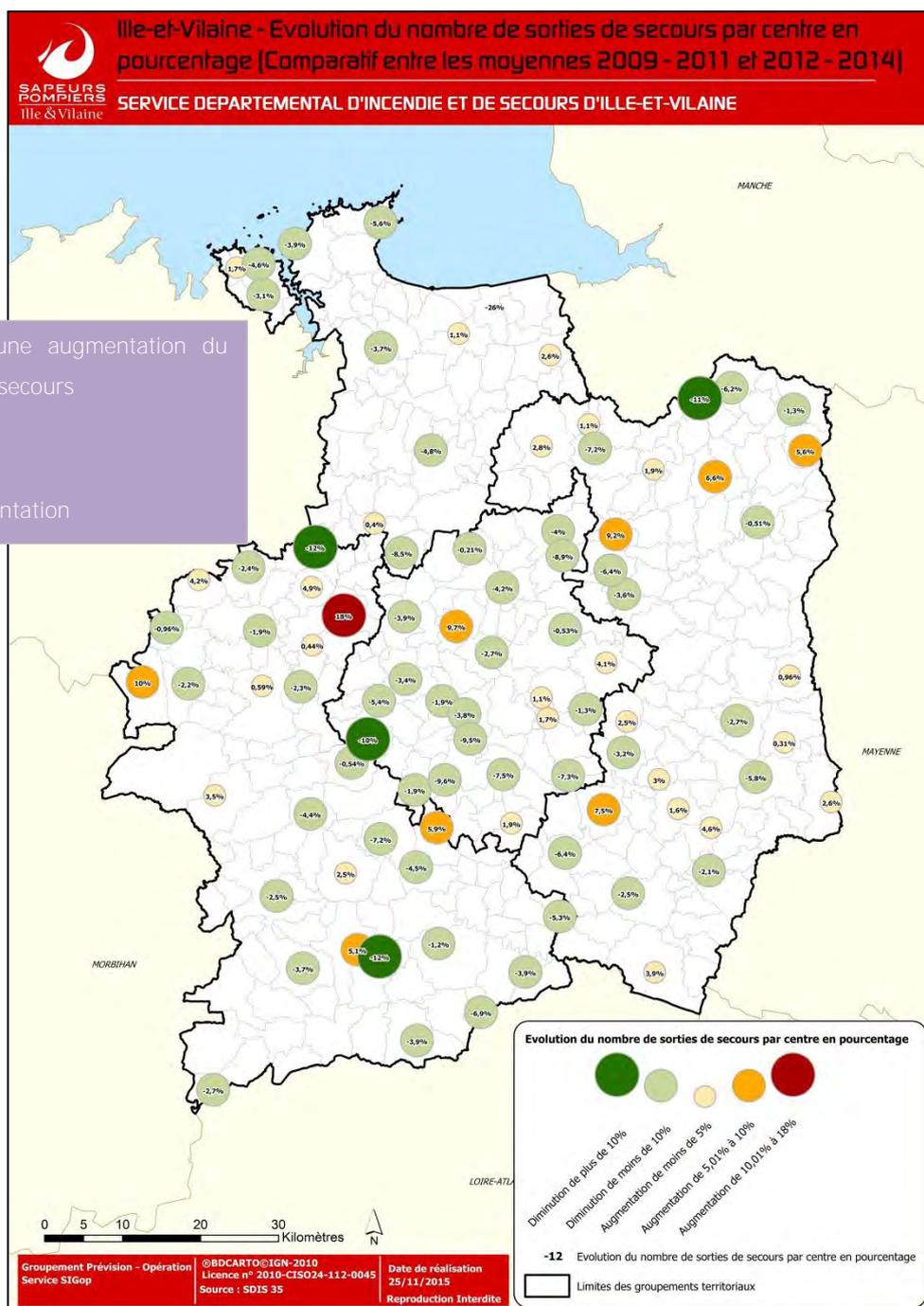
2.1.5.2.3 - Les centres de première intervention





2.1.5.3 - L'évolution de l'activité opérationnelle des CIS

L'évolution de l'activité moyenne comparée sur les années 2012-2014 comparée à la moyenne des 3 années 2009-2011.



34 CIS ont connu une augmentation du nombre de sorties de secours

- 1 CIS > 10%
- 8 CIS > 5%
- 25 en augmentation

Les plus fortes augmentations sont constatées pour les CIS de Romillé, Melesse et Gaël-Muël. Ces évolutions sont liées à l'affectation de VSAV. Entre 2010 et 2015, 10 VSAV ont été affectés sur des secteurs dépourvus permettant une répartition des sorties de secours et la réduction du nombre de moyens engagés sur chaque intervention.

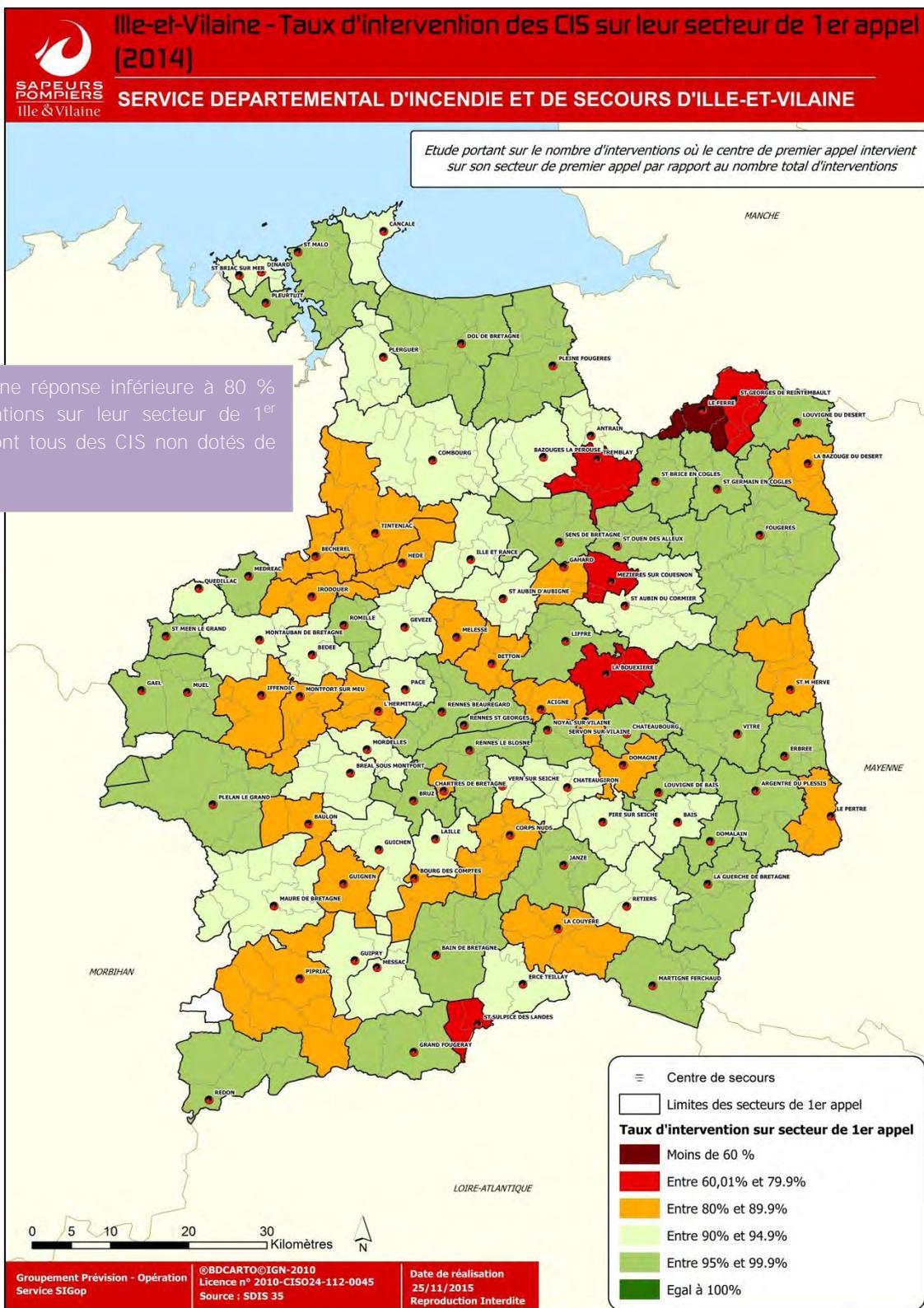
Les plus fortes baisses concernent les CIS de Le Ferré, Bécherel, Mordelles et Messac. Ceci s'explique par :

- La modification de l'environnement du Cis (affectation de VSAV dans un CIS voisin),
- La diminution de la disponibilité,
- Un facteur extérieur pour le CIS de Bécherel sursollicité par des appels malveillants stoppés en 2012 (procédure judiciaire).



2.1.5.4 - Le taux d'intervention des CIS sur leur secteur de 1^{er} appel

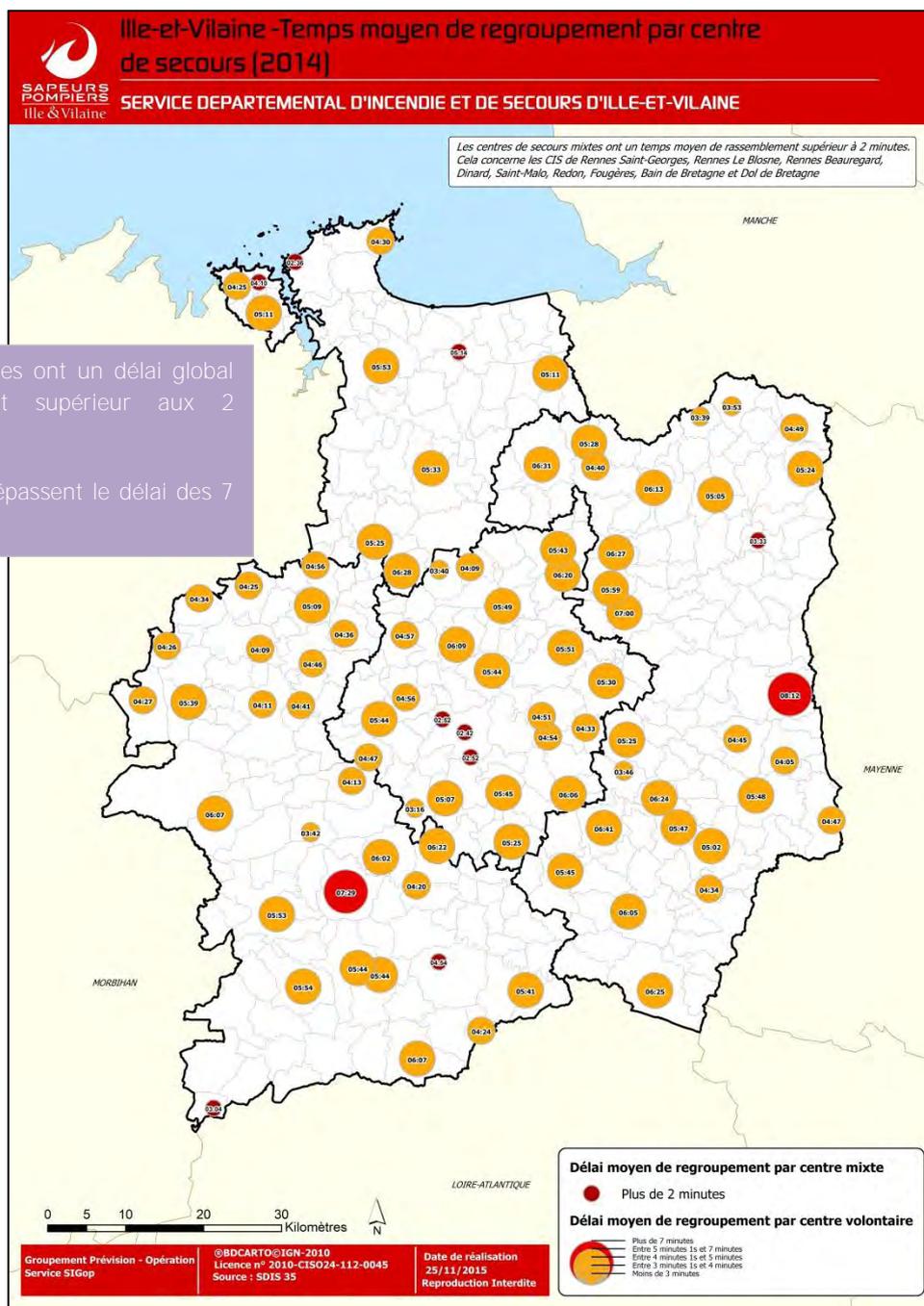
L'évolution de l'activité moyenne comparée sur les années 2012-2014 comparée à la moyenne des 3 années 2009-2011.



A l'exception de quelques CIS, on constate que les CIS assurent majoritairement plus de 80 % des interventions de leur secteur de 1^{er} appel. Les zones de faiblesses correspondent à des CIS où la sollicitation est en augmentation et où la disponibilité est plus faible. Cependant, dans ces secteurs les secours restent distribués dans les délais de distribution fixés par le SDACR.



2.1.5.5 - Durée moyenne de rassemblement



L'analyse du délai de regroupement par CIS met en évidence que le délai de **2 minutes** pour les CIS mixtes n'est pas tenu.

Pour les CIS SPV, seuls 2 CIS ont un délai global de rassemblement supérieur aux 7 minutes, à savoir le CIS de Guignen, dont l'année 2014 a été marqué par des travaux importants au centre bourg, et le CIS de Saint-M'Hervé qui souffre de la disponibilité insuffisante des SPV. Cependant, ces secteurs sont couverts dans les délais du SDACR.

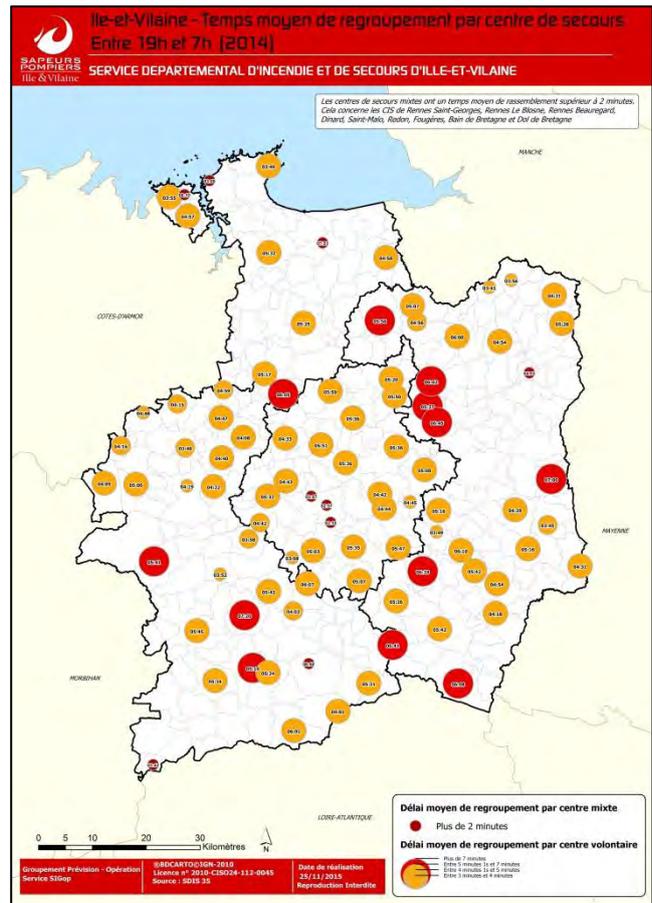
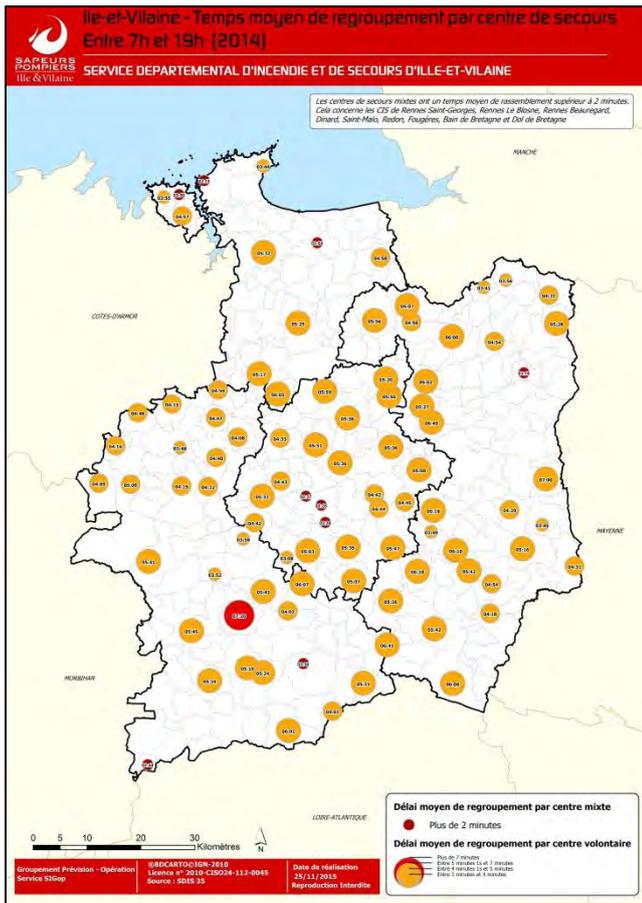
L'examen du délai de regroupement par tranches horaire 7h00 à 19h00 et de 19h00 à 7h00 permet de constater que les CIS mixtes partent en moins de 2'40 dans les CSP la journée et en moins de 4 minutes pour tous les autres CIS mixtes.

S'agissant des CIS SPV, on constate logiquement que les délais de 7 minutes sont globalement mieux tenus le jour que la nuit avec des dépassements au-delà des 7 minutes la nuit pour 12 CIS sur les 80.

Cependant il semble que l'objectif de 7 minutes fixé dans le précédent SDACR soit donc à conserver car il fixe des règles qui contribuent au recrutement de proximité.



Les cartes ci-après permettent de mettre en évidence la variation jour/nuit.



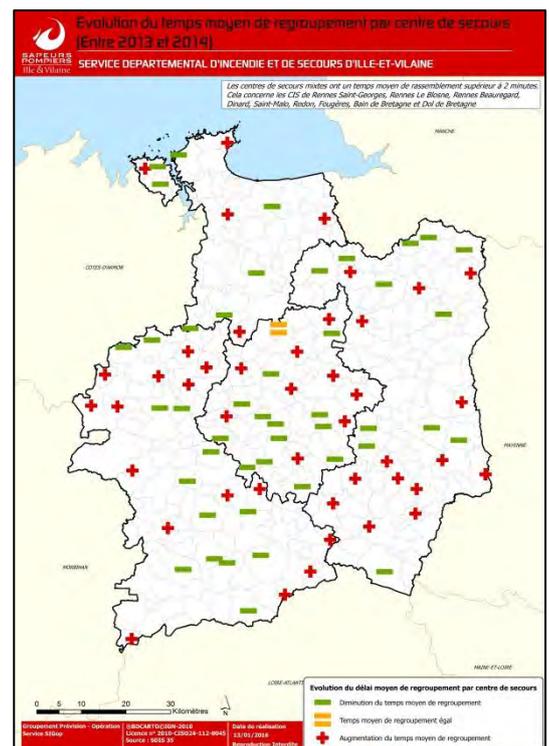
Les variations entre le jour et la nuit sont compensées par le fait que 62 % de l'activité est réalisée sur la période diurne.

Ces délais sont à prendre avec précaution au regard du délai de saisie inhérent au suivi radio par le CTA/CODIS. Ce point devrait être gommé par la mise en œuvre des status sur Antares.

On peut constater que ces délais s'améliorent le jour entre 2013 et 2014 dans plus de la moitié des CIS.

A l'exception du CIS mixte de Redon, tous sont en amélioration dans ce domaine.

Le travail mené dans tous les CIS vise à réduire ces délais. Les cartes de recrutement validées en 2014 et mises à disposition des chefs de CIS pour identifier les zones de recrutement ne produiront des effets que dans plusieurs années.



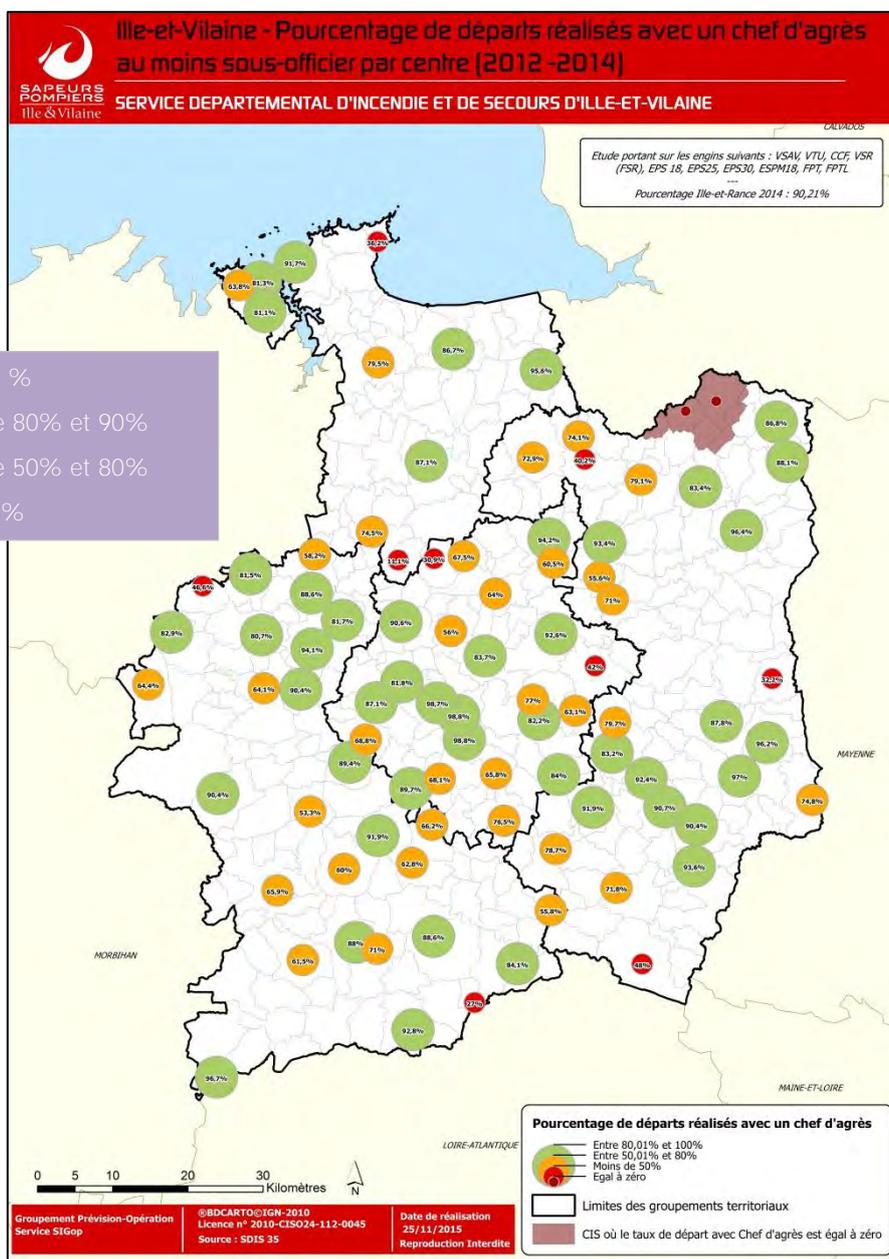


2.1.5.6 - Le taux d'encadrement des sorties de secours

La présence d'un chef d'agrès (CA) à bord d'un véhicule de secours est un élément favorisant :

- le nombre adapté de moyen sans nécessité de doubler,
- la conduite de l'opération dans le respect du règlement opérationnel.

La carte ci-dessous met en évidence le taux de départ avec chef d'agrès du grade de sous-officier.



- 19 CIS > 90 %
- 28 CIS entre 80% et 90%
- 33 CIS entre 50% et 80%
- 10 CIS < 50%

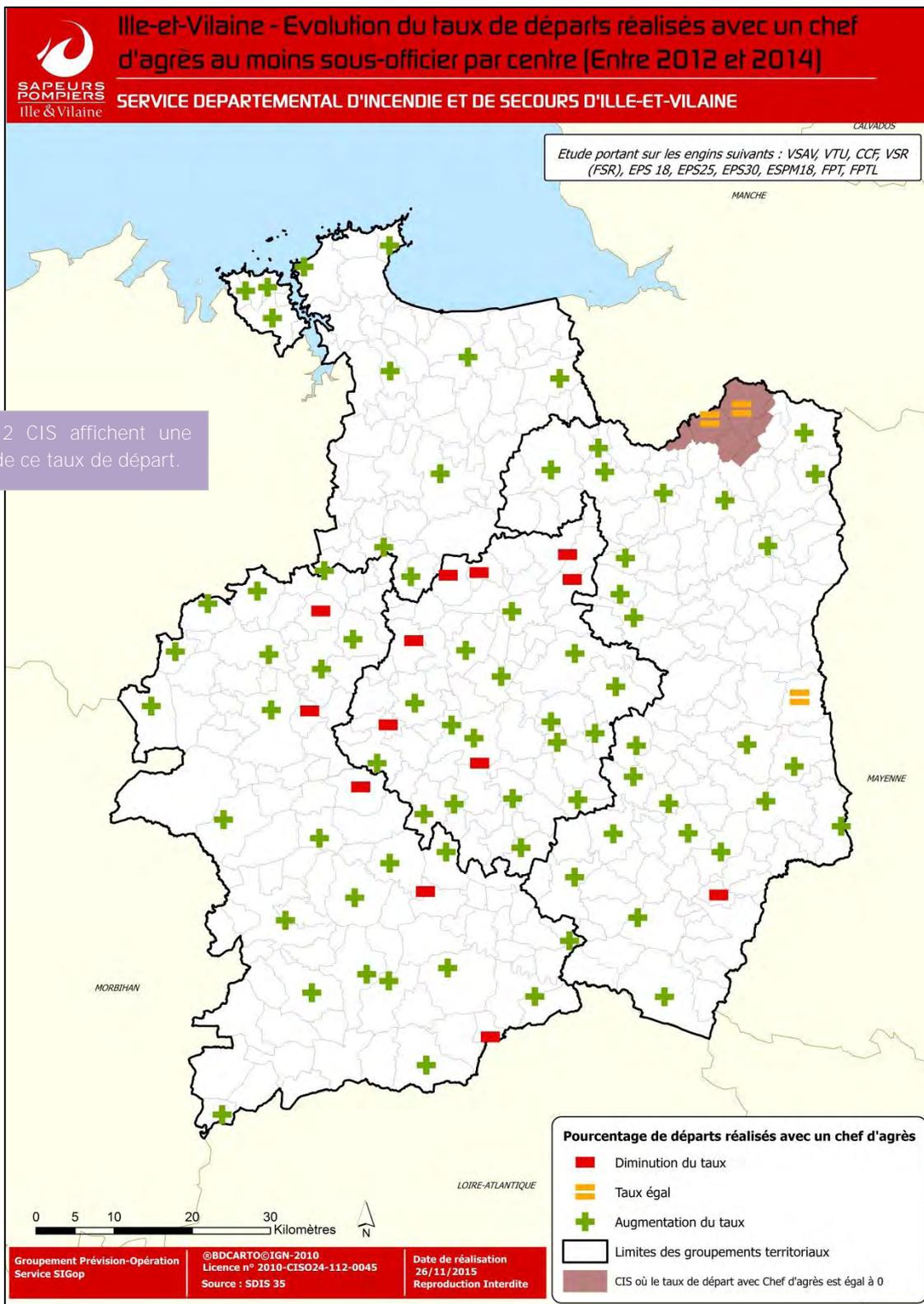
Sur 3 ans, 10 CIS affichent un taux d'encadrement des sorties de secours en sous-officier inférieur à 50%. Seul les CIS de Saint-Georges de Réintembault et Le Ferré affichent un taux de 0% compte tenu de l'absence d'encadrement. Un accompagnement managérial spécifique est en cours sur ce secteur dans le cadre d'une coopération de CIS.

L'évolution globale de ce taux d'encadrement est significative et résulte d'une part de la réforme de la filière permettant de former et nommer des chefs d'agrès d'un engin à une équipe. D'autre part, cet effort a été favorisé par le retrait en 2013 des aptitudes forcées accordées aux sapeurs-pompiers volontaires expérimentés leur permettant ainsi de tenir l'emploi sans être formés. Cette disposition avait été prise en 2006 pour accompagner la mise en place de la gestion individuelle du système de traitement de l'alerte, afin d'assurer la continuité de la distribution des secours en l'absence de chef d'agrès.



Cette réforme favorise de plus la progressivité de la formation des chefs d'agrès volontaires. Elle a cependant pour conséquence de différer l'accès à la fonction de chef d'agrès d'un engin à 2 équipes, car il faut désormais 6 années de chef d'agrès pour accéder au commandement d'un FPT.

La représentation graphique de cette évolution est significative.

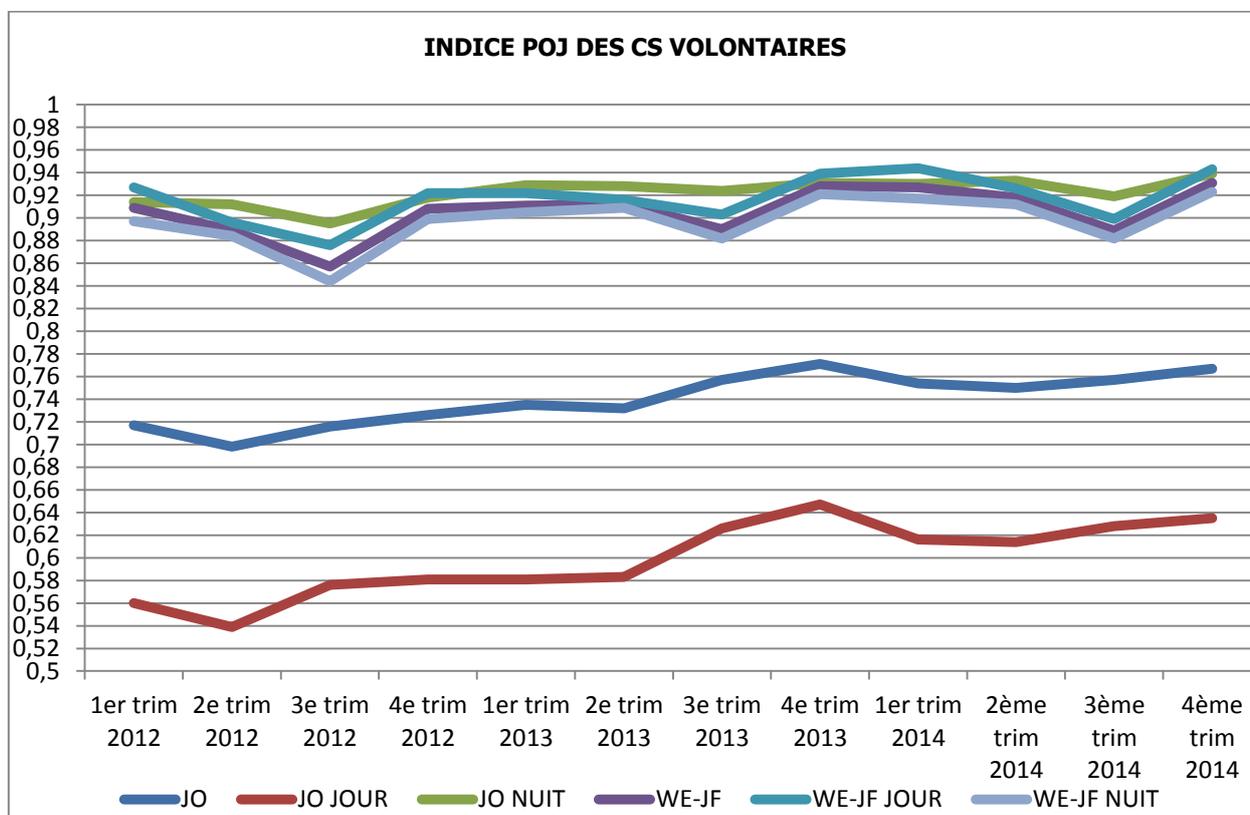


Ce taux a progressé de plus de 10 % entre 2013 et 2014 dans les CIS SPV.



2.1.5.7 - Taux de tenue du POJ

Indicateur apparu en 2012 (lié à la disponibilité de l'outil), il permet de mesurer la capacité des CIS à assurer le potentiel opérationnel journalier fixé par le règlement opérationnel. Cet indicateur est très souvent corrélé aux indicateurs de qualité de la distribution des CIS.



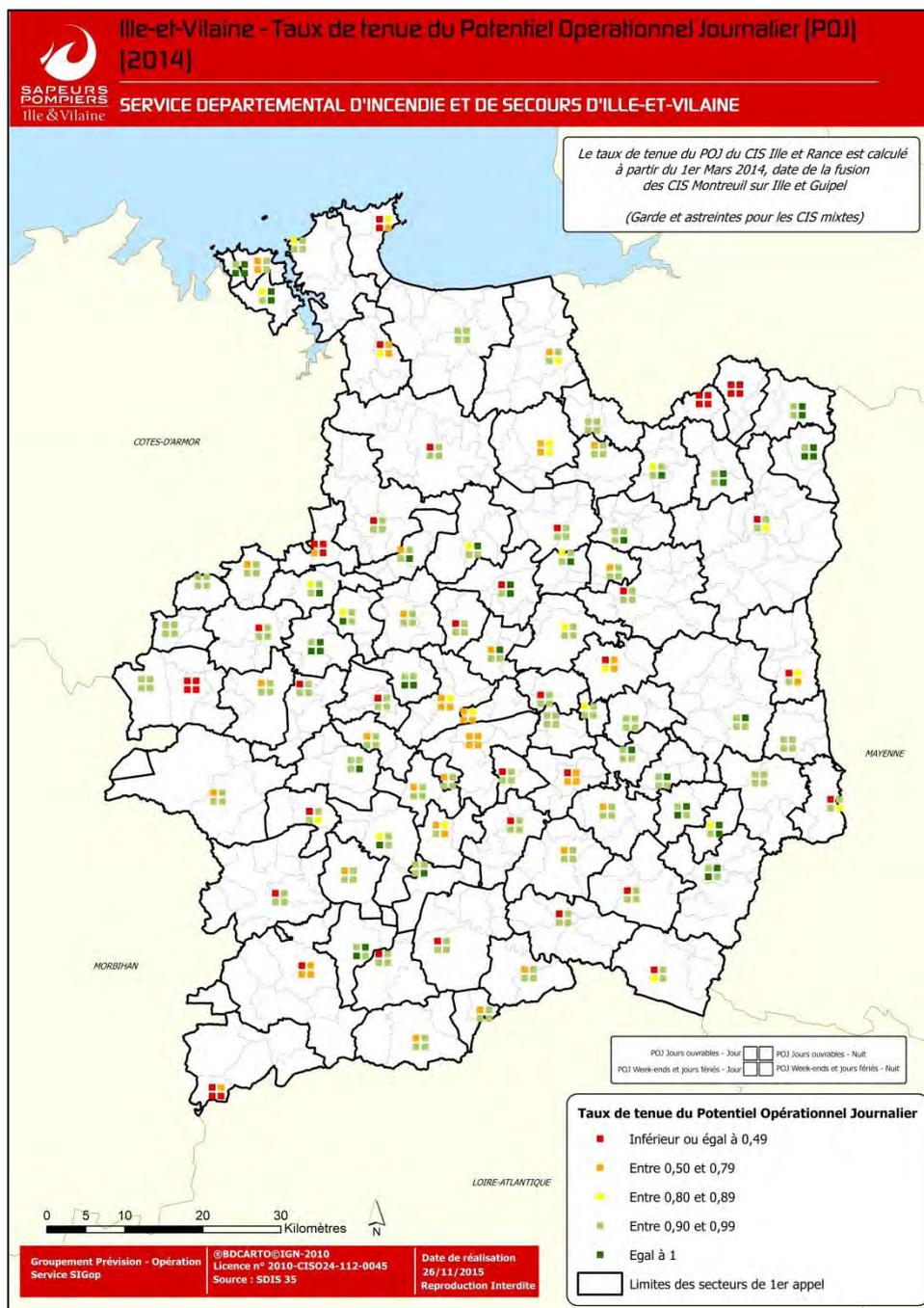
Entre 2013 et 2014, plus de 43 CIS ont amélioré ou égalé leur taux moyen de tenue du POJ.

Ces données sont tenues à disposition des CIS au travers des outils statistiques du portail « Oxio ».

L'analyse de ces permanences se fait sur les 4 périodes :

- Jour ouvré de 7h à 19h du lundi matin au vendredi soir.
- Nuit ouvré de 19h à 7h du lundi soir au vendredi matin.
- Jour week-end de 7h à 19h les samedis et dimanches.
- Nuit week-end de 19h à 7h du vendredi soir au lundi matin.

La représentation cartographique permet d'identifier les secteurs où plusieurs CIS présentent les mêmes faiblesses sur la même période.



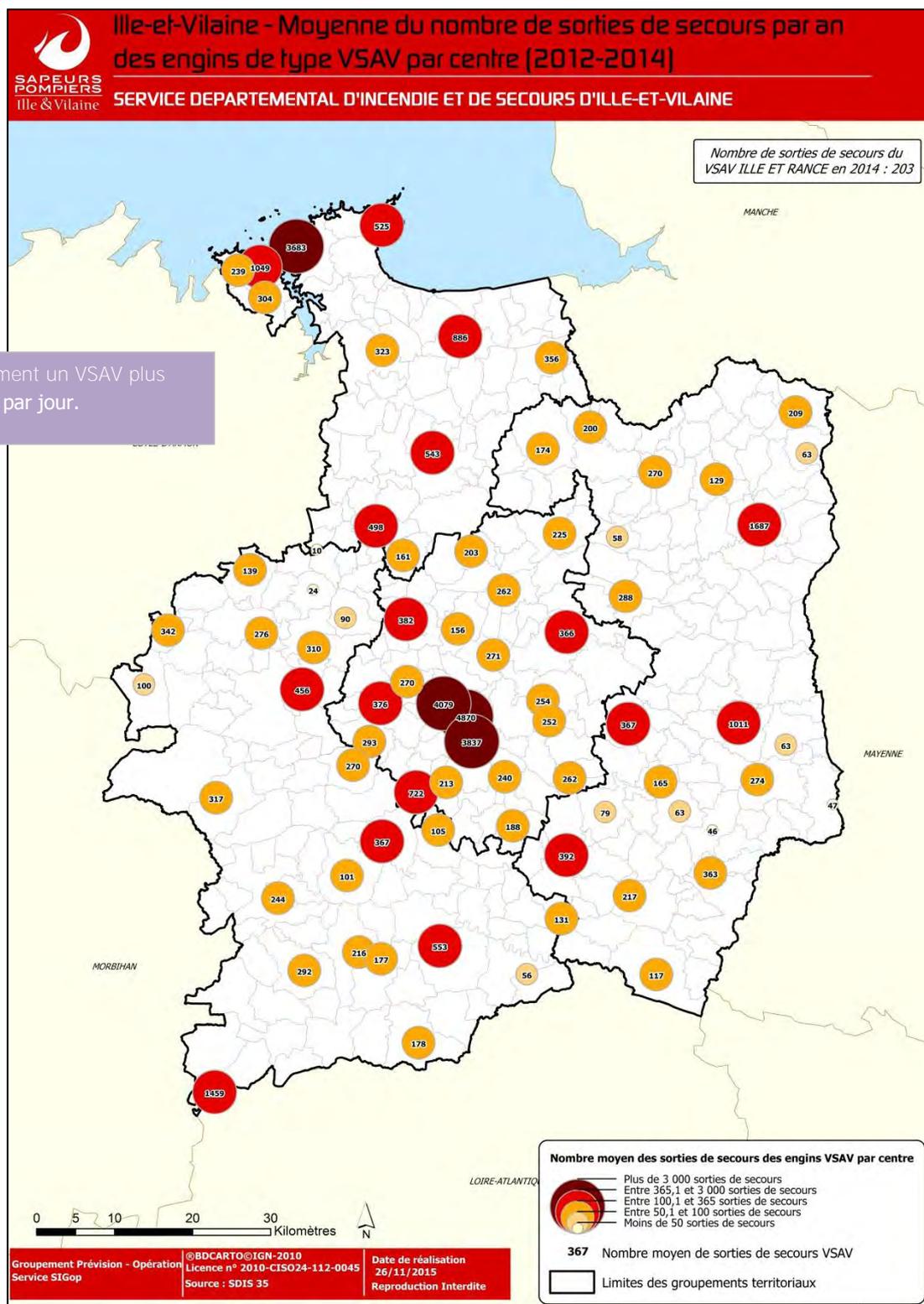
On observe majoritairement une bonne tenue des POJ de nuit. Cependant plusieurs CIS ne sont pas en mesure de tenir 50% du POJ jour. Les secteurs présentant des difficultés cumulées en jour ouvrés sont notamment :

- CIS Pipriac et Maure de Bretagne,
- CIS Montfort/Meu et Montauban,
- CIS Vern/Seiche, Corps Nuds et Chateaugiron,
- CIS Saint-Aubin du Cormier et La Bouëxière,
- CIS Bécherel, Tinténiac, Combourg,
- CIS Le Ferré et Saint-Georges de Réintembault,
- CIS La Couyère, Retiers et Martigné Ferchaud.

Sur ces secteurs la force du maillage permet de maintenir des délais de distribution des secours conformement aux objectifs du SDACR 2010.



2.1.5.8 - Evolution de l'activité des VSAV (Ambulances)

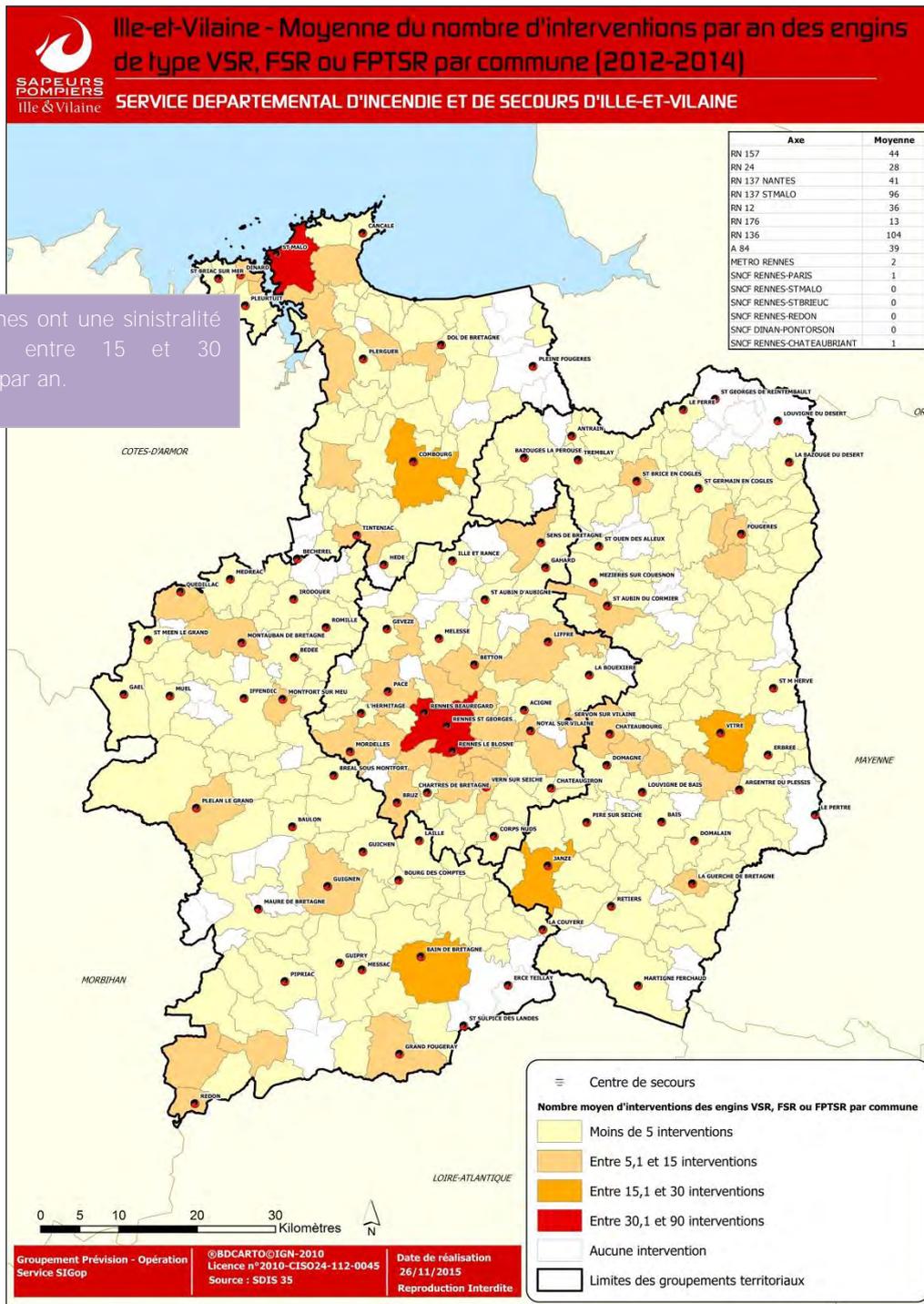


Cette carte fait apparaître l'importance de la sollicitation en SAP des CIS. On constate que les CIS récemment dotés ont une sollicitation minimale d'une intervention par semaine. A titre d'exemple, le CIS Ercé-Teillay qui a été armé en juillet 2014 totalise déjà 56 interventions.

En comparant les données de 2012-2014 à celles de 2009-2011, on mesure l'impact de la politique de répartition des VSAV qui a permis à certains CIS de taille significative de mieux répartir la charge opérationnelle (CIS Argentré du Plessis, CIS Janzé, CIS Guichen, CIS Gévezé). Ces CIS ont une activité SAP qui a considérablement diminué car absorbée par les CIS voisins (CIS Erbrée, CIS Piré/Seiche, CIS Bréal/Monfort, CIS Romillé).



2.1.5.9 - Evolution de l'activité secours routier

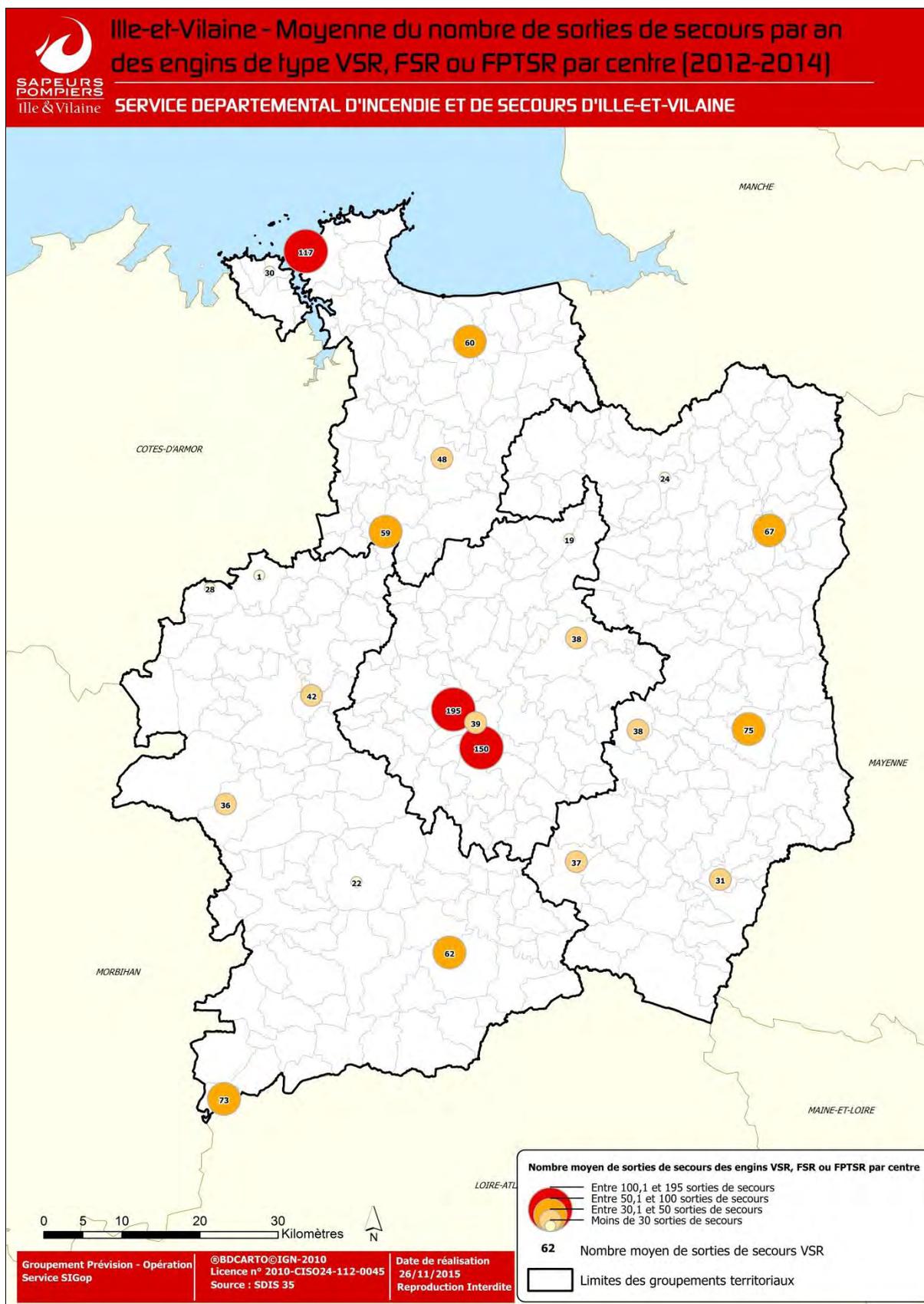


Les communes qui ressortent sont situées sur des axes de communication importants à l'exception de la commune de Combourg. Les communes de Rennes et Saint-Malo sont les plus touchées par ce type de sinistre, puis ressortent les communes de Bain de Bretagne, Janzé et Vitré qui connaissent de 15 à 30 accidents en moyenne par an.

On observe une diminution globale entre 2010-2012 et 2012-2014, avec une nette amélioration de la situation sur le nord de l'agglomération rennaise grâce à l'ouverture du barreau de Pont-Lagot fin 2011. Plus globalement, le réseau routier de 2x2 voies s'est étendu de 40.1 km entre 2010 et 2014 (RN 164/RN 12, RD 177, RD 173).



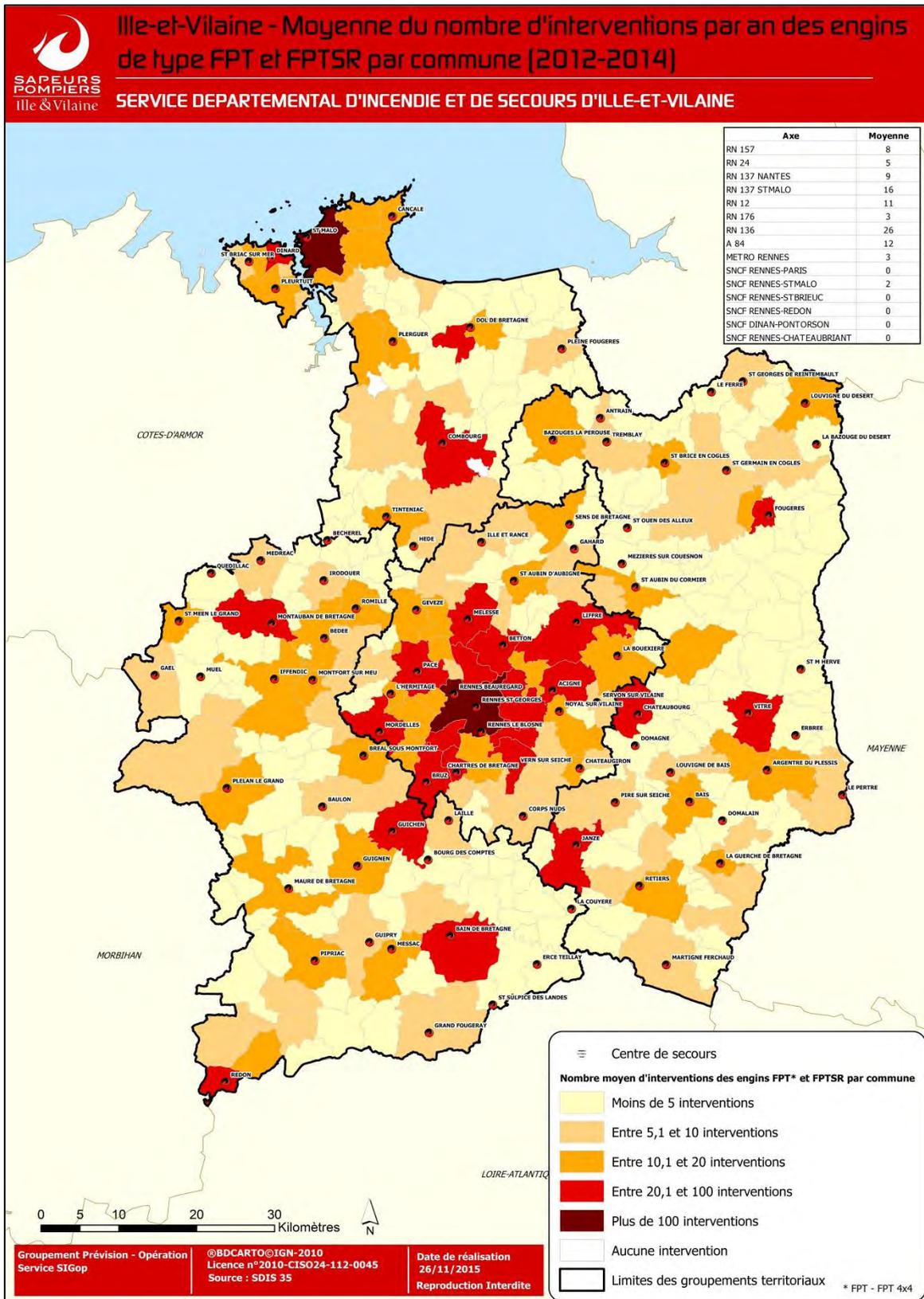
Entre 2010 et 2012, **20 communes** présentaient une sinistralité comprise entre 15 et 30 interventions par an.



L'activité de secours routier bien qu'en augmentation entre 2013 et 2014, affiche un nombre de sorties de secours relativement stable.



2.1.5.10 - Evolution de l'activité incendie

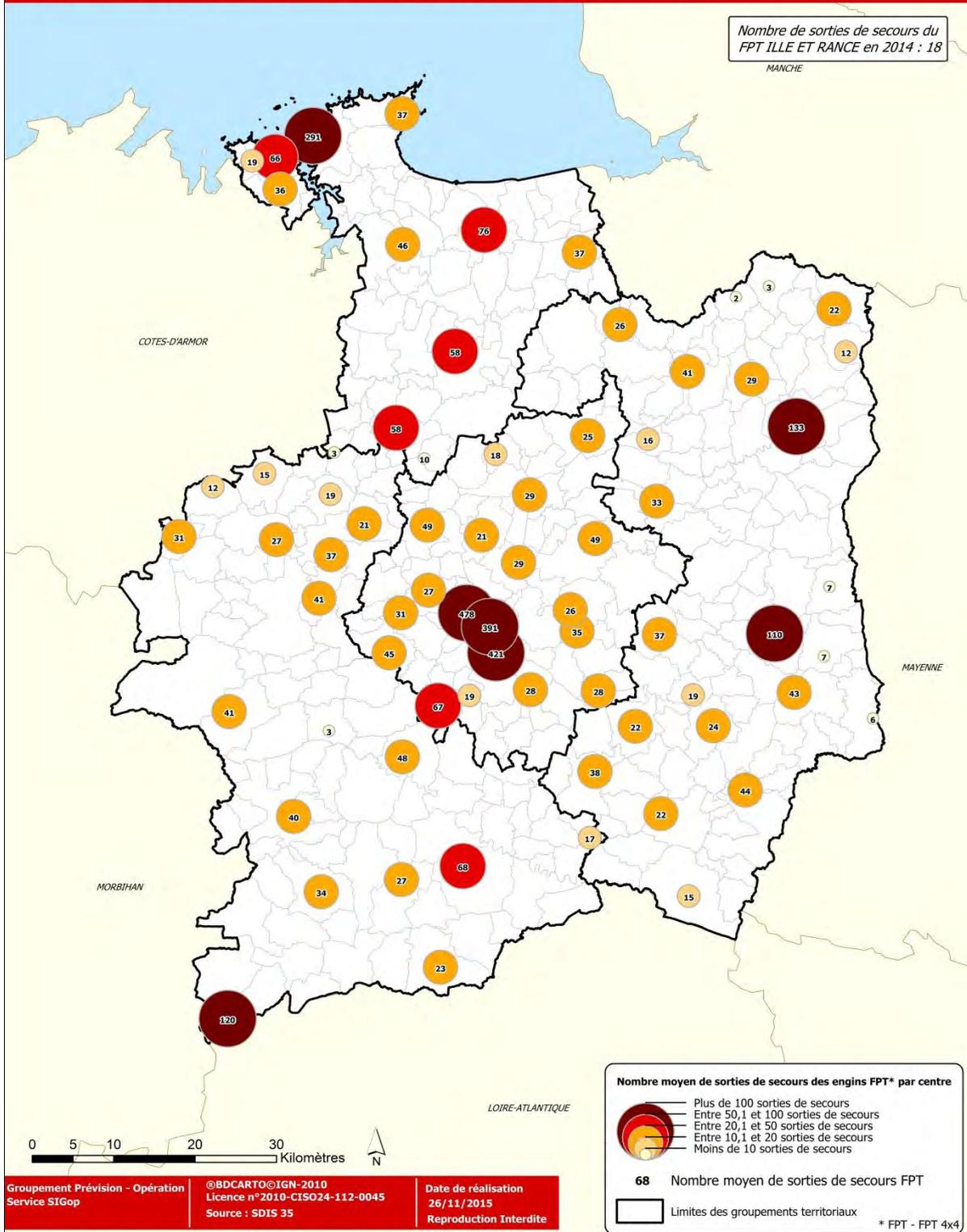


La répartition de l'activité incendie reste stable sur l'ensemble du département.



Ille-et-Vilaine - Moyenne du nombre de sorties de secours par an des engins de type FPT et FPTSR par centre (2012-2014)

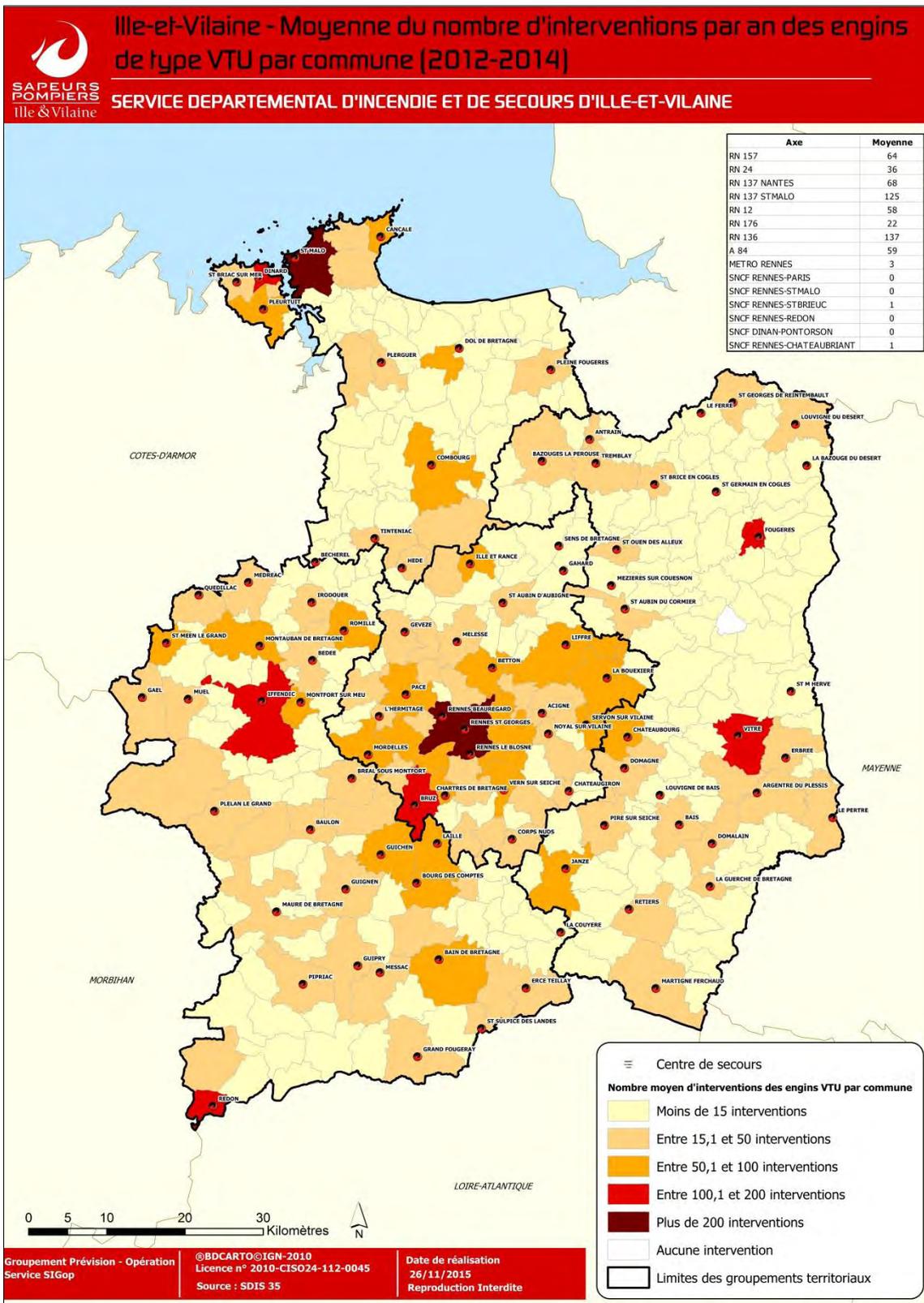
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ILLE-ET-VILAINE



L'armement des FPT est passé de 8 à 6 en 2010. Par conséquent, pour tout départ de feu d'habitation deux engins pompes sont désormais systématiquement engagés. L'augmentation la plus significative concerne le CIS de Vitré dont l'activité moyenne a doublé.



2.1.5.1 I - Evolution de l'activité VTU (Opérations diverses)

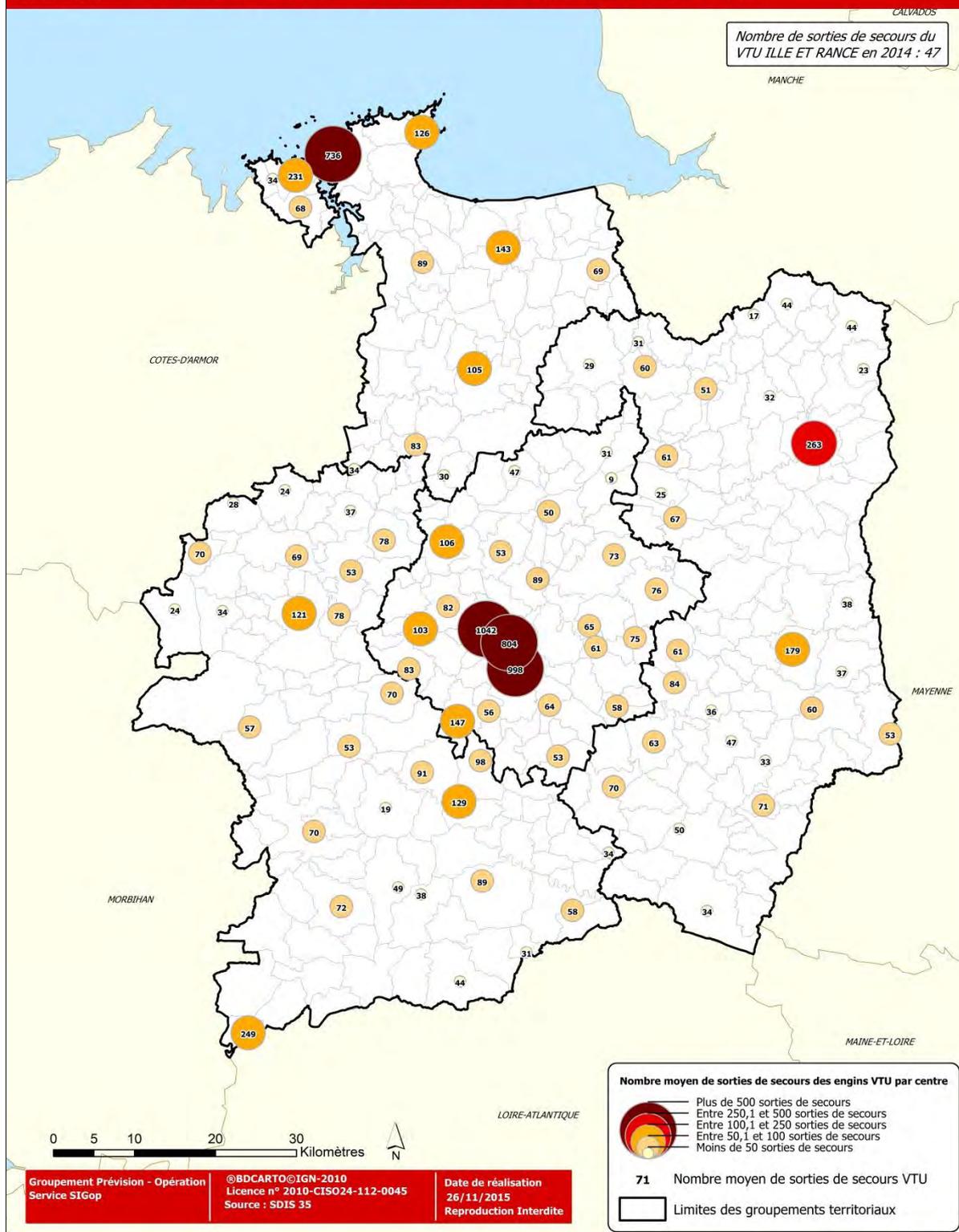


L'activité moyenne reste comparable à celle des 3 années précédentes.



Ille-et-Vilaine - Moyenne du nombre de sorties de secours par an des engins de type VTU par centre (2012-2014)

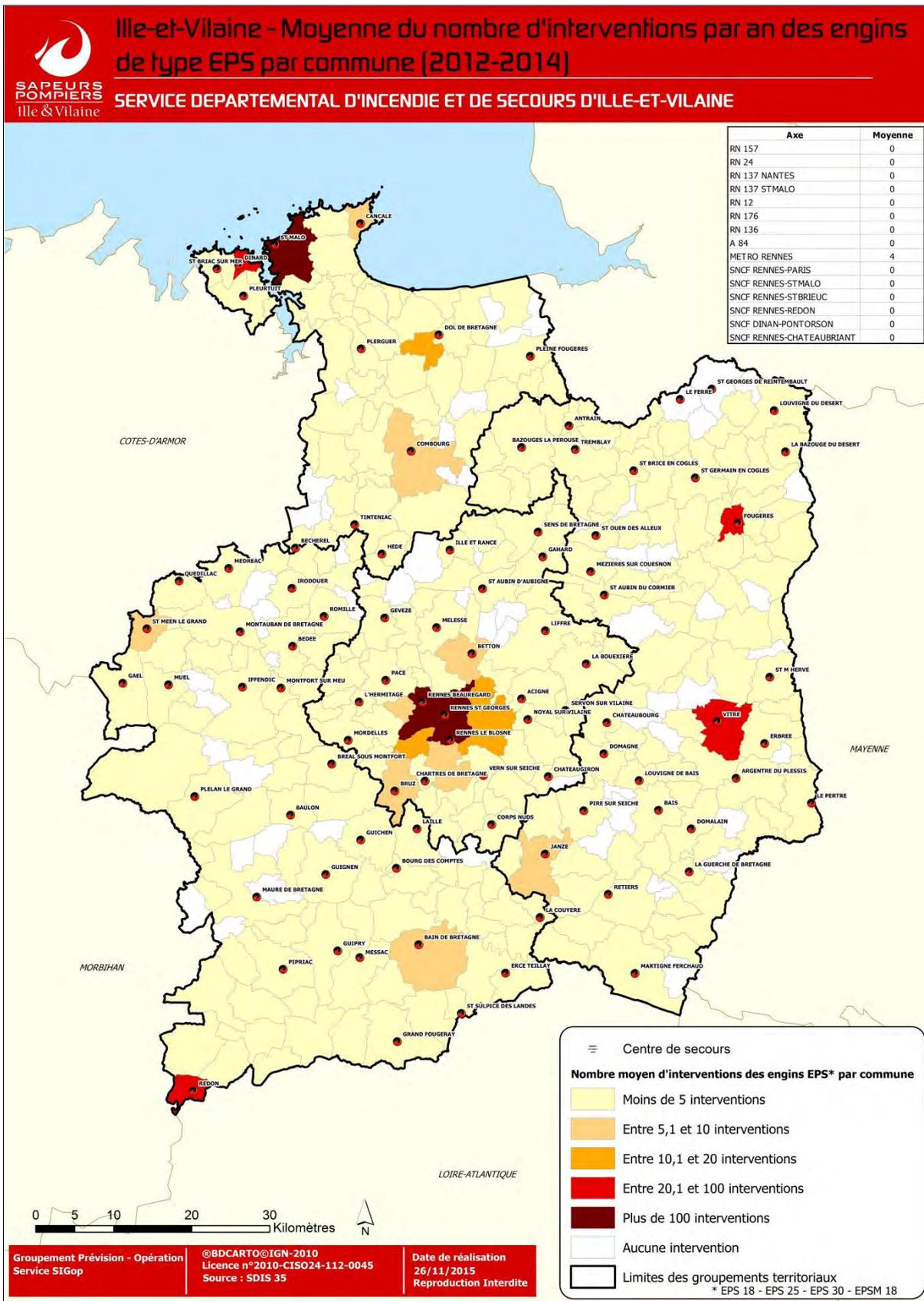
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ILLE-ET-VILAINE



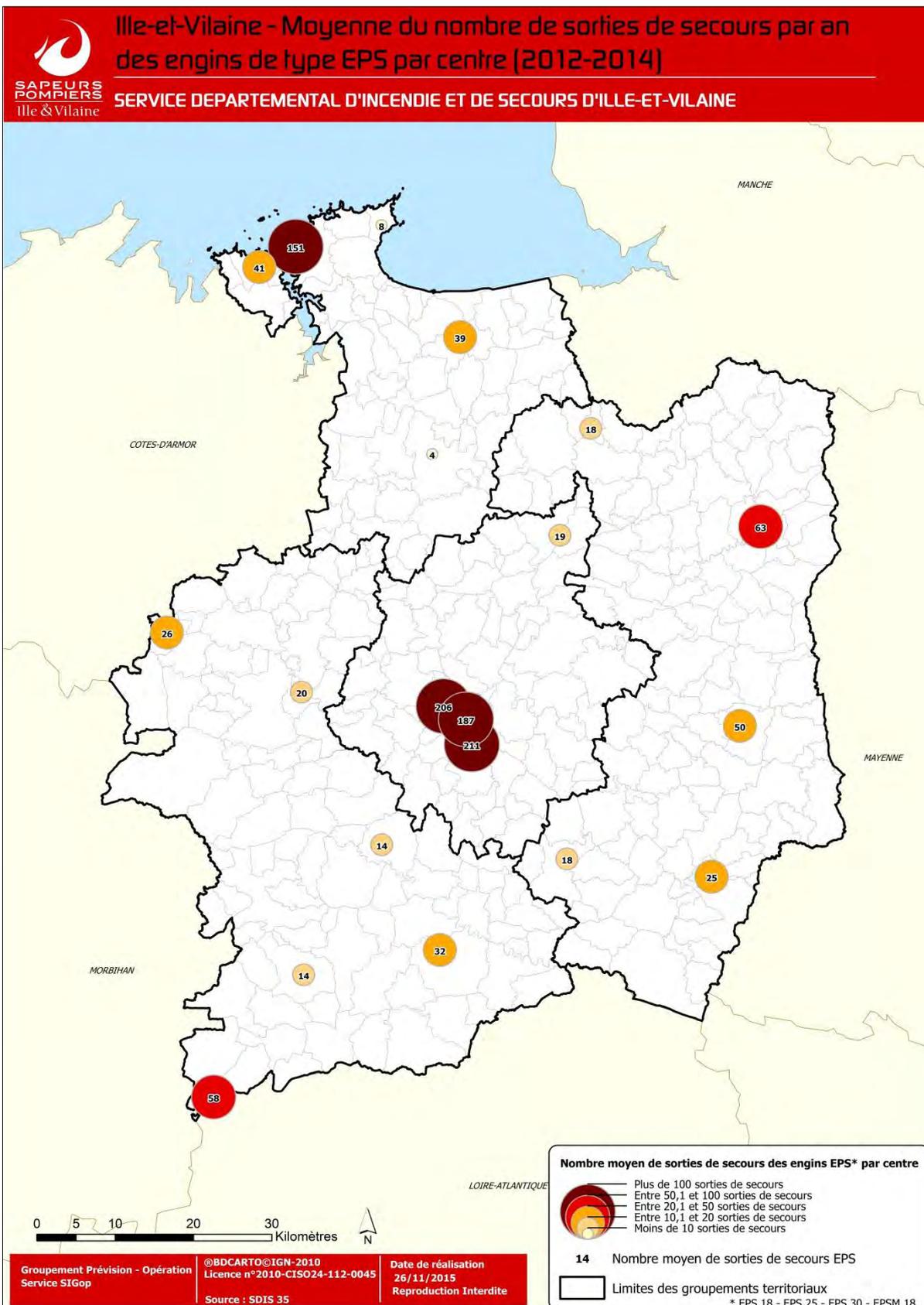
L'activité globale dans les CIS diminue. Les plus fortes diminutions correspondent aux CIS ayant été dotés d'un VSAV sur la période concernée (Bréal/Montfort, Laillé).



2.1.5.12 - Evolution de l'activité des EPS (Echelles)



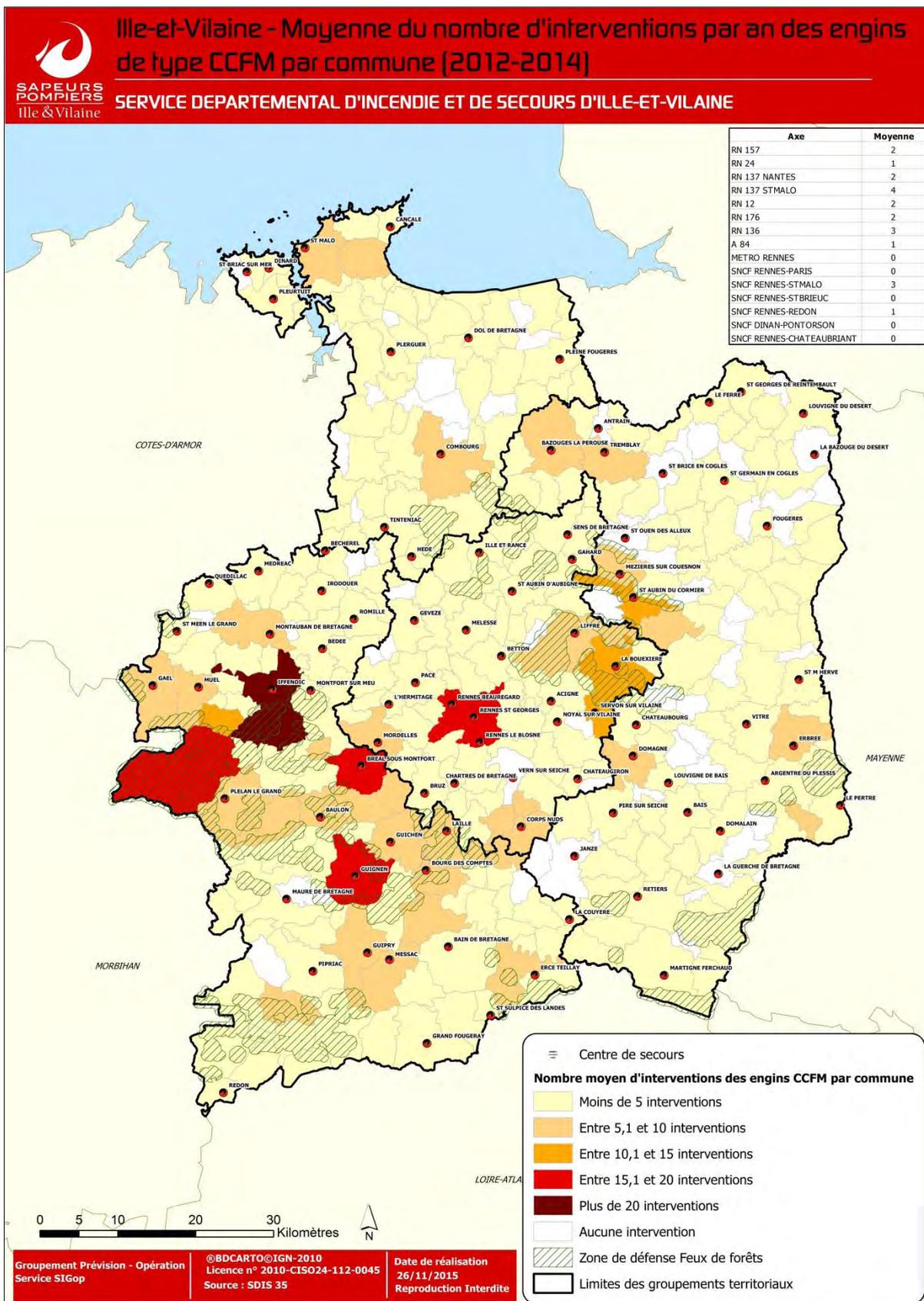
L'activité des EPS diminue considérablement avec une baisse de 18% entre 2012 et 2014.



La baisse d'activité la plus significative se retrouve sur Rennes où le nombre moyen des interventions des EPS passe de 259 à 201 sorties de secours par an.



2.1.5.13 - Evolution de l'activité des CCFM (Véhicules feux de forêts)

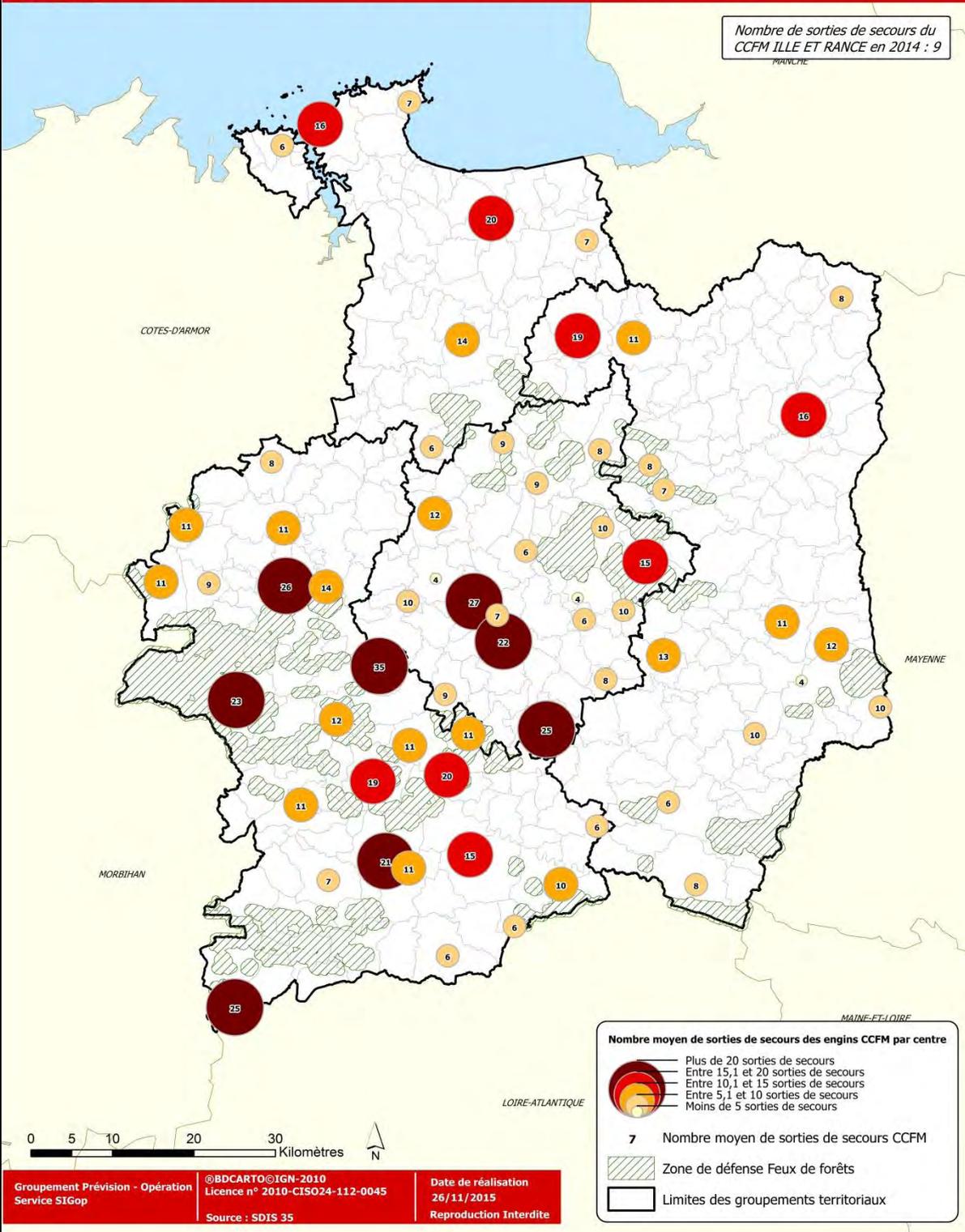


L'activité des CCFM est directement liée au risque naturel plus présent dans l'ouest et le sud du département.



Ille-et-Vilaine - Moyenne du nombre de sorties de secours par an des engins de type CCFM par centre (2012-2014)

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ILLE-ET-VILAINE



Cette carte fait ressortir l'activité globale des CCFM et comprend aussi des sorties de secours pour des incendies de structure. La question de l'armement minimal d'un CIS sera posée pour répondre au risque incendie dans sa globalité au regard de l'expérience acquise dans l'emploi des engins polyvalents de type CCRM.



2.1.6 - Synthèse des risques courants

L'analyse des risques courants démontre que le nombre d'interventions a peu évolué ces 5 dernières années malgré une augmentation de la population de plus de 10%. Néanmoins si l'engagement opérationnel est maîtrisé, il est noté que depuis le début de l'année 2014 on constate une hausse de la sollicitation et notamment en ce qui concerne le secours à personne.

La répartition des interventions a également peu évolué avec une prédominance du secours à personne qui en 2014 atteint 80% de l'activité opérationnelle. Le nombre de feux reste stable et les interventions de secours routier ont baissé. S'agissant des opérations diverses, les chiffres varient d'une année à l'autre car la sollicitation pour ce type d'opération dépend beaucoup des aléas climatiques.

Il est constaté également que la répartition géographique des opérations de secours a évolué quelque peu. En effet, les communes situées sur les axes de circulation principaux du département voient le nombre d'interventions des sapeurs-pompiers sur leur territoire augmenter plus qu'ailleurs.

En fait, le nombre d'interventions des sapeurs-pompiers reste lié à l'activité socio-économique du secteur défendu.

Le secours à personne

Compte-tenu de l'évolution des statistiques opérationnelles du SDIS 35, une analyse plus approfondie sur le secours à personne a été réalisée.

Il apparaît clairement qu'il y a un lien direct entre le fonctionnement du SAMU et la sollicitation des sapeurs-pompiers dans le domaine du secours à personne. La sollicitation du SAMU évolue en fonction de l'organisation ou la désorganisation de la permanence des soins.

Par ailleurs, les lieux d'accueil des personnes évacuées par les sapeurs-pompiers déterminent la durée des interventions, élément fondamental pour le calcul des POJ et la sollicitation des sapeurs-pompiers (notamment des volontaires).



Titre 2.2 - RISQUES PARTICULIERS

2.2.1 - Les risques naturels :

Ils comprennent :

- les inondations et submersions
- les séismes, excavations et mouvements de terrain
- les événements climatiques
- les feux de forêt.

2.2.1.1 - Les risques naturels en Ille-et-Vilaine

2.2.1.1.1 - Les inondations et submersions

Définition des différents types d'inondation

Une inondation correspond au débordement des eaux d'un cours d'eau en dehors du lit mineur de ce dernier à la suite d'une crue. Les eaux occupent alors le lit majeur.

Une crue correspond à l'augmentation du débit mesuré en m³/s d'un cours d'eau dépassant de plusieurs fois le débit moyen habituel de celui-ci.

On distingue quatre types principaux d'inondation :

- le débordement direct d'un cours d'eau par submersion de ses berges ou par contournement d'un système d'endiguement limité.
- le débordement indirect d'un cours d'eau par remontée de ses eaux dans un réseau d'assainissement ou d'eaux pluviales ou par remontée de nappes alluviales ou par rupture d'un système d'endiguement.
- la stagnation d'eaux pluviales liée à une capacité insuffisante d'infiltration ou d'évacuation des sols ou du réseau d'eaux pluviales.
- les inondations en secteur urbain : des orages importants peuvent occasionner un très fort ruissellement qui sature les capacités du réseau d'évacuation des eaux pluviales et conduit à des inondations intéressant tout ou partie d'une agglomération, en particulier les points bas.

Critères de gravité d'une inondation :

Une inondation est caractérisée par les critères suivants :

- hauteur de submersion,
- durée de submersion,
- vitesse et débit d'écoulement.

Fréquence des crues

Grâce à l'étude des crues historiques, celles-ci peuvent être classées en fonction de leur fréquence et de leur débit. Le nombre de crues correspondant à un débit choisi est comptabilisé, ce qui permet d'obtenir la fréquence sur la période donnée.

Étude de la montée des eaux de la Vilaine

Description du phénomène

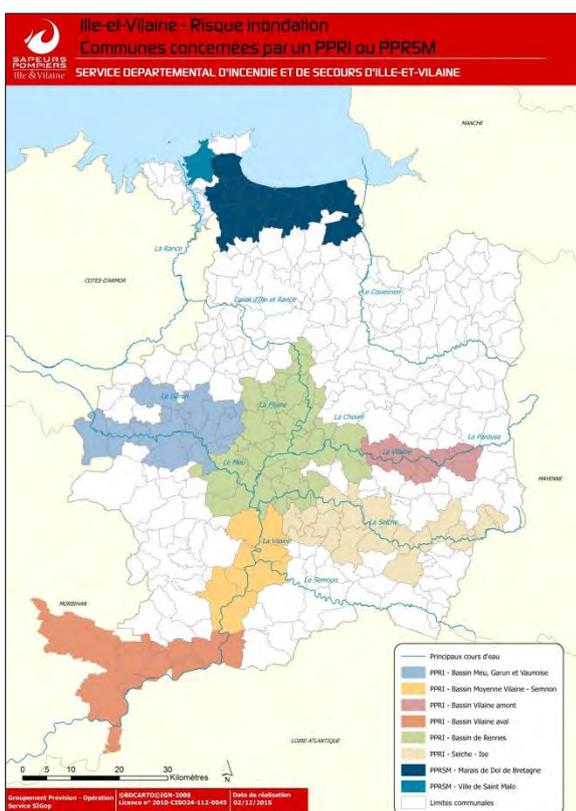
Le département de l'Ille-et-Vilaine est traversé par la Vilaine sur un parcours d'environ 160 km, son débit moyen est de 71 m³/s. Ses principaux affluents sont :

- la Veuvre,
- l'Ille,
- la Flume,
- la Seiche,



- le Semnon,
- la Chère,
- le Canut,
- l'Oust.

En période de fortes marées d'hiver, le débit de la Vilaine est trop lent pour évacuer convenablement les eaux. Quatre barrages ont donc été construits et tiennent un rôle de régulation des crues : le barrage d'Arzal situé à l'estuaire de la Vilaine pour contrer la remontée des eaux de l'Atlantique, le barrage de la Valière (essentiellement pour une fonction de production d'eau potable), le barrage de Haute-Vilaine pour protéger l'agglomération rennaise (vulnérable cependant aux crues remontant par le canal d'Ille-et-Rance) et le barrage de Villaumur pour protéger la Basse Vilaine et la ville de Redon.



Carte 2 : Communes concernées par un PPRI ou PPRSM (Sources : DREAL)



Carte 1 : PPRI et PPRSM, limite de l'aléa fort (Sources : DREAL)

Parmi les crues historiques de la Vilaine, on notera la crue d'octobre 1880 et celle des 25 et 26 octobre 1966 où les quartiers rennais en bord du fleuve sont très gravement touchés (côte 3.60 m à Chateaubourg).

Le phénomène d'inondation de la Vilaine s'explique par l'urbanisation en zone inondable ainsi que par les modifications du cours naturel du fleuve pour faciliter l'installation d'infrastructures de communication.

Scénario majorant : la crue de janvier 1995 à Redon

Après un début d'hiver 1994 très humide, une succession de vagues pluvieuses a défilé sur l'ouest de la France à un rythme quasi quotidien. En 14 jours, une pluviométrie exceptionnelle a été enregistrée dans les régions Bretagne, Basse-Normandie et Pays-de-la-Loire.

Du 16 au 30 janvier, la Bretagne a subi des pluies incessantes tant en intensité (70 millimètres par jour à Rennes) qu'en hauteur cumulée. La durée et l'intensité des pluies ont généré des volumes d'eau très importants, notamment en aval, près des estuaires où sont implantées la plupart des villes bretonnes comme Redon.



Le plan ORSEC a été déclenché le 23 janvier 1995 par le Préfet d'Ille-et-Vilaine. Sur les quais de Redon, le niveau de l'eau a atteint un niveau jamais égalé depuis 1936 : 5.36 m au maximum (cote normale : 2 m, cote crue centennale : 5.70 m). Cette cote sera pourtant de nouveau atteinte en janvier 2001 où la vitesse de montée atteignit 1 cm par heure.

Environ 30 000 habitants d'Ille-et-Vilaine sont touchés par ces brusques montées des crues alors que la plupart des routes secondaires sont coupées.



Crues sur Redon en janvier 1995

Ce sont 260 sapeurs-pompiers au total (sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine et des départements limitrophes) qui ont été mobilisés durant 2 semaines ainsi que des moyens de la Sécurité Civile et de l'armée.

Effets systémiques du phénomène

Une crue de l'ampleur de 1995 aurait également de multiples répercussions sur les réseaux :

Réseau routier : Au plus fort de la crue, le seul accès possible à la ville de Redon était la route de Rennes. L'ensemble des axes importants était sous les eaux. Cette conséquence de la crue a un impact fort sur la distribution des secours.

ERDF : ERDF estime à une semaine le temps nécessaire de retour à une situation normale après le retrait de l'eau.

GRDF : Hormis l'usage « cuisine », tous les autres usages du gaz nécessitent une alimentation électrique.

Téléphonie et internet : Le nœud répartiteur d'abonnés de la ville de Redon se situe à proximité de la Vilaine. Il gère environ 9 000 lignes téléphoniques. Ce NRA est désormais situé en zone haute.

Central de Redon (35236RED - RED35)

- Nom : REDON
- Situé à : REDON
- Code FT : 35236RED
- Code "court" : RED35
- Nombre de lignes : 9000
- Zone dense : Non
- Plaque ADSL : BRET-1 (BR1)
- NRA-HD : Non

Communes couvertes : Allaire, Avessac, Bains sur Oust, Redon, Rieux, Saint Jean la Poterie, Saint Nicolas de Redon, Saint Perreux, Sainte Marie

Description du NRA de Redon (Sources : Ariase.com)

Les opérateurs de téléphonie mobile : Les opérateurs de téléphonie mobile sont directement concernés par l'alimentation électrique fournie par EDF. Le réseau de couverture sera donc directement affecté par la mise hors alimentation des relais de téléphonie mobile ; les zones concernées sont situées aux alentours des relais situés en zones inondées.

Les distributeurs d'eau potable : Une défaillance d'eau potable entrainerait concomitamment une défaillance du réseau incendie.

Les établissements sensibles : L'EREA Jean Bart situé rue Saint Pierre serait cerné par les eaux et ses étudiants, dont une partie sont handicapés lourds en internat, seraient à évacuer.

Les inondations liées à une pluviométrie exceptionnelle : Ce sont des événements liés à un changement météorologique brutal. Ils se produisent généralement l'été, période la plus propice aux orages. Les fortes pluies qui en sont la conséquence sont importantes, violentes mais d'une durée limitée (de une à deux heures). Par contre, ces événements peuvent se reproduire plusieurs fois par jour. Le seuil d'alerte concerne les précipitations > 8 mm/heure.



Cependant, les températures constatées en période estivale et la modestie des reliefs sur le département de l'Ille-et-Vilaine limitent le plus souvent le caractère dévastateur que les orages peuvent revêtir sur le sud et le sud-est du territoire métropolitain. Les cumuls de pluies associés ne franchissent qu'exceptionnellement le seuil des 100 mm sur la durée totale de l'orage sur le nord de la France.

DATE	COMMUNES IMPACTEES	PRECIPITATIONS (en mm)
22/07/1982	MAURE-DE-BRETAGNE	130.2 mm
29/06/1992	MONTERFIL	130 mm
25/05/2010	PLEURTUIT	108.6 mm
01/10/2007	LOUVIGNE-DU-DESERT	98.1 mm
01/05/2007	TINTENIAC	96.7 mm

Tableau 1 : Records de précipitations en Ille-et-Vilaine sur 24 heures (1980-2014)

Les risques d'inondation sont causés par deux facteurs principaux :

- la saturation des systèmes d'évacuation des eaux de pluies dans un milieu urbanisé,
- le débordement des cours d'eau par ruissellement de l'eau venant des bassins versants.

En France, 72,5 % des communes ont déjà connu au moins une fois une inondation par ruissellement et /ou coulée de boue. Ce phénomène est d'autant plus dangereux qu'il n'est pas pris en compte dans les plans de prévention.

Les phénomènes orageux violents concernent aussi l'ouest de la France. L'Ille-et-Vilaine a connu des épisodes intenses qui, lorsqu'ils se sont produits sur une ville, ont provoqué des inondations rapides (routes, caves, métro à Rennes, habitations). En 2009, Rennes a subi deux orages les 30 juin et 19 septembre de l'ordre de 75 mm en une à deux heures, qui ont causé d'importants dommages.

Les désordres occasionnés touchent principalement l'habitat individuel (inondations par les toitures), la voirie et assez peu l'industrie. Ces chutes d'eau importantes entraînent des coulées de terre ou de roches qui peuvent envahir ou détruire des pavillons.

Exemple : Les événements des 5 et 6 mai 2012 ont engendrés 167 interventions pour inondations et 21 interventions diverses (objets menaçant de tomber, bâchage, etc.) avec l'activation de 12 postes de commandement (PC) de secteur.

Les submersions marines

Les submersions marines sont des inondations temporaires de la zone côtière par la mer dans des conditions météorologiques et océaniques défavorables :

- basses pressions atmosphériques,
- fort vent d'afflux vers la côte,
- marée de pleine mer de vives eaux.

L'inondation préalable du territoire par les eaux de pluie est un facteur aggravant.

Le risque de submersion marine peut être aggravé par le déclenchement d'une secousse sismique de magnitude supérieure à 6.3 lorsque que les conditions naturelles sont favorables : grandes marées, surcote et vents favorables.

On distingue trois modes de submersion marine :

- Submersion par débordement (le niveau marin est supérieur à la cote de crête de la digue de la Duchesse Anne),
- Submersion par franchissements de paquets de mer liés aux vagues,
- Submersion par rupture d'une digue (formation de brèche dans la digue suite au mauvais entretien de l'ouvrage, à une érosion intensive, au clapot/houle).



- Les submersions marines provoquent des inondations sévères et rapides du littoral, des ports et des embouchures des rivières. Les voies de communication, les habitations, les zones d'activités sont susceptibles d'être inondées et endommagées en quelques heures, voire moins, même à plusieurs kilomètres du trait de côte.

Les vagues peuvent endommager des infrastructures côtières par effet mécanique, provoquer des envahissements d'eau par projection, transporter des objets ou matériaux (notamment des galets) et en faire des projectiles susceptibles de blesser des personnes, d'endommager des biens ou de gêner la circulation en bord de mer. Les objets non correctement arrimés peuvent être emportés. Les bateaux, même amarrés au ponton dans les ports, peuvent être soulevés et emportés sur la terre ferme. Les effets sur le bétail et l'environnement (pollution des eaux) peuvent être considérables.

Scénario majorant : le marais de Dol-de-Bretagne

Le marais de Dol-de-Bretagne est situé dans la partie occidentale de la baie du Mont Saint-Michel. Il est délimité par le Couesnon à l'est. Au sud, la zone de marais se prolonge jusqu'aux falaises fossiles qui marquent la limite de ce que l'on appelle « le terrain ».

Cette zone de polder située derrière la digue de la Duchesse Anne est sous le niveau de la Manche et a été submergée à de nombreuses reprises au cours du dernier millénaire.

La zone de submersion de 12 000 ha comporte 22 communes totalisant 15 000 personnes (sans compter la population saisonnière). Les principales zones d'habitat se répartissent :

- sur le rivage, le long de la digue (Saint-Benoit-des-Ondes, Hirel, Le Vivier-sur-mer, Cherrueix,...),
- sur les anciennes falaises qui bordent le marais (La Gouesnière, Dol de Bretagne, Saint-Broladre,...),
- dans les marais (La Fresnais),
- sur les buttes situées dans le marais (Mont-Dol, Lillemer).

Le marais est structuré par un réseau dense de cours d'eau canalisés de 350 km qui permet de gérer les niveaux d'eau. Les principaux cours d'eau du territoire sont le canal de la Banche, le Guyoult, le biez de Cardequin, le biez Brillant, le biez Jean, le canal des Allemands. Les eaux superficielles aboutissent à la baie par les écluses du Vivier-sur-Mer ou de Saint-Benoit-des-Ondes. Celles-ci sont maintenues fermées à pleine mer.



Zone submersible du marais de Dol de Bretagne (Sources : DDTM 2014)

Construite à partir du 11^{ème} siècle sur d'anciens cordons littoraux formés de bancs coquilliers, la digue mesure 31 km et comporte deux tronçons bien distincts :

- un tronçon maritime de 17 km, entre la pointe de Château-Richeux et la Chapelle Sainte-Anne (cote moyenne de 9,5 m NGF) ;
- un tronçon continental de 14 km qui se prolonge dans les terres depuis la Chapelle Sainte-Anne vers le Couesnon.



Elle est la propriété de l'Association des Dignes et Marais de Dol-de-Bretagne.

Depuis la Chapelle Sainte-Anne, la digue de l'ouest, de construction plus récente (élevée au 19^{ème} siècle) assure la continuité de la protection en front de mer. Celle-ci est exploitée par la Compagnie des Polders de l'ouest.

La submersion marine peut également être déclenchée par un séisme sous-marin (à partir d'une magnitude > 6.3). La dernière secousse sismique en Manche remonte au 25 février 2015 à 22h55 min 07 s (TU). Elle se situait à 31 Km au sud-ouest de Saint-Hélier (49° 0' 0" Lat Nord ; 2° 24' 0" Long Ouest) et présentait une magnitude de 3.7 sur l'échelle de Richter.

Le cas de la ville de Saint-Malo

La zone du Sillon à Saint-Malo est également régulièrement soumise aux assauts des vagues et **une rupture de la digue au niveau du Sillon occasionnerait une submersion très importante de la zone urbaine côtière.**

Le littoral de Saint-Malo a été touché par ces phénomènes le 10 mars 2008 et début janvier 2014.



Plage du Sillon à Saint-Malo (Janvier 2014 et mars 2010)

Le spectacle des vagues venant se briser sur la digue attire de nombreux badauds et génère des comportements inconscients et dangereux.



Comportement dangereux (Saint Malo, janvier 2014)

2.2.1.1.2 - Les mouvements de terrain

Le risque « mouvements de terrain » est peu présent sur le territoire d'Ille-et-Vilaine qui est situé en zone à risque sismique faible. Ce phénomène peut néanmoins entraîner des problèmes s'il coïncide avec :

- des zones urbanisées et notamment des quartiers historiques sensibles,
- des tracés de voirie,
- le passage de concessionnaires divers : conduites de gaz, d'eau, d'assainissement (eaux usées, pluviales),
- des barrages ou digues,
- des zones à risque de submersion marine.



Les mouvements de terrain d'origine naturelle

Les coulées de boues : elles se produisent lors d'orages importants dont les eaux vont ruisseler avec une cinétique rapide dans les pentes des bassins versants et entraîner les sols meubles et la végétation. Ce débit « solide » va venir se concentrer dans les points bas du relief.

Les affaissements de sol : Ils ont deux origines :

- le tassement du terrain naturel qui perd une part importante (ou la totalité) de l'eau par dessiccation,
- l'affaissement généralisé de cavités naturelles ou artificielles (anciennes mines par exemple).

Les effondrements de sol : Ils sont directement liés à la ruine de grandes cavités profondes ou superficielles avec apparition en surface de désordres ponctuels (les fontis). Ils ont souvent des causes humaines : anciens travaux de mines ou d'infrastructures, ou construction de métro à Rennes par exemple.

Les éboulements de falaises : Ce risque est lié à l'érosion des falaises, notamment en bord de mer.

La localisation du risque en Ille-et-Vilaine :

Les risques de secousses sismiques et de coulées de boues sont présents sur la quasi-totalité du territoire départemental. Le risque d'effondrement de falaise est, par contre, essentiellement localisé sur la côte nord entre Cancale et Saint-Lunaire.

L'Ille-et-Vilaine possède également une tradition minière ancienne mais modeste. Les sites les plus remarquables sont :

- les mines de tungstène et d'étain de Luitré,
- les mines de plomb argentifère de Vieux-Vy-Sur-Couesnon,
- les mines de plomb argentifère de Pont-Péan,
- un site d'antimoine rentable est à l'étude sur Coesmes.



Mine de Luitré



Ille-et-Vilaine - Risque Sismique et mouvements de terrain

Répartition des cavités souterraines

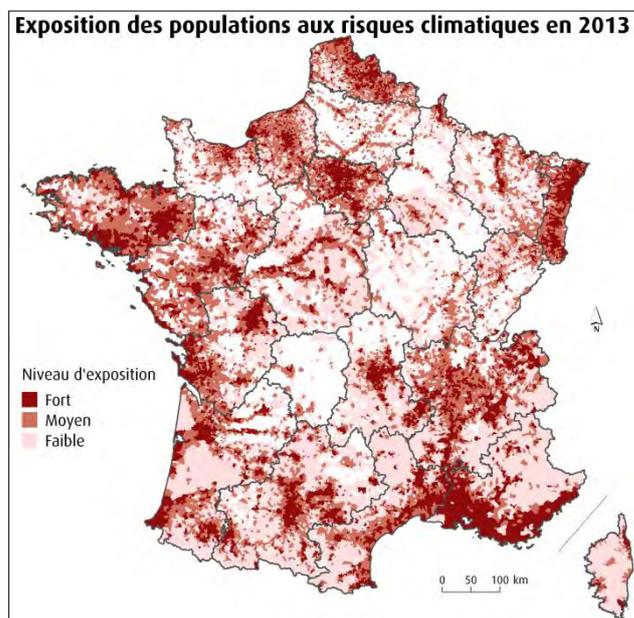
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ILLE-ET-VILAINE





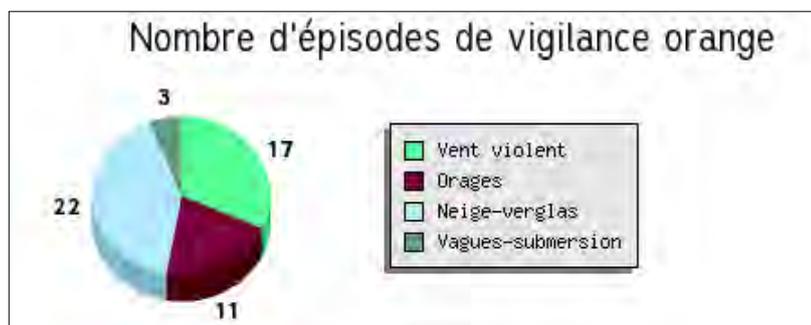
2.2.1.1.3 - Les événements climatiques

Situé en zone tempérée, le département d'Ille-et-Vilaine appartient aux départements français les plus exposés aux aléas climatiques.



Exposition des populations aux risques climatiques en France (Sources : MEDDE 2013)

Une cinquantaine d'alertes orange a été diffusée par Météo France dans les 10 dernières années concernant des coups de vent, de fortes précipitations, des épisodes neige-verglas ou submersion.



Alerte ORANGE sur les 10 dernières années (Sources : Météo France)



Les réseaux de transport sont sensibles à la moindre perturbation. Les dégradations climatiques peuvent très vite conduire à la paralysie des réseaux en laissant bloqués dans les infrastructures de transport des milliers de personnes sur les autoroutes (A 84) ou les voies ferrées.



TGV givré

Le vent : décembre 1999, une tempête soufflant jusqu'à 126 Km/h traverse le département et occasionne la destruction de parcelles entières de forêts dans le sud du territoire. De nombreuses habitations sont dégradées (toitures envolées), privées d'électricité tandis que les transports sont fortement perturbés par les chutes d'arbres en travers des routes.

Des renforts militaires de l'Arme du Génie sont venus renforcer les sapeurs-pompiers pour dégager les axes de circulation et apporter un soutien logistique aux populations. Le seuil de tempête est fixé à 89 km/h. Ce risque engendre de nombreuses sorties du SDIS pour sécuriser les objets menaçant de tomber ainsi que pour réaliser des dégagements de chaussées encombrées par des chutes d'arbres ou de branches. Ce type de risque possède un fort potentiel de nuisance systémique (électricité, réseaux de communications, etc.).

Tornades : Elles ont pour origine des vents violents tourbillonnants sur une aire limitée, d'une dizaine de mètres de large et de quelques kilomètres de long. C'est un phénomène de courte durée se produisant tous les 3 à 5 ans en Ille-et-Vilaine. Le cas récent le plus marquant s'est produit le 15 décembre 2012 entre Hédé et Québriac.

Froid : Les périodes de grands froids se produisent régulièrement, tous les 4 à 5 ans. Durant ces épisodes, d'une durée de 10 à 15 jours, les températures peuvent rester négatives une bonne partie de la journée et le nombre de jours sans dégel atteindre 10 à 12 en un mois.

Les températures les plus basses de ces trente dernières années sont de -15 °C dans les terres, à peine moins sur le littoral en janvier 1985.

Verglas : Les transitions entre périodes de froid et redoux sont délicates et passent généralement par des précipitations verglaçantes durant quelques heures. Ce type d'événement se produit environ tous les deux ans sur la région. Le cas le plus remarquable remonte au 30 décembre 2005.



Neige : La neige peut être présente sur le département entre début novembre et mi-avril. Un à deux épisodes, parfois trois, peuvent se produire, et les hivers sans neige sont rares. Les épisodes neigeux peuvent concerner tout ou une partie seulement du département. Les hauteurs maximales record relevées atteignent très localement 30 cm, en général entre 10 et 15 cm (valeurs atteintes sur le nord du département en janvier 2010).

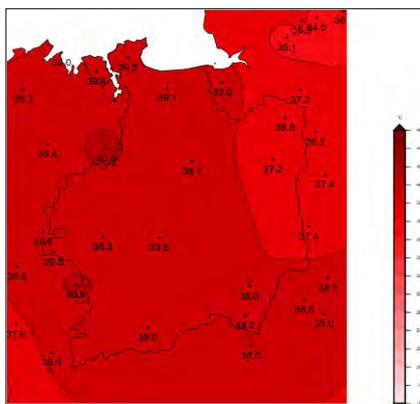


Photo satellite de l'événement neigeux de janvier 2010 (Sources : Météo France)

Canicule : Deux canicules marquantes : La première en 2003 est la plus forte en intensité et en durée. Durant une dizaine de jours, les températures atteignent 30 à 40 °C (7 jours à plus de 35 °C) et ne descendent pas sous 18-20 °C. Le littoral connaît une situation moins critique certains jours grâce à la formation de brises littorales mais les 40°C sont ponctuellement approchés, comme partout dans le département.

La seconde, nettement moins sévère, du 15 au 22 juillet 2006.

Ainsi l'Ille-et-Vilaine, depuis la première canicule « récente » en 1976, est touchée régulièrement par ce phénomène (tous les dix ans environ).



Température le 5 août 2003 (Sources : Météo France)

Le département a été très peu impacté par la canicule de 2003 (événement de référence des 15 dernières années). La surmortalité a été faible et depuis les établissements pour personnes âgées se sont équipés pour faire face à des périodes de canicules.

Les fortes températures augmentent néanmoins la **probabilité d'intervention pour secours à personne (personnes âgées en particulier)** et également pour feu de végétation.

Rappel : **au sens Ministère de la Santé, pour l'Ille-et-Vilaine**, les seuils de déclenchement sont des prévisions de températures supérieures à 34°C en journée et 19°C la nuit sur une période de 3 jours consécutifs.



2.2.1.1.4 - Le risque feux de forêts

Environ 60 000 hectares du territoire d'Ille-et-Vilaine sont couverts par des bois et des forêts.

Les massifs sont essentiellement composés de feuillus : hêtres, châtaigniers, bouleaux, chênes et, pour une faible proportion de résineux, essentiellement dans le quart Sud-Est du département, zone la moins humide.

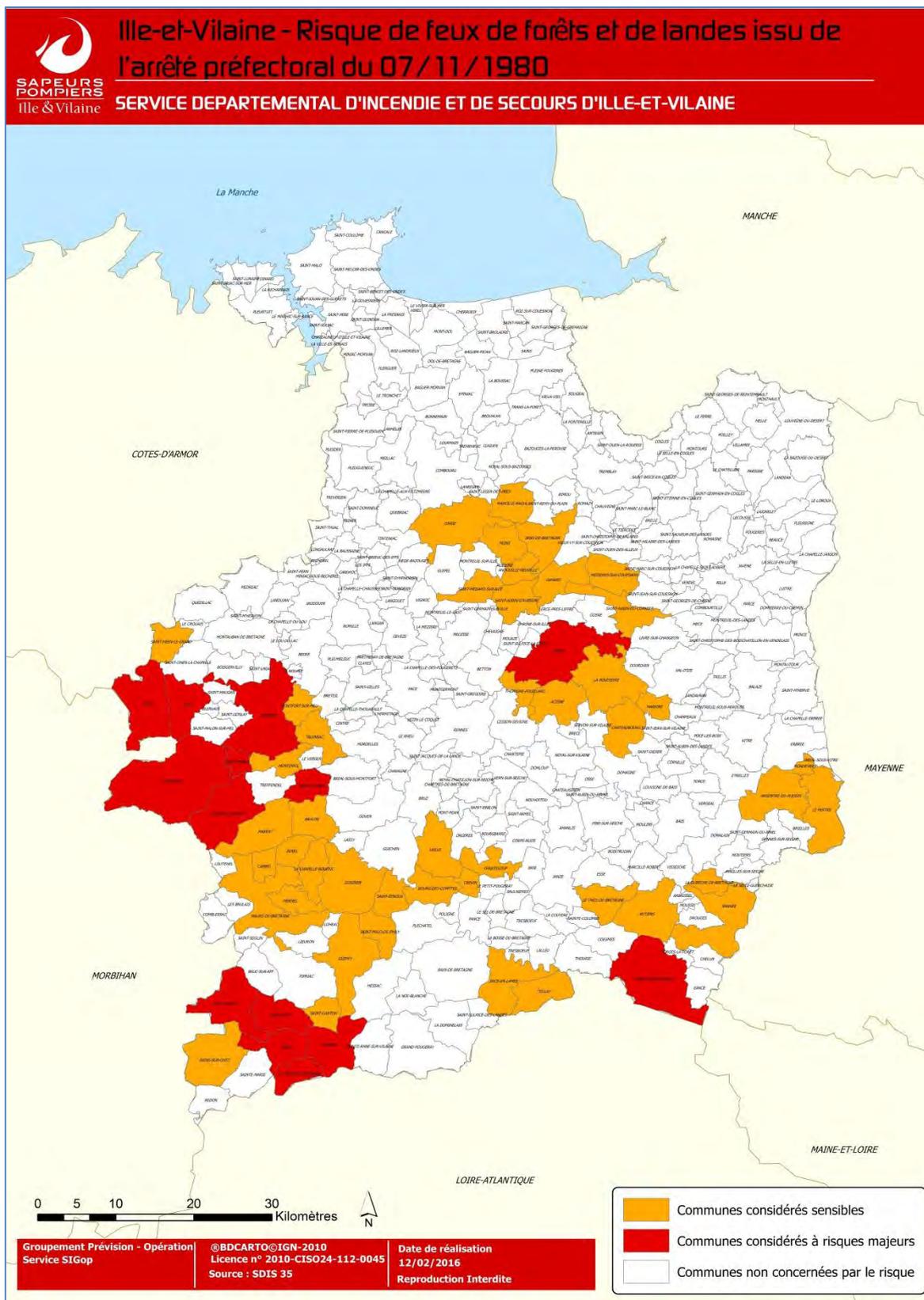
L'Union Européenne, au vu du 42^{ème} attendu et des articles 36 b, 50 - paragraphes 1 et 8 - du Règlement 1698/2005 classe les départements bretons à risque « moyen » **parmi ceux qui ont des massifs classés sensibles aux incendies. Pour l'Ille-et-Vilaine, l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1980 classe de nombreux massifs sensibles aux incendies** en fonction de conditions climatiques, pédologiques et de la nature des peuplements forestiers. Les massifs à risque modérés sont situés au Sud de la limite de la zone sèche (voir carte). Néanmoins le massif de la forêt de Rennes-Liffré est jugé également à risque modéré compte-tenu de sa superficie et de la population menacée.

Si le risque feux de forêts peut être considéré comme faible au regard de la situation des départements du Sud, il convient toutefois de prendre en compte le risque général des feux de végétation qui intègrent les feux de landes et les feux de culture sur pied. **Ce type d'incendie représente la part la plus importante de la sollicitation des moyens feux de forêts.**



Analyse du risque « feu d'espaces naturels »

Un arrêté préfectoral du 07/11/1980 classe certaines communes comme particulièrement exposées au risque incendie de bois, forêt ou landes. On constate que le risque feux de forêt est identifié au sud-ouest et sud-est du département ainsi qu'au nord-est de la métropole rennaise.



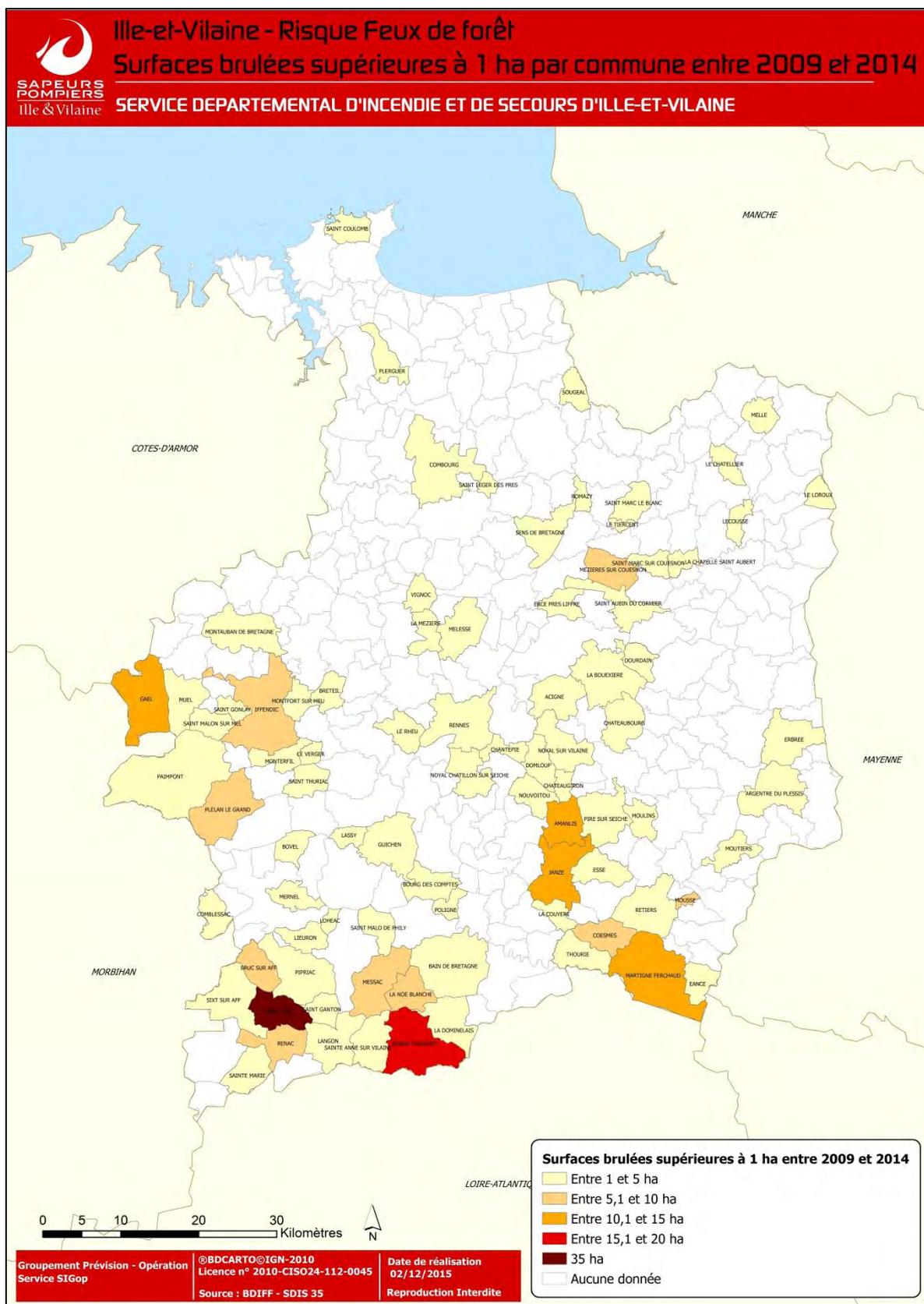


La localisation des massifs forestiers de plus de 5 ha fait apparaître la limite de zone sèche en deçà de laquelle le risque feu de forêt est considéré comme modéré. Au-dessus de cette ligne, le risque est considéré comme faible voire très faible.



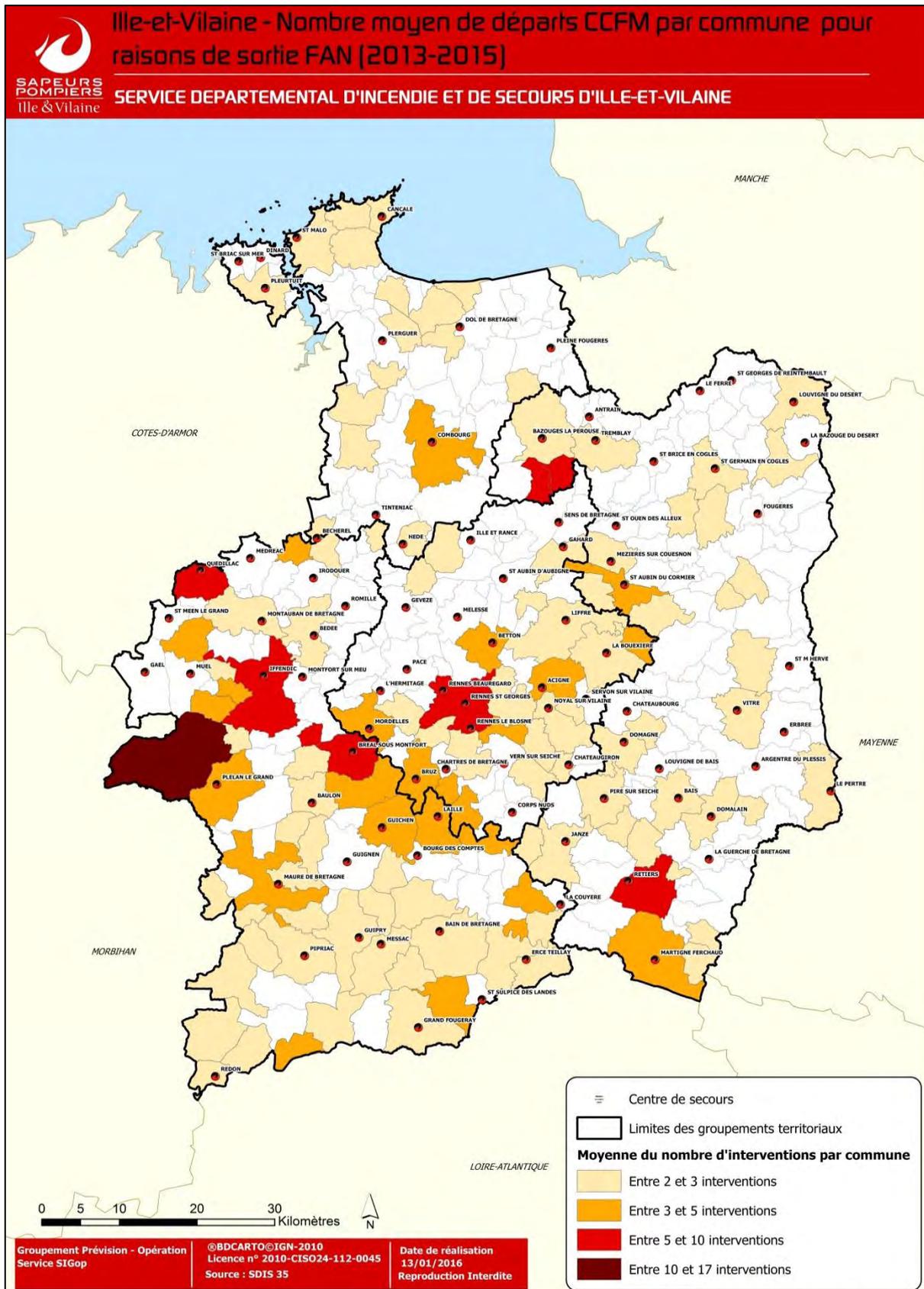


La carte ci-dessous fait apparaître les surfaces brûlées supérieures à 1 ha par commune entre 2009 et 2014. On observe que les zones brûlées correspondent pour partie aux communes identifiées comme à risque feu de forêt. Excepté quelques surfaces <5 ha éparées sur la moitié nord du département, les zones où les surfaces brûlées sont supérieures à 5 ha sont bien localisées au sud de la limite de zone sèche.





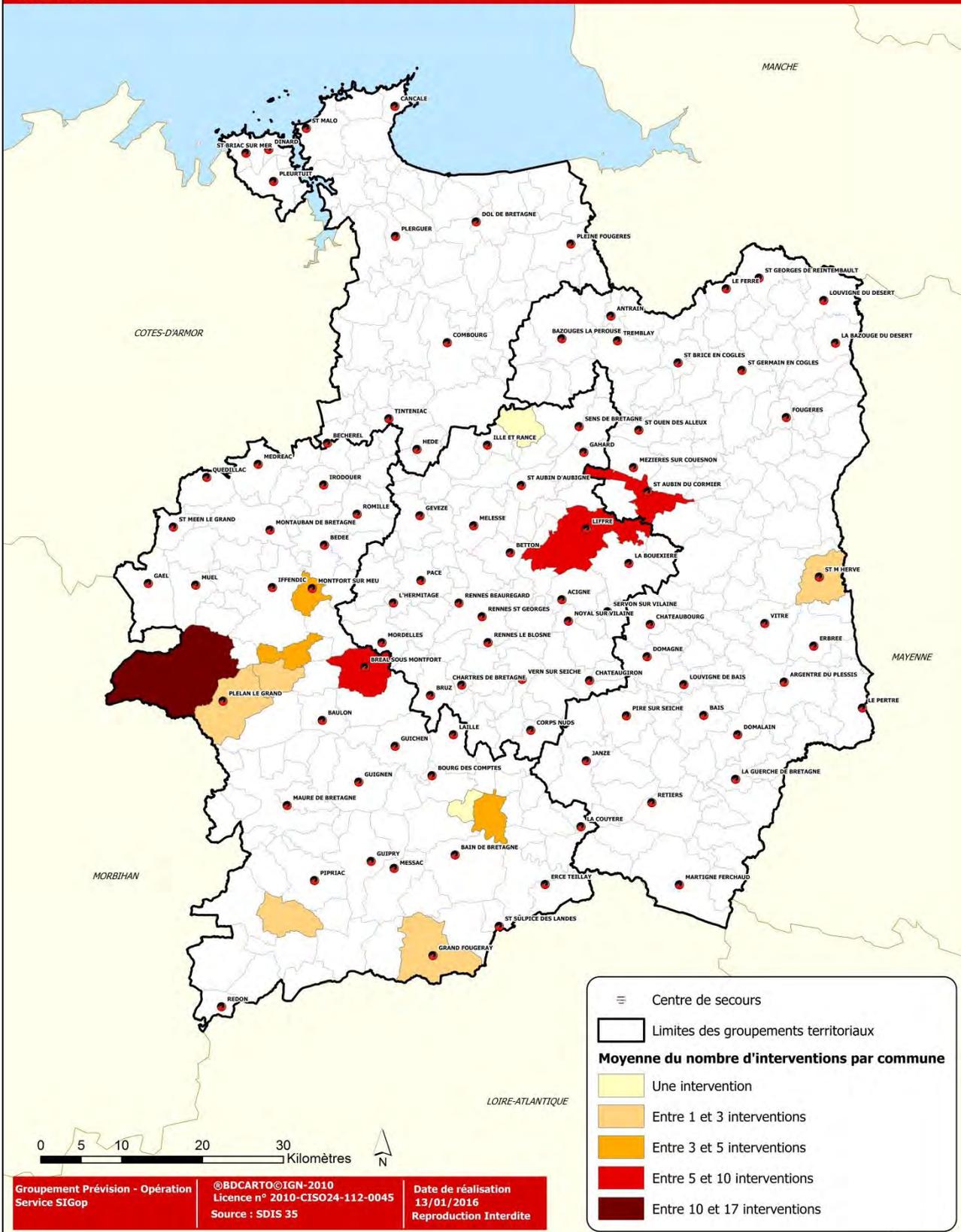
Les départs pour « feux d'aires naturelles » (carte ci-dessous) sont assez diffus sur le département mais sont bien plus fréquents au sud de la limite de zone sèche et sur l'agglomération rennaise. Les départs pour raison de sortie « feux de forêts » (carte ci-après) quant à eux se concentrent presque uniquement sur deux zones : Liffré/Saint Aubin du Cormier et Bréal Sous Montfort/Plélan Le Grand/Paimpont.





Ille-et-Vilaine - Nombre moyen de départs CCFM par commune pour raisons de sortie FDF (2013-2015)

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ILLE-ET-VILAINE





Nombre moyen de départs CCFM par commune pour raisons de sortie FAN et FDF (2013-2015)

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ILLE-ET-VILAINE

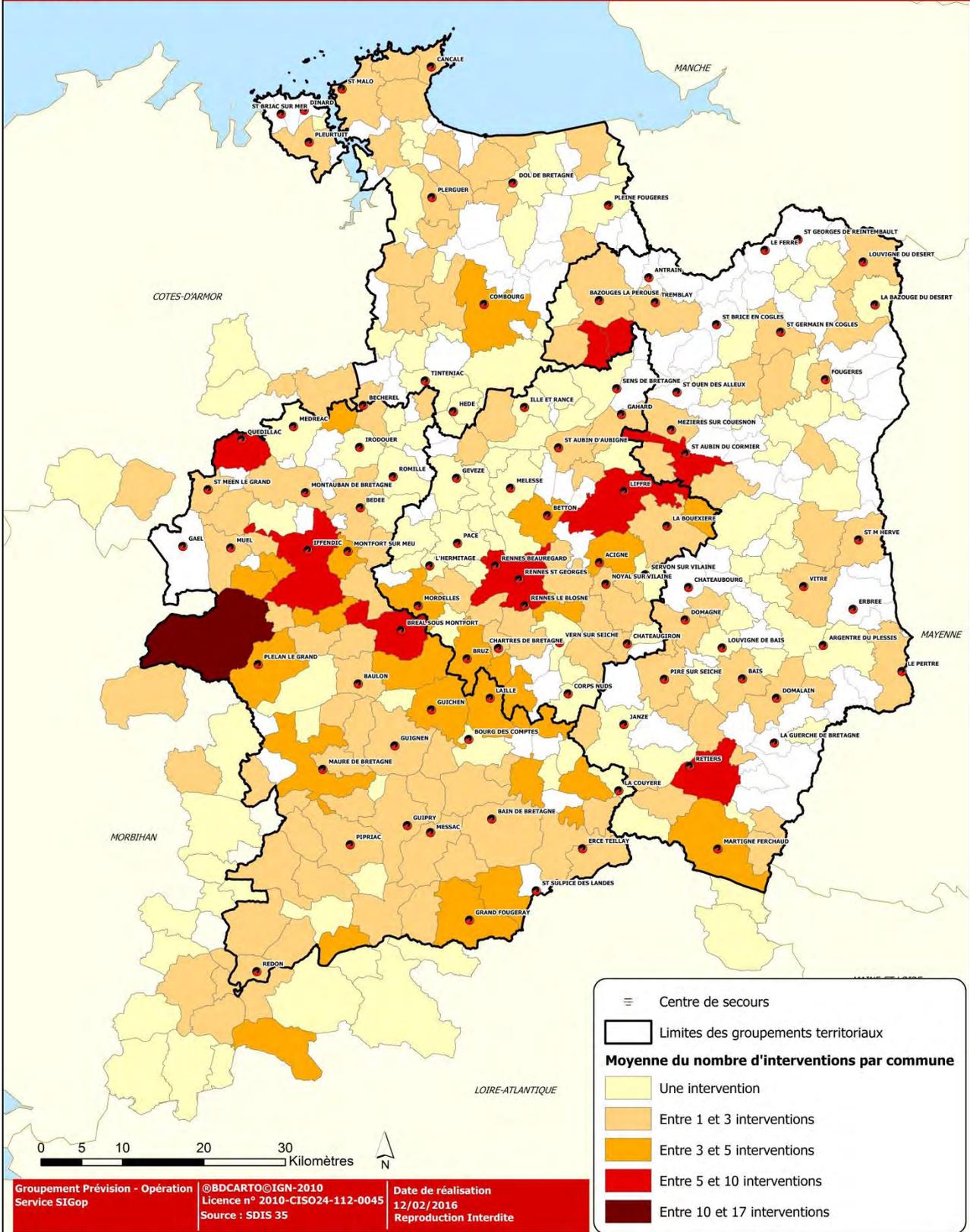




Tableau : Nombre de sorties CCFM par CIS pour raison de sortie FAN + FDF de 2007 à 2015. Les cases en rouge traduisent un nombre de sorties supérieures à la moyenne pour l'année considérée.

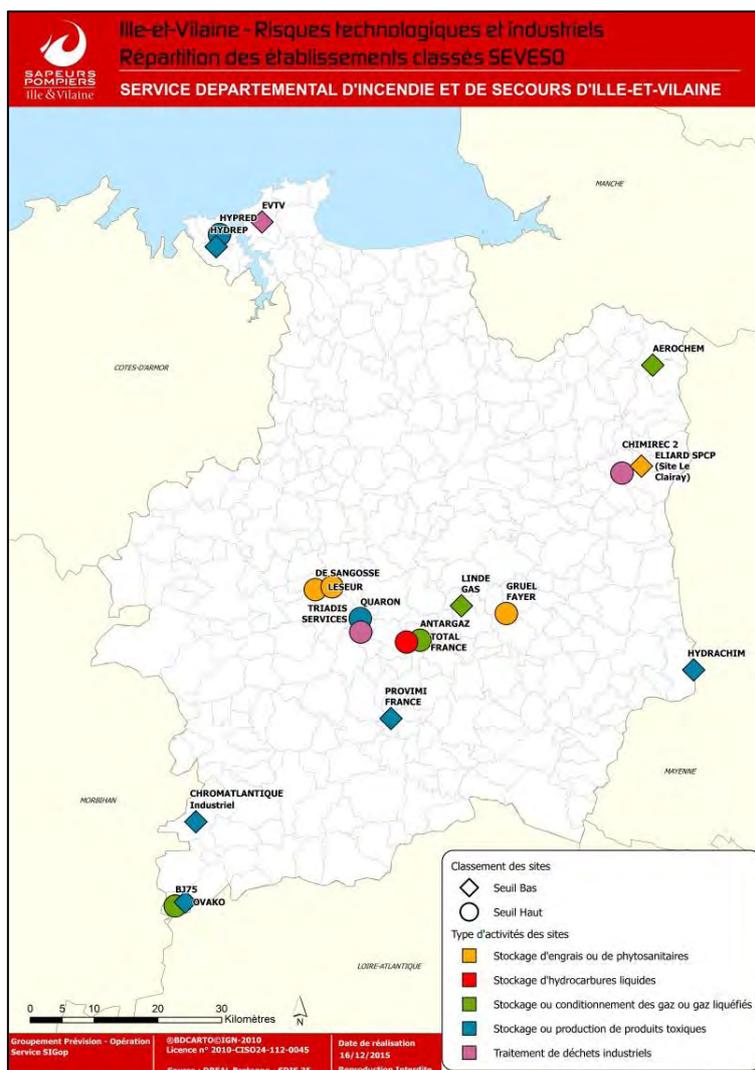
CIS	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	MOY
ACIGNE	2	2	6	11	2	4	4	2	0	4
ARGENTRE DU PLESSIS	0	0	0	0	0	2	0	0	3	1
BAIN DE BRETAGNE	7	8	29	42	13	11	9	11	17	16
BAULON	3	7	12	10	7	2	7	1	0	5
BAZOUGES LA PEROUSE	3	3	8	17	8	1	4	2	0	5
BECHEREL	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0
BETTON	3	5	8	10	5	2	4	4	0	5
LA BOUEXIERE	3	1	7	3	1	3	3	0	4	3
BOURG DES COMPTES	4	9	7	28	9	4	6	1	4	8
BREAL SOUS MONTFORT	6	9	8	18	15	4	10	9	20	11
BRUZ	8	8	27	35	12	2	3	9	0	12
CANCALE	9	9	19	32	8	2	2	2	8	10
CHARTRES DE BRETAGNE	0	0	0	0	0	0	0	0	11	
CHATEAUGIRON	5	11	15	30	10	4	2	5	0	9
COMBOURG	6	10	7	17	5	7	8	7	13	9
CORPS NUDS	7	7	7	8	7	1	0	3	8	5
DINARD	2	7	9	16	8	3	4	0	0	5
DOL DE BRETAGNE	8	12	21	22	10	9	10	13	15	13
DOMAGNE	0	1	6	15	6	1	4	2	6	5
DOMALAIN	3	2	3	8	6	3	4	2	5	4
ERBREE	1	3	6	8	4	3	0	3	0	3
ERCE TEILLAY	3	3	9	21	2	1	4	1	0	5
FOUGERES	6	9	23	30	12	9	10	5	12	13
GAEL	1	5	16	13	9	5	1	0	0	6
GAHARD	4	1	8	5	3	3	2	2	9	4
GEVEZE	8	9	15	4	12	9	6	1	6	8
GRAND FOUGERAY	2	11	11	31	7	6	3	5	13	10
GUICHEN	7	14	12	37	17	9	6	7	13	14
GUIGNEN	1	3	11	18	9	8	3	1	5	7
GUIPEL	0	0	5	16	8	1	2	0	0	4
GUIPRY	2	4	21	38	16	5	1	0	0	10
HEDE	6	4	0	0	0	0	0	1	3	2
L'HERMITAGE	6	10	13	12	10	8	3	0	0	7
IFFENDIC	4	11	14	13	26	4	6	7	10	11
ILLE ET RANCE	0	0	0	0	0	0	0	5	0	1
LA COUYERE	0	0	1	19	5	3	5	4	9	5
LAILLE	4	7	4	28	11	3	3	0	0	7
LIFFRE	7	7	17	25	13	4	6	5	11	11
LOUVIGNE DU DESERT	1	5	6	13	3	2	3	3	6	5
MARTIGNE FERCHAUD	2	7	8	10	6	3	4	2	7	5
MAURE DE BRETAGNE	1	8	17	26	10	7	5	5	11	10
MEDREAC	3	3	3	11	6	3	4	4	13	6
MESSAC	5	9	18	23	15	8	4	9	9	11
MEZIERES SUR COUESNON	3	3	9	10	8	2	2	3	0	4
MONTAUBAN DE BRETAGNE	1	4	14	9	16	4	7	4	7	7
MONTFORT SUR MEU	5	9	18	14	24	8	7	12	12	12
MUEL	5	7	3	6	2	2	5	1	1	4
NOYAL SUR VILAINE	6	2	8	13	6	5	3	3	0	5
PACE	2	7	11	8	2	3	2	0	3	4
LE PERTRE	1	3	8	3	1	1	5	2	0	3
PIPRIAC	2	4	14	28	19	2	2	4	6	9
PLEINE FOUGERES	3	12	11	14	10	3	6	5	0	7
PLELAN LE GRAND	6	12	19	16	14	3	12	32	16	14
REDON	14	16	40	71	47	12	24	14	32	30
RENNES BEAUREGARD	0	0	0	23	24	17	12	21	35	15
RENNES LE BLOSNE	0	0	0	18	17	14	15	16	23	11
RENNES ST GEORGES	0	0	21	28	11	4	6	0	16	10
RETIERS	3	12	16	22	11	1	3	5	11	9
SERVON SUR VILAINE	5	5	6	10	5	1	1	0	1	4
ST AUBIN D'AUBIGNE	4	5	6	10	11	4	5	4	6	6
ST AUBIN DU CORMIER	6	5	14	14	5	8	1	0	0	6
ST AUBIN DU COUESNON	0	0	0	0	0	0	0	0	10	1
ST MALO	18	9	32	27	13	5	11	0	0	13
ST MEEN LE GRAND	3	5	6	8	9	6	8	10	13	8
ST SULPICE DES LANDES	2	3	6	7	0	1	0	2	0	2
TREMBLAY	2	3	9	14	6	2	3	2	2	5
VITRE	5	11	25	18	7	2	7	3	12	10
Total	250	390	737	1114	604	279	312	286	463	493



2.2.2 - Le risque industriel

L'Ille-et-Vilaine comporte 1 467 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Parmi elles, on note :

- 10 établissements à autorisation avec servitudes d'utilité publique classés Seveso seuil haut
- 9 établissements à autorisation classés Seveso seuil bas
- 595 établissements à autorisation
- 853 établissements à enregistrement



Le bassin de Rennes

Le bassin industriel de Rennes et ses périphéries sud et est se sont surtout industrialisés après les années 1950. Un seul pôle d'emploi a une vocation principale industrielle, celui de la Touche-Tizon avec la présence de l'usine automobile PSA Peugeot-Citroën, premier employeur de la région. Les fortes représentations des emplois dans l'industrie et la construction relativement au périmètre de Rennes Métropole se retrouvent dans la zone sud-est de Rennes et celle à l'ouest. Les emplois industriels sont moins représentés au nord-est.

Les difficultés de la filière automobile ont pesé sur l'ensemble des secteurs industriels. La fabrication de matériel de transport, dominée par l'usine PSA Peugeot-Citroën de la Janais, a perdu 14 % de ses salariés en 2009. De nombreux sous-traitants ont aussi dû réduire leurs effectifs dans l'électronique, le caoutchouc... Dans cet ensemble déprimé, l'agroalimentaire résiste en créant même des emplois, il en est de même dans le secteur de l'énergie, de l'eau et de la gestion des déchets.



Les bassins de Fougères et de Vitré

Malgré la désindustrialisation des décennies précédentes, le tissu industriel des pays de Fougères et Vitré a relativement résisté à la crise ces dernières années. S'appuyant sur une position géographique privilégiée et une connexion croissante avec son environnement, il abrite des entreprises de grande envergure et des PME innovantes. Ce secteur emploie, hors intérim, plus de 20 000 personnes en 2009 et représente 27,2 % des emplois offerts, soit la même proportion qu'en 1975. Parallèlement, au cours de la même période, la part des emplois industriels a été divisée par deux en France. Cette croissance ne s'est toutefois pas faite sans adaptation du tissu industriel. Le cuir, la chaussure, le textile mais également le granit ont ainsi perdu de nombreux emplois. Les industries de pointe comme l'électronique n'ont également pas été épargnées mais parallèlement, d'autres activités industrielles se sont développées, notamment dans l'agroalimentaire.

Le bassin de Saint-Malo

L'activité économique du bassin de Saint-Malo est en progression constante ces dernières années et l'industrie reste en tête en représentant plus de 25% des secteurs d'activité. Le port de commerce est un point de concentration important pour l'industrie du bois et des engrais.

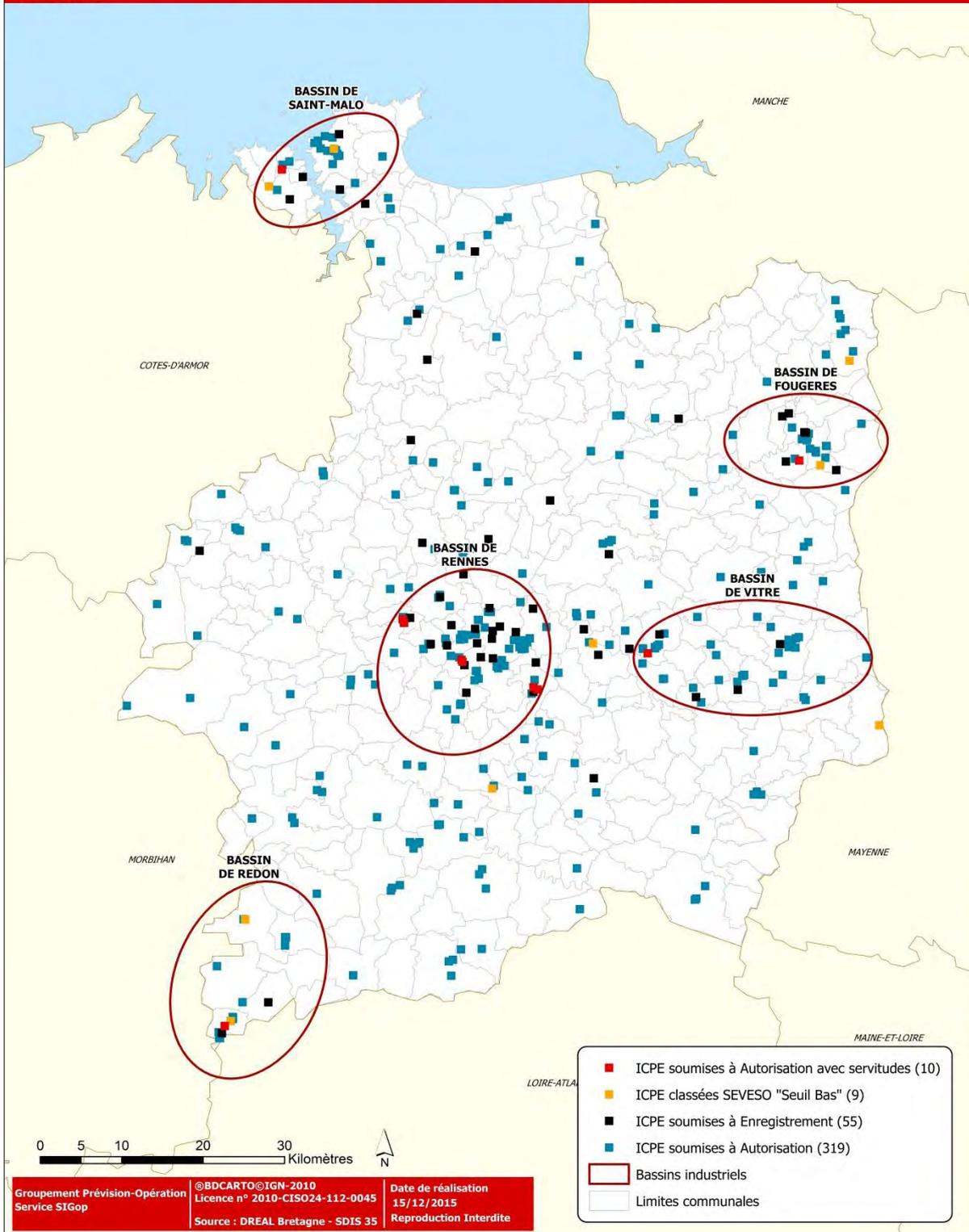
Le bassin de Redon

Situé à mi-chemin des métropoles de Rennes et Nantes, le bassin de Redon comporte 194 entreprises du secteur industriel (2009), ce qui représente environ 6 500 employés. Près de 20% travaillent dans le domaine de la pharmacie et des produits agroalimentaires ou d'entretien.



Ille-et-Vilaine - Risques technologiques et industriels Localisation des ICPE et des bassins industriels

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ILLE-ET-VILAINE



Installations classées pour la protection de l'environnement AS, A, E (Sources DREAL, 2015)



2.2.2.1 - Le risque dépôts de liquides inflammables en Ille-et-Vilaine

Description et implantation

Le risque le plus important est généré par le dépôt TOTAL à Vern-Sur-Seiche (établissement Seveso seuil haut) qui stocke près de 191 000 m³ de super carburant et fioul domestique. Ce dépôt est un élément stratégique pour le maintien de l'approvisionnement en carburant de la région. Une dizaine d'autres établissements utilisent des quantités importantes d'hydrocarbures ou de liquides polaires inflammables.



Etablissements classés pour stockage de liquides inflammables (Sources : DREAL 2015)



2.2.2.2 - Les exploitations agricoles et les silos

Les exploitations agricoles et les silos de stockage de céréales ou d'engrais constituent un risque important en fonction des produits stockés :

- risque d'explosion pour les silos à céréales et les stockages d'ammonitrates ;
- risque de dégagement de fumées très toxiques et de pollutions pour les stockages de produits phytosanitaires ;
- la présence d'animaux à prendre en compte (la SCEA CRESPEL à Montauban de Bretagne dispose de 1 302 places de porcs reproducteurs, 5 460 places de porcelets en post-sevrage et 5 252 places de porcs charcutiers).

Les exploitations agricoles se caractérisent par un fort potentiel calorifique lié au fourrage. Souvent, du fait de leur isolement géographique, les ressources en eau utilisables pour l'extinction sont limitées.

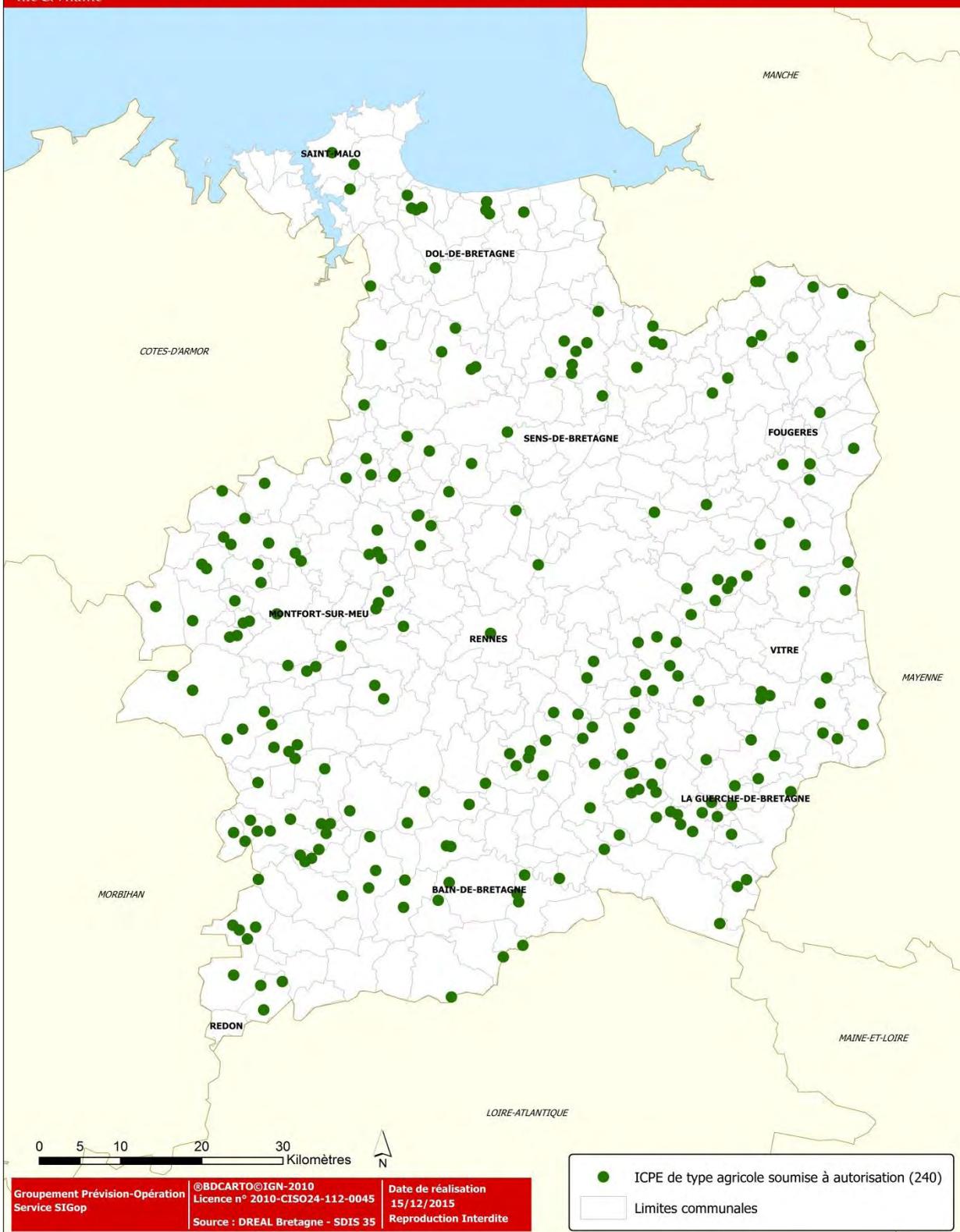


SILOS agricoles (Sources : DREAL 2015)



Ile-et-Vilaine - Risques technologiques et industriels Répartition des ICPE agricoles soumises à autorisation

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ILLE-ET-VILAINE



ICPE agricole soumis à autorisation (Sources : DREAL 2015)



2.2.2.3 - Les grands entrepôts (Rubrique 1 510)

Le territoire d'Ille-et-Vilaine compte une vingtaine de grands entrepôts (rubrique 1 510) à autorisation ou enregistrement. Ces établissements possèdent des surfaces non recoupées par des murs coupe-feu 2 heures importantes (de 3 à 6 000 m²) et stockent des potentiels calorifiques très importants sur des hauteurs élevées de rayonnement.

Les difficultés opérationnelles sont accentuées par des temps d'acheminement des moyens qui peuvent être aux limites des délais d'intervention réglementaires. Ce type d'entrepôts se développant dans des zones rurales où le foncier est économiquement plus abordable, la DECI de ces zones rurales est souvent insuffisante pour défendre correctement le risque. Enfin, les surfaces très importantes d'emprise au sol ne permettent pas toujours aux jets des lances d'atteindre le foyer même à partir des moyens aériens.



Grands entrepôts Brétiliens (Sources : DREAL 2015)



2.2.2.4 - Les autres types d'industrie

Les industries présentant un risque toxique

L'industrie agroalimentaire étant particulièrement représentée en Ille-et-Vilaine, le risque de toxicité par émanations d'ammoniac utilisé pour la réfrigération est présent sur une grande partie du territoire départemental.

L'autre source de risque toxique est liée à la combustion de matières premières solides ou liquides (ex : mousse de polyuréthane utilisée dans les panneaux « sandwich » des entrepôts réfrigérés).

Enfin, deux entreprises stockant des hypochlorites sont susceptibles de provoquer des relâchements de chlore dans l'atmosphère (HYPRED et QUARON).



Industries utilisant de l'ammoniac et du chlore (Sources : DREAL 2015)



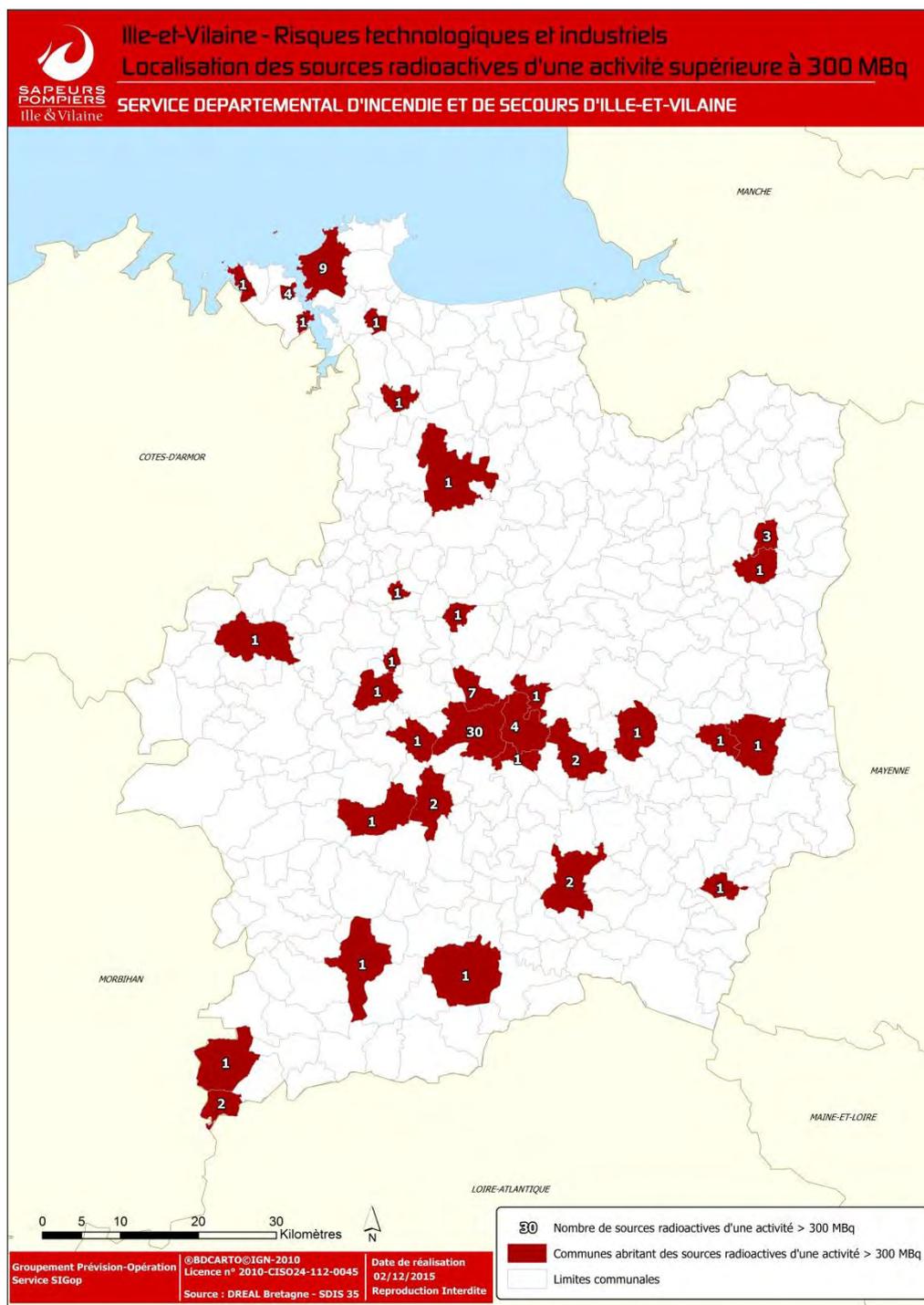
Les établissements présentant un risque biologique

L'Ille-et-Vilaine possède un (et bientôt deux) laboratoires P3 publics :

- Le laboratoire de biologie-virologie du CHU Pontchaillou,
- Dans quelques mois, le laboratoire de l'EHESP dédié au département Santé-Environnement, travail et génie sanitaire (IRSET).

Les industries présentant un risque radiologique

Environ 90 sites industriels ou médicaux détiennent des sources radioactives. Ces sources sont créées et utilisées sur place ou distribuées par voie routière ou ferroviaire après leur synthèse.



Sources radioactives d'une activité > 1 MBq (Sources : ASN 2015)



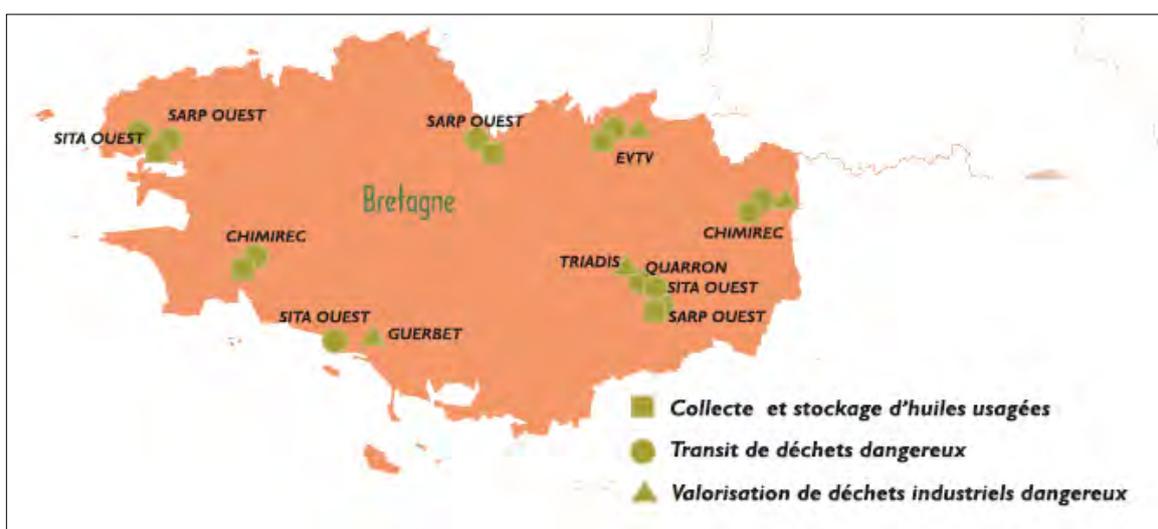
La plupart de ces sources sont scellées. Les radionucléides non scellés sont essentiellement des traceurs médicaux possédant une période relativement courte.

Le danger principal est lié à un accident de transport de matières radioactives (TMR). Un exercice ORSEC s'est déroulé sur ce thème le 16 avril 2013. Cet exercice a démontré la difficulté à gérer ce type d'incident avec une seule équipe « intervention RAD » (soit 1 binôme) dans le département.

Les stockages de déchets

26 entreprises du département sont spécialisées dans la collecte, le traitement et également pour certaines, la valorisation des déchets. Cinq d'entre elles sont spécialisées dans la récupération et la valorisation des déchets dangereux :

- EVT
- CHIMIREC
- TRIADIS
- SARP OUEST
- SITA OUEST



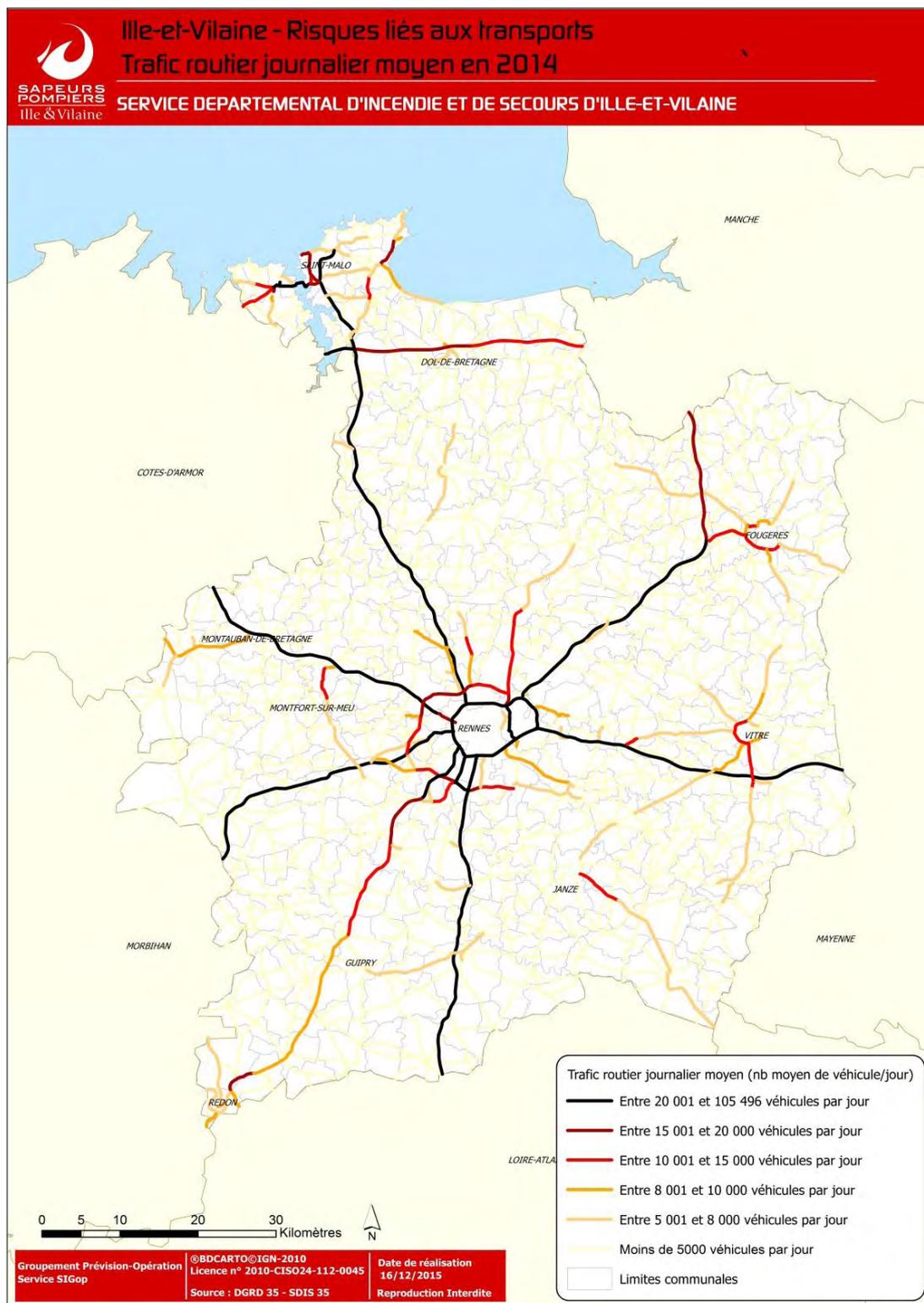
Stockage et traitements de déchets dangereux en Bretagne (Sources : DRIRE 2008)



2.2.3 - Les risques liés aux transports

2.2.3.1 - Le risque « transport routier »

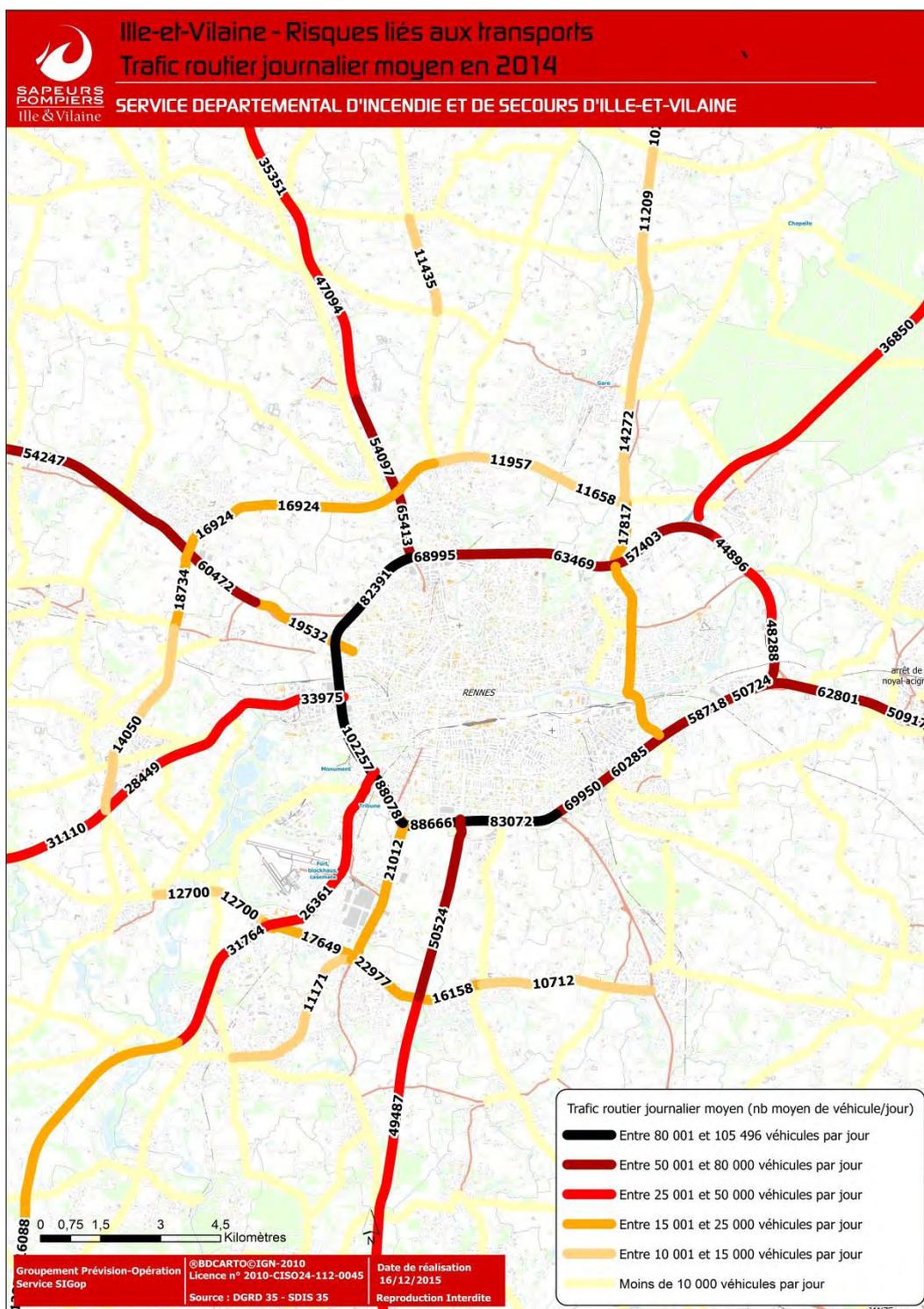
Le département d'Ille-et-Vilaine possède un réseau routier de 16 200 km dont 5 220 km de routes départementales traversé par 1 autoroute (50 km d'autoroute A84) et 8 axes rapides (2x2 voies) qui sont le support de mouvements quotidiens et saisonniers très importants.



Trafic routier journalier Véhicules/jour (Sources : Géobretagne)



Ces 9 axes se rencontrent au niveau de la rocade de Rennes qui peine à absorber le flux des véhicules aux heures de pointe et lors des départs en vacances. Le réseau routier d'Ille-et-Vilaine occupe le 11^{ème} rang au niveau national. Il ne comporte aucun tunnel de plus de 300 mètres.



Flux routiers journaliers sur l'agglomération rennaise (Sources : DIR Ouest 2014)

Le trafic maximal observé atteint en moyenne plus de 63 000 véhicules/jour avec des pointes à plus de 100 000 véhicules/jour.

Le risque routier le plus significatif, hormis l'accident impliquant de nombreuses victimes, reste l'accident de transport de matières dangereuses (TMD). C'est un risque diffus que l'on peut retrouver sur tous les axes du département (camion de livraison de fioul domestique par exemple).



2.2.3.2 - Le risque « transport ferroviaire »

Description du réseau ferroviaire

Avec 8 703 000 voyageurs par an et une évolution de près de 4% par an, la gare de Rennes est la plus importante gare ferroviaire de la région. C'est également le nœud incontournable du trafic TGV vers Brest, Quimper et Saint-Malo. La nouvelle ligne grande vitesse actuellement en cours de construction permettra de mettre Paris à environ 1h30 de Rennes.

La ligne Rennes-Redon est entièrement en cours de modernisation. Un travail important est également mené pour sécuriser les passages à niveau dont celui de Saint-Médard qui a été à l'origine d'un accident grave (3 décédés, 45 blessés) avec déclenchement du dispositif ORSEC NOVI le 12 octobre 2011.

Au total, l'Ille-et-Vilaine compte 1 151 km de voies électrifiées.

La difficulté d'intervention en cas de déraillement ou d'incendie réside dans la difficulté d'accès au site de l'accident que ce soit en zone urbaine mais surtout en zone rurale. Cette difficulté est particulièrement marquée au niveau du tunnel des Corbinières (636 mètres) sur la ligne Rennes-Redon dont l'accès nord est précédé d'un viaduc surplombant la Vilaine et la partie sud est particulièrement encaissée.



Viaduc avant l'entrée Nord du tunnel des Corbinières (Sources : tunnels-ferroviaires.org)



Passages à niveau en Ille-et-Vilaine (Sources RFF 2013)

Relation (Origine <-> Destination)	Nombre de voyages en TER pur		
	2011	2012	Evol. 11-12 (%)
Morlaix - Rennes	23 689	23 658	-0,1
Saint-Brieuc - Rennes	246 320	255 730	3,8
Guingamp - Rennes	35 740	35 432	-0,9
Brest - Rennes	64 556	67 436	4,5
Quimper - Rennes	41 510	40 529	-2,4
Lorient - Rennes	54 359	58 568	7,7
Redon - Rennes	209 490	219 576	4,8
Rennes - Dol-de-Bretagne	125 925	126 754	0,7
Rennes - Saint-Malo	325 944	346 044	6,2
Rennes - Vitré	364 139	381 752	4,8

Trafic TER en 2011 et 2012 (Sources : SNCF)

Le transport des matières dangereuses par voies ferrées

Le trafic de marchandises et de matières dangereuses est important vers les ports Bretons. Ces matières dangereuses empruntent les mêmes lignes que les voyageurs. Ce trafic est particulièrement développé sur les voies Rennes-Brest et Rennes-Redon.

Le risque principal se concentre cependant sur le triage de Rennes où des centaines de tonnes de produits dangereux peuvent stationner en ville à proximité des immeubles d'habitation.



Circulation des trains fret dans l'Ouest (Sources : SETRA Mai 2013)

Le risque est également majoré dans les tunnels (tunnel des Corbières : 636 mètres) où les trains de marchandises peuvent être amenés à croiser des trains de voyageurs, ainsi que sur les passages à niveau situés sur des routes départementales ou nationales.

Les scénarii d'accidents les plus probables sont :

- la collision d'un convoi avec un autre train ou un véhicule au niveau d'un passage à niveau,
- l'incendie dans un convoi et notamment au niveau des locomotives,
- l'électrification au niveau des caténaires.

2.2.3.3 - Le risque « transport aérien »

Le département de l'Ille-et-Vilaine comporte 2 aéroports et 1 aérodrome publics :

- Rennes Saint-Jacques,
- Dinard-Pleurtuit,
- Redon-Bain-Sur-Oust.

	Rennes	Dinard	Redon
Nombre de pistes	2	3	1
Dimension (m)	2 100 x 45 850 x 30	2 100 x 45 1 435 x 45	840 x 20
Revêtement	Bitume	Bitume	Bitume
Tour de contrôle	OUI	OUI	NON
Nombre de mouvements /année	64 000	29 000	-
Nombre de passagers/année	500 000	111 000	-
Fret/année	13 000 t	10 t	-
Pic journalier (vols/jour)	45	7	N.C
Facteurs aggravants axe de la piste	2 ICPE SH	D 168	D 177
Facteurs aggravants proximité de zone	Zone industrielle (1 ICPE SH et 1 ICPE SB)	Zone industrielle (1 ICPE SB)	-
SSLIA	Oui (Cat 6)	Oui (Cat 5 et 7)	Non
Observations	1 piste gazon 650 x 70	1 piste gazon 150 x 20	Uniquement aviation légère privée



Caractéristiques des aéroports brétiliens (Sources : DGAC 2010)

Et 4 aérodromes privés :

- Landéan, piste ULM de 430 mètres gazon,
- Amanlis, piste ULM de 300 mètres gazon,
- Saint Sulpice des Landes, planeurs et avions de servitude,
- St Georges de Gréhaigne, piste ULM

Ces aérodromes couvrent un large panel d'activités qui peuvent être :

- vol à voile,
- aviation légère privée,
- écoles de pilotage,
- aviation civile,
- aviation d'affaire privée,
- aviation militaire.

Moins d'une dizaine de couloirs aériens traversent le département. Les phases de vol générant le plus d'accidents sont le décollage et l'atterrissage, les zones situées dans l'axe des pistes et à proximité directe des aéroports de Rennes et Dinard sont les plus exposées.

2.2.3.4 - Le risque transport fluvial

Il n'existe pas de transport fluvial fret en Ille-et-Vilaine, seule l'activité touristique est exercée de façon relativement modeste.

2.2.3.5 - Le risque transport maritime

Le port de Saint-Malo est très actif sur le plan du transport de passagers (plus de 1 million de passagers par an) comme pour celui du fret et des engrais en particulier.

Transport de passagers :

Trafic => Angleterre et Iles anglo-normandes

- Brittany-Ferries => 1 départ quotidien toute l'année.
- Condor Ferries => 1 départ tous les samedis en RoPax.
- Plusieurs départs par jour en ferries rapides (activité moindre en hiver).

Passagers	VL	PL	Marchandises
1 100 000	190 000	6 000	370 000 t

Activité du port de Saint Malo (Sources : CCI 2013)

Trafic => Croisières

- 25 à 30 escales de paquebots par an (dans le port ou au mouillage dans l'avant-port).
- Trafic de 500 000 passagers/an.

Trafic => Passagers côtier

- Trafic lié aux sorties en mer, aux visites des îles, aux traversées Dinard/Saint-Malo, etc...
- Trafic de 250 000 passagers/an.

Trafic => Croisières Rance

- Trafic de découverte de la Rance, du barrage à Dinan avec dîner lors de la croisière du soir.



L'activité « passagers » génère un risque lié à l'accueil de naufragés à terre après déclenchement du dispositif ORSEC maritime (cas le plus défavorable : un ferry comme le Pont Aven avec près de **2 600 personnes à bord**) ou après un naufrage en Rance (cas le plus défavorable : navire effectuant des diners croisière avec près de **140 personnes à bord**).

	Pax	Equipage	VL	ou PL	Lg	Ponts	Tonnage	Obs
BRETAGNE	2 056	130	580	39	153	9	24 534 t	Tte année
PONT AVEN	2 415	180	650	80	184	10	41 700 t	Remplacement
ARMORIQUE	1 500	106	470	65	168	8	29 500 t	Remplacement

	Pax	Equipage	VL	Lg	Tonnage	Obs
Condor 102	880	30	245	102		Arrivée en 2015
Condor Rapide	740	30	175	87		
Condor Express	750	30	185	86		Sister ship
Condor Vitesse	750	30	185	86		Sister ship

Commodore Clipper	500	38	100 VL 70 PL	130	14 000 t	RoPax classique
--------------------------	-----	----	-----------------	-----	----------	-----------------

	Pax	Lg	Tonnage
CHATEAUBRIANT II	136	22	112 t

Caractéristiques des navires desservant Saint-Malo (Sources : CCI)

Le risque est majoré lors de grands rassemblements en mer comme le départ de la Route du rhum au large de Saint-Malo où l'on compte 200 000 spectateurs sur les falaises, 13 000 spectateurs en mer et jusqu'à 50 aéronefs dans les airs.

Transport de fret :

Saint-Malo est le seul port de commerce d'Ille-et-Vilaine. L'activité se concentre sur le transport de bois et de matières dangereuses agricoles (engrais et chimie). L'étude de danger du port de Saint-Malo date de plus de 12 ans.

Le risque principal est lié à un accident en mer ou à terre impliquant des matières chimiques (engrais) avec un risque de pollution important pour le milieu maritime. Les stocks d'engrais débarqués sont situés à quelques centaines de mètres de Saint-Malo Intramuros, de la salle du Grand Large et du casino. Un incendie ou une explosion dans cette zone pourrait avoir des conséquences humaines très graves.

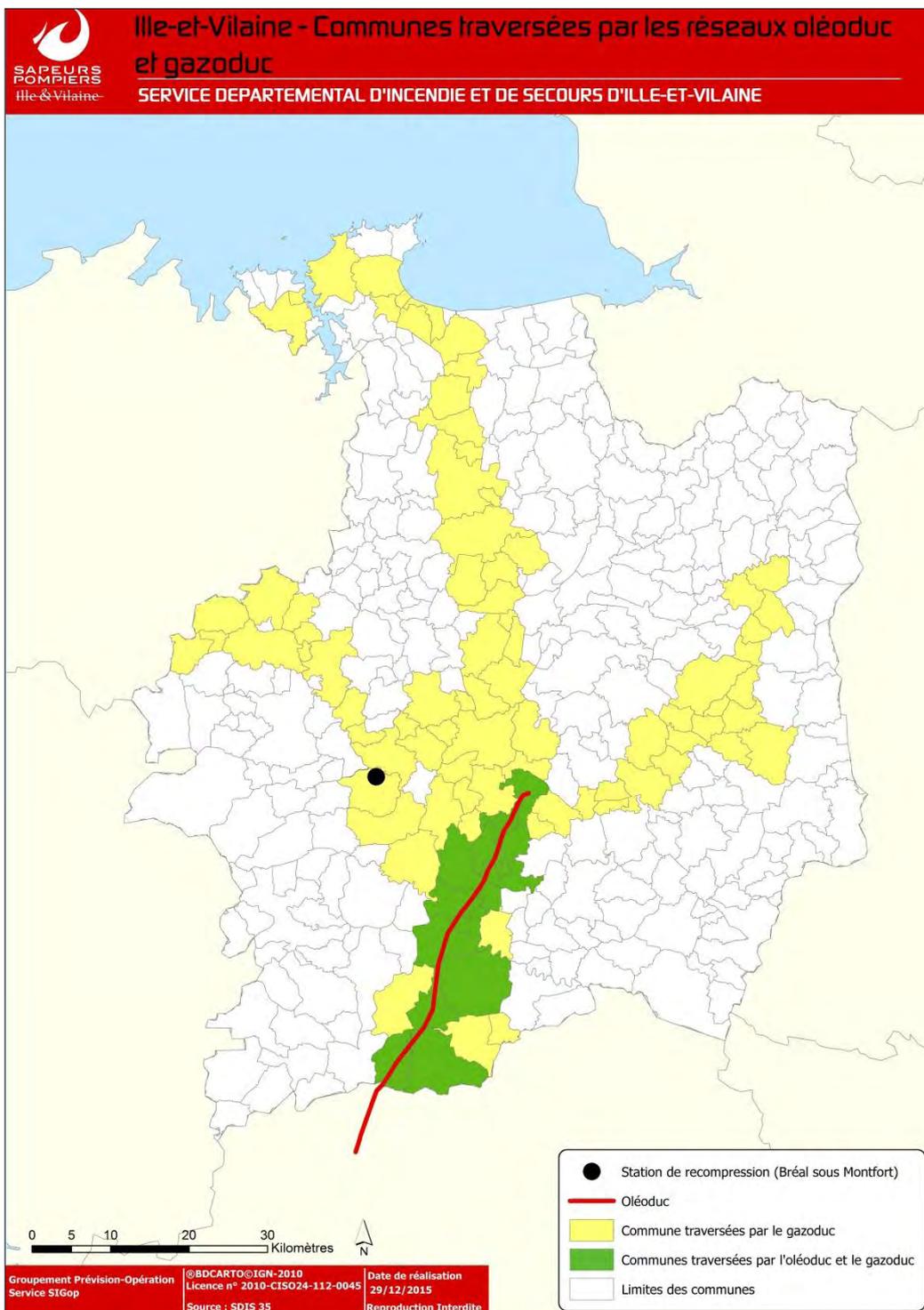
Le risque transport collectif fluvial

La Vilaine et le canal d'Ille-et-Rance sont navigables de Redon jusque Dinan. Les bateaux qui empruntent cet itinéraire sont essentiellement des péniches privées et des bateaux de location à vocation touristique. Ces bateaux de type « pénichette » peuvent transporter au maximum 12 personnes.

2.2.3.6 - Le risque lié aux transports par réseaux

Le réseau d'oléoducs (pipeline)

Un oléoduc traverse le sud du département venant de la raffinerie de Donges pour alimenter le dépôt TOTAL à Vern-Sur-Seiche en supercarburant, gazole et fioul. Il mesure 93 km de long et est enterré à 80 cm dans le sol. Son débit à la réception est de 530 m³/h à une pression de 5 bars. La pression durant le parcours est de 40 bars. A l'arrêt, il est rempli de gazole. Il possède une vanne d'isolement sur la commune de La Noë-Blanche. Une fuite s'est produite sur l'installation le 3 juillet 2013 sur la commune du Plessé (44).



Réseaux oléoduc –gazoduc (Sources : CEREMA)

Le réseau de gazoducs

Le réseau GRT Gaz est majoritairement orienté du Sud (depuis le terminal méthanier de Montoir de Bretagne en Loire Atlantique) vers le nord jusqu'à Laillé puis se sépare pour desservir l'ensemble du département. Les canalisations haute-pression (environ 60 bars) sont enterrées à 1m dans le sol. Le département comporte une station de compression sur la commune de Bréal-Sous-Montfort.

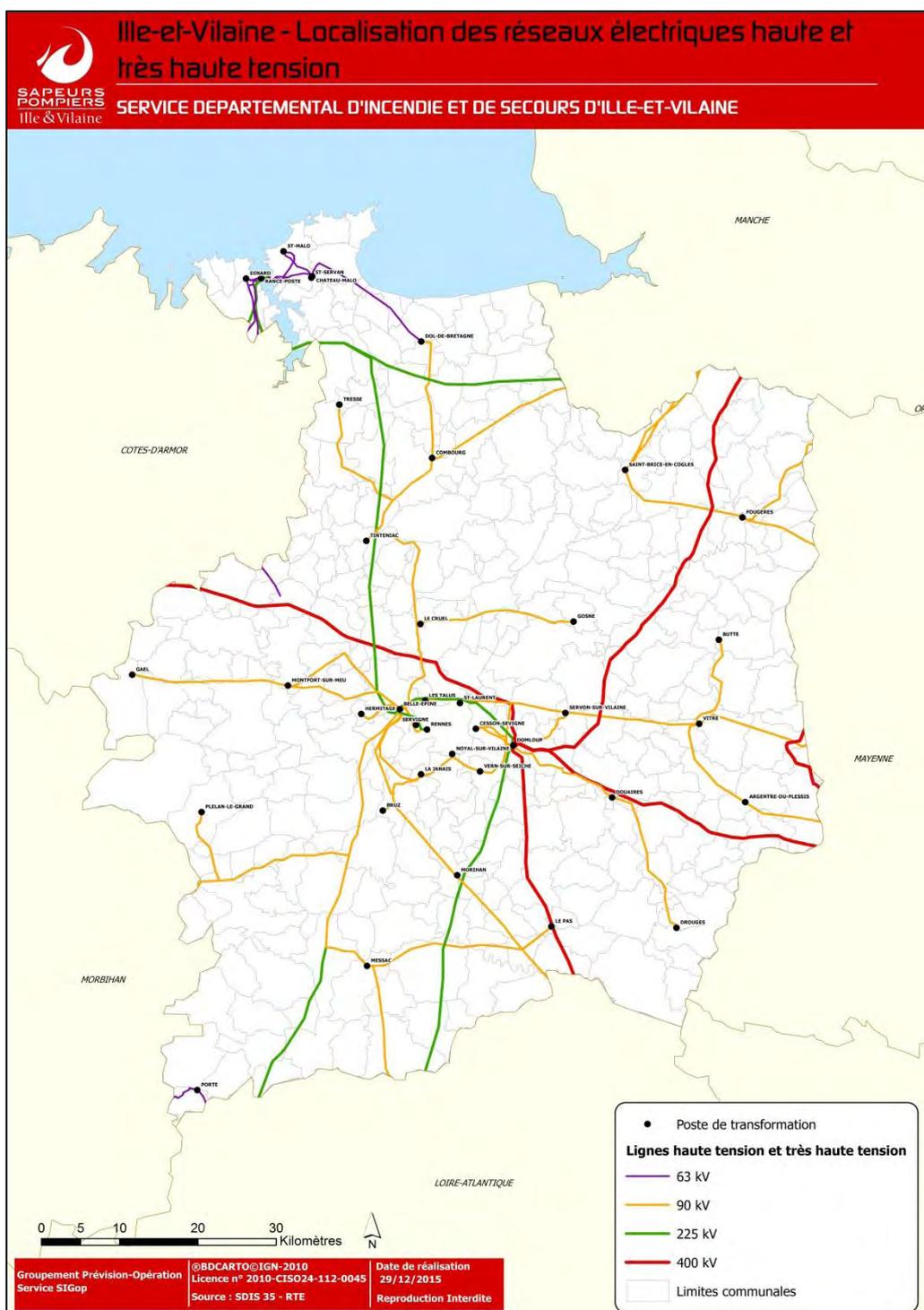
Le risque prépondérant est une fuite provoquée lors de travaux de terrassement qui pourrait produire une explosion de type UVCE (Unconfined Vapor Cloud Explosion).



Le réseau électrique très haute tension

La société RTE (réseau transport électricité) dispose de lignes de 400, 225, et 90 kVolts. Le nœud central de distribution du transport se développe à partir des postes électriques de Domloup (Le Champ du Moulin) et de Vezin-Le-Coquet (La Belle Epine) mais également depuis l'usine marémotrice de la Rance.

Le risque généré est essentiellement lié à la chute d'un câble sur la voie publique suite aux intempéries ou à la collision avec un avion léger ou un hélicoptère.



Réseau électrique haute tension (Sources : RTE)



2.2.4 - Le risque infrastructure

2.2.4.1 - Le risque infrastructure en Ille-et-Vilaine

2.2.4.1.1 - Les tunnels

Les tunnels routiers

Tunnels en exploitation

Pas de tunnel dans le département.

Les tunnels ferroviaires

Le tunnel des Corbinières long de 636 mètres sur la ligne SNCF Rennes-Redon constitue l'ouvrage le plus préoccupant du département. Son entrée nord est précédée d'un viaduc surplombant la Vilaine et sa sortie Sud débouche sur un vallon très encaissé. Ce tunnel ancien n'est pas assujéti aux dispositions réglementaires concernant les tunnels ferroviaires de plus de 300 mètres.

La longueur de l'ouvrage impliquerait des difficultés d'accès importantes en cas de feu. Si un accident se produisait au croisement d'un train TMD avec un train de voyageurs, les conséquences seraient humainement très lourdes.

La future ligne TGV comportera un tunnel d'un peu moins de 300 mètres sur la commune de Cesson Sévigné.

Les tunnels de métro

La ville de Rennes comporte un tunnel de métro correspondant à la ligne A du VAL. Cette installation antérieure à l'arrêté de novembre 2005 ne possède pas de commande centralisée de désenfumage depuis le PC exploitant. Il n'est pas encore possible de localiser précisément la position des rames et de connaître le flux d'air naturel en tunnel.

La construction de la ligne B est en cours. La phase de travaux est sensible de par l'utilisation d'un tunnelier pouvant travailler en hyperbare. Elle présente des difficultés de désenfumage et des risques accrus d'effondrements de chaussées et d'infrastructures en surface. Un effondrement s'est produit le 20 mars 2015 au niveau de la rue Ferdinand de Lesseps.



Effondrement de chaussée lors du creusement de la ligne B du métro (Sources : Gicquel – APEI)



Ille-et-Vilaine - Risques bâtimentaires

Localisation des tunnels ferroviaires de plus de 100 mètres

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ILLE-ET-VILAINE



Tunnels ferroviaires (Sources : RFF)



Autres tunnels et établissements souterrains

- Tunnel de la Hougrais (84 mètres, St Ouen de la Rouerie) désormais situé sur la voie verte Fougères-Antrain,
- Tunnel du Haut Clinchard (282 mètres, Fougères),
- Tunnel de Chardonnet (131 mètres, Rennes),
- Tunnel de la Trotinais, (St Senoux).

L'usine marémotrice de la Rance constitue un établissement souterrain complexe et présentant un risque important d'incendie de liquides inflammables.

2.2.5 - Analyse des risques émergents

2.2.5.1 - Menaces « attentat »

Le SDIS 35 applique les mesures de la posture permanente de sécurité du plan VIGIPIRATE.

Ce dispositif a été rénové en 2014 pour s'adapter à l'évolution de la menace terroriste, qui se maintient durablement à un niveau élevé. Il répond au besoin d'associer plus étroitement tous les acteurs qui concourent à la vigilance et à la protection contre le terrorisme : l'Etat, les collectivités territoriales, les opérateurs, les citoyens. En grande partie rendu public, il permet de mieux sensibiliser la population aux enjeux de la lutte contre le terrorisme, d'informer et de mobiliser tous les acteurs concernés.

Sa démarche repose sur trois grands principes :

- Une méthode croisant l'évaluation de la menace et l'analyse des vulnérabilités,
- Une organisation par domaine d'action identifiant les leviers qui permettent de réduire les vulnérabilités en fonction de l'intensité de la menace,
- Une approche par objectifs de sécurité permettant de choisir les mesures les plus adaptées dans une logique de juste suffisance.

Le dispositif comporte un niveau de vigilance et un niveau d'alerte attentat.

En cas d'attentat mettant en jeu des substances NRBCe (nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques ou explosives), le plan gouvernemental NRBCe et ses déclinaisons locales ainsi que les circulaires 007, 700, 750, 800 et 747 décrivent la doctrine nationale dictant la réponse interservices pour protéger les populations.

Les attaques chimiques sont déjà une réalité dans le monde (Syrie, mai 2015). Pour les spécialistes du renseignement, cette menace est qualifiée de vraisemblable car elle permet :

- un renouveau des méthodes permettant de créer le « buzz » **et d'entretenir un climat anxieux,**
- la diffusion des techniques se répand rapidement (Magazine djihadiste « inspire » par exemple),
- le recrutement de « sachant » est une réalité.

2.2.5.2 - Défaillance du réseau de transport de l'électricité

Une défaillance du système de transport de l'électricité en France telle que celle subie dans les jours qui ont suivi la tempête de 1999 a deux conséquences immédiates :

- les dommages internes aux matériels des sociétés ERDF et/ou RTE ;
- les dommages infligés à la collectivité du fait des défaillances du système électrique.

Le retour d'expérience d'ERDF faisait apparaître à l'époque des faiblesses significatives du réseau par rapport au niveau de sécurisation visé par ERDF avant les tempêtes de décembre 1999 sur trois points :

- **le desserrement des « normes » de construction entre 1958 et 1978 a introduit dans l'ensemble une faiblesse structurelle pour celles des lignes « trop optimisées » construites durant cette période.**



- au moins pour les pylônes haute et très haute tension, l'état des fondations posait des problèmes (aggravés par l'abondance des pluies ayant précédé les tempêtes) soit qu'elles aient été calculées trop justes, soit pour cause de réalisations non-conformes.
- dans le cas des lignes en forêt en haute, moyenne et basse tension, les couloirs se sont révélés souvent insuffisants par rapport aux directives et mal entretenus.

Sur le département d'Ille-et-Vilaine, la sécurisation du réseau n'est pas encore assurée totalement. De plus, la région Bretagne connaît une croissance de sa consommation d'électricité supérieure à la moyenne nationale tout en disposant de peu de moyens de production sur son territoire. Les travaux restant à effectuer jusqu'en 2024 sont :

- la création de raccordement entre réseaux sur Cesson (raccordement au poste de Domloup), Tizé, et la Grande Haye (raccordement sur la ligne de Bréal-Vitré),
- **renforcement de l'alimentation du nord** du département (Croissance de charge sur la ligne haute tension desservant le nord du département). Les villes les plus sensibles étant Saint-Malo et Dinard.

2.2.5.3 - Défaillance des opérateurs de télécommunications

Les opérateurs de téléphonie fixes, mobiles ou de radiomessagerie font l'objet de vulnérabilités qui pourraient avoir des répercussions sur le fonctionnement du SDIS 35.

Ces vulnérabilités peuvent avoir pour origine des causes purement techniques :

- **défaillances du transport de l'électricité alimentant les équipements techniques,**
- défaillances techniques des réseaux (logicielles ou matérielles),
- **inondations d'équipements techniques (nœuds répartiteurs d'abonnés, sous répartiteurs, stations radioélectriques),**
- **saturation des réseaux suite à un événement très médiatique (explosion de l'usine AZF par exemple).**

Les forces de police peuvent également, en cas d'attentat terroriste, demander aux opérateurs de téléphonie de mettre hors service tout ou partie de leur réseau afin de sécuriser une zone géographique.

Les impacts sur le SDIS d'une telle défaillance seraient mineurs car les moyens de déclenchements sont redondés par des liaisons filaires différentes puis radio.

Par ailleurs, les communications opérationnelles sont assurées par le réseau ANTARES, indépendant des opérateurs téléphoniques.

2.2.5.4 - Défaillance des réseaux radioélectriques de travail du SDIS 35

Le SDIS 35 dispose de réseaux de travail (opérationnel de groupement, secours et soins d'urgence, commandement) fonctionnant sur le réseau ANTARES.

La gestion technique de ces réseaux de travail est assurée par les services de l'Etat.

Les vulnérabilités de ces réseaux peuvent avoir pour origine des causes purement techniques :

- **défaillances du transport de l'électricité alimentant les équipements techniques,**
- défaillances techniques des réseaux (logicielles ou matérielles),
- **brouillages ou cyberattaques sur les logiciels d'exploitation.**

Il convient de sécuriser l'alerte de l'encadrement d'astreinte.

2.2.5.5 - La défaillance du système d'information du SDIS 35

Le SDIS met en œuvre un système d'information pour traiter les demandes de secours arrivant par les numéros d'urgence 18 et 112, et déclencher les moyens des différents centres de secours du département.

Par ailleurs le SDIS utilise un système d'information « administratif » pour la gestion de l'établissement, les accès à internet et la messagerie.



Il se trouve que l'évolution des communications, la nécessaire interactivité entre les logiciels métiers, l'exploitation de plus en plus fréquente d'internet et de la messagerie pour transmettre des informations à caractère opérationnel démontrent que l'ensemble des systèmes d'information du SDIS doit être préservé.

Par conséquent, une attention particulière doit être portée sur la protection du système d'alerte mais aussi sur le système d'information administratif.

2.2.6 - Synthèse de l'analyse des risques particuliers

Par définition les risques particuliers ont une occurrence faible et ne peuvent pas être analysés par les statistiques d'intervention, par contre lorsque l'évènement survient l'impact sur la population est important. Il est donc difficile voire impossible d'évaluer un niveau de risque ou une occurrence de survenue, mais il est nécessaire de les prendre en compte et de s'y préparer car tôt ou tard, il faudra y faire face.

Les inondations et les submersions marines

L'un est connu, l'autre est nouveau mais les conséquences sont comparables. Le risque inondation est surtout situé au sud-ouest du département le long de la Vilaine et de ses affluents. La submersion marine peut avoir lieu le long du littoral dans la zone des polders et à Saint-Malo.

Les événements climatiques

Leur survenue est prévisible quelques heures avant apparition, sur tout ou partie du territoire. Il s'agit de vent violent, de froid intense ou de la neige en abondance.

Les feux de forêts

Il y a eu des feux importants dans le département mais le niveau de risque dépend des conditions climatiques. Le niveau de risque est très variable d'une année à l'autre.

Le risque industriel

Avec 10 établissements classés seveso seuil haut, les entreprises de l'agroalimentaire et quelques dépôts d'hydrocarbure, le risque n'est pas neutre et nécessite des moyens appropriés pour y faire face.

A noter la concentration des principales industries en 5 bassins (Saint-Malo, Rennes, Fougères, Vitré, Redon).

Les risques émergents

Notamment les attentats terroristes ou la défaillance des systèmes d'information et la pénurie d'énergie (carburant et électricité).



Partie 3 - COUVERTURE

TITRE 3.1 - LES DELAIS

3.1.1 - Situation actuelle

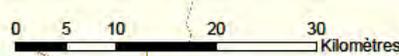
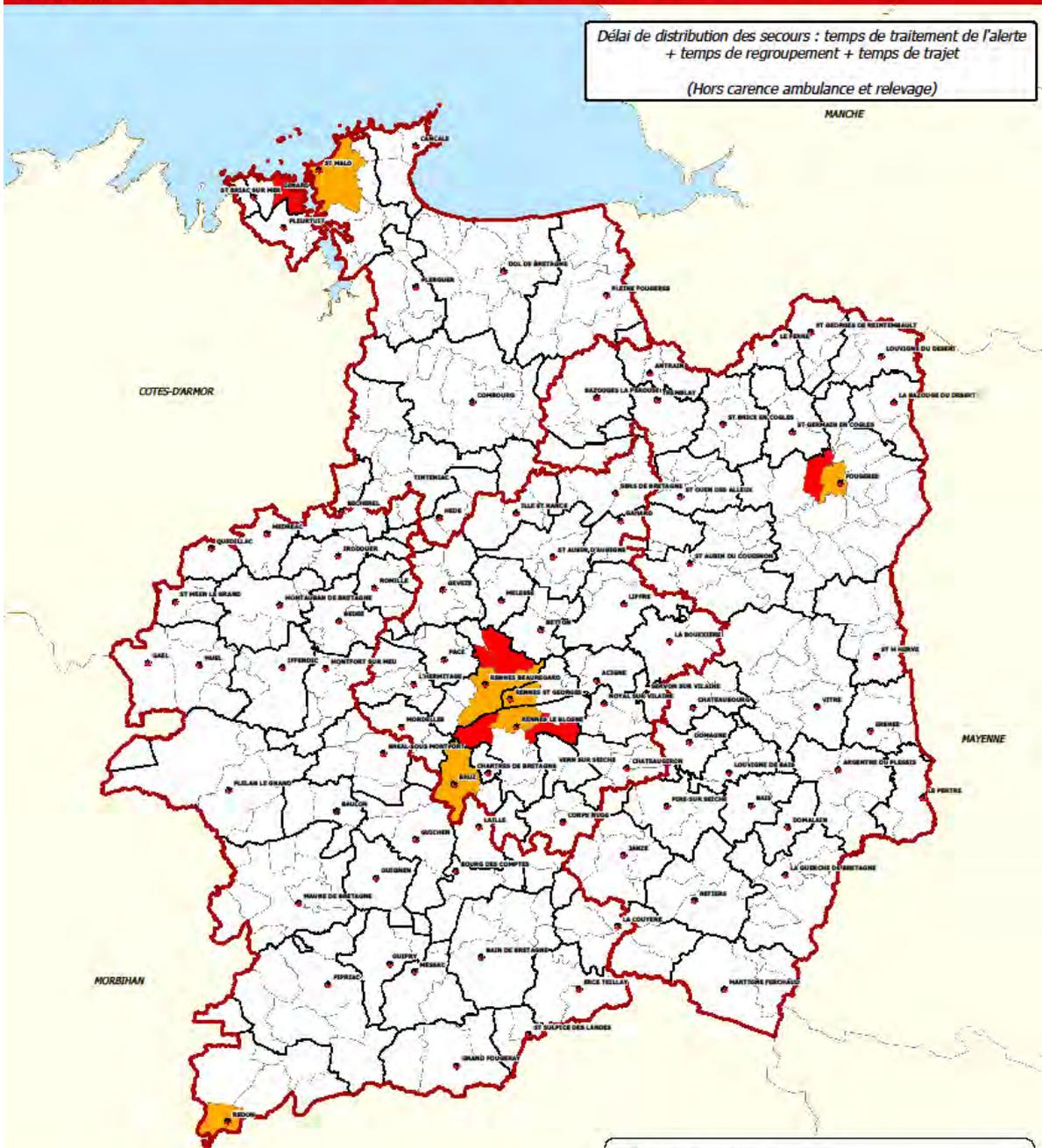
(Voir bilan du SDACR 2010-2014 – Orientation n° 5 – page 23).



Délai moyen de distribution des secours par commune en 10 minutes (2015)

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ILLE-ET-VILAINE

Délai de distribution des secours : temps de traitement de l'alerte + temps de regroupement + temps de trajet
(Hors carence ambulance et relevage)



Groupement Prévision - Opération @8DCARTO@IGN-2010 Date de réalisation 19/05/2016
Service SIGop Licence n°2010-CISQ24-112-0045 Source : SDIS 35 Reproduction Interdite

- Centre de secours
- Délai moyen de distribution des secours par commune**
- Entre 10 minutes et 2s et 12 minutes
- Entre 12 minutes et 1s et 14 minutes 54s
- Limites des groupements territoriaux
- Limites des secteurs de premier appel
- Communes à 20 minutes

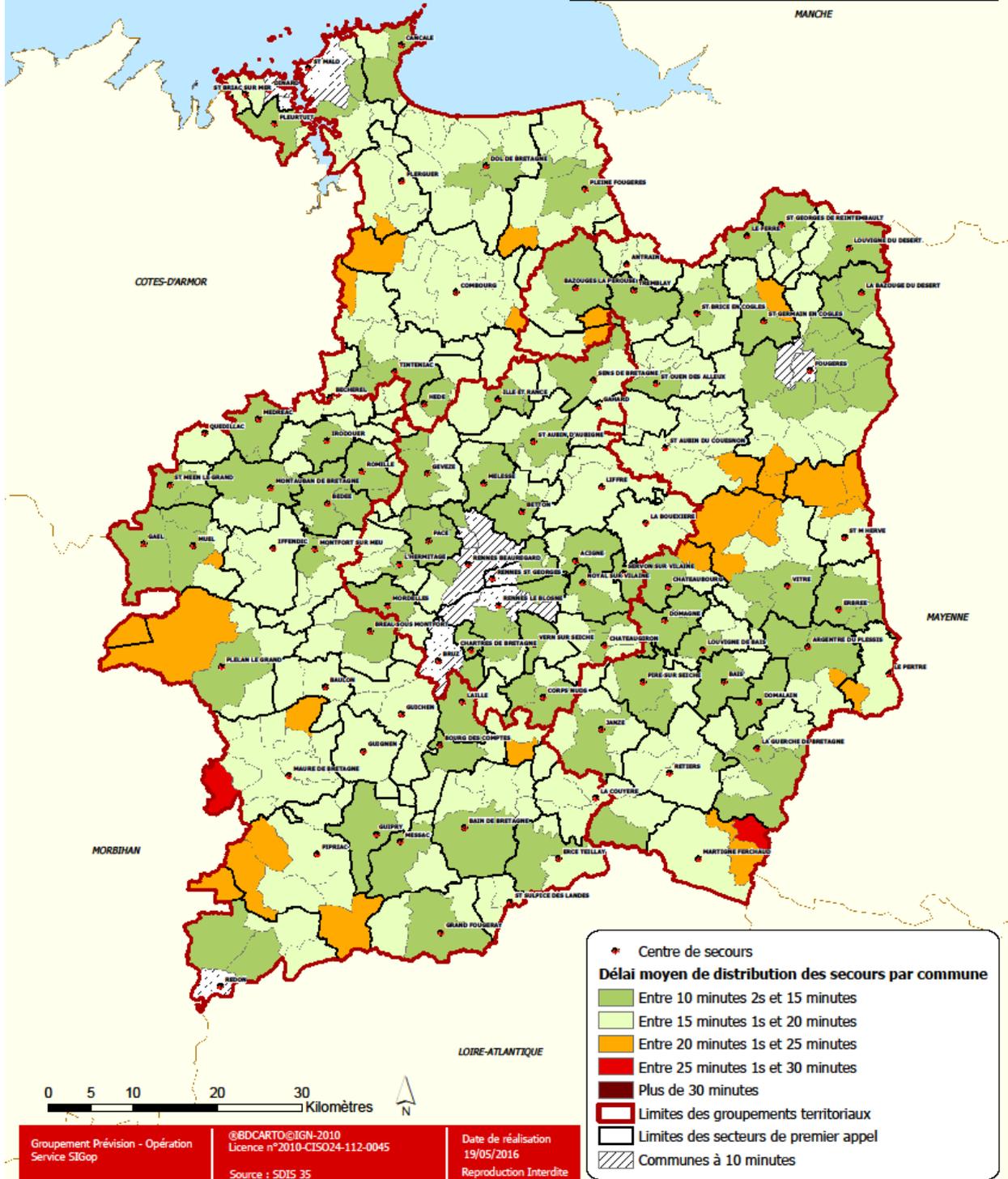
En 2015 les sapeurs-pompiers interviennent en moins de 10 mn dans 59.08% des cas. Cette amélioration est essentiellement due à la mise en œuvre des status par ANTARES



Délai moyen de distribution des secours par commune en 20 minutes (2015)

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ILLE-ET-VILAINE

Délai de distribution des secours : temps de traitement de l'alerte + temps de regroupement + temps de trajet
(Hors carence ambulance et relevage)



En 2015 les sapeurs-pompiers interviennent en moins de 20 mn dans 84.18 % des cas. Cette amélioration est essentiellement due à la mise en œuvre des status par ANTARES



3.1.2 - Calcul des délais d'intervention

Le SDIS s'organisera (implantation des Centres d'incendie et de secours et position, garde postée ou astreinte, des sapeurs-pompiers constituant le Potentiel Opérationnel Journalier) pour être en mesure d'intervenir sur tout le département dans un délai inférieur à 20 minutes pour au moins 80% des situations d'urgence traitées. En zone urbaine, l'objectif du délai d'intervention sera au-moins celui atteint en 2015, soit un délai d'arrivée sur les lieux inférieur à 10 minutes dans 60 % des cas.

Ces délais d'intervention s'entendent entre le décroché de l'appel reçu aux numéros 18 ou 112 et l'arrivée sur les lieux du sinistre du premier moyen de secours. Les délais de traitement de l'alerte ne sont pas pris en compte lorsqu'il y a régulation avec le CRRA du SAMU avant l'engagement des secours.





TITRE 3.2 - LES BASSINS DE RISQUES COURANTS

3.2.1 - Les bassins des risques courants

3.2.1.1 - Définition de la notion de bassin de risques courants

Un bassin de risques courants correspond à un territoire dans lequel l'activité socio-économique génère un risque au quotidien qu'il convient de couvrir par une triple réponse face aux risques d'incendie, de secours à personne et des opérations diverses. Cette notion introduite en 2010 dans le précédent SDACR reste à préciser.

3.2.1.2 - Définition proposée :

Un bassin de risques courants doit permettre d'assurer la triple réponse dans les délais du SDACR, en tenant compte de la simultanéité. Il peut comporter plusieurs CIS, s'ils sont distants de moins de 7 min par les voies de communication, permettant une recouverture raisonnable et comportant une nature des risques homogènes (rural/urbain).

3.2.1.3 - Méthode de détermination

La 1^{ère} analyse s'est appuyée sur les cartes suivantes :

- Carte de représentation des distances en temps entre CIS (fig. 1)
- Carte de représentation des distances kilométriques entre CIS (fig. 2)
- Carte de localisation de l'activité opérationnelle en 2014 (fig. 3)
- Carte de l'activité opérationnelle moyenne des CIS sur les 3 dernières années

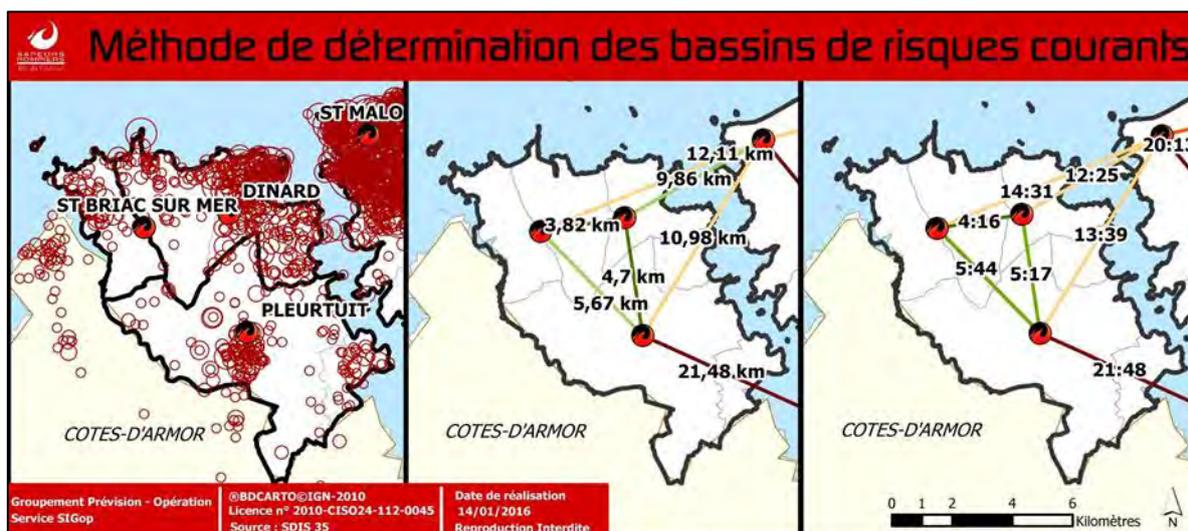


Fig. 1

Fig. 2

Fig. 3

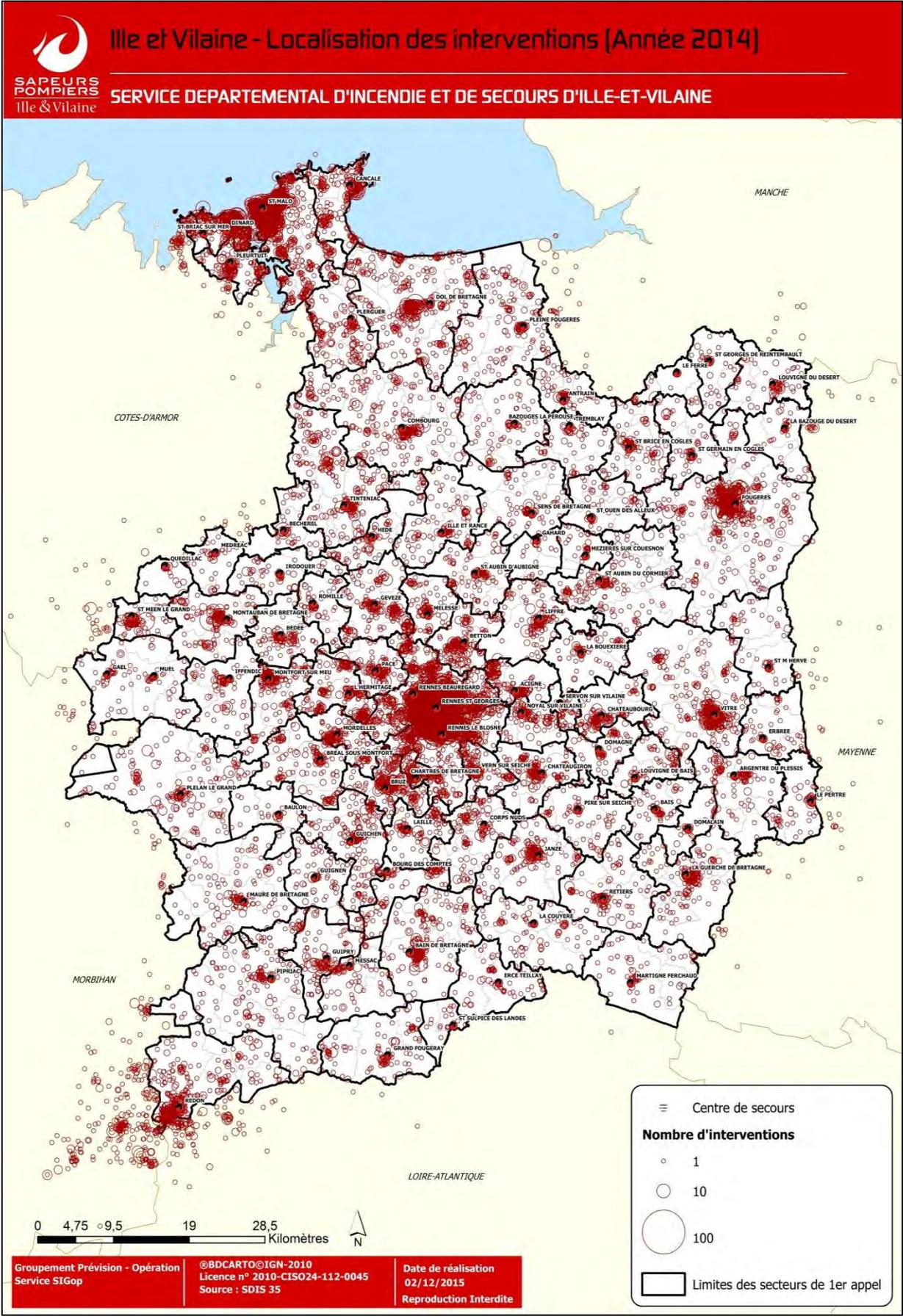
Après avoir identifié les différents bassins de risques courants, les secteurs mettant en évidence une couverture du risque par plusieurs CIS distants de moins de 7 minutes ont fait l'objet d'un examen plus approfondi. Ce dernier s'est basé sur l'étude des interventions sur ces secteurs de 1^{er} appel (en 2014) en mettant en évidence le pourcentage d'interventions couvert dans les délais par les CIS simultanément. Cela a permis de confirmer l'existence d'un bassin de risque unique ou nécessitant une dissociation.



Cette carte met en évidence le temps nécessaire à un véhicule léger pour parcourir la distance entre les CIS voisins.



Cette carte présente la distance entre les CIS voisins, par les voies de communication les plus courtes la distance.



Cette carte représente l'activité opérationnelle 2014 sur l'ensemble du territoire défendu.



3.2.1.4 - Liste des bassins de risques – Proposition 3

A l'issue, la liste des 70 bassins de risques courants proposés est présentée ci-dessous. Les nouveaux bassins de risques courants apparaissent sur fond blanc :

BASSINS DE RISQUES COURANTS
ACIGNE - NOYAL SUR VILAINE
ANTRAIN - TREMBLAY
ARGENTRE DU PLESSIS
BAIN DE BRETAGNE
BAIS – DOMALAIN
BAULON
BAZOUGES LA PEROUSE
BECHEREL - IRODOUER
BEDEE
BETTON
LA BOUEXIERE
BOURG DES COMPTES
BRUZ - CHARTRES DE BRETAGNE
CANCALE
CHATEAUBOURG - DOMAGNE - SERVON SUR VILAINE
CHATEAUGIRON
COMBOURG
CORPS NUDES
LA COUYERE
DOL DE BRETAGNE
ERBREE
LE FERRE - SAINT GEORGES DE REINTEMBault
FOUGERES
GAEL – MUEL
GEVEZE
GRAND FOUGERAY
LA GUERCHE DE BRETAGNE
GUICHEN
GUIGNEN
GUIPRY – MESSAC
L'HERMITAGE
ILLE ET RANCE
JANZE
LAILLE
LIFFRE
LOUVIGNE DE BAIS
LOUVIGNE DU DESERT - LA BAZOUGE DU DESERT
MARTIGNE FERCHAUD
MAURE DE BRETAGNE



BASSINS DE RISQUES COURANTS
MEDREAC – QUEDILLAC
MELESSE
MONTAUBAN DE BRETAGNE
MONTFORT SUR MEU - IFFENDIC
MORDELLES - BREAL SOUS MONTFORT
PACE
LE PERTRE
PIPRIAC
PIRE SUR SEICHE
PLEINE FOUGERES
PLELAN LE GRAND
PLERGUER
RANCE RIVE GAUCHE
REDON
RENNES
RETIERS
ROMILLE
SAINT AUBIN D'AUBIGNE
SAINT AUBIN DU COUESNON
SAINT BRICE EN COGLES
SAINT GERMAIN EN COGLES
SAINT MALO
SAINT MEEN LE GRAND
SAINT M'HERVE
SAINT OUEN DES ALLEUX
SAINT SULPICE DES LANDES
SENS DE BRETAGNE - GAHARD
TINTENIAC – HEDE
VERN SUR SEICHE
VITRE
ERCE – TEILLAY

Cette liste évoluera après la construction du CIS de Vern/Seiche, car ce dernier se situera alors à moins de 7 minutes du CIS de Corps-Nuds. Cette implantation est de nature à faire évoluer la couverture de ces 2 bassins de risque actuel.



TITRE 3.3 - LES POTENTIELS OPERATIONNELS JOURNALIERS (POJ)

3.3.1 - Les règles de calcul

Pour chaque bassin nouvellement défini, la simultanéité observée sur 3 années permet de proposer un effectif de POJ pour tenir l'objectif du seuil de rupture à 24h00.

Cette approche a fait l'objet d'une appréciation globale de l'environnement du bassin de risque pour les CIS dont le seuil de rupture de 24h00 est légèrement dépassé.

3.3.1.1 - Les principes de base - Proposition 4

Le POJ est le plancher en dessous duquel il ne faut pas descendre.

L'effectif minimum est fixé à 6 agents pour assurer le départ incendie auquel on additionne l'effectif nécessaire pour assumer la simultanéité.

En fonction de l'armement du CIS, l'effectif du POJ est augmenté de 2 pour assurer l'engagement des moyens aériens.

Dans les secteurs où le risque incendie doit être couvert par 2 engins pompe, l'effectif de base est fixé à 14 (2 FPT + EPS).

Nombre d'interventions simultanées	POJ	Observation
1	6	Armement minimal d'un FPT+ prise en compte de la simultanéité
2	9	
3	12	
4	15	
n	$6 + (n-1) \times 3$	
1	8	Armement minimal d'un FPT + 1 EPS + prise en compte de la simultanéité
2	11	
3	14	
4	17	
n	$8 + (n-1) \times 3$	
1	14	Armement minimal de 2 FPT + 1 EPS + prise en compte de la simultanéité
2	17	
3	20	
4	23	
n	$14 + (n-1) \times 3$	

3.3.2 - Propositions de POJ

La proposition de POJ est annexée au présent document.

POJ	Actuel		Calcul théorique		Proposé	
	POJ JOUR	POJ NUIT	POJ JOUR	POJ NUIT	POJ JOUR	POJ NUIT
Total	559	609	584	542	574	550

On constate que globalement l'effectif théorique jour est supérieur à l'effectif actuel arrêté. Celui de nuit est inférieur à l'organisation actuelle.

L'approche par bassin permet d'ajuster le POJ des CIS au plus juste du besoin et de fixer l'objectif jour différent de la nuit en fonction de l'activité réellement observée.



3.3.2.1 - Les points d'attention

BASSINS DE RISQUES COURANTS	POJ J Théo.	POJ N Théo	POJ J Prop.	POJ N Prop.	Observations
BETTON	9	6	6	6	Effet de seuil + prise en compte des renforts possibles Rennes Beauregard
CANCALE	9	9	6	6	POJ à porter à 9 en période estivale
CHATEAUBOURG - DOMAGNE - SERVON SUR VILAINE	9	9	12	12	Prise en compte de la nécessité d'organiser les 3CIS sur un POJ adapté (6/3/3)
CHATEAUGIRON	9	6	6	6	Effet de seuil + prise en compte des renforts possibles
LA GUERCHE DE BRETAGNE *	11	8	8	8	Au regard de l'actuel fonctionnement
MAURE DE BRETAGNE	9	6	6	6	Effet de seuil + prise en compte des renforts possibles (Guer)
MONTAUBAN DE BRETAGNE	9	6	6	6	Effet de seuil + prise en compte des renforts possibles des CIS voisins
PIPRIAC *	11	11	8	8	Effet de seuil + prise en compte des renforts possibles des CIS voisins
RENNES BEAUREGARD - RENNES LE BLOSNE - RENNES SAINT GEORGES	46	40	52	46	Le + 6 est justifié par l'armement des véhicules spécialisés au profit de tout le département
REDON	14	11	14	14	Le sureffectif est justifié par l'isolement du CIS

Le sur-effectif le plus significatif est proposé sur le bassin de Rennes et peut rayonner sur les bassins limitrophes. Cette proposition (+6) permet de prendre en compte la nécessité de couvrir le risque particulier avec les différents agrès affectés sur Rennes en plus du risque courant.



TITRE 3.4 - LES EQUIPES SPECIALISEES

C'est dans ce domaine qu'un travail de mutualisation avec les autres SDIS est possible. Il devra être mené dès que possible.

3.4.1 - Les équipes couvrant le risque nautique

3.4.1.1 - L'équipe sauvetage aquatique de surface (SAV)

Missions

- Sauvetage de personnes en situation de détresse à la surface de l'eau (avec ou sans embarcation).
- Assistance aux personnes et animaux menacés par les eaux.
- Sécurité des personnels en zone d'intervention aquatique.

Objectifs de couverture – Proposition 5

1^{ère} intention :

- Sur la côte, une équipe SAV (2 SAV 2 + 1 SAV3) à T0+20 min.
- Ailleurs, une embarcation avec un pilote COD4 + 2 équipiers à T0+30 min.

Montée en puissance :

- une équipe SAL à T0 + 60 minutes

3.4.1.2 - L'équipe scaphandriers autonomes légers (SAL)

Missions

- Sauvetage et assistance.
- Prompts secours en milieu hyperbare.
- Reconnaissances.
- Sécurité des interventions en site aquatique.
- Dispositif prévisionnel de secours aquatique ou subaquatique et hyperbare.
- Travaux subaquatiques et hyperbares d'urgence.
- Assistance pour la lutte contre les pollutions et la protection de l'environnement.
- Recherches diverses.

Risques à couvrir en Ille-et-Vilaine

Littoral jusqu'à une profondeur de 40 m, plan d'eau jusqu'à une profondeur de 60 m (carrières, ex : Fougères), rivière et voie navigable (Meu, Vilaine, Rance, Couesnon). Sur l'ensemble du département de nombreux plans d'eau existent.

Objectifs de couverture - Proposition 6

1^{ère} intention :

- Une équipe plongée (2 SAL1 et 1 SAL2) en tout point du département à T0 + 60 min.

Montée en puissance :

- Disposer d'une unité supplémentaire en tout point du département à T0 + 120 min (SDIS 44, 56, 22, 50).

3.4.1.3 - L'équipe Intervention à Bord des Navires

Missions

L'équipe « Intervention à Bord de Navires » intervient en complément des moyens de lutte conventionnels lorsque leurs limites de capacité sont atteintes sur :

- Feu intéressant toutes les parties d'un navire (ou feu ayant existé).



- Voie d'eau engendrant l'invasissement d'un navire à quai et menaçant sa stabilité et risque de pollution.
- Interventions nécessitant des reconnaissances complexes et/ou de longue durée.
- Interventions nécessitant l'accompagnement et la sécurisation des équipes conventionnelles.

Risques à couvrir en Ille-et-Vilaine

Le risque feu de navire réside dans le département principalement par l'activité du port de Saint-Malo. Deuxième port breton après Lorient pour son trafic commercial, Saint-Malo est le premier port breton en termes de trafic passagers. Situé en plein cœur de l'agglomération, il regroupe les activités de commerce, transport de passagers et fret, pêche, plaisance et construction/réparation navale.

L'usine marémotrice de Dinard, les tunnels du métro, les parcs de stationnement souterrains, ... concentrés sur le bassin de Rennes nécessitent l'utilisation de techniques d'intervention proches.

Objectifs de couverture - Proposition 7

1^{ère} intention :

- 1 unité d'attaque : 1 IBN2 + 3 binômes IBN1.
- 1 unité soutien : 1 IBN2 + 1 IBN1.
- A T0 + 60 minutes en tout point du littoral

Montée en puissance :

- 1 IBN3 en appui du COS.
- 1 unité d'attaque renfort zonal (SDIS 56, 44).

3.4.2 - Les équipes couvrant les sauvetages spécialisés

3.4.2.1 - L'équipe groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux (GRIMP)

Missions

Intervenir en matière de reconnaissance et de sauvetage dans les milieux naturels et artificiels où les moyens traditionnels des sapeurs-pompiers sont inadaptés, insuffisants ou dont l'emploi s'avère dangereux en raison de la hauteur ou de la profondeur et des risques divers liés au cheminement.

- Secours en hauteur: immeuble, grue, éolienne, silos.
- Secours en falaise: secteur côtier, site d'escalade.
- Evacuation de victime: cheminement classique impraticable (y compris avis médical, morphologie,...).
- Personne menaçant de se défenestrer.
- Objet menaçant de chuter.
- Reconnaissance d'appartement (MEA/LSCCP inemployable).

Risques à couvrir en Ille-et-Vilaine

- Sites naturels: falaises (secteur côtier et site d'escalade), carrières, puits.
- Sites artificiels: immeubles, grues, éoliennes, monuments historiques, viaducs, silos, tunnel (métro ligne B), puits, sites industriels, pylônes, égouts.

Objectifs de couverture - Proposition 8

1^{ère} intention :

- Acheminer une unité GRIMP (4 équipiers IMP2 et 1 chef d'unité IMP3) en tout point du département à T0 + 60 min dont 1 binôme SH.

Montée en puissance :

- 1 unité supplémentaire (4 IMP2 et 1 IMP3) à T0 + 2 heures.



- La possibilité de bénéficier de renforts zonaux en équipe GRIMP existe en moins de 120 min (SDIS 44-56-22) en privilégiant le vecteur hélicoptère.

3.4.2.2 - L'équipe sauvetage -déblaiement (SD)

Missions

Reconnaissance, sauvetage et sécurisation de site en milieux effondrés ou menaçant ruine. Le commandant des opérations de secours (COS) peut, en cas de doute, faire appel à un chef d'unité, un chef de section ou à un conseiller technique sauveteur déblayeur pour apprécier l'opportunité de la mise en place de mesures de sécurité particulières.

- Explosion dans un bâtiment,
- Effondrement bâtementaire,
- Etalement suite à un incendie, tempête,
- Bâtiment présentant des signes de fragilisation de structure,
- Accident ferroviaire,
- AVP particuliers (PL, machine agricole, aéronef...) sur demande du COS.

Risques à couvrir en Ille-et-Vilaine

- Risques d'effondrement ou menace de ruine (chantiers, bâtiments suite à explosion, incendie, glissement de terrain, inondation,...).
- Risques d'accidents ferroviaires, aériens voire routiers.

Objectifs de couverture- Proposition 9

1^{ère} intention :

- Acheminer 1 USAR (6 SDE1 et 1 SDE2) à T0 + 60 min en tout point du département.
- Ou possibilité d'engager un chef d'unité ou CT pour conseil du COS.

Montée en puissance :

- Disposer en tout point du département d'1 USAR supplémentaire (6 SDE1, 1 SDE2) à T0 + 120 min.

3.4.2.3 - L'équipe cynotechnique (CYNO)

Missions

La spécialité cynotechnie permet d'intervenir lors des missions de recherche de personnes ensevelies ou de recherche de personnes vulnérables égarées.

Risques à couvrir en Ille-et-Vilaine

Les missions de l'équipe CYNO sont complémentaires de celles du Sauvetage Déblaiement. Elles couvrent donc principalement les risques d'effondrement bâtementaire (liés aux explosions, glissements de terrain, intempéries...). Elles couvrent également les recherches de personnes vulnérables disparues (notion de prompts secours).

Objectifs de couverture- Proposition 10

1^{ère} intention :

- Acheminer une équipe CYNO (maître-chien + chien) en tout point du département à T0 + 60 min.

Montée en puissance :

- Disposer d'une unité cynotechnique supplémentaire à T0 + 120 min. Cette montée en puissance pourra se faire avec le concours des CYNO du SDIS 35 disponibles ou des CYNO des SDIS voisins en privilégiant le vecteur hélicoptère.



3.4.3 - Les équipes couvrant les risques technologiques

3.4.3.1 - L'équipe risque radiologique (RAD)

Missions

- Reconnaissances à caractère radiologique,
- Détection de signes d'irradiation,
- Prise en charge radiologique d'une exposition à une source d'émission inconnue,
- Perte et vol d'une source,
- Intervention en cas de perte ou vol d'une source,
- Traitement d'une source d'émission endommagée,
- Recherche d'une source d'émission après un incendie,
- Prise en charge et décontamination du public (accident et attaque terroriste),
- Incident de radiologie en médecine,
- Détection d'un niveau de radiation naturel anormal,
- Conseil technique auprès du COS, du DOS et du DDSIS.

Risques à couvrir en Ille-et-Vilaine

- Transport de marchandise radioactive par route ou rail, transport de déchets radioactifs.
- Risques liés aux sites employant des sources radioactives ou radionucléides (industrie, hôpitaux, recherches...).
- Terrorisme radiologique.

Objectifs de couverture- Proposition I I

1^{ère} intention :

- 1 équipe d'intervention (2 RAD2 + 1 RAD2 GOC2) + 1 chef CMIR à T0+ 60min.

Montée en puissance :

- 1 2^{ème} équipe d'intervention (2 RAD2 + 1 RAD2 GOC2) + ou 1 équipe reconnaissance (2 RAD1 + 1 RAD1 GOC1) à T0 + 90 min soit une CMIR complète.
- 1 CMIR à T0 + 180 mn pour la composition de deux CMIR complètes.

3.4.3.2 - L'équipe risque chimique et biologiques (RCH)

Missions

Opérations d'urgence impliquant des composés chimiques ou des agents biologiques.

- TMD impliquant des produits chimiques ou biologiques.
- Dispersion de substance chimique ou biologique dans l'air ou dans l'eau.
- Accident industriel.
- Colis suspect (...).
- Odeur suspecte et malaises multiples inexplicables.
- Attentat ou menace chimique ou biologique Reconnaissances.
- Conseil technique auprès du DOS, du COS, du DDSIS.



Risques à couvrir en Ille-et-Vilaine

L'Ille-et-Vilaine comporte 1 467 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Parmi elles, on note :

- 10 établissements classés Seveso haut,
- 9 établissements classés Seveso bas.

Transport de Marchandises Dangereuses : Route, voie ferrée, maritime.

Risque de pollution d'origine agricole et domestique.

Risque d'attaque à l'arme chimique ou biologique sur les zones à forte affluence de population métro, gare maritime, pendant de grands rassemblements.

Objectifs de couverture- Proposition 1 2

1^{ère} intention :

- 1 équipe reconnaissance chimique armée en équipe intervention (RCH 2) et biologique à T0 + 30 min.

Montée en puissance :

- 1 CMIC complète à T0 + 60 min (une équipe d'intervention + 1 chef CMIC). Le Module Décontamination de Masse (MDM) est engagé en fonction de l'alerte ou à la demande du COS.
- Renforts zonaux en CMIC à T0 + 120 min (SDIS 44-56-53-50-49).

3.4.4 - Les équipes couvrant les risques en lien avec les animaux

3.4.4.1 - L'équipe animalière (ANIM)

Missions

Intervenir en matière de capture d'animaux qui pourraient présenter un danger pour la population (divagation d'animaux sur les voies de circulation routière, secours à personnes en présence d'animaux menaçants, ...).

Risques à couvrir en Ille-et-Vilaine

Le département a une activité agricole et agroalimentaire forte (exploitations agricoles, élevages,...). Sa position géographique constitue un passage obligé pour les transports d'animaux dans l'axe Est Ouest. Le risque d'accident existe en matière de transport animalier.

L'existence croissante de Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC) en ville comme en milieu rural (élevage d'animaux exotiques,...) peut représenter une menace lorsque ces animaux sont en divagation.

Objectifs de couverture- Proposition 1 3

1^{ère} intention :

- 1 VTU de secteur en 20 minutes + 2 équipiers ANIM1 en 40 min sur tout le département

Montée en puissance :

- 2 équipiers ANIM2 + 1 vétérinaire en 60 min sur tout le département



TITRE 3.5 - DIMENSIONNEMENT DES MOYENS

3.5.1 - Le secours à personnes

Aujourd'hui, le SDIS 35 assure cette mission avec 102 VSAV et 91 Sacs Prompts Secours répartis dans 91 CIS.

Par ailleurs, 17 VLS (véhicule de liaison et de santé) avec des infirmiers protocolisés sont mis en œuvre.

Proposition 14 : Au vu de l'analyse de l'activité secours à personnes et de son évolution possible il semble nécessaire de maintenir un potentiel de :

- 102 VSAV et 91 Sacs de Prompts Secours.
- 17 VLS et les infirmiers protocolisés.
- Développer les moyens de communication avec le SAMU et les outils de comptabilisation des victimes en cas d'accident impliquant de nombreuses personnes.

3.5.2 - Le secours routier

Le SDACR 2010-2014 fixait comme objectif de couverture un moyen de secours routier en moins de 30 minutes sur tout le territoire.

L'analyse démontre que les opérations de désincarcération n'ont réellement lieu que dans 5% des opérations de secours routier. Par contre, il est important d'assurer au plus vite un balisage des lieux de l'accident pour éviter les sur-accidents.

Proposition 15 : Il est proposé de mettre en œuvre les dispositions suivantes :

- Développer les moyens de balisage afin que la protection des personnels arrive en même temps que les premiers engins.
- Répartir les moyens de désincarcération pour couvrir le territoire départemental dans un délai théorique de 30 min.

3.5.3 - L'incendie

Les risques de feu d'infrastructure sont diffus sur l'ensemble du département avec 2 particularités :

Des feux potentiellement plus difficiles à maîtriser dans les zones sensibles (centre ville historique).

Les principales zones industrielles sont localisées sur 5 zones : au nord autour de Saint-Malo, au nord-est autour de Fougères, à l'est vers Vitré, Rennes et son agglomération et au sud à Redon et sa région.

Proposition 16 : La couverture du risque de feux d'infrastructure sera assurée par :

- Le maintien des dépôts renforcés dans les zones sensibles.
- Une répartition des véhicules de lutte contre l'incendie de telle manière à couvrir tout le département dans les délais correspondants aux territoires concernés.
- La dotation d'un moyen de lutte contre l'incendie dans tous les centres d'incendie et de secours en capacité de l'armer.
- La couverture des bassins industriels par des moyens de lutte appropriés notamment des engins mousse ou des dévidoirs automobiles en moins de 30 min théoriques.

Ces moyens de lutte contre les incendies seront renforcés par des porteurs d'eau répartis sur tout le département afin d'assurer une couverture théorique en moins de 30 minutes.

3.5.4 - Le cas particulier des moyens d'évacuation aérien (MEA, Echelle)

Proposition 17 : Conformément au SDACR précédent les moyens d'évacuation aériens seront répartis sur tout le département afin d'assurer une couverture théorique en moins de 30 minutes sur 90% du territoire d'Ille-et-Vilaine.

L'analyse démontre la nécessité de maintenir un moyen de sauvetage dans les cours intérieures (ESPM) dans un délai de 20 minutes théoriques sur la zone sensible de Rennes.

Par ailleurs, le positionnement des moyens d'évacuation aériens devra permettre une couverture théorique en 10 min des zones sensibles et 10 min des zones urbaines.



3.5.5 - Les feux de forêts

Compte tenu de la prise en compte des 2 paramètres de retour d'expérience et ces 10 dernières années, à savoir d'une part le plus grand nombre de groupes feux de forêts engagés par le SDIS 35 (6 groupes en 2003 pour le feu de la forêt de Rennes) et le plus grand nombre de départ CCFM simultanément (36) le 1^{er} septembre 2009.

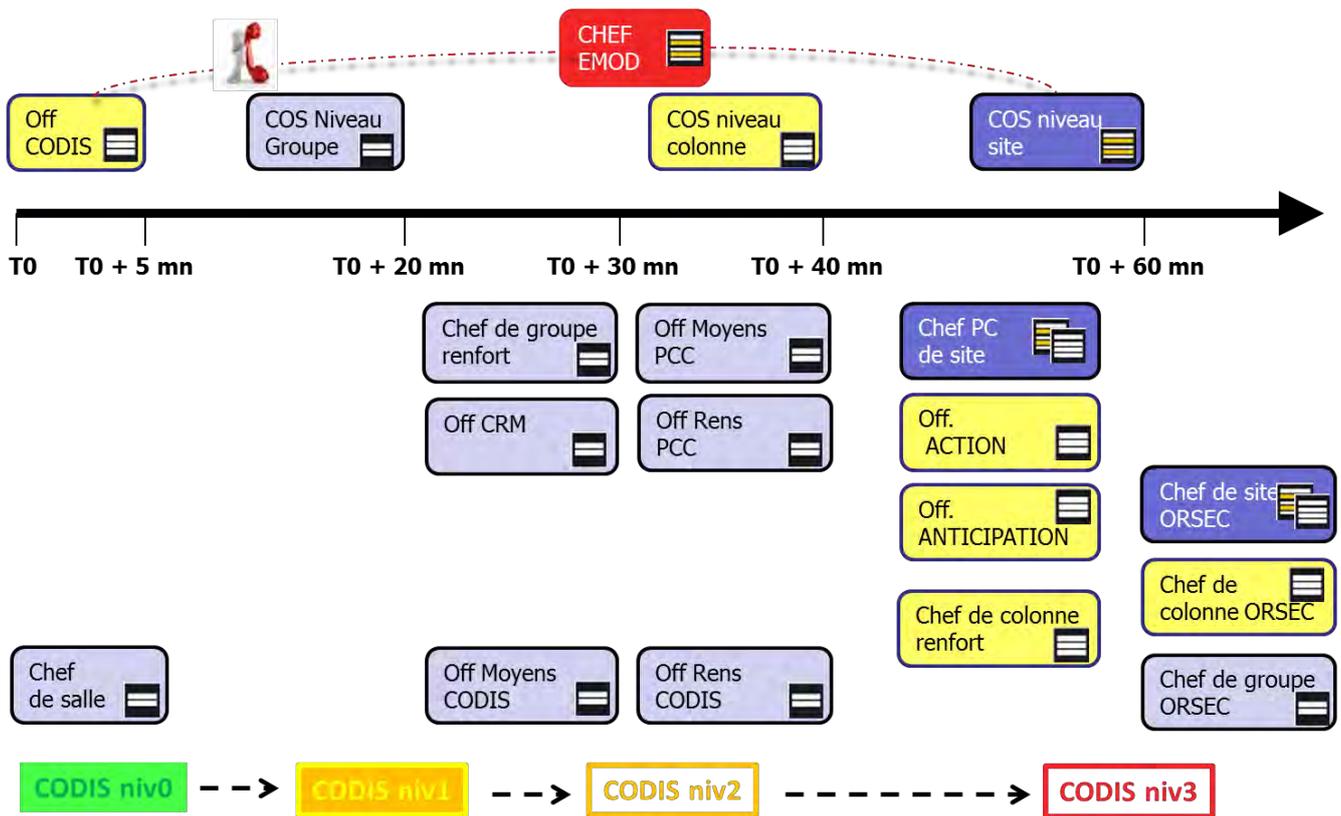
Proposition 18 : Sur cette base il s'avère que dix Groupes D'intervention Feux de Forêts (GIFF, 40 véhicules) sont nécessaires pour assurer la couverture départementale du risque « feux d'espaces naturels ». Les GIFF peuvent être composés de deux types d'engin incendie : Camion-Citerne Feux de Forêt Moyen (CCFM) ou Camion-Citerne Rural Moyen (CCRM), ils sont dits mixtes lorsqu'ils comportent l'un et l'autre. En plus des dix GIFF mixtes, les porteurs d'eau (CCGCLC, CCFS et les CCGC) viennent compléter le dispositif de lutte contre les feux d'espaces naturels. Le concours des départements limitrophes sera à prendre en compte sur les zones frontalières.

On retient pour la couverture opérationnelle départementale la proportion de 60 % de CCFM et 40 % de CCRM.

3.5.6 - Le commandement

Proposition 19 : Les objectifs fixés dans le précédent SDACR ont été tenus, ainsi il est proposé couverture suivante :

- 1 chef de groupe sur tout le territoire en moins de 30 min théorique.
- Dans les zones sensibles le chef de groupe arrivera avec le dernier engin du groupe.
- La capacité de mobiliser l'encadrement pour mettre en œuvre un plan de secours départemental de type NOVI.



EMOD
 23 Chefs de groupe
 6 chefs de colonne
 3 chefs de site



Partie 4 - ORIENTATIONS

Les orientations que le service départemental d'incendie et de secours se fixe pour assurer la couverture des risques du département d'Ille-et-Vilaine s'articulent autour de cinq grands thèmes :

TITRE 4.1 - DES OBJECTIFS DE QUALITE DANS LE CADRE D'UN BUDGET CONTRAINT

4.1.1 - Les délais d'intervention

Le SDIS s'organisera (implantation des Centres d'incendie et de secours et position, garde postée ou astreinte, des sapeurs-pompiers constituant le Potentiel Opérationnel Journalier) pour être en mesure d'intervenir sur tout le département dans un délai inférieur à 20 minutes pour au moins 80% des situations d'urgence traitées. En zone urbaine, l'objectif du délai d'intervention sera au-moins celui atteint en 2015, soit un délai d'arrivée sur les lieux inférieur à 10 minutes dans 60 % des cas.

Ces délais d'intervention s'entendent entre le décroché de l'appel reçu aux numéros 18 ou 112 et l'arrivée sur les lieux du sinistre du premier moyen de secours. Les délais de traitement de l'alerte ne sont pas pris en compte lorsqu'il y a régulation avec le CRRA du SAMU avant l'engagement des secours.

4.1.2 - Maîtriser l'activité opérationnelle et la recentrer sur le cœur de métier

Pour maîtriser l'évolution de son activité opérationnelle, le SDIS 35 doit poursuivre l'effort de recentrage de son activité sur les missions de secours d'urgence.

En ce qui concerne les secours d'urgence aux personnes le principe d'une réponse graduée (secouriste, infirmière et médicale) assurée par le SDIS en complémentarité de l'organisation de santé déployée sur le département (SAMU et SMUR), est réaffirmé dans ce SDACR.

Cependant l'activité du SDIS dans ce domaine dépend de l'organisation de la santé, il conviendra donc d'établir un contact pérenne et constructif avec l'agence régionale de la santé dans le but de travailler sur une meilleure coopération dans le respect des prérogatives de chacun.

4.1.3 - La coopération interservices

Compte tenu de la multiplication des interventions complexes et délicates, il convient de rechercher les compétences et des moyens complémentaires en développant la collaboration avec les services, Police, Gendarmerie, SAMU mais aussi les services de l'Etat et du département, les collectivités locales, les associations de secourisme, les universités.

Un travail plus approfondi devra être mené avec les autres SDIS notamment en ce qui concerne les risques particuliers. La réflexion autour de la mise en place prochaine des contrats territoriaux de réponses aux risques et aux menaces (COTRRIM) sous l'autorité du préfet de zone sera l'occasion de progresser sur ce point.

4.1.4 - La planification et les exercices

Avec les outils à sa disposition le SDIS 35 est en mesure de répertorier les informations ayant un intérêt dans la gestion des opérations et préparer au mieux les interventions. Il convient de poursuivre ce travail et de développer les exercices et manœuvres pour préparer les équipes aux événements exceptionnels.

4.1.5 - L'innovation

Le SDIS 35 doit assurer une veille technologique dans les domaines techniques mais également dans le domaine des communications et de l'information afin de poursuivre une réponse opérationnelle de qualité.



TITRE 4.2 - LA COUVERTURE PAR BASSIN DE RISQUES

La couverture des risques courants par le SDIS 35 est organisée sur la base des bassins de risques courants.

4.2.1 - Définition

Un bassin de risques courants **doit permettre d'assurer la triple réponse (lutte contre l'incendie, secours à personne, opérations diverses)** dans les délais du SDACR, en tenant compte de la simultanéité des interventions sur le bassin. Il peut comporter **plusieurs CIS, s'ils sont distants de moins de 7 min par les voies de communication, permettant une recouverture raisonnable** et comportant une nature des risques homogènes (rural/urbain).

4.2.2 - Le principe de simultanéité

Prendre le risque mesuré d'une indisponibilité limitée des secours en cas de simultanéité des interventions sur le bassin.

Le seuil de rupture pris en compte est fixé à 24h00 cumulées. Ce qui veut dire que le SDIS tolère pendant 24 heures maximum cumulées **sur l'année** de ne pas assurer toutes les interventions simultanées dans les mêmes conditions (notamment en termes de délais). Dans ce cas la réponse opérationnelle sera réalisée par les **moyens d'un autre bassin**.

4.2.3 - Le potentiel opérationnel jour (POJ)

Les effectifs de garde postée **ou d'astreinte minimum disponibles pour assurer la mise en œuvre des moyens** sont calculés selon les modalités définies dans le présent SDACR sur la base de **l'activité** du bassin des risques courants.

4.2.4 - La couverture des risques particuliers

La couverture des risques particuliers est organisée par la mobilisation des moyens disponibles renforcés par des moyens spécifiques adaptés aux risques (véhicules et équipes spécialisées).

TITRE 4.3 - FAIRE FACE AUX RISQUES EMERGENTS

Depuis la parution du dernier SDACR en 2010, de nouvelles menaces sont apparues face auxquelles le SDIS 35 pourrait être **confronté. Il s'agit notamment :**

- Du piratage de son système d'information,
- **Des problèmes d'alimentation en énergie** (carburant, électricité),
- De possibles pandémies pouvant toucher également les sapeurs-pompiers et les agents de l'établissement,
- Les attentats (attentats multisites de Paris le 13 novembre 2015).

Face aux **2 premiers risques** le SDIS devra se doter des moyens et mettre en place l'organisation pour permettre la continuité du service qu'il doit rendre à la population.

S'agissant des **2 dernières** menaces évoquées la réponse est dans la planification, **l'organisation**, la préparation des équipes et les exercices à mettre en œuvre.

TITRE 4.4 - L'INFORMATION PREVENTIVE

4.4.1 - Mettre en œuvre une politique d'éducation préventive tournée en priorité vers les jeunes

Les jeunes, et en particulier les collégiens, constituent une cible privilégiée dans le cadre du développement des actions d'éducation préventive.

D'une part, parce qu'ils constituent une véritable source de multiplication des messages de prévention auprès de leurs familles mais aussi parce qu'ils constituent le corps social de demain.



Cette politique pourra également se développer autour de la promotion des sections de jeunes sapeurs-pompiers (JSP) en interne et/ou avec la participation de l'Education nationale.

TITRE 4.5 - POURSUIVRE LE CONSEIL EN EVALUATION DES RISQUES DE SECURITE CIVILE AU PROFIT DES AUTORITES DE POLICE

Le groupement prévention poursuivra sa mission d'expertise dans le domaine des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public en s'attachant à garantir les délais d'instruction des permis de construire, ainsi que le respect du calendrier des visites d'établissements conformément aux textes en vigueur.

Parce que la majorité des décès lors d'un incendie est constaté désormais dans les immeubles d'habitation, le SDIS contribuera à conseiller les autorités de police, à leur demande, par une évaluation des risques. A ce titre, il s'attachera à préciser les conditions d'accès des immeubles (pour les secours), celles de défense en eau contre l'incendie, et le cas échéant les conditions d'évacuation des bâtiments.

Conformément à la réglementation à venir, un règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (DECI) sera élaboré par le SDIS en collaboration avec les différents acteurs concernés par ce sujet. Les communes conserveront la responsabilité d'élaborer les schémas communaux de défense, le SDIS se positionnant en conseil, notamment en élaborant une charte à disposition des communes intéressées.



SDACR 2016

↳ ANNEXES

Bassins Risques Courants

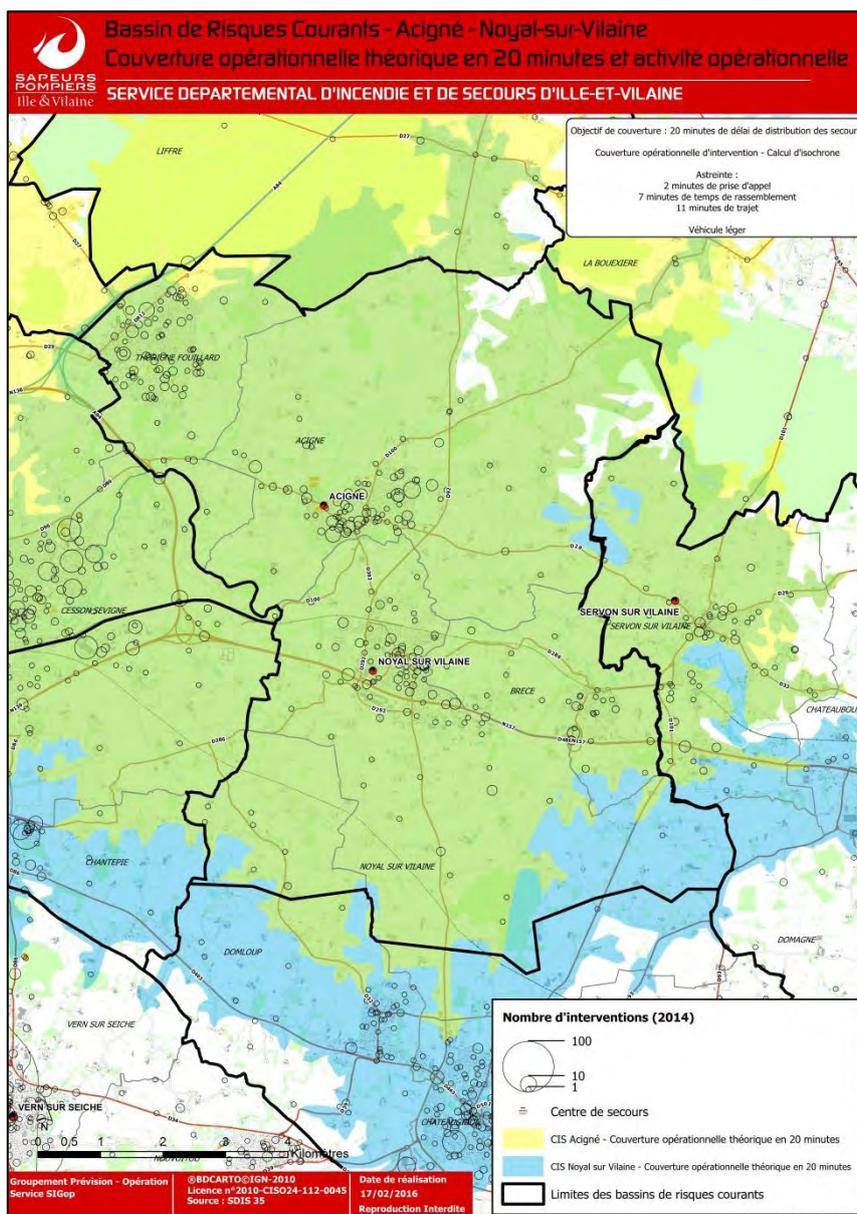
1







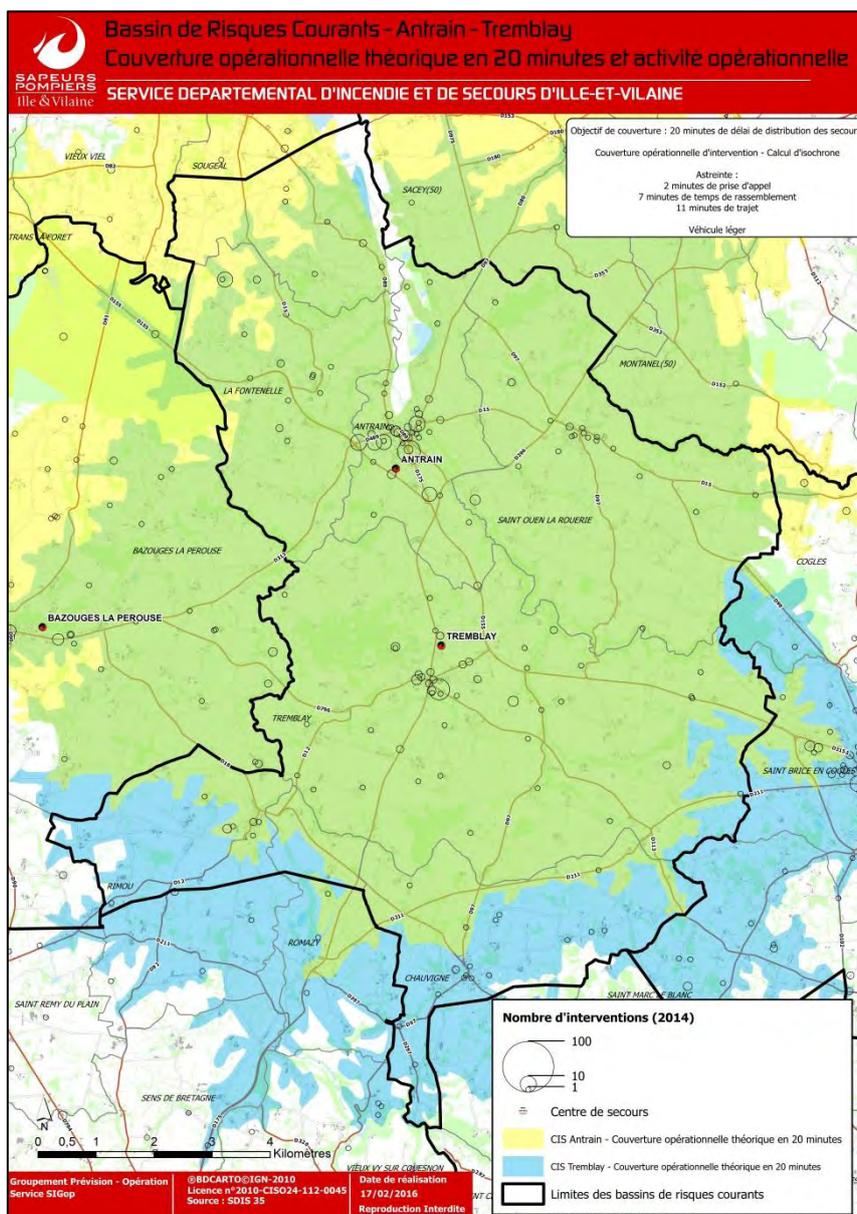
BASSIN DE RISQUES COURANTS ACIGNÉ – NOYAL SUR VILAINE



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	539	
INTERVENTIONS COUVERTES DANS LES DELAIS PAR :		
Les 2 CIS	538	99.81%
CIS Noyal sur Vilaine	1	0.09%



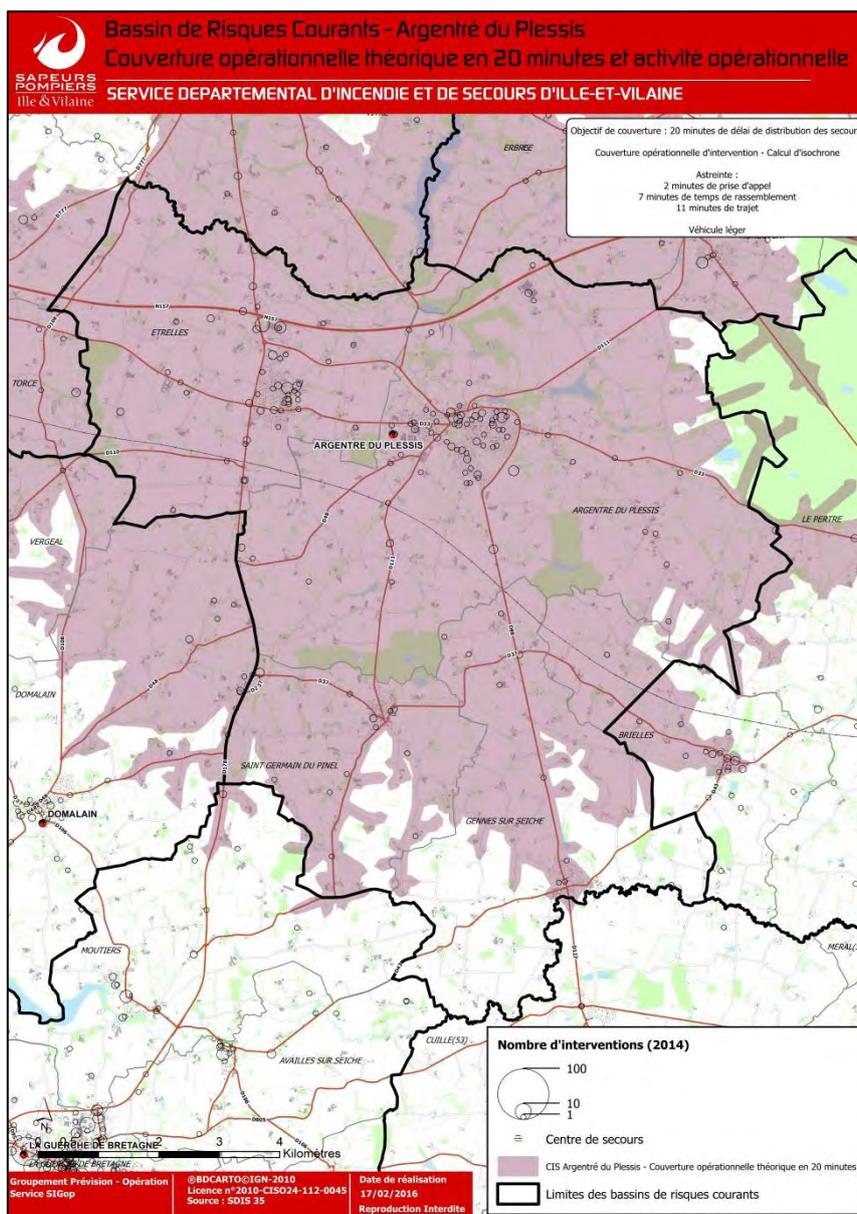
BASSIN DE RISQUES COURANTS ANTRAIN – TREMBLAY



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	292	
INTERVENTIONS COUVERTES DANS LES DELAIS PAR :		
Les 2 CIS	275	94.17%
CIS Tremblay	17	5.83%



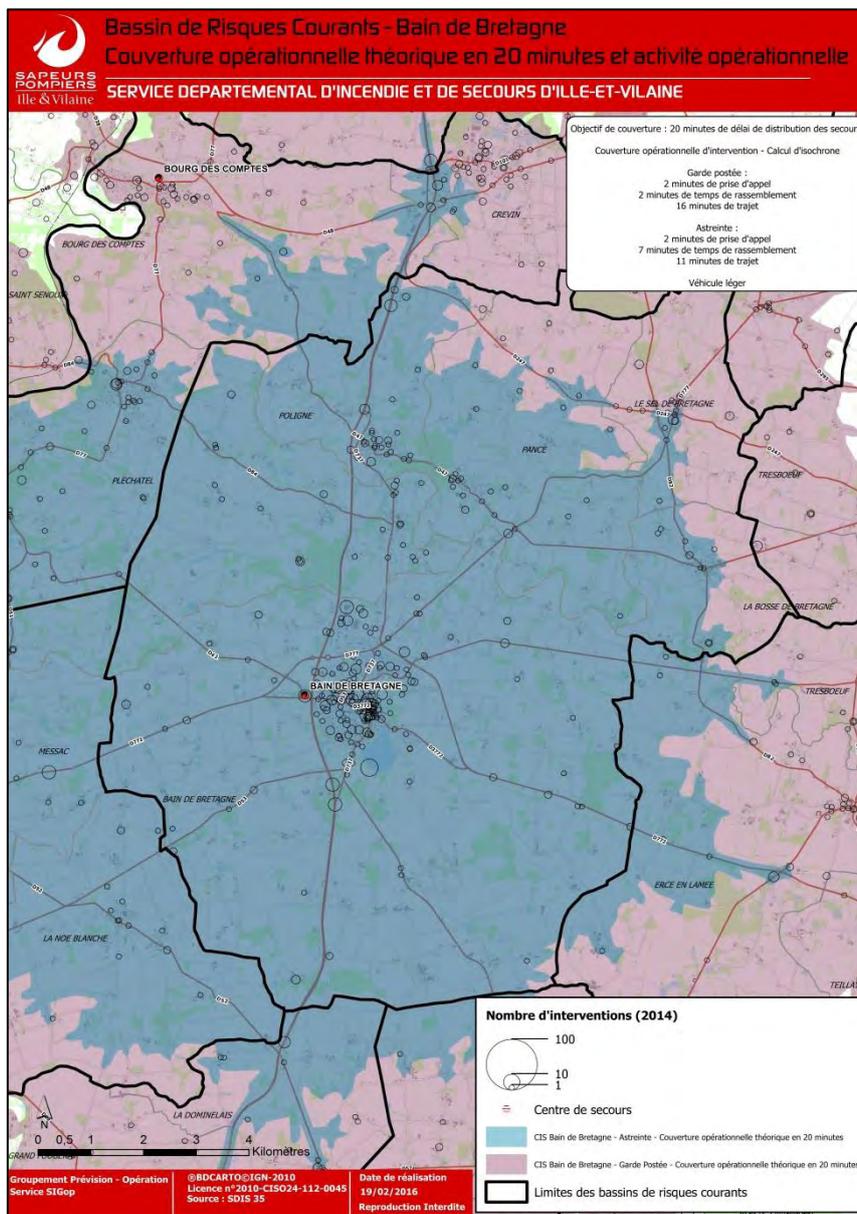
BASSIN DE RISQUES COURANTS ARGENTRE DU PLESSIS



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	220	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	219	99.54%
Hors délais	1	0.46%



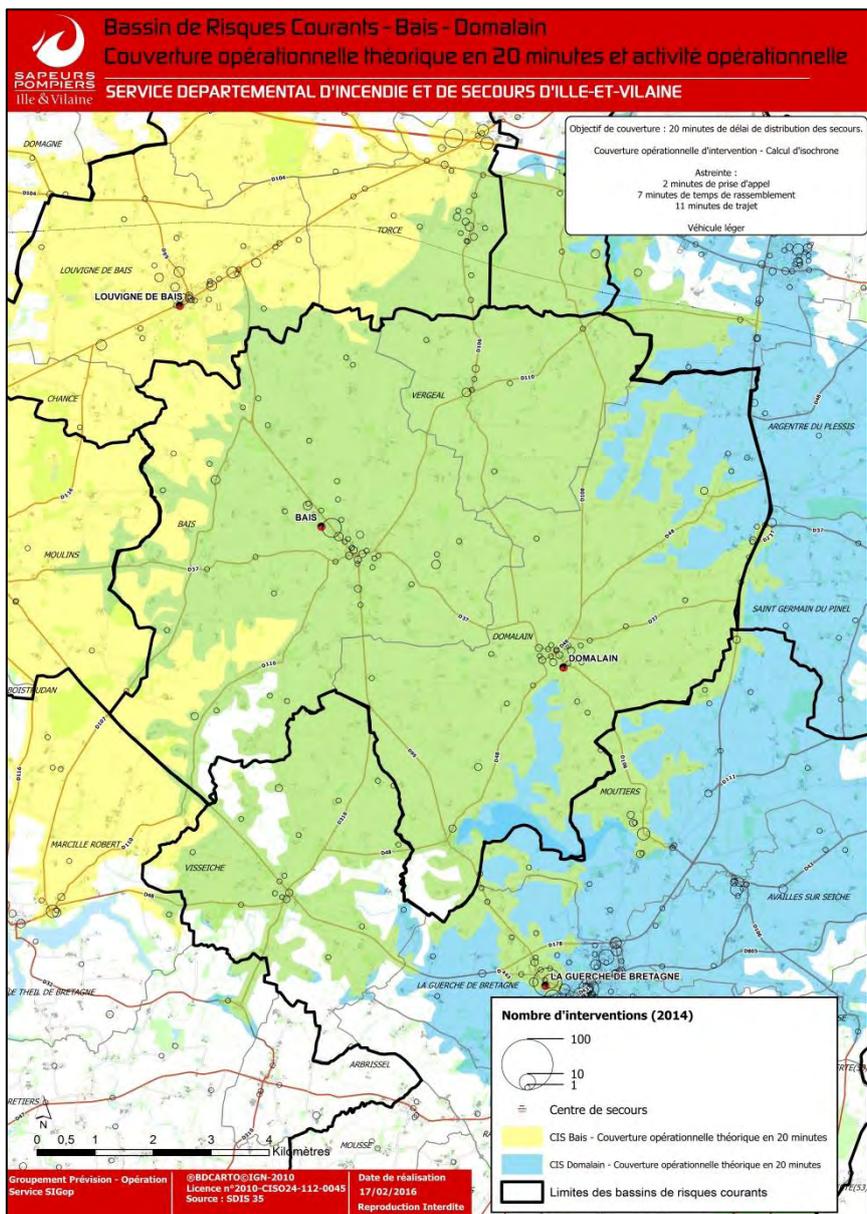
BASSIN DE RISQUES COURANTS BAIN DE BRETAGNE



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	495	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	495	100%
INTERVENTIONS COUVERTES - ASTREINTE		
Dans les délais	472	95.35%
Hors délais	23	4.65%



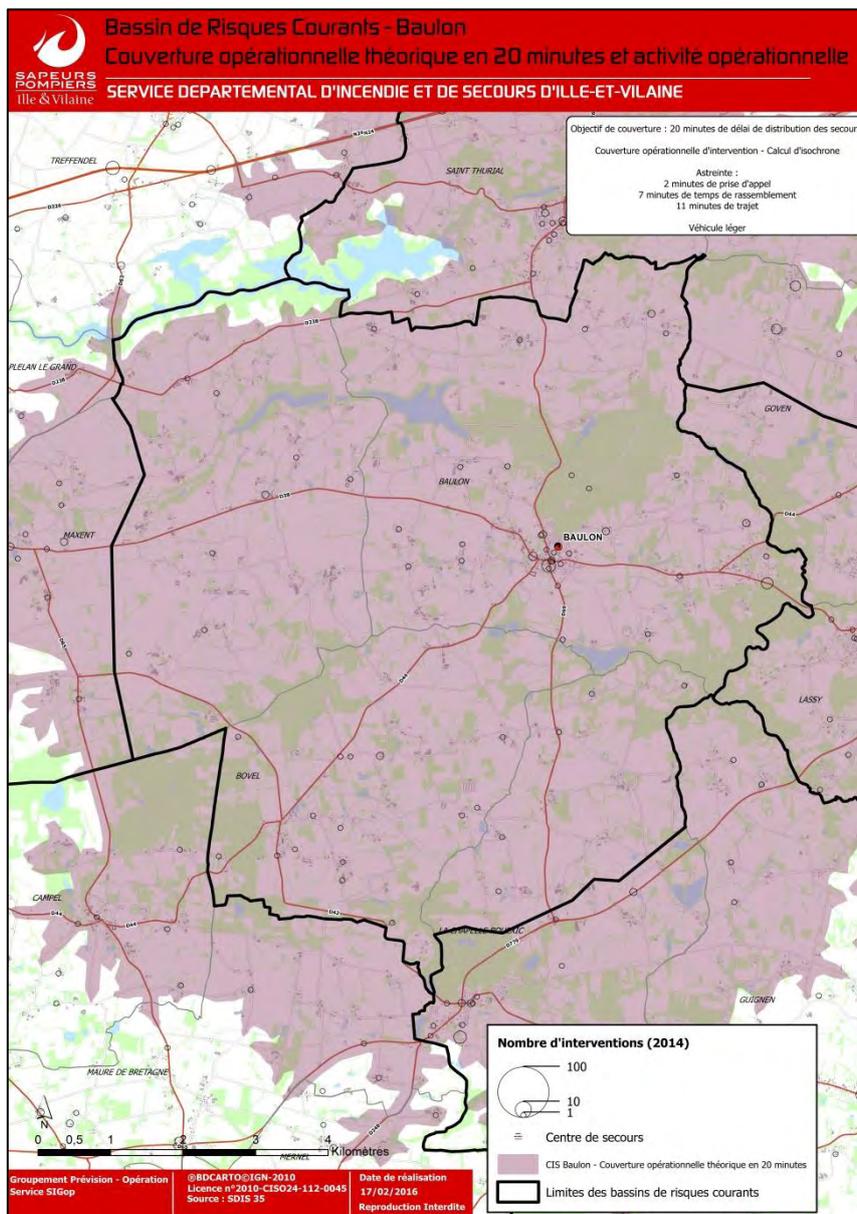
BASSIN DE RISQUES COURANTS BAIS – DOMALAIN



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	141	
INTERVENTIONS COUVERTES DANS LES DELAIS PAR :		
Les 2 CIS	137	97.16%
CIS Bais	1	0.72%
CIS Domalain	3	2.12%



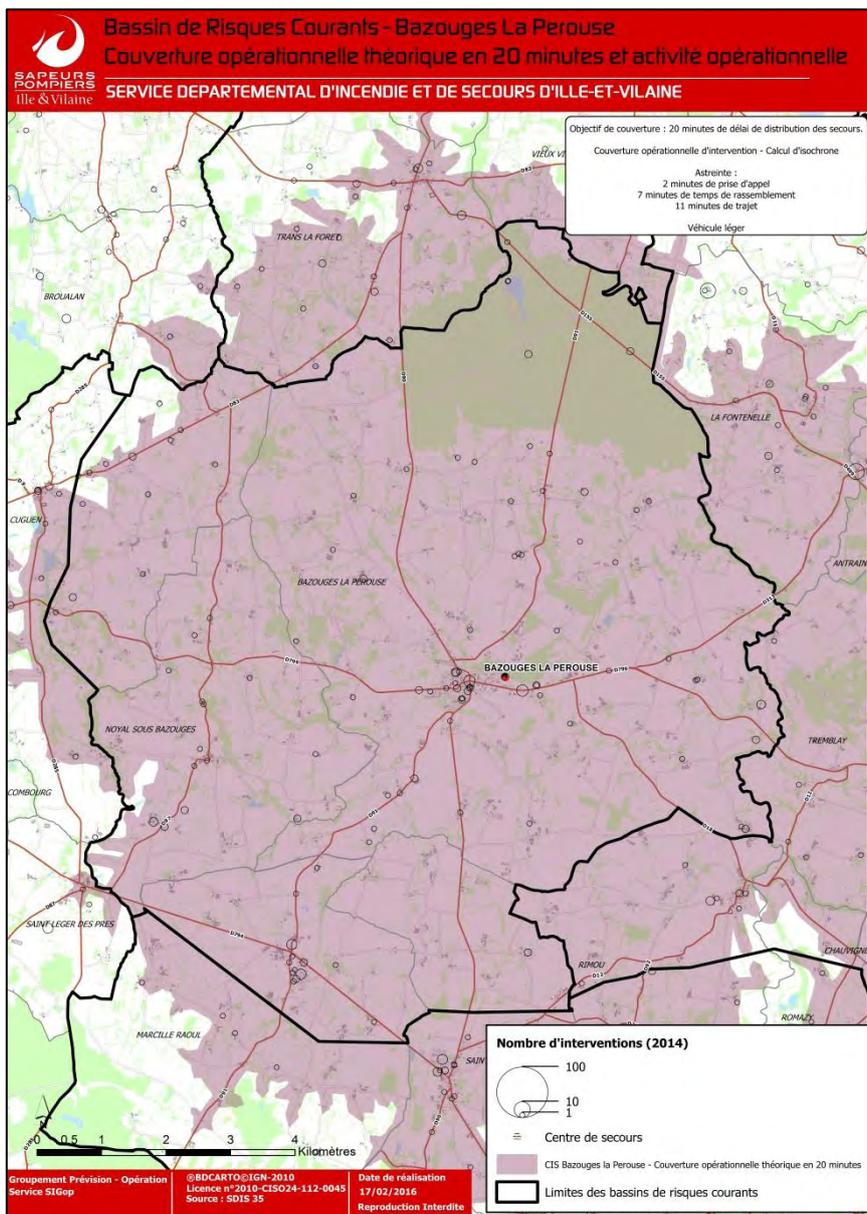
BASSIN DE RISQUES COURANTS BAULON



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	64	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	64	100%



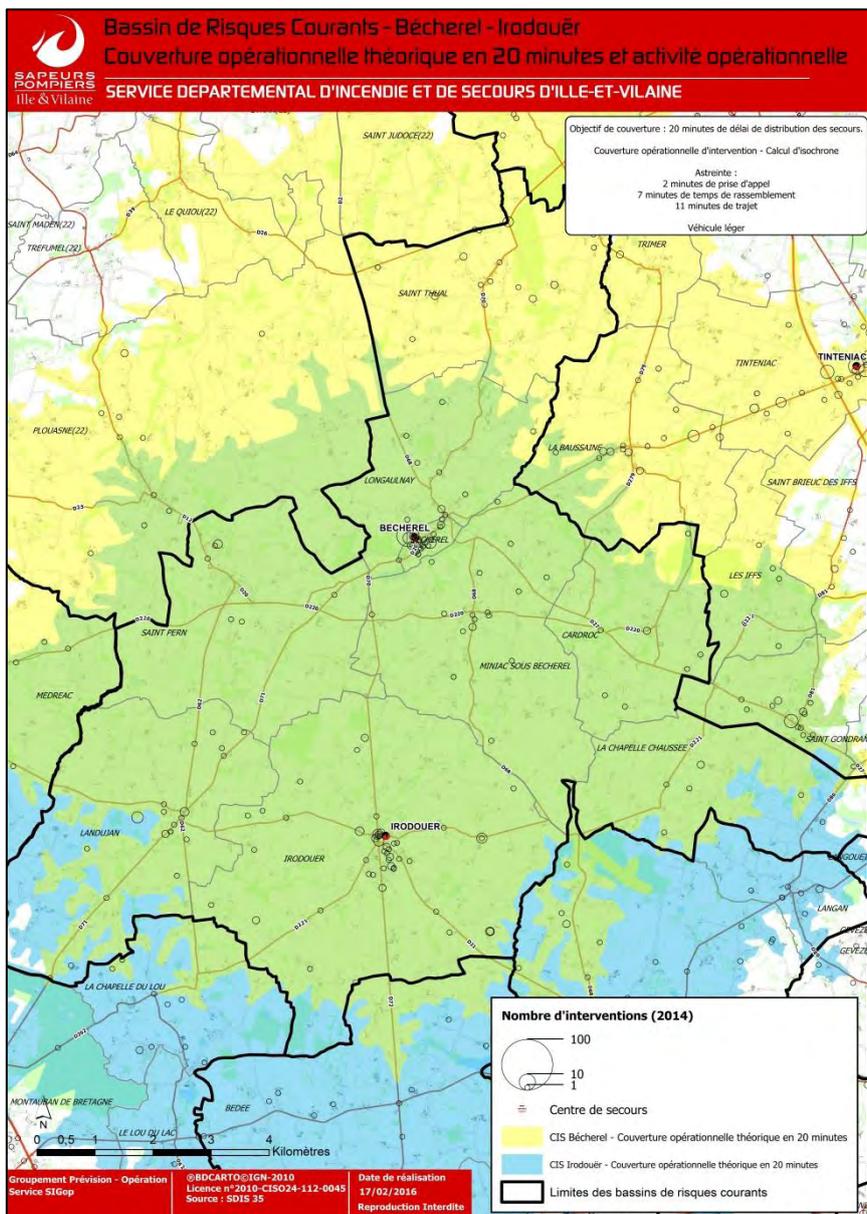
BASSIN DE RISQUES COURANTS BAZOUGES LA PEROUSE



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	151	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	149	98.67%
Hors délais	2	1.33%



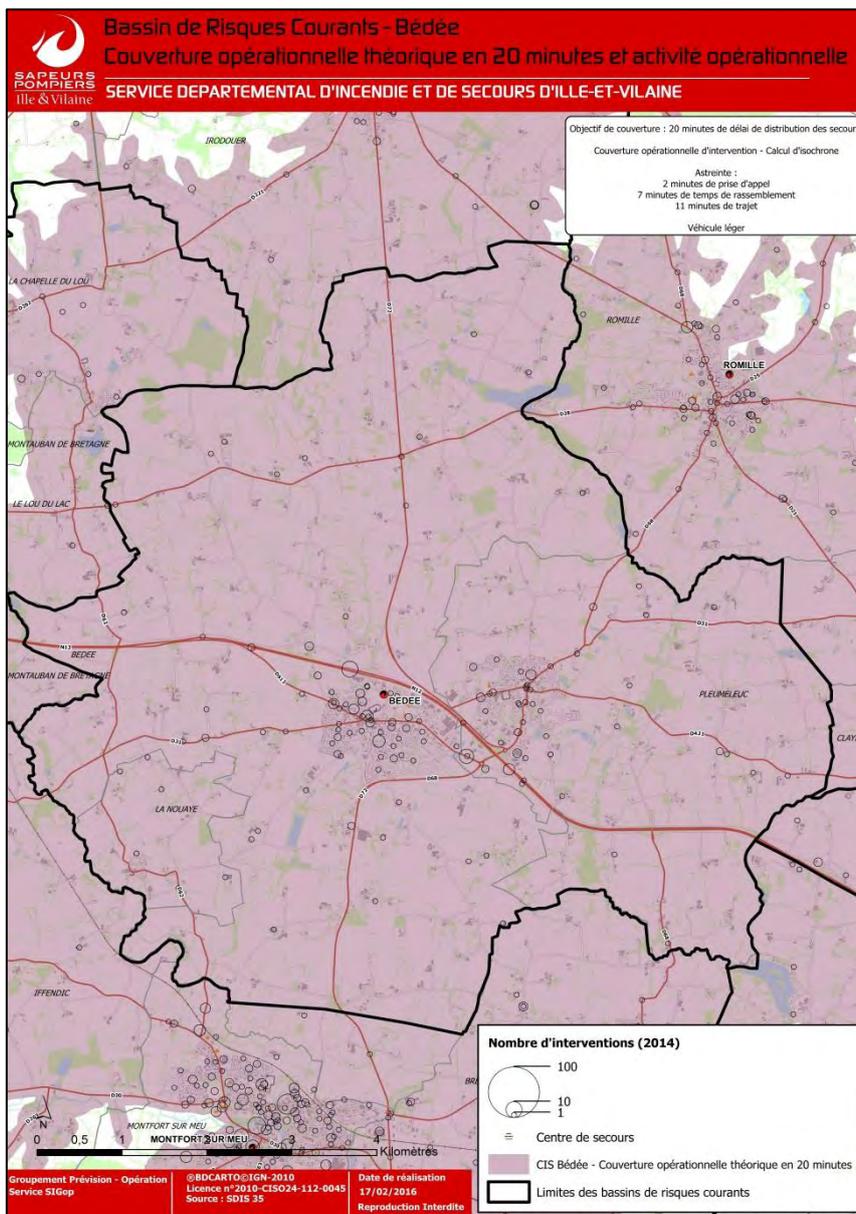
BASSIN DE RISQUES COURANTS BECHEREL – IRODOUËR



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	228	
INTERVENTIONS COUVERTES DANS LES DELAIS PAR :		
Les 2 CIS	200	87.72%
CIS Béchérél	26	11.40%
CIS Irodoüër	2	0.88%



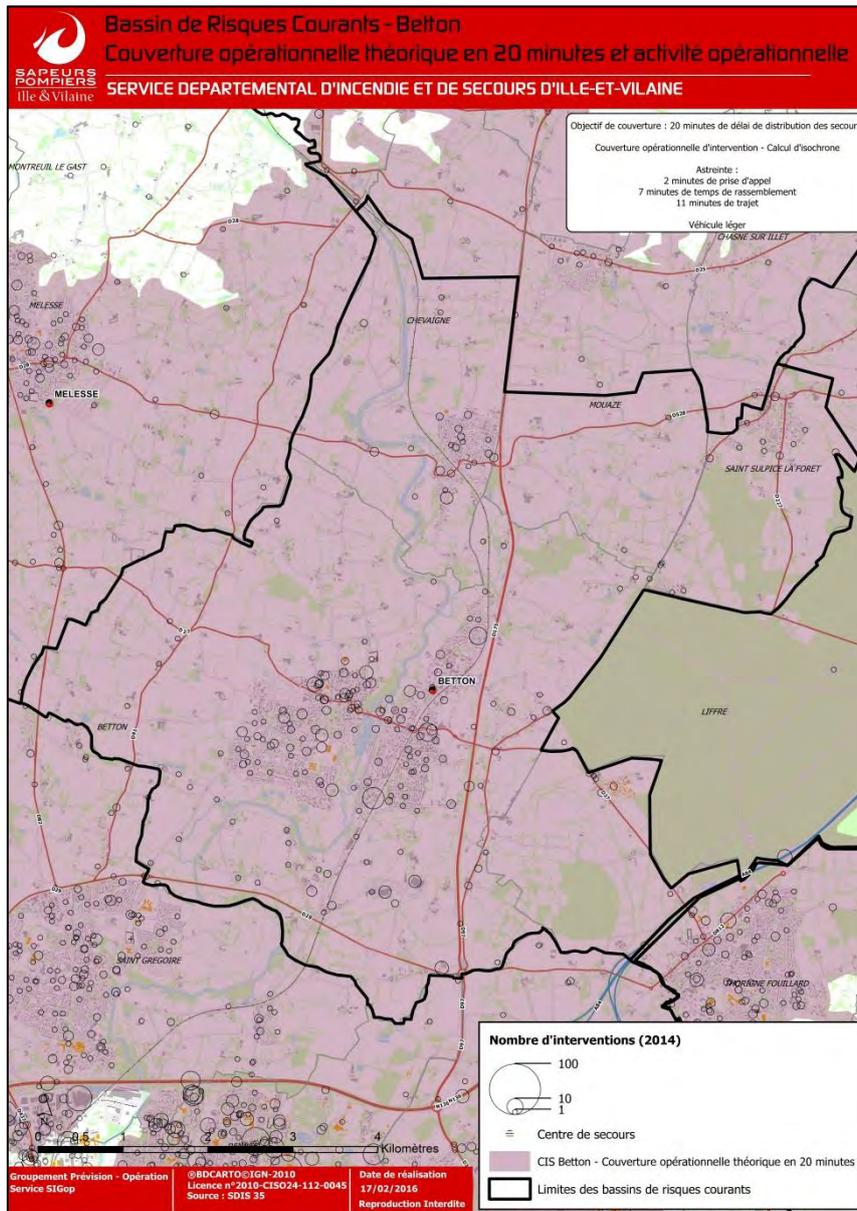
BASSIN DE RISQUES COURANTS BEDEE



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	201	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	201	100%



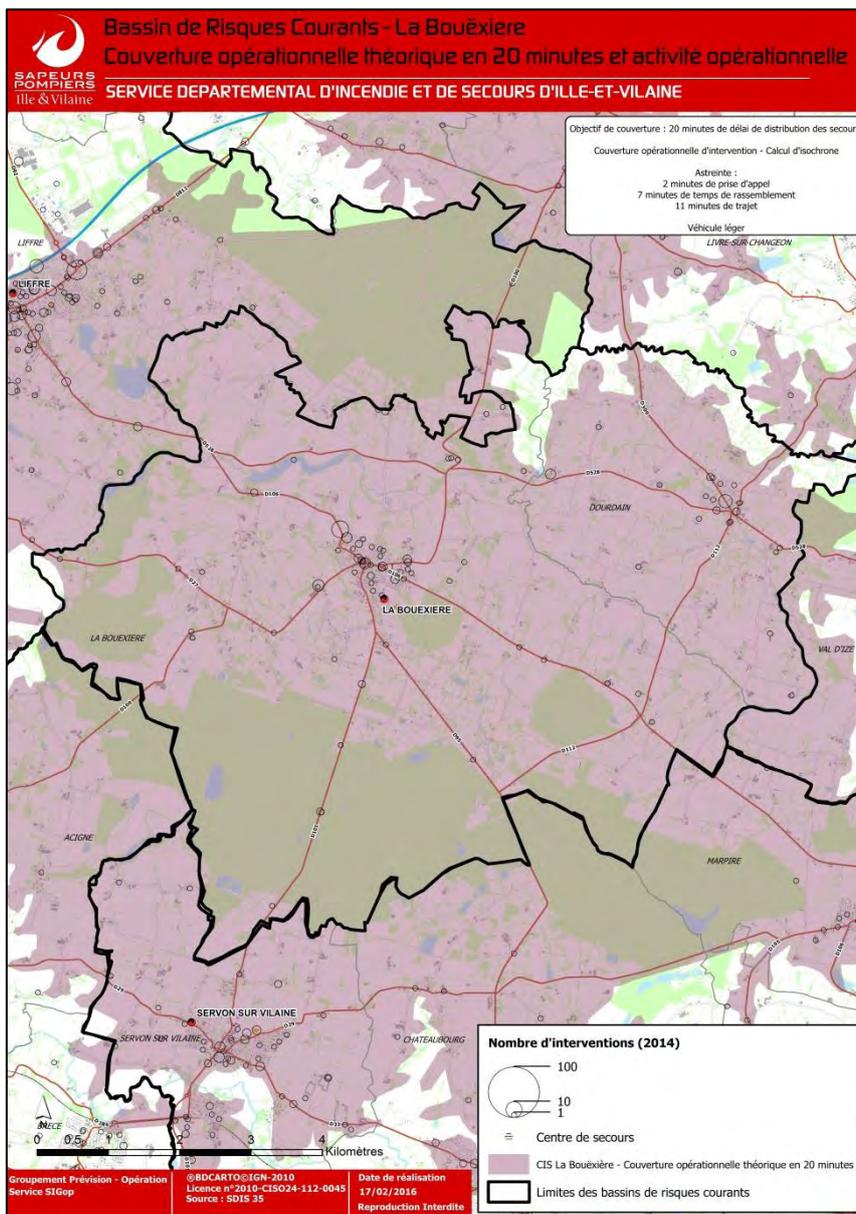
BASSIN DE RISQUES COURANTS BETTON



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	421	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	421	100%



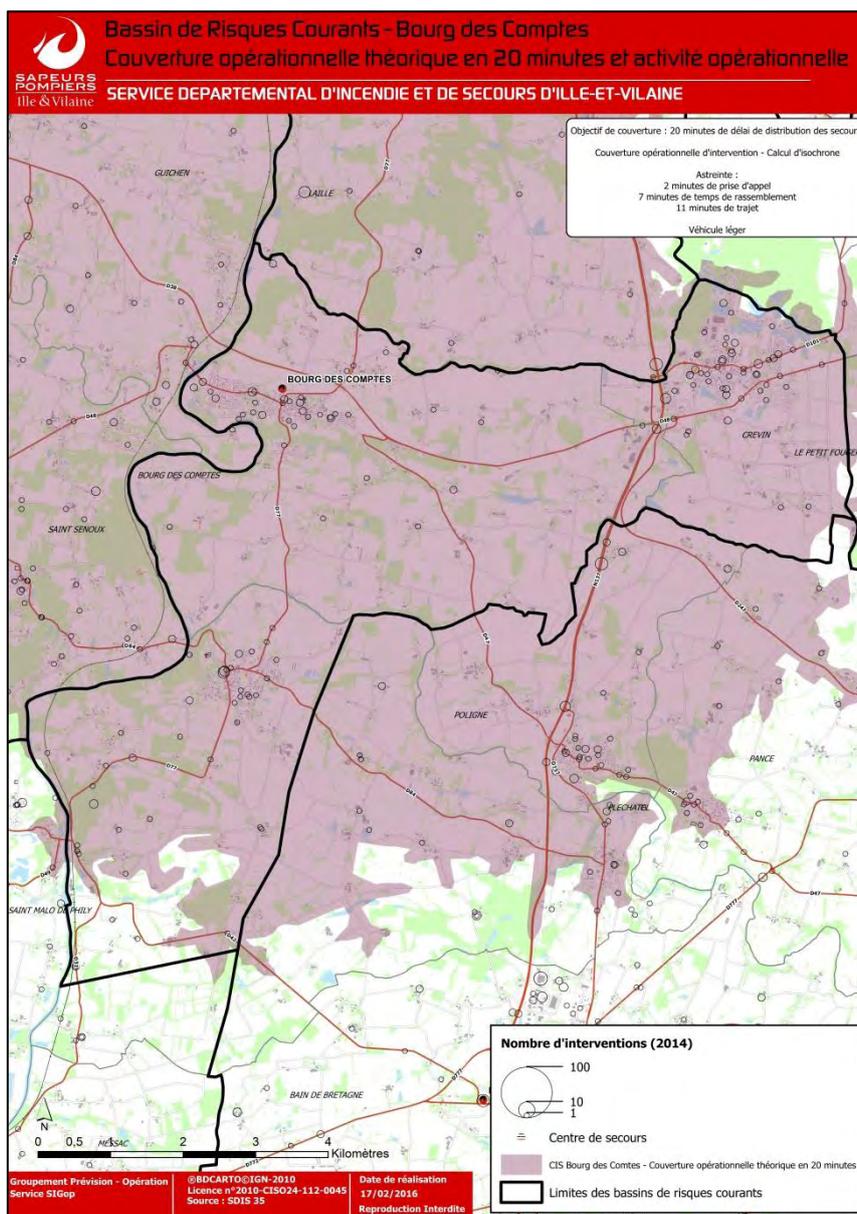
BASSIN DE RISQUES COURANTS LA BOUËRIÈRE



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	135	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	135	100%



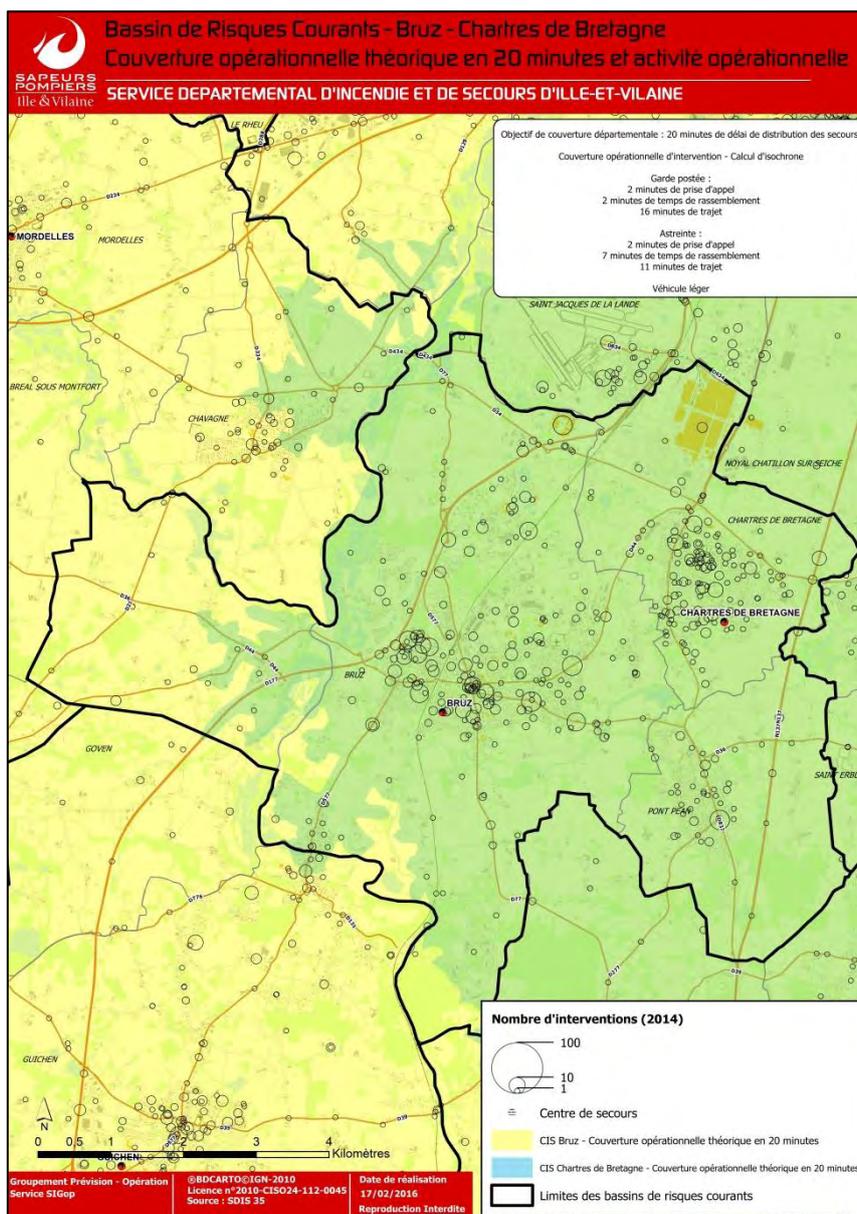
BASSIN DE RISQUES COURANTS BOURG DES COMPTES



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	177	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	172	97.17%
Hors délais	5	2.83%



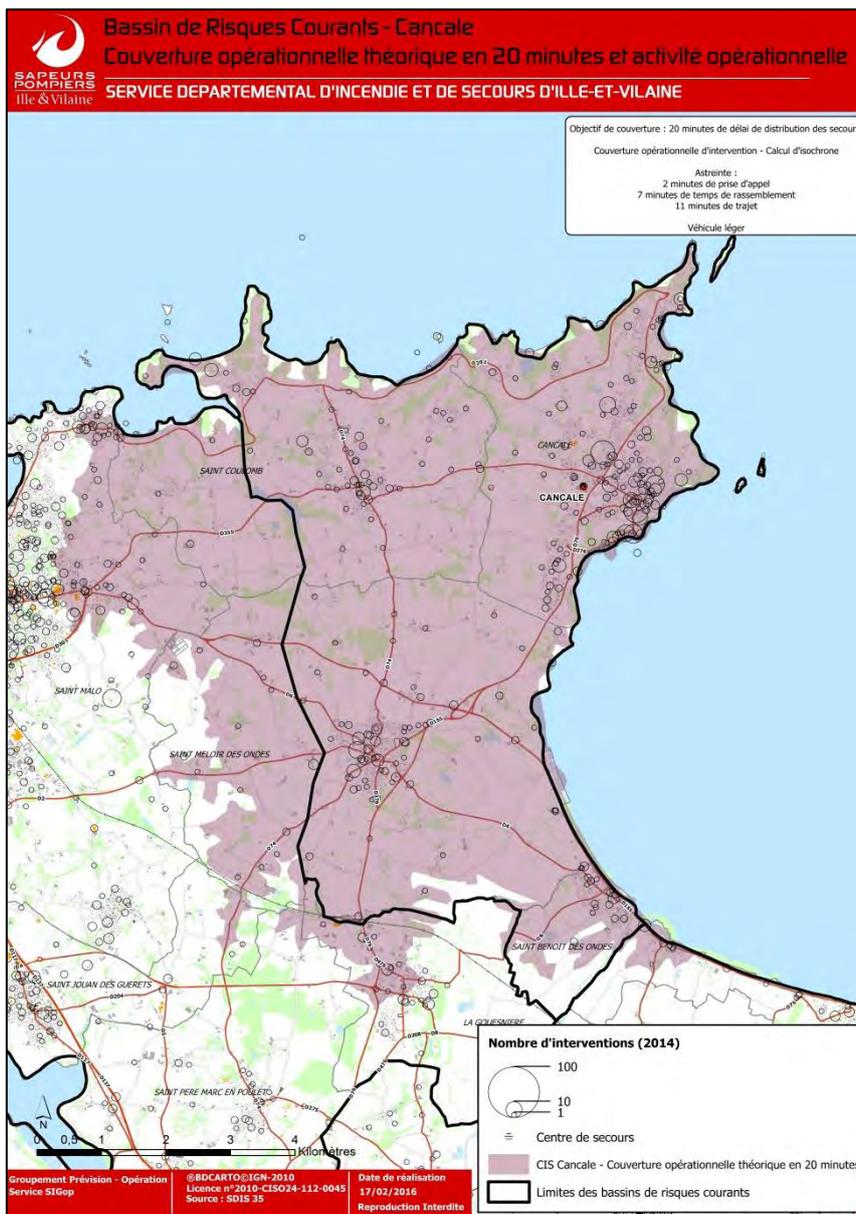
BASSIN DE RISQUES COURANTS BRUZ-CHARTRES DE BRETAGNE



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	940	
INTERVENTIONS COUVERTES DANS LES DELAIS PAR :		
Les 2 CIS	923	98.19%
CIS Bruz	17	1.81%



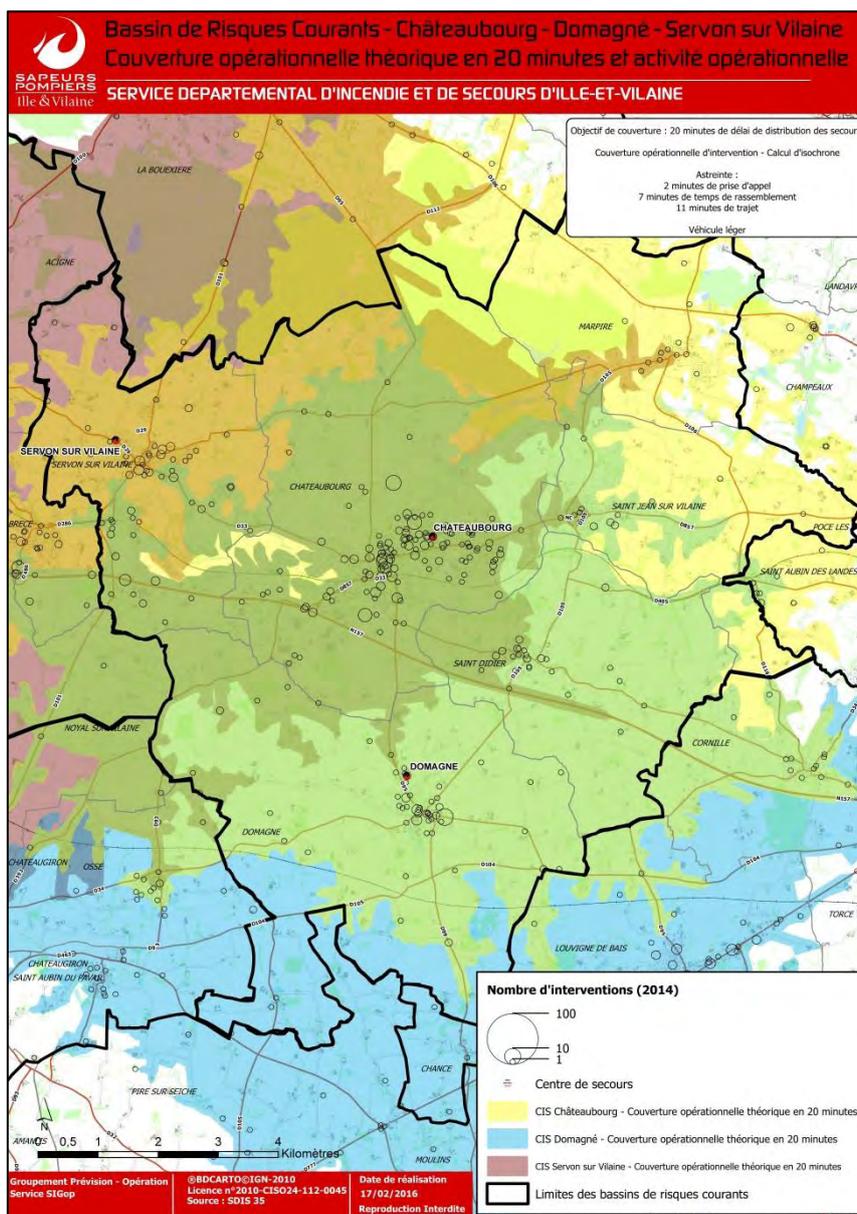
BASSIN DE RISQUES COURANTS CANCALE



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	604	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	604	100%



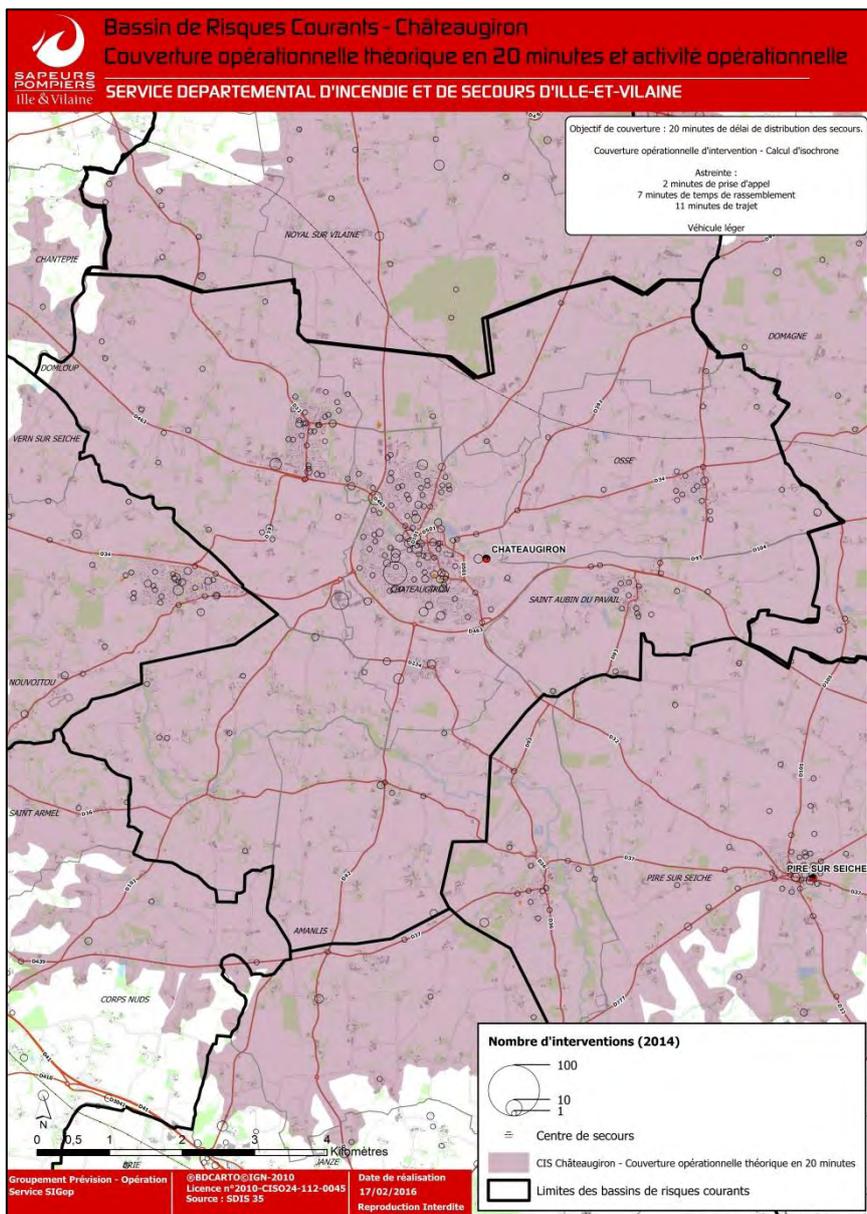
BASSIN DE RISQUES COURANTS CHATEAUBOURG – DOMAGNE – SERVON SUR VILAINE



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	451	
INTERVENTIONS COUVERTES DANS LES DELAIS PAR :		
Les 3 CIS	289	64,07%
CIS Domagné et CIS Châteaubourg	99	21,95%
CIS Châteaubourg et CIS Servon sur Vilaine	48	10,64%
CIS Châteaubourg	8	1,77%
CIS Servon sur Vilaine	2	0,44%
CIS Domagné	2	0,44%



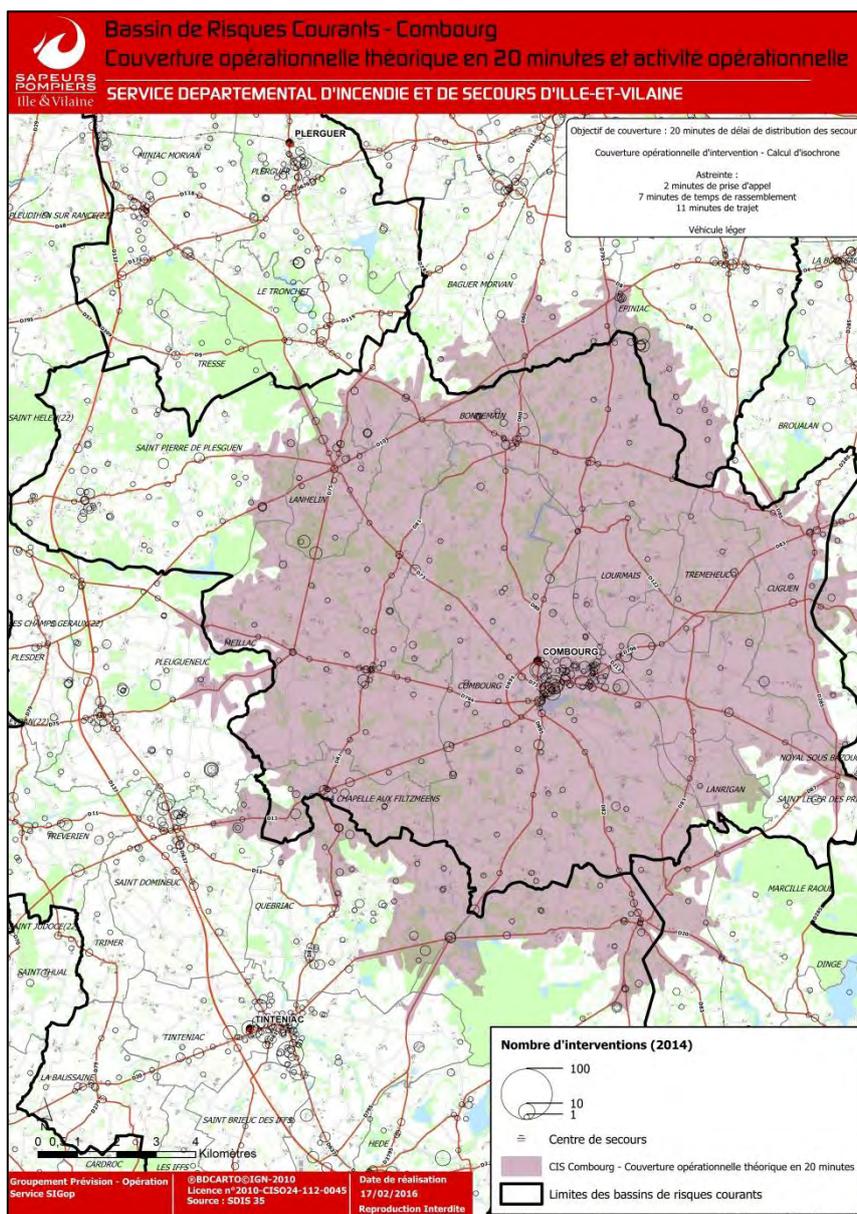
BASSIN DE RISQUES COURANTS CHATEAUGIRON



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	311	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	311	100%



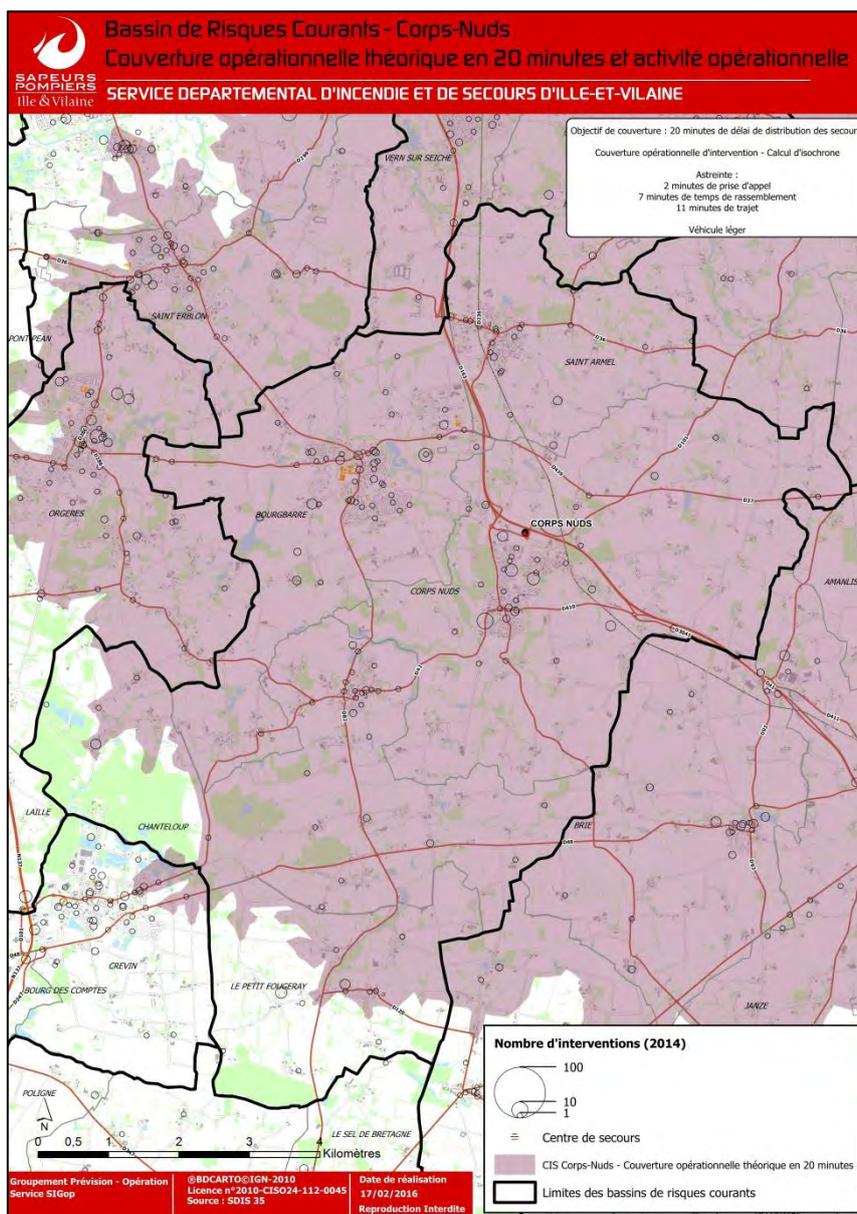
BASSIN DE RISQUES COURANTS COMBOURG



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	642	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	565	88%
Hors délais	77	12%



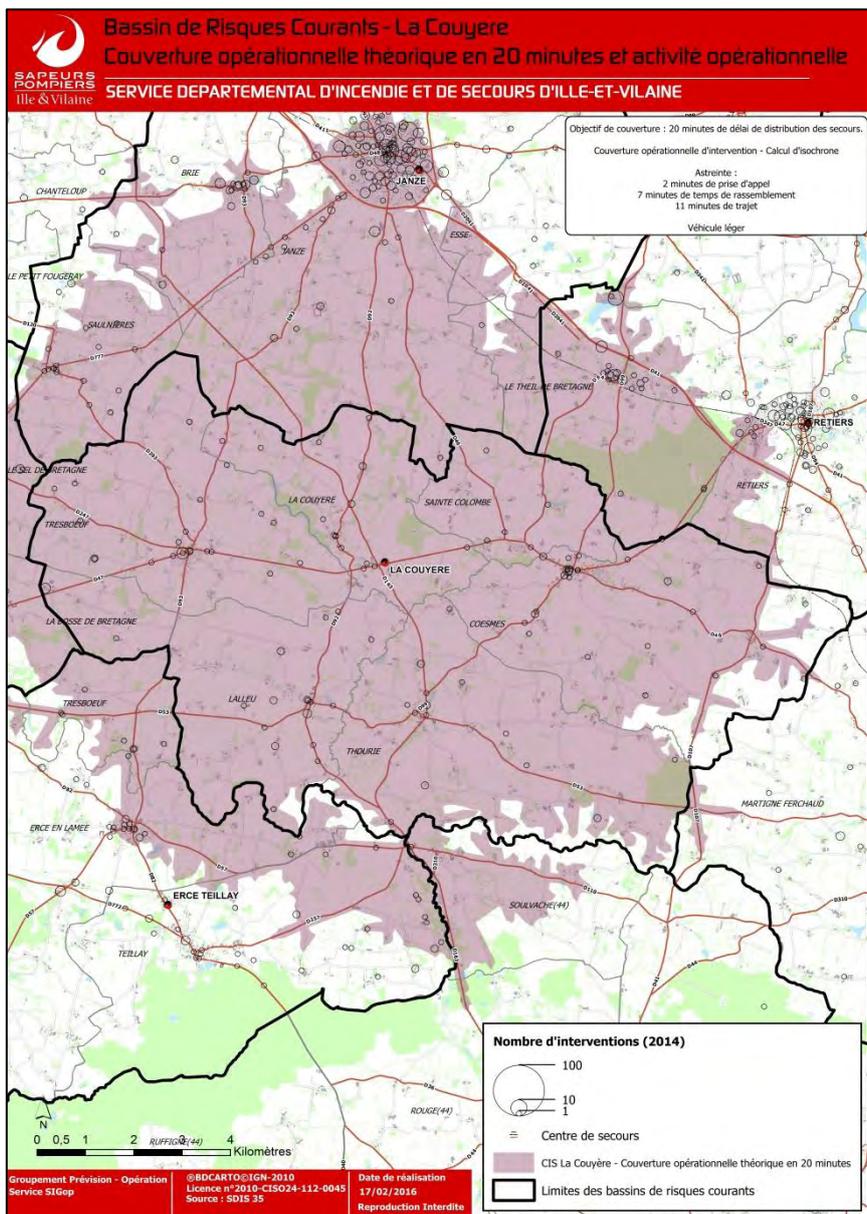
BASSIN DE RISQUES COURANTS CORPS-NUDS



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	232	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	220	94.82%
Hors délais	12	5.18%



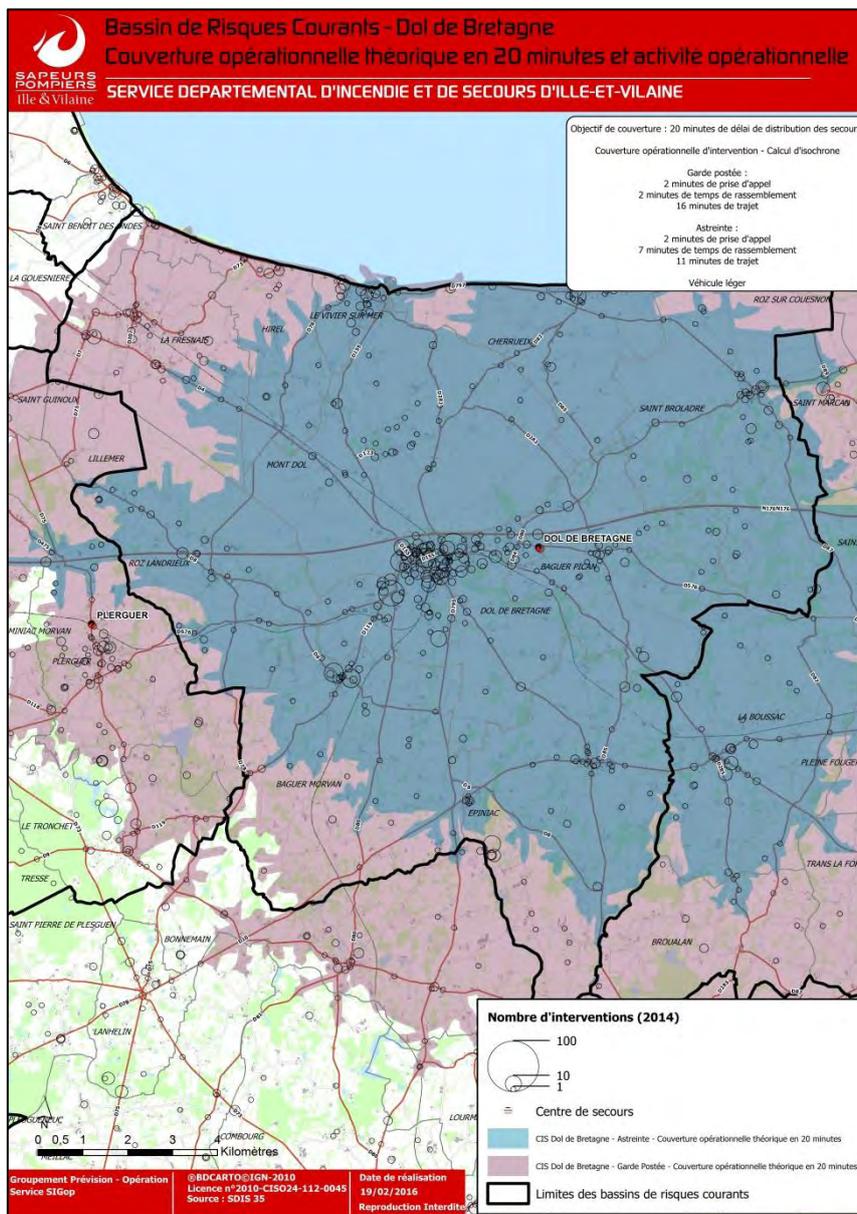
BASSIN DE RISQUES COURANTS LA COUYERE



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	134	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	133	99.25%
Hors délais	1	0.75%



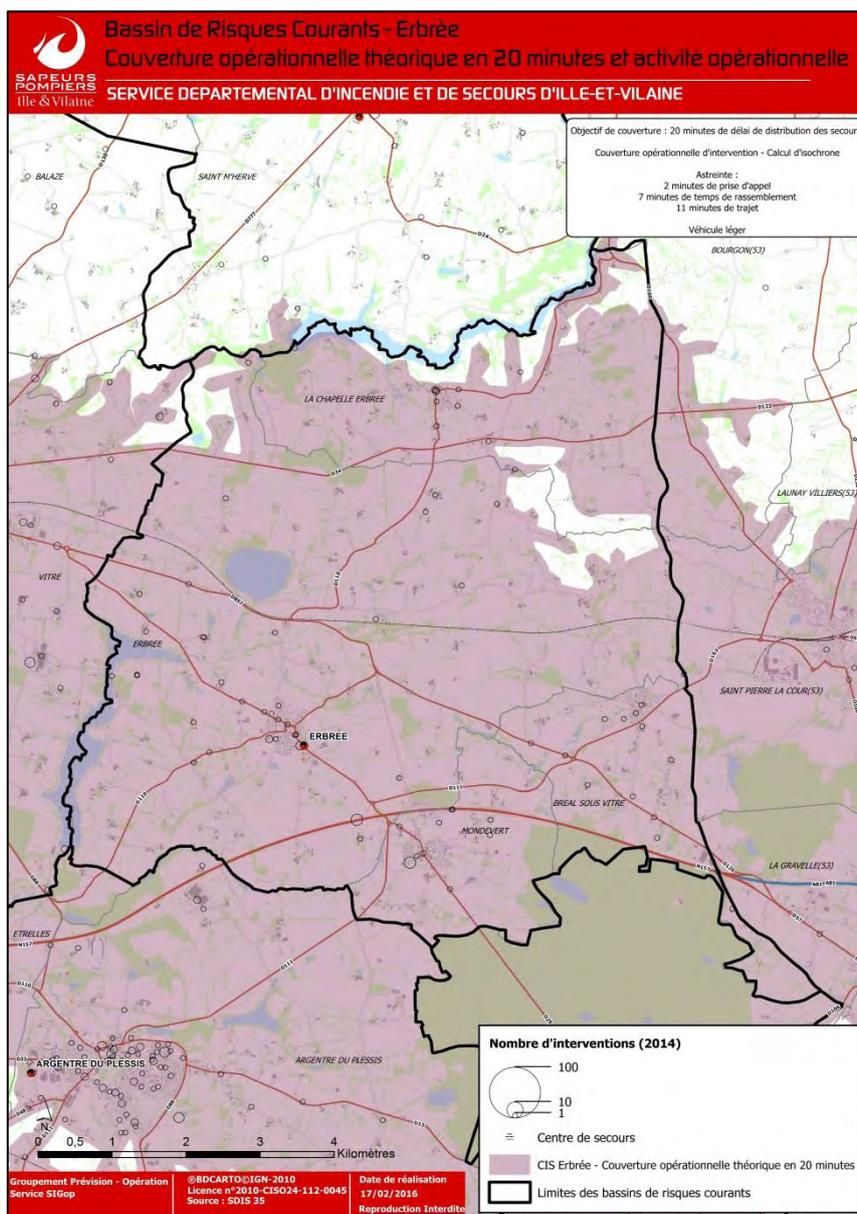
BASSIN DE RISQUES COURANTS DOL DE BRETAGNE



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	1039	
INTERVENTIONS COUVERTES – GARDE POSTEE		
Dans les délais	1033	99.42%
Hors délais	6	0.58%
INTERVENTIONS COUVERTES - ASTREINTE		
Dans les délais	882	84.88%
Hors délais	157	15.12%



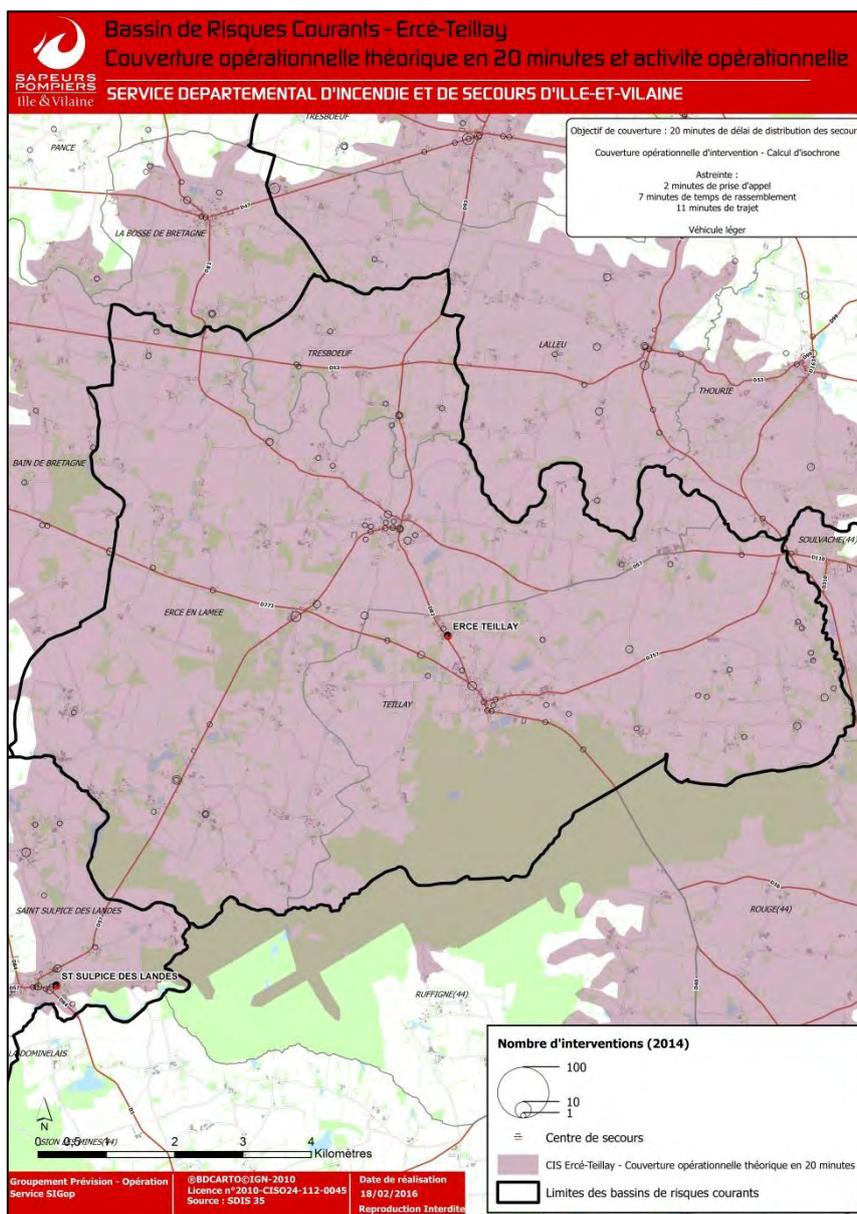
BASSIN DE RISQUES COURANTS ERBREE



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	84	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	84	100%



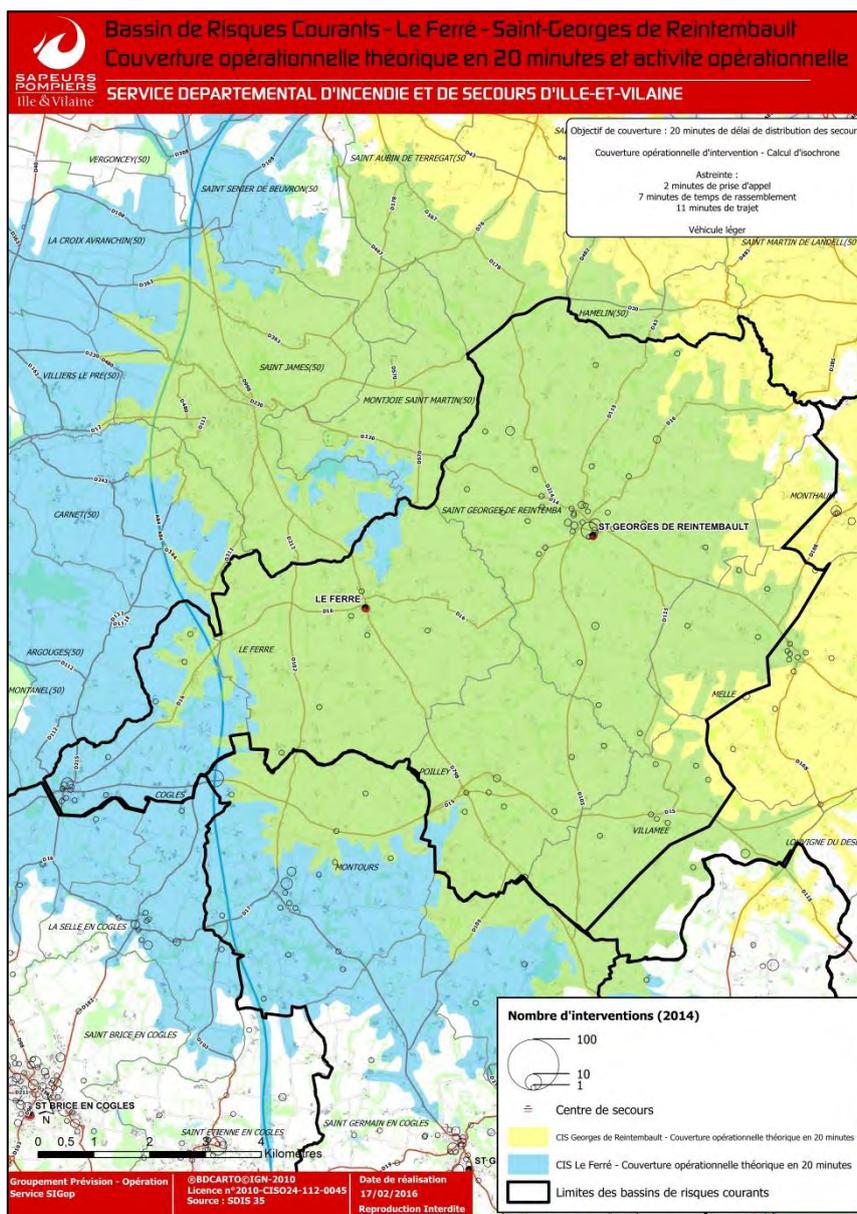
BASSIN DE RISQUES COURANTS ERCE-TEILLAY



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	92	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	92	100%



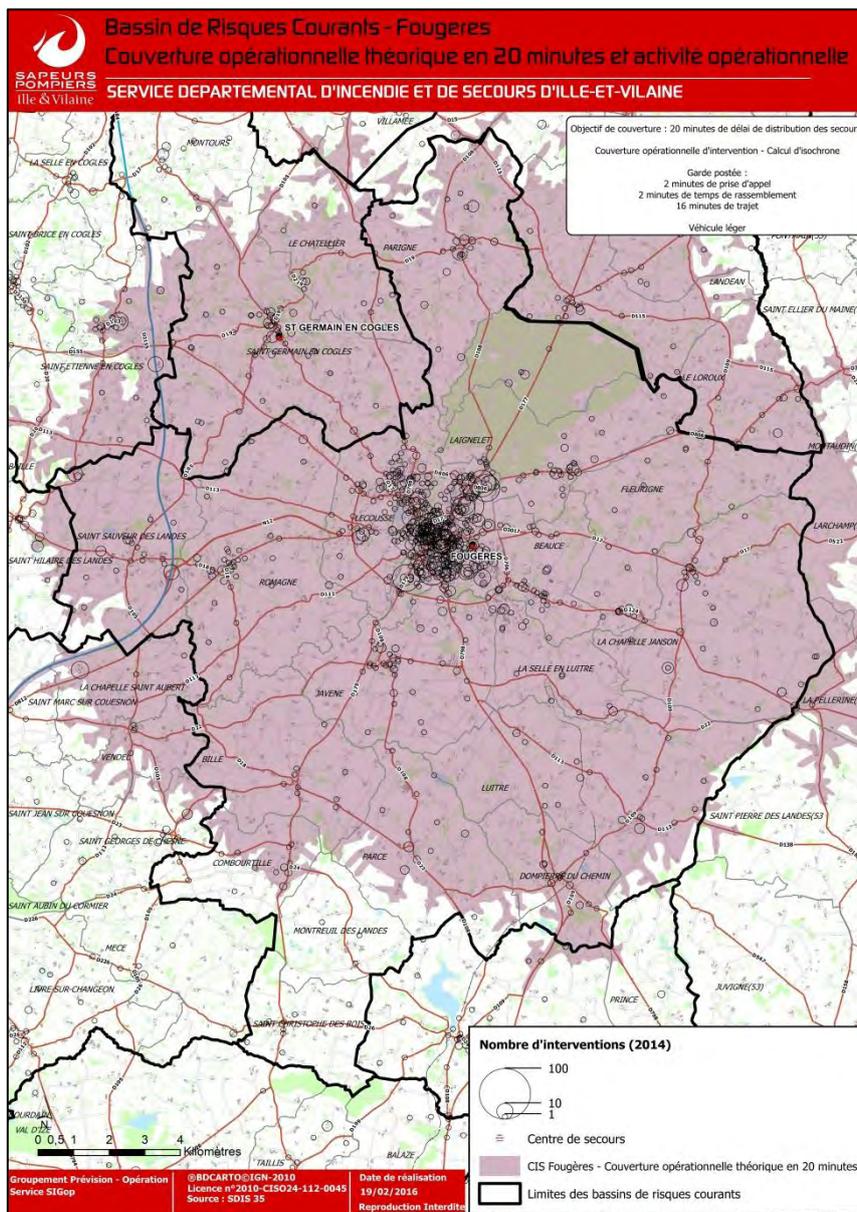
BASSIN DE RISQUES COURANTS LE FERRÉ – SAINT-GEORGES DE REINTEMBault



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	106	
INTERVENTIONS COUVERTES DANS LES DELAIS PAR :		
Les 2 CIS	89	83.96%
CIS Le Ferré	16	15.09%
CIS Saint-Georges de Reintembault	1	0.95%



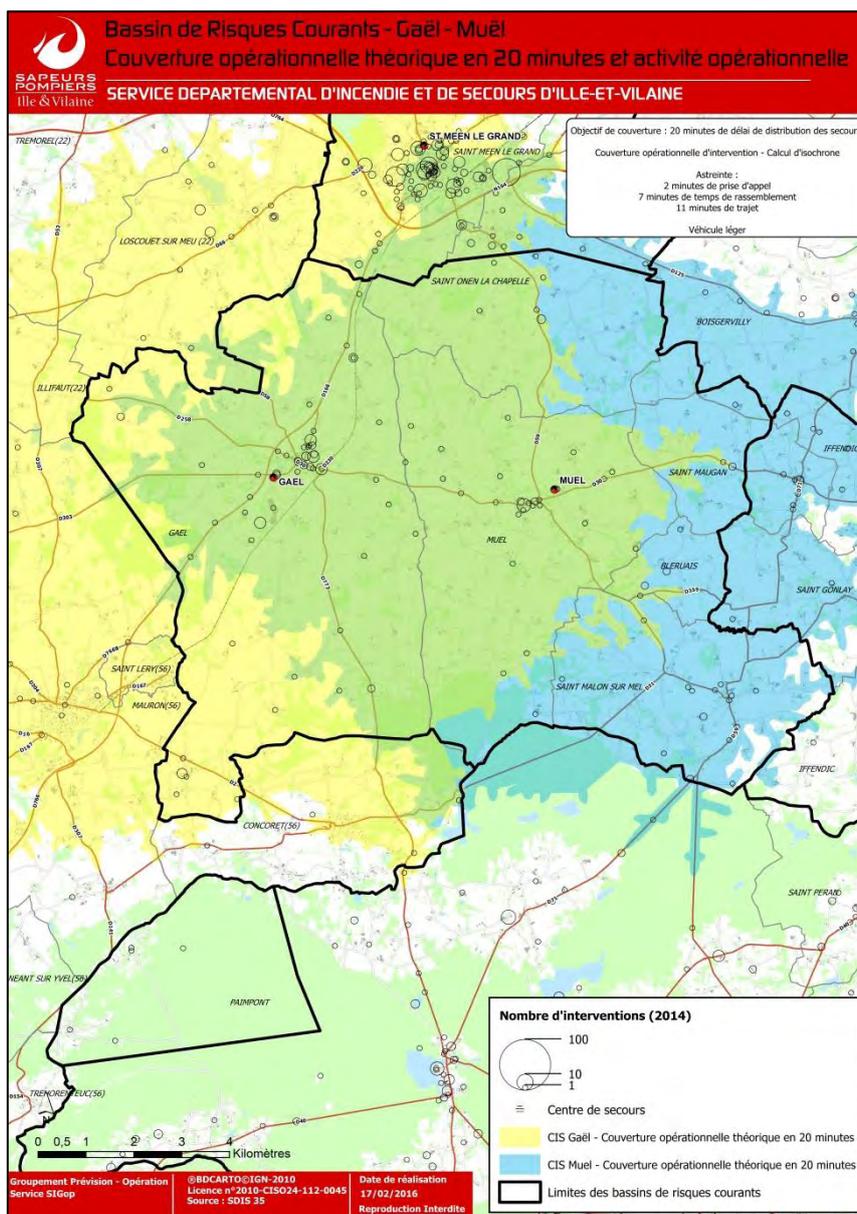
BASSIN DE RISQUES COURANTS FOGERES



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	1899	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	1882	99.63%
Hors délais	17	0.37%



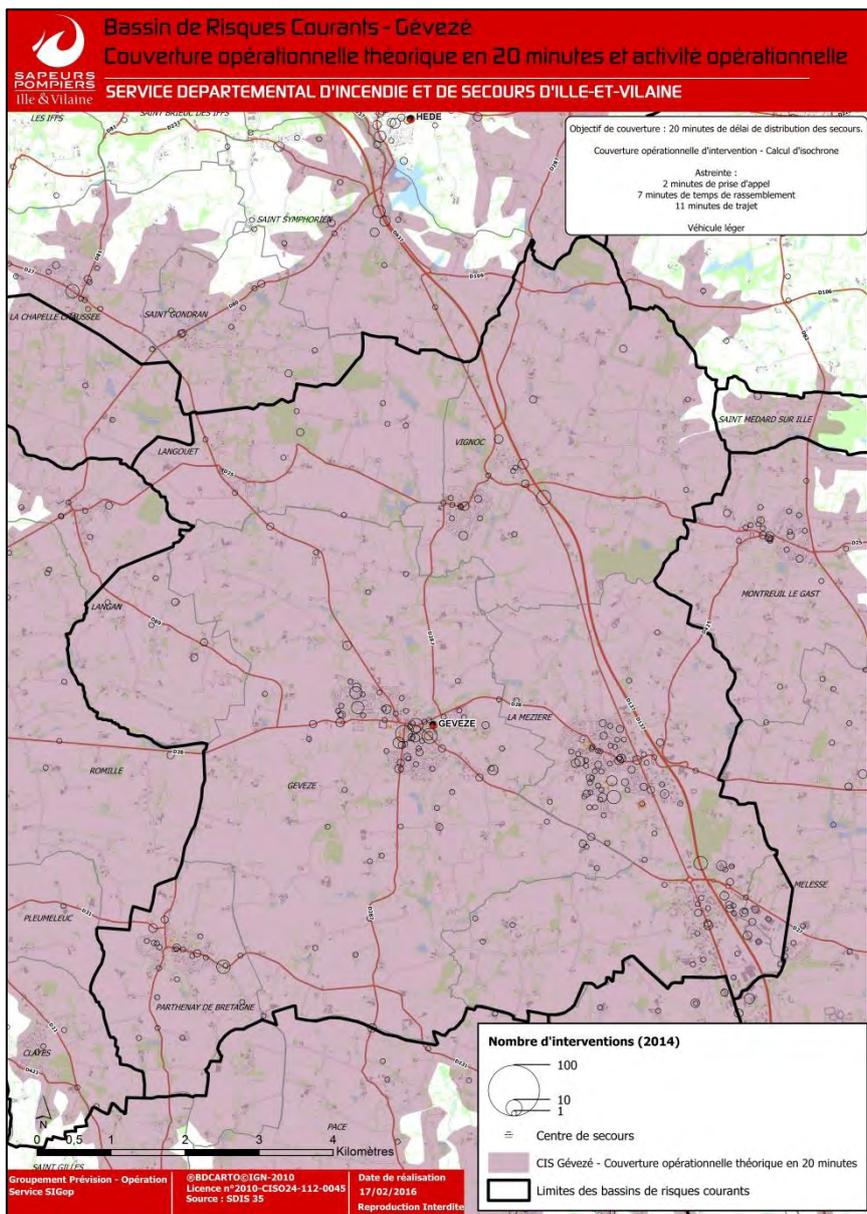
BASSIN DE RISQUES COURANTS GAËL – MUËL



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	163	
INTERVENTIONS COUVERTES DANS LES DELAIS PAR :		
Les 2 CIS	119	73%
CIS Gaël	13	7.97%
CIS Muël	31	19.03%



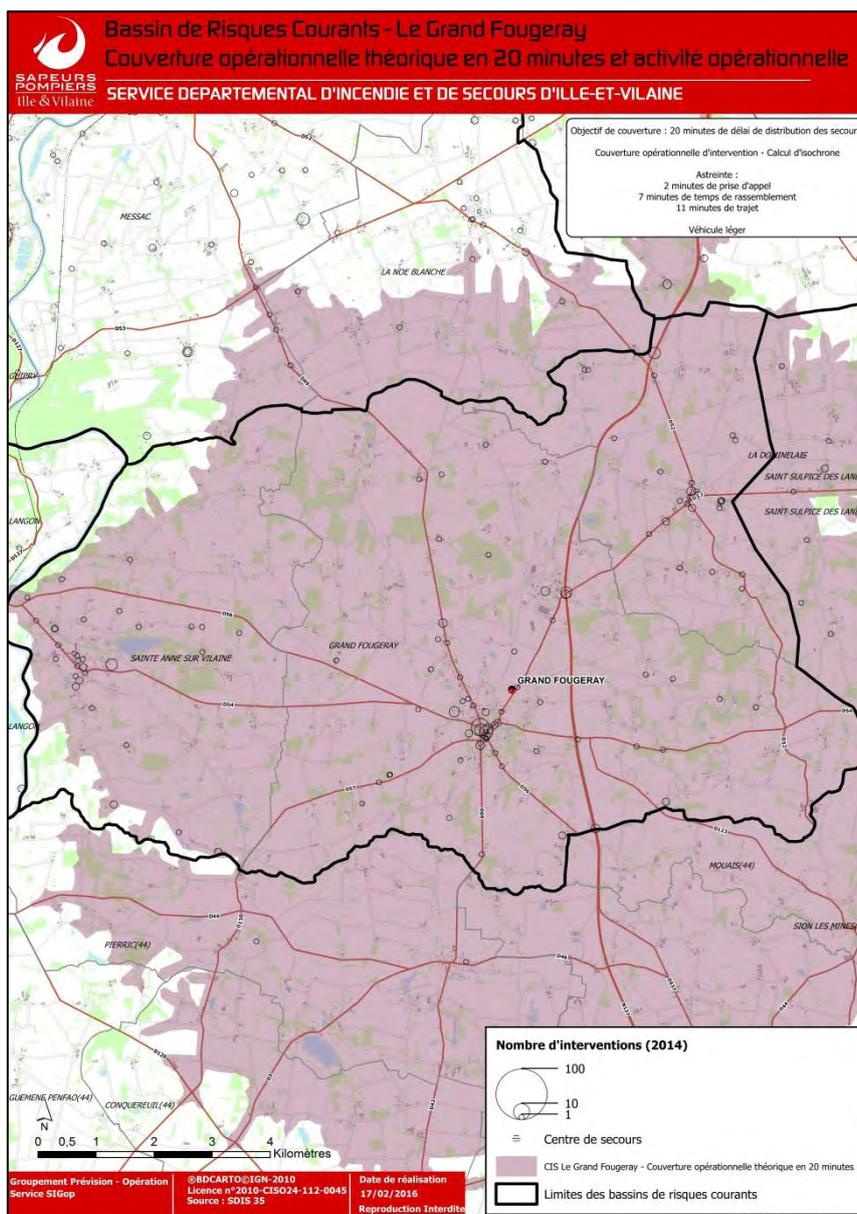
BASSIN DE RISQUES COURANTS GEVEZE



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	407	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	407	100%



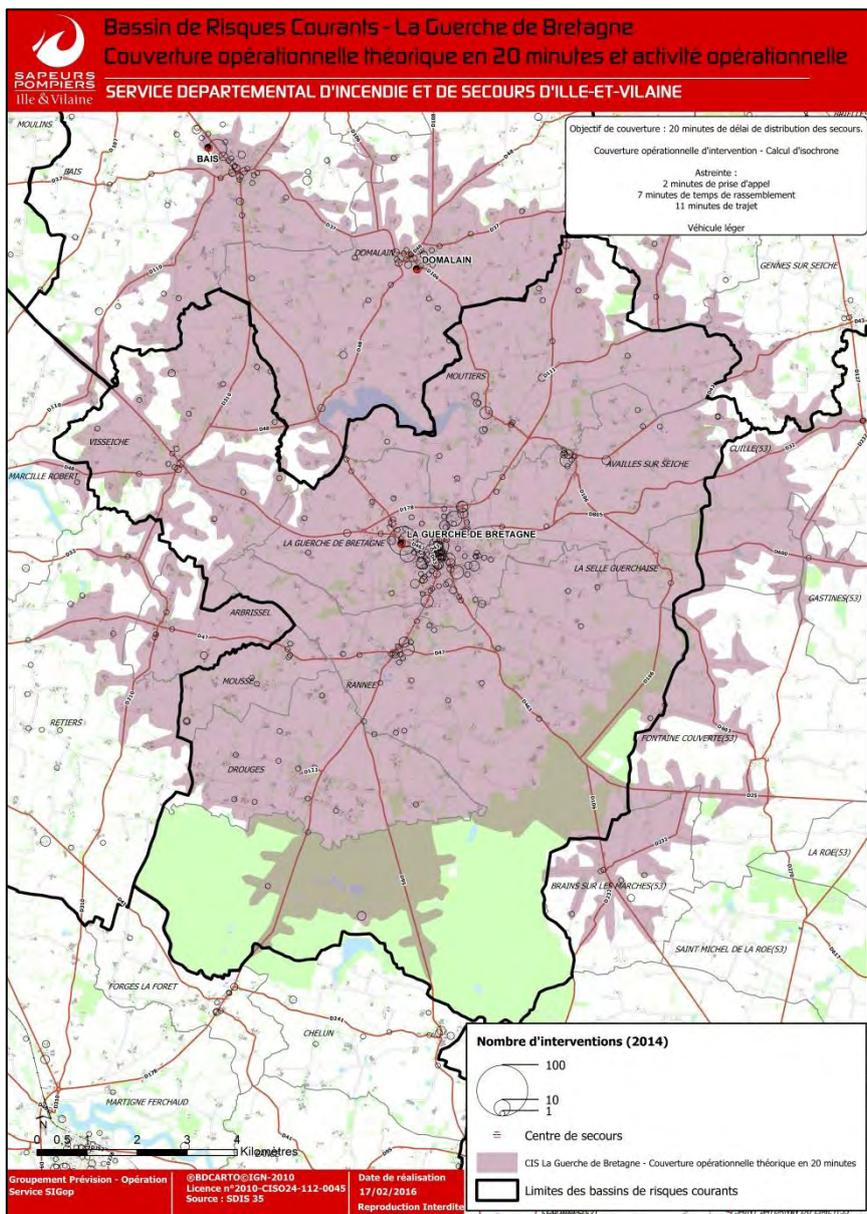
BASSIN DE RISQUES COURANTS LE GRAND-FOUGERAY



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	194	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	194	100%



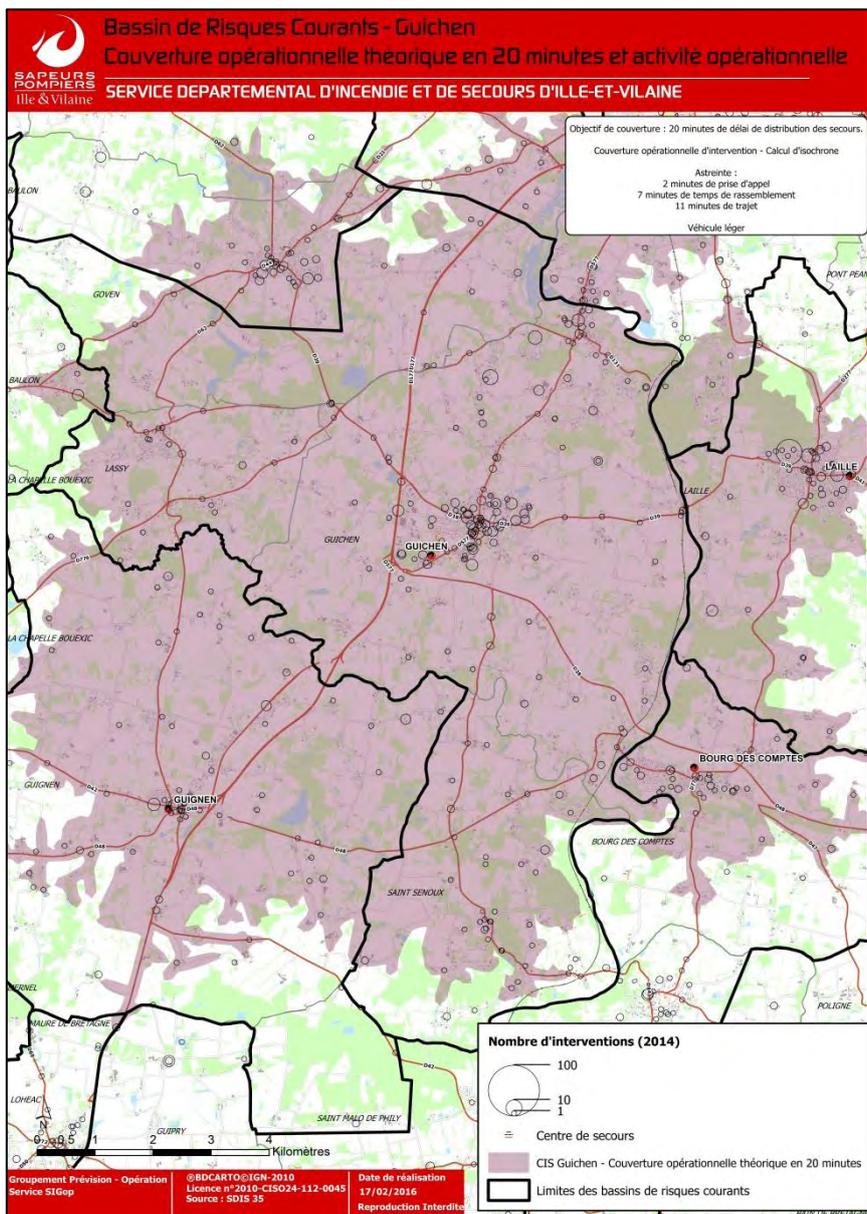
BASSIN DE RISQUES COURANTS LA GUERCHE DE BRETAGNE



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	426	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	426	100%



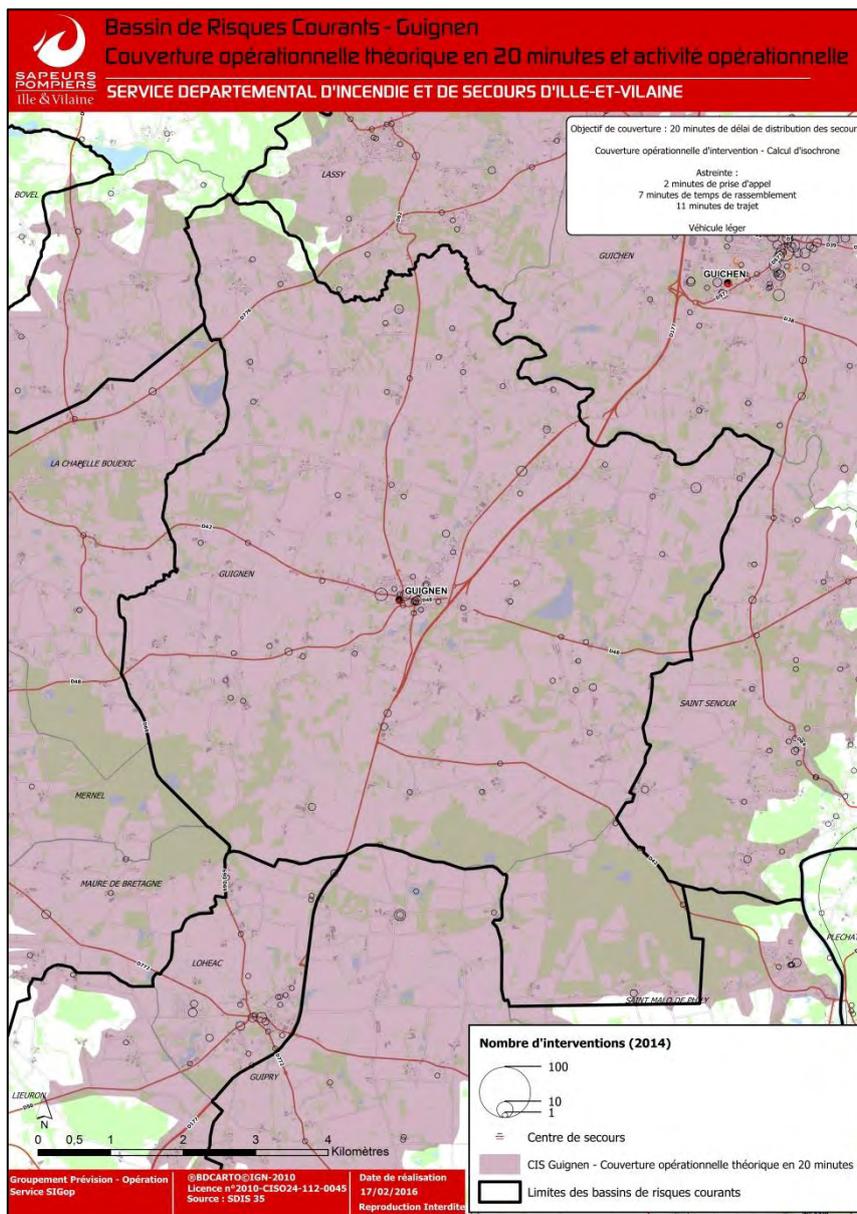
BASSIN DE RISQUES COURANTS GUICHEN



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	366	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	358	97.81%
Hors délais	8	2.19%



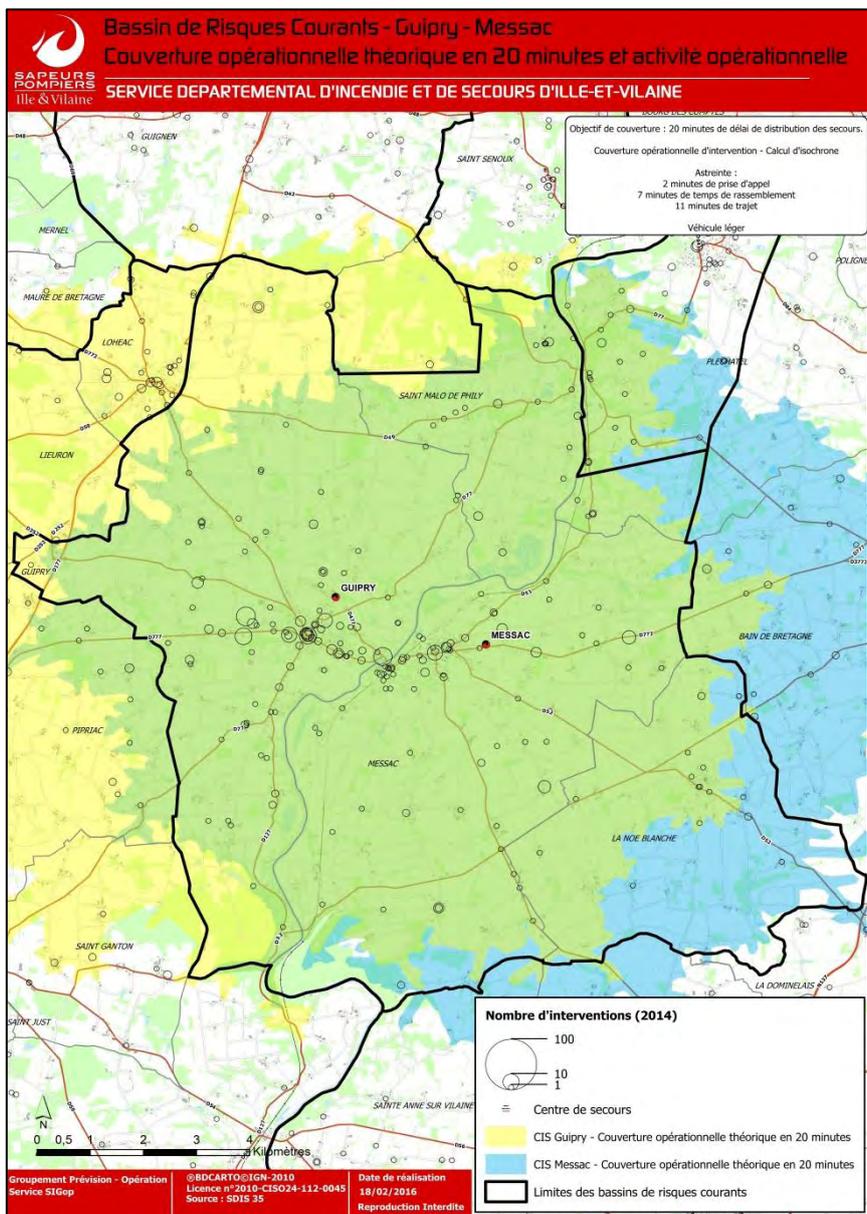
BASSIN DE RISQUES COURANTS GUIGNEN



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	107	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	107	100%



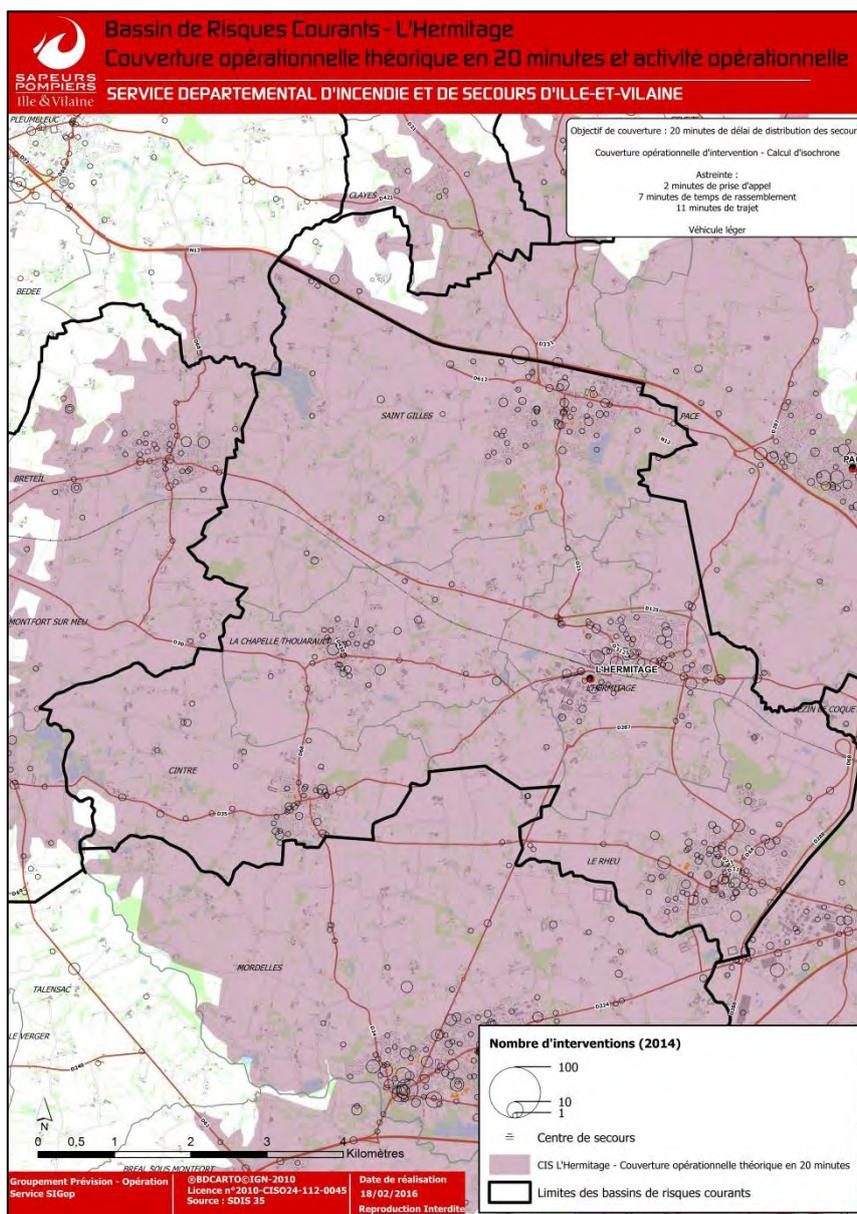
BASSIN DE RISQUES COURANTS GUIPRY – MESSAC



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	397	
INTERVENTIONS COUVERTES DANS LES DELAIS PAR :		
Les 2 CIS	378	95.21%
CIS Guipry	10	2.51%
CIS Messac	9	2.28%



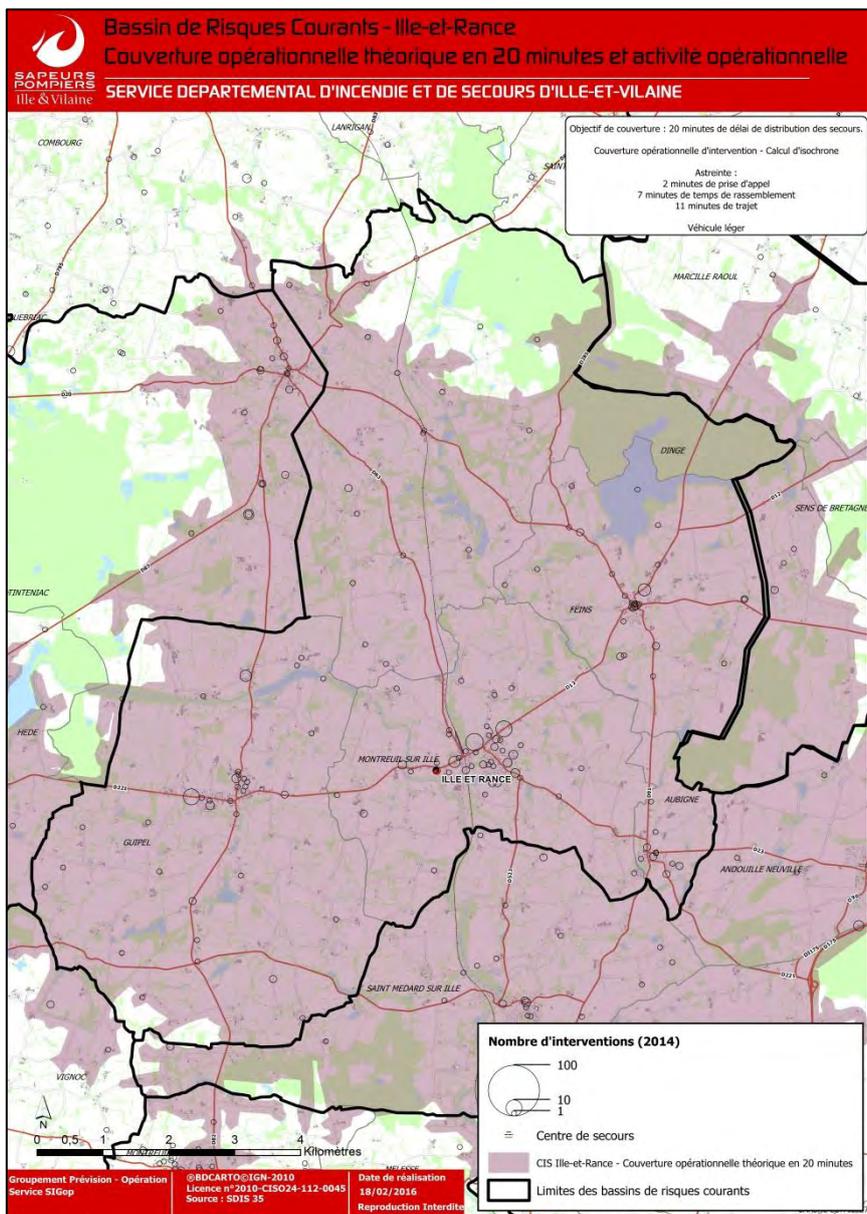
BASSIN DE RISQUES COURANTS L'HERMITAGE



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	482	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	482	100%



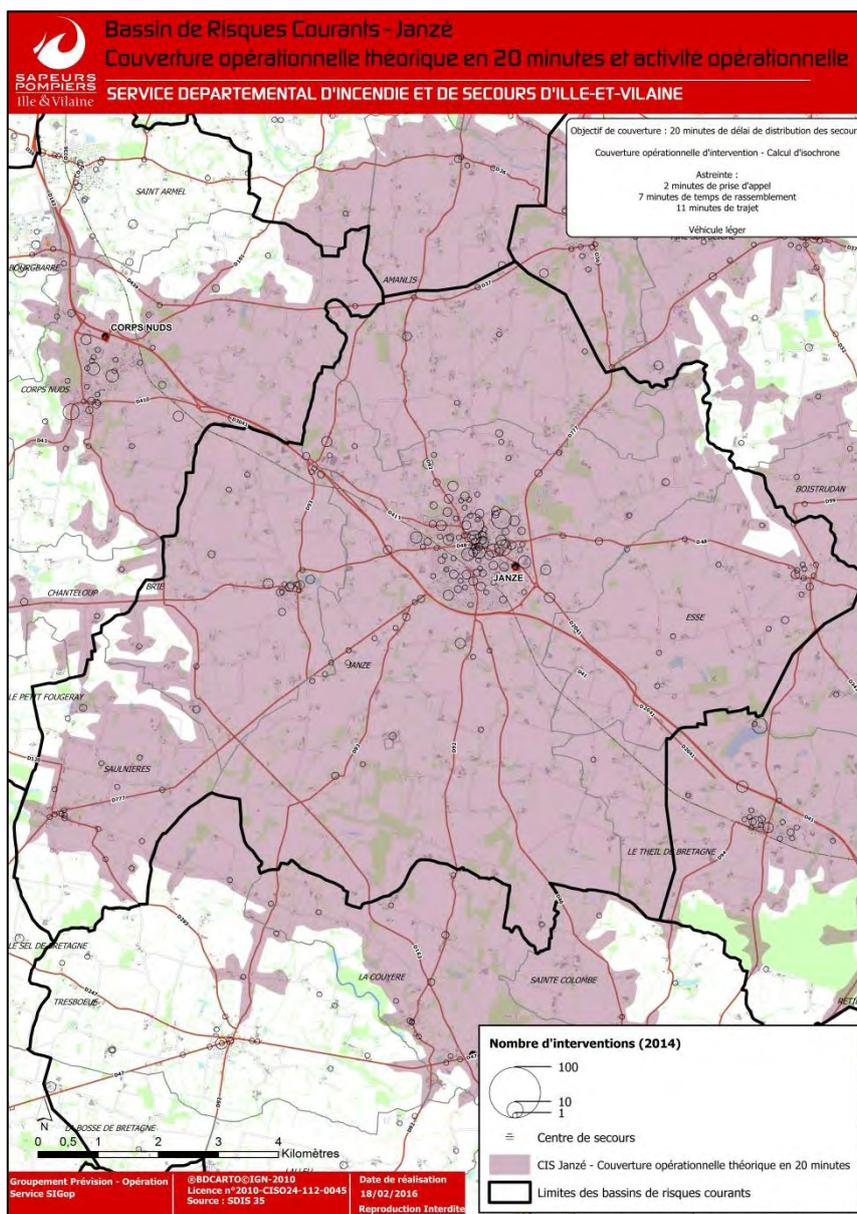
BASSIN DE RISQUES COURANTS ILLE-ET-RANCE



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	213	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	211	99.06%
Hors délais	2	0.94%



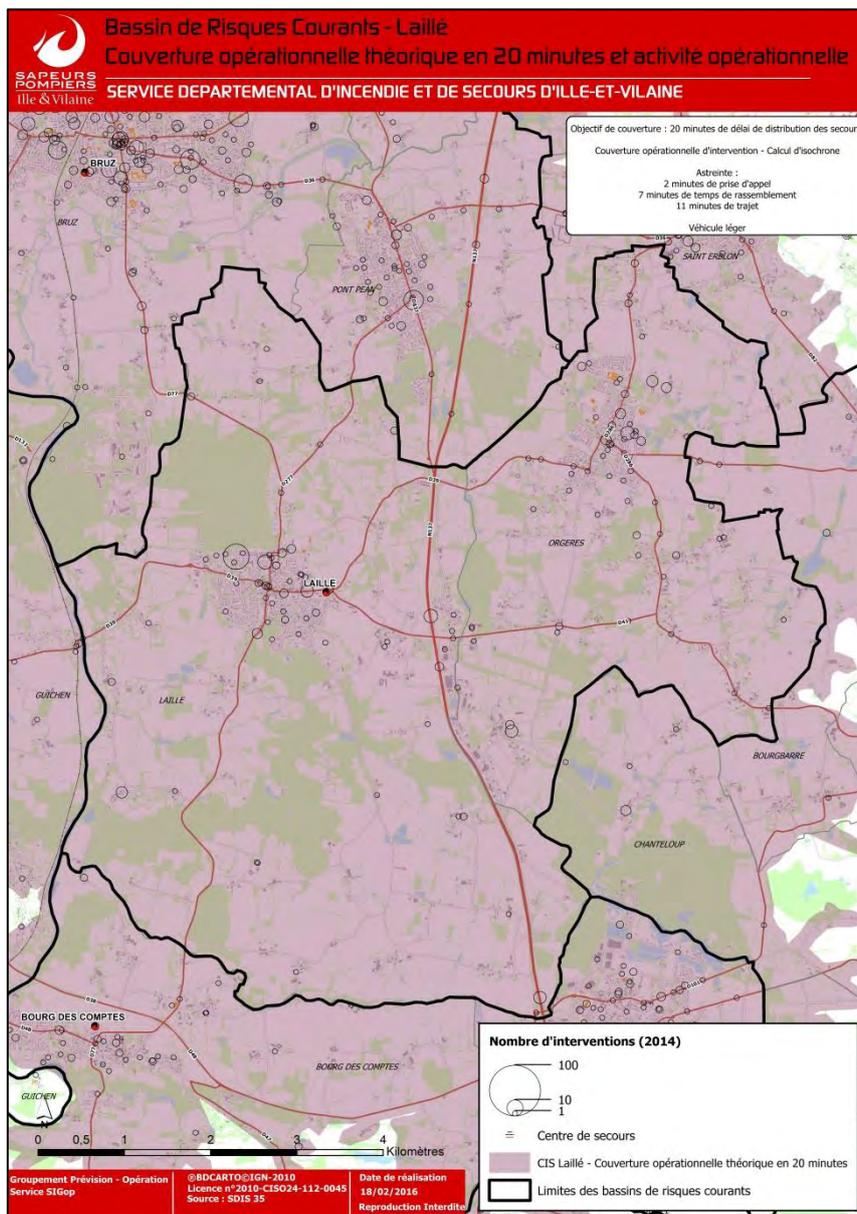
BASSIN DE RISQUES COURANTS JANZÉ



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	387	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	386	99.74%
Hors délais	1	0.26%



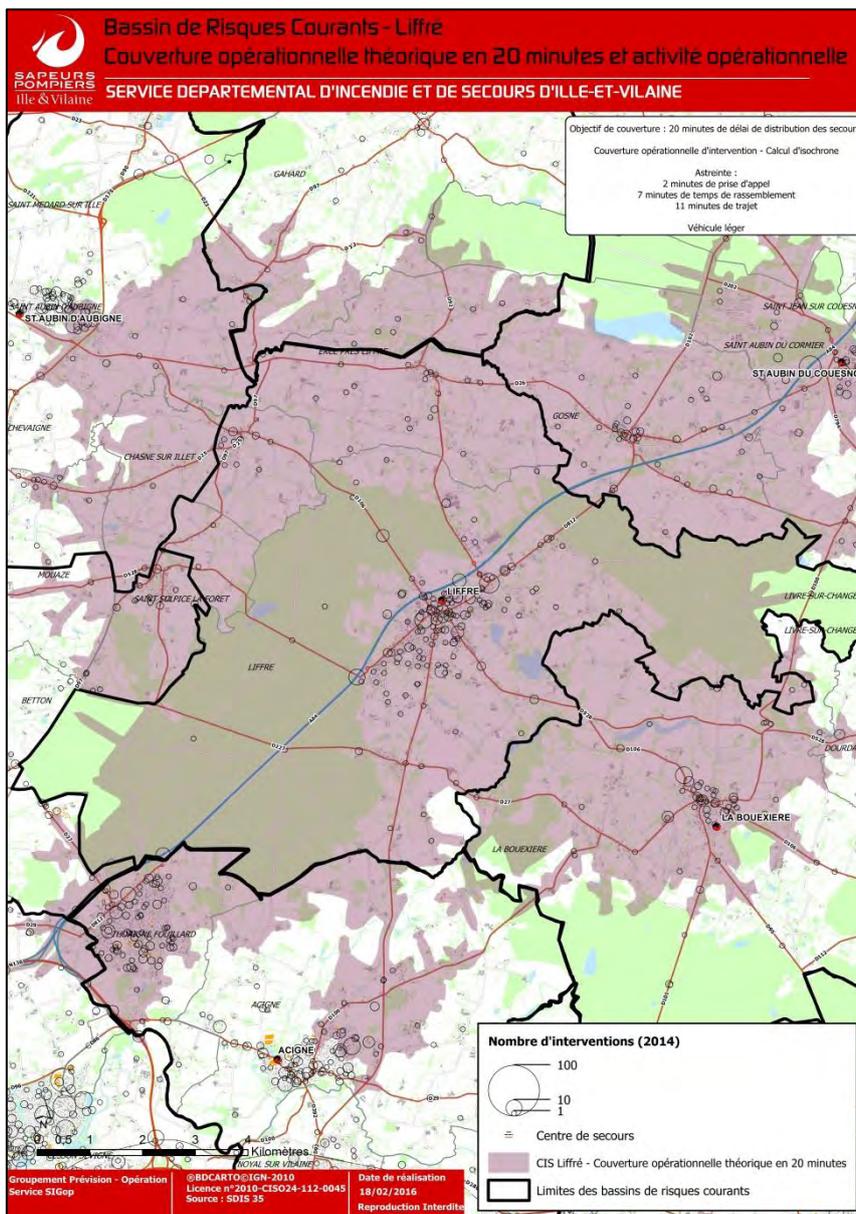
BASSIN DE RISQUES COURANTS LAILLE



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	239	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	239	100%



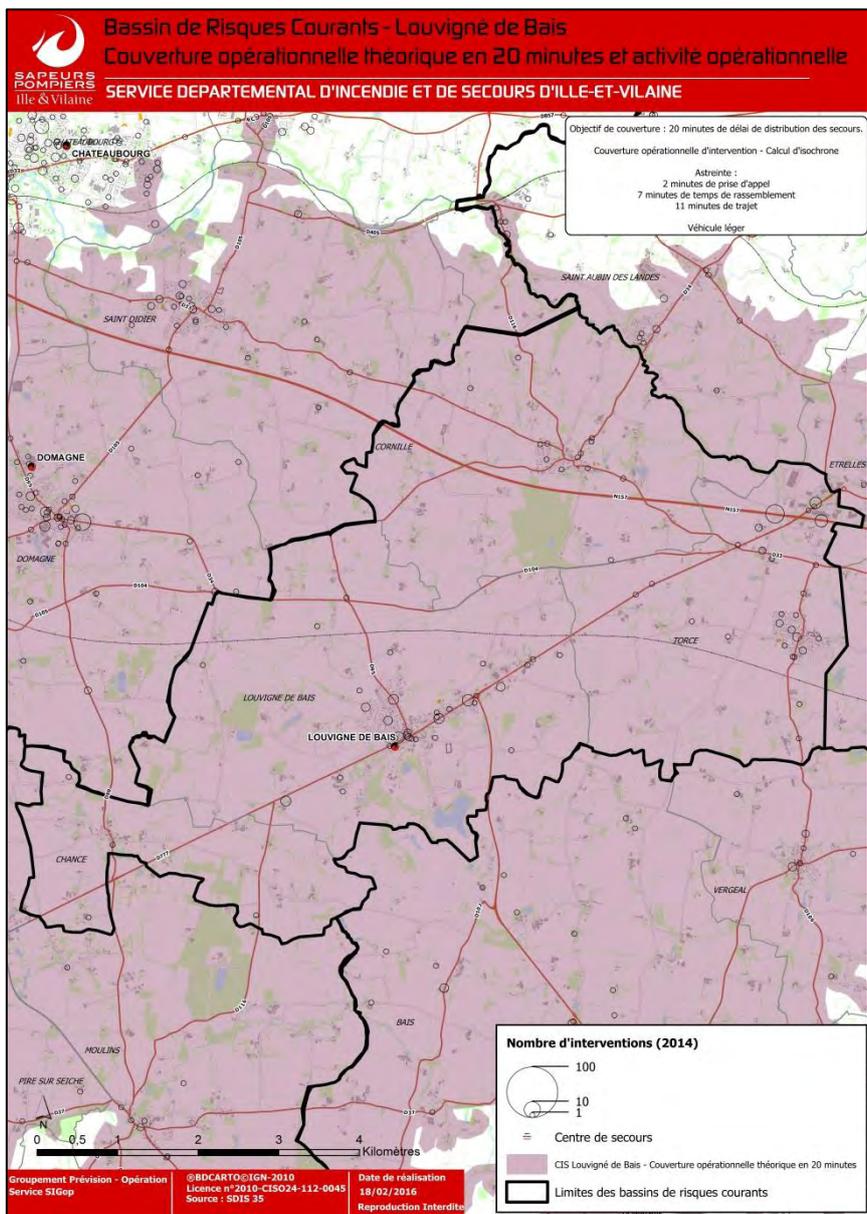
BASSIN DE RISQUES COURANTS LIFFRE



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	317	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	315	99.36%
Hors délais	2	0.64%



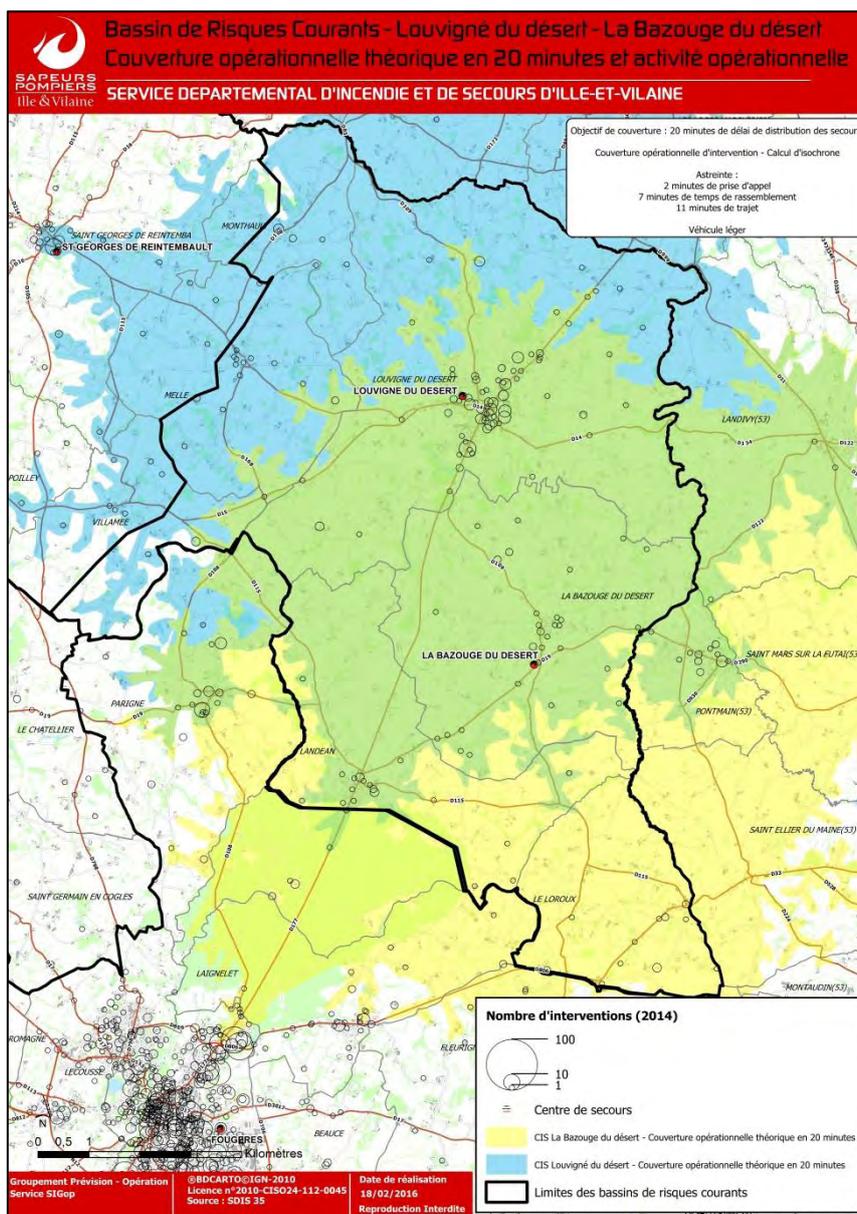
BASSIN DE RISQUES COURANTS LOUVIGNÉ DE BAIS



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	132	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	132	100%



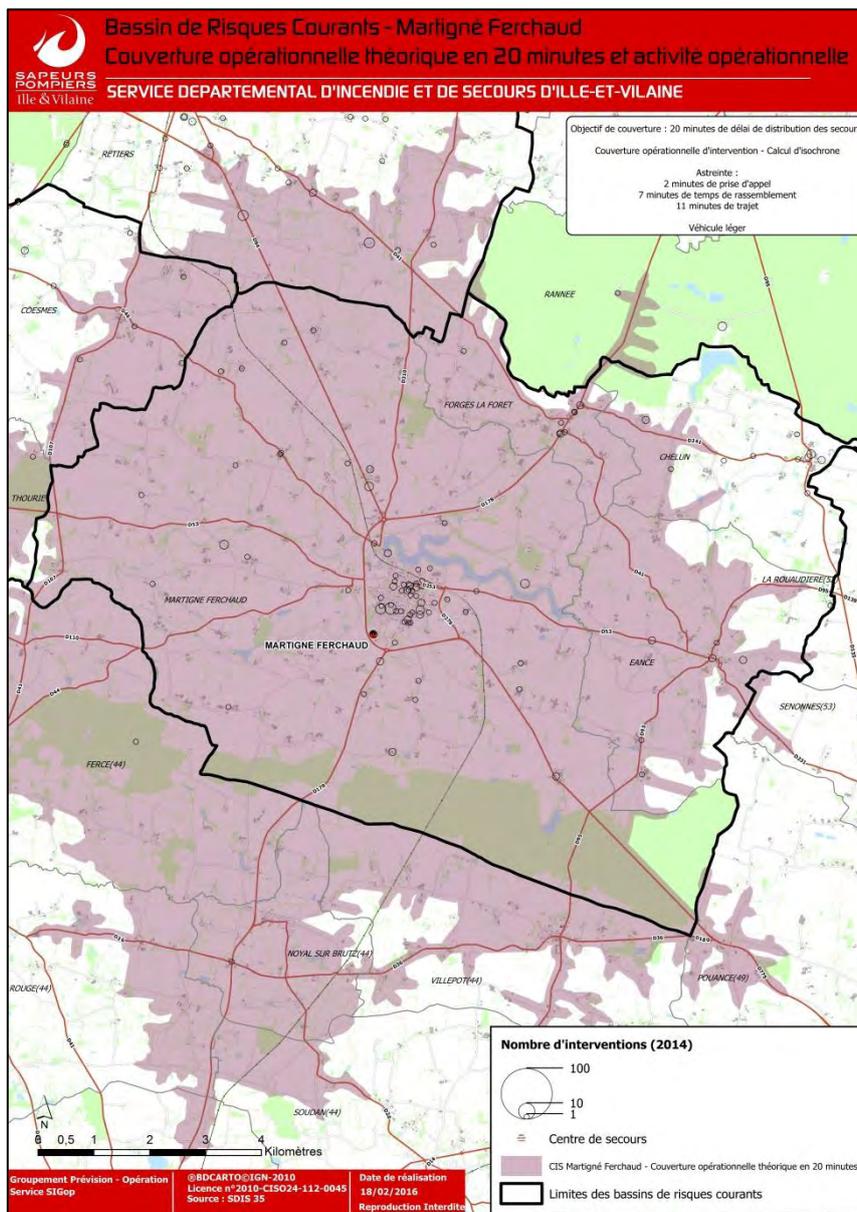
BASSIN DE RISQUES COURANTS LOUVIGNÉ DU DÉSERT – LA BAZOUGE DU DÉSERT



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	250	
INTERVENTIONS COUVERTES DANS LES DELAIS PAR :		
Les 2 CIS	196	78.4%
CIS Louvigné du Désert	34	13.6%
CIS La Bazouge du Désert	20	8%



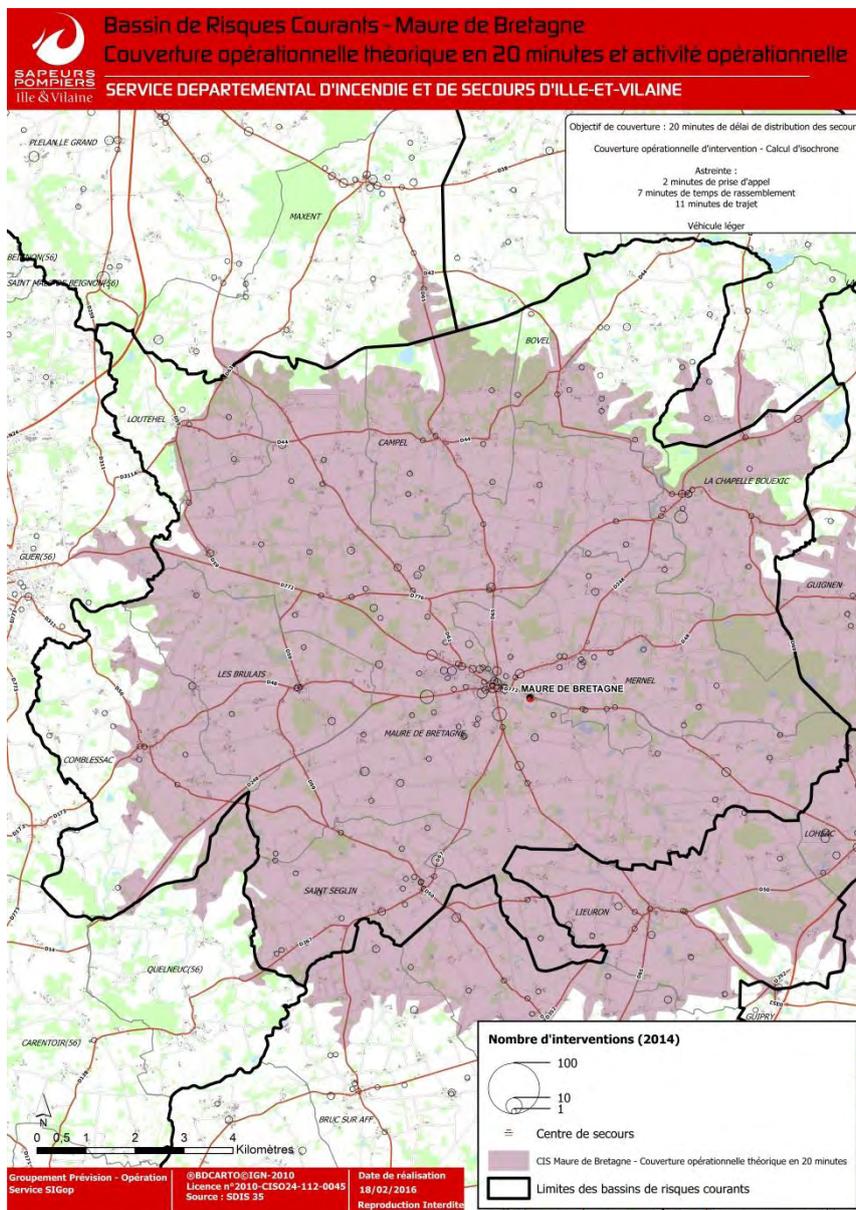
BASSIN DE RISQUES COURANTS MARTIGNÉ FERCHAUD



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	132	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	119	90.15%
Hors délais	13	9.85%



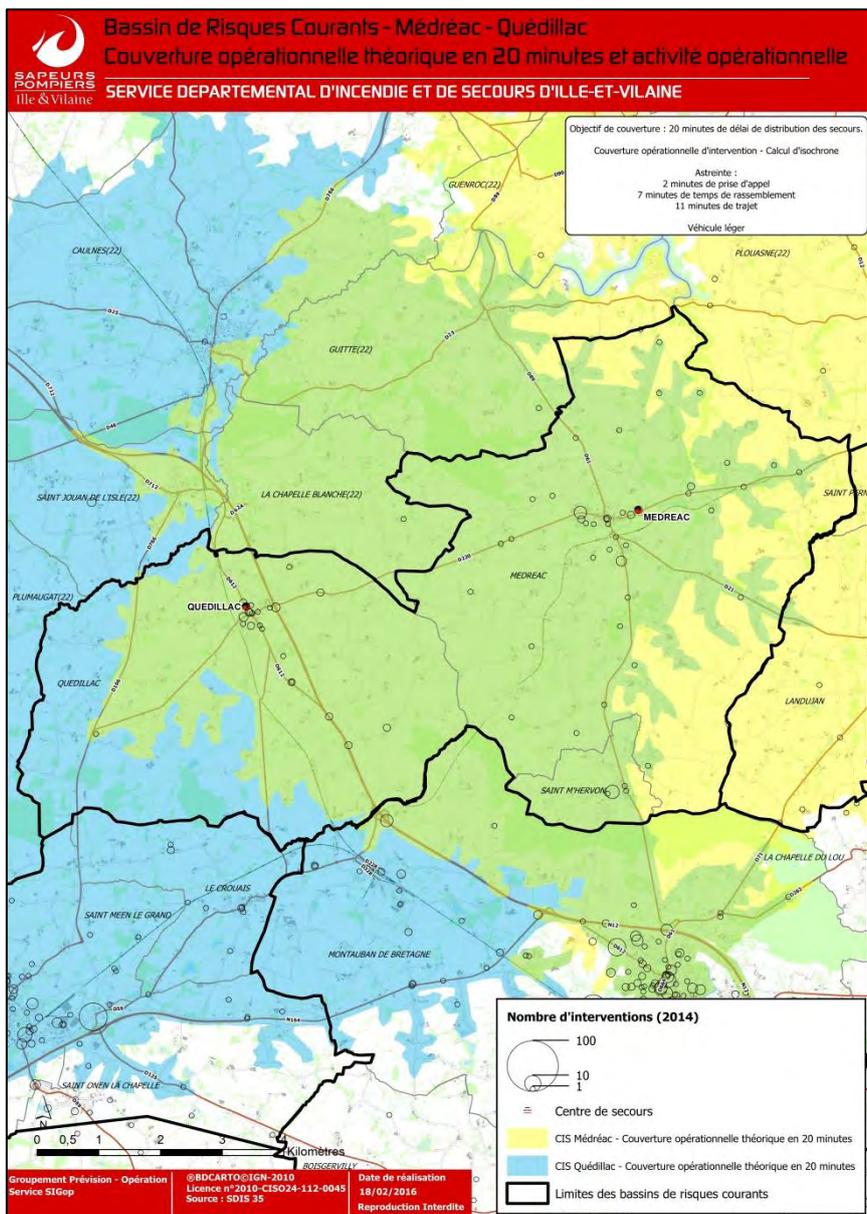
BASSIN DE RISQUES COURANTS MAURE DE BRETAGNE



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	263	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	250	95.05%
Hors délais	13	0.95%



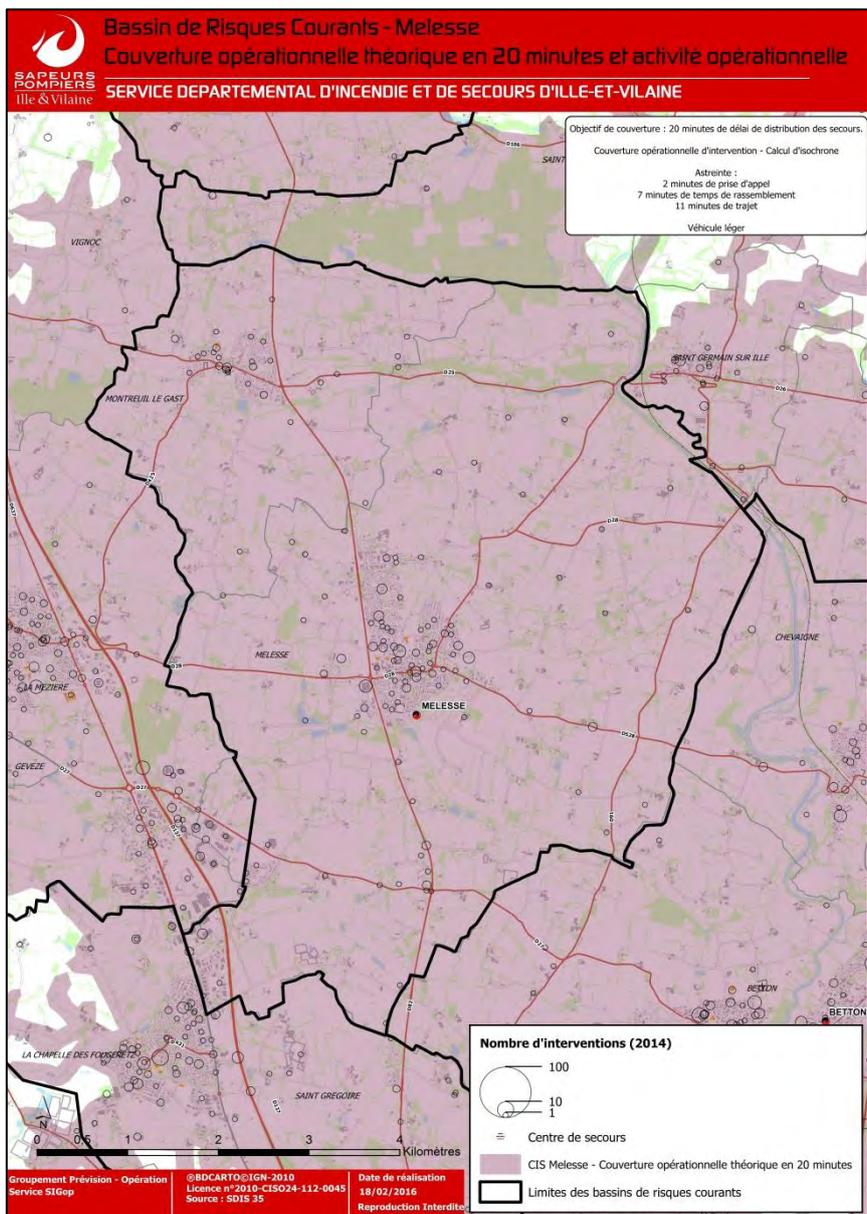
BASSIN DE RISQUES COURANTS MEDREAC – QUEDILLAC



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	100	
INTERVENTIONS COUVERTES DANS LES DELAIS PAR :		
Les 2 CIS	98	98%
CIS Médreac	2	2%



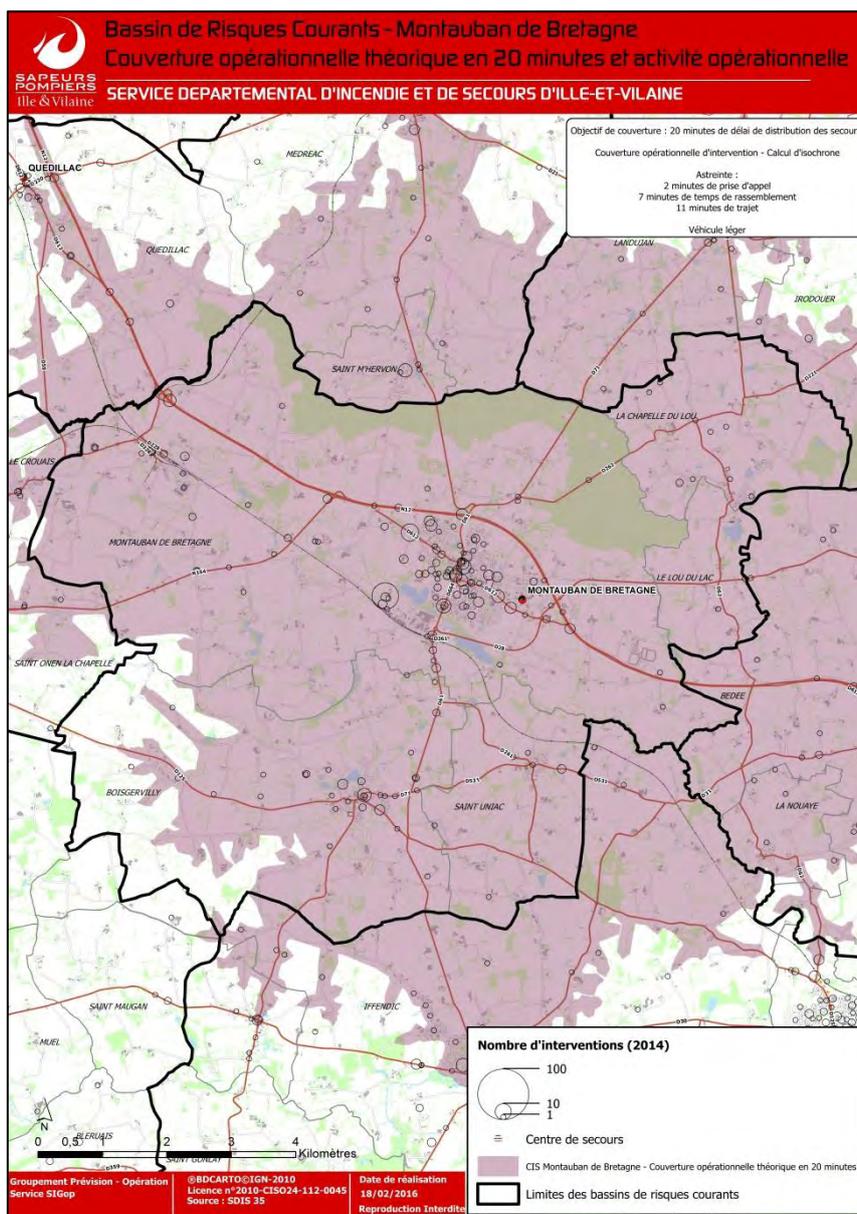
BASSIN DE RISQUES COURANTS MELESSE



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	200	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	200	100%



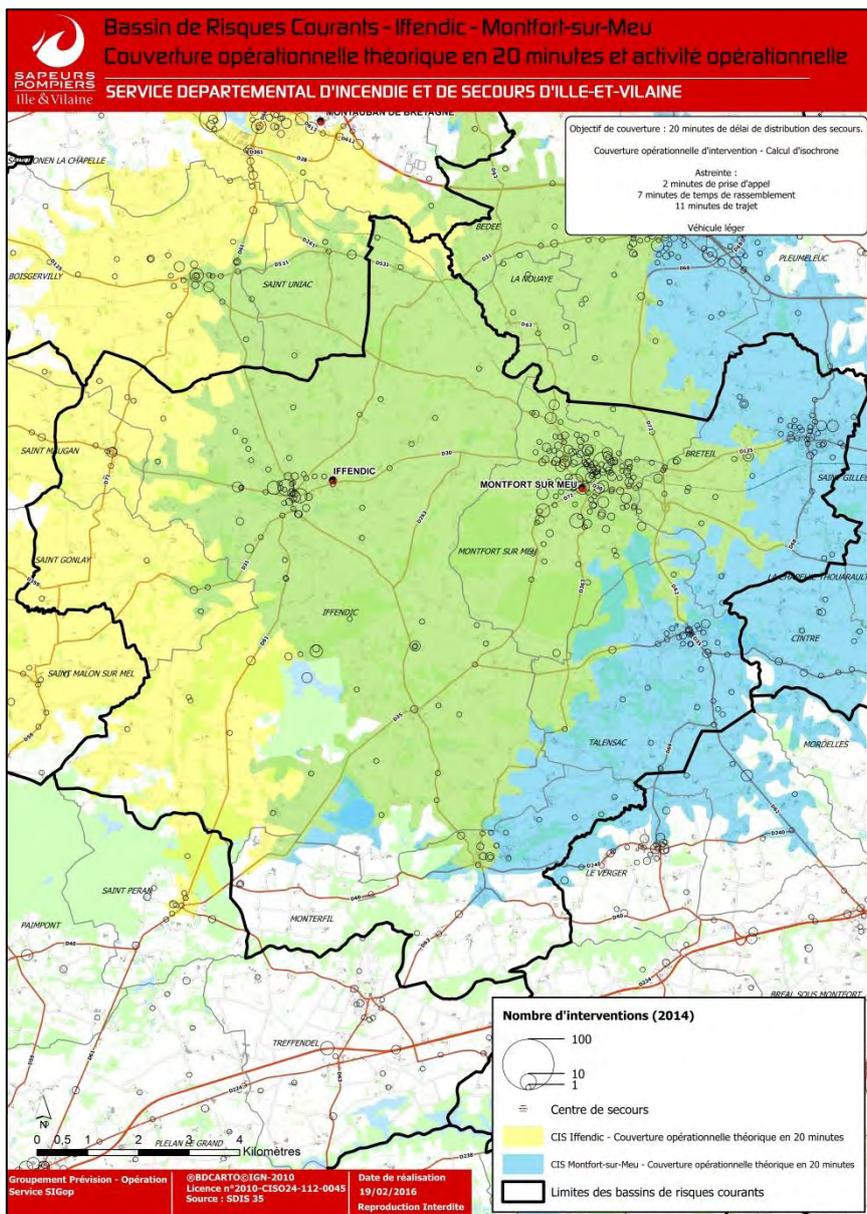
BASSIN DE RISQUES COURANTS MONTAUBAN DE BRETAGNE



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	342	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	341	99.70%
Hors délais	1	0.30%



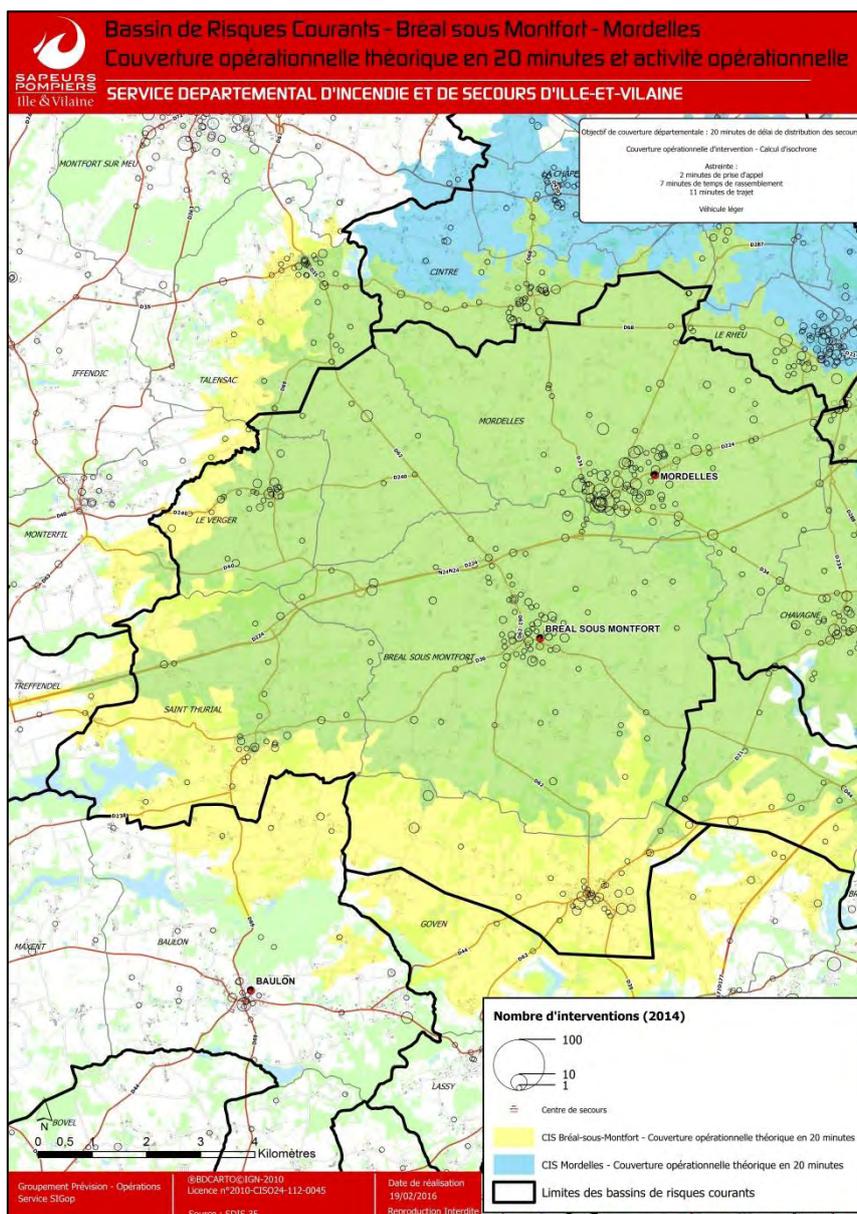
BASSIN DE RISQUES COURANTS MONTFORT SUR MEU – IFFENDIC



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	624	
INTERVENTIONS COUVERTES DANS LES DELAIS PAR :		
Les 2 CIS	479	76.76%
CIS Montfort sur Meu	106	16.98%
CIS Iffendic	27	4.32%
Aucun des 2 CIS	12	1.94%



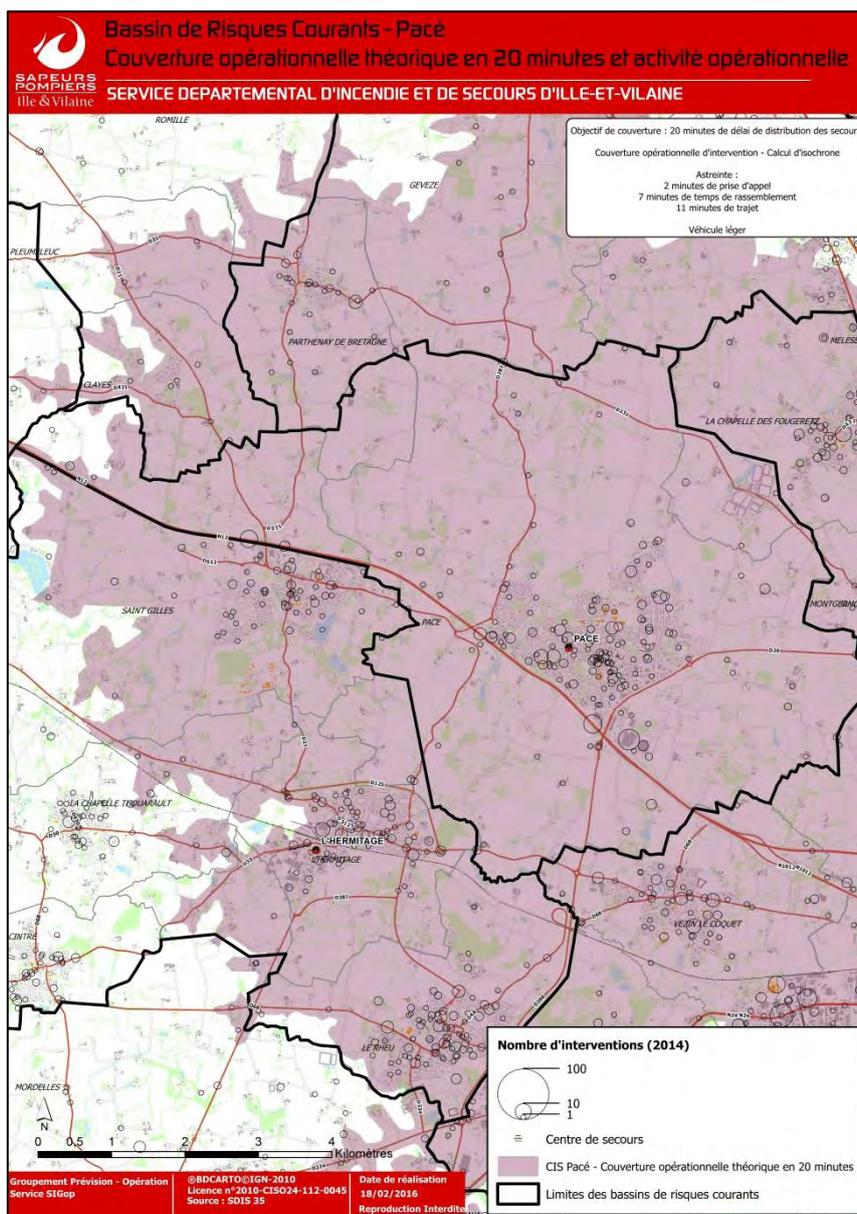
BASSIN DE RISQUES COURANTS MORDELLES – BRÉAL SOUS MONTFORT



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	610	
INTERVENTIONS COUVERTES DANS LES DELAIS PAR :		
Les 2 CIS	528	86.55%
CIS Mordeles	6	0.98%
CIS Bréal sous Montfort	76	12.47%



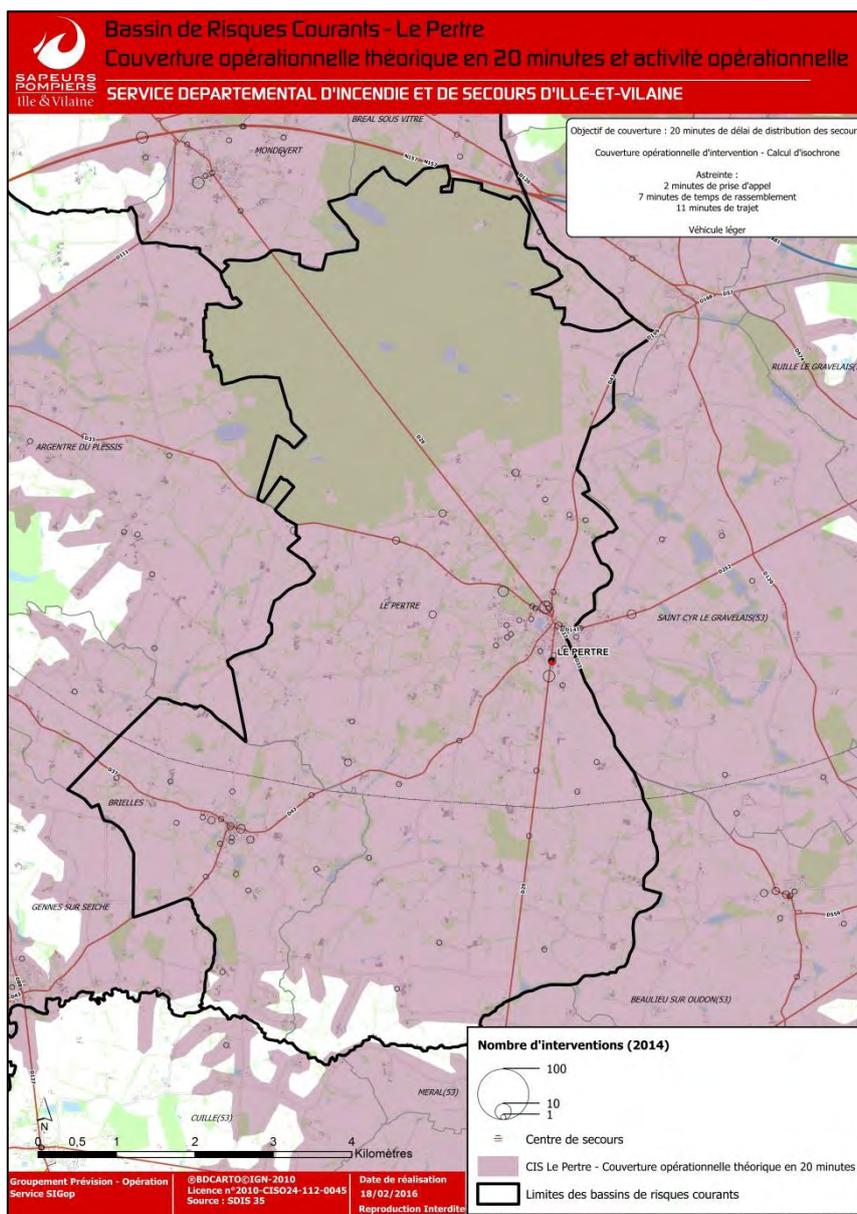
BASSIN DE RISQUES COURANTS PACE



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	332	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	331	99.69%
Hors délais	1	0.31%



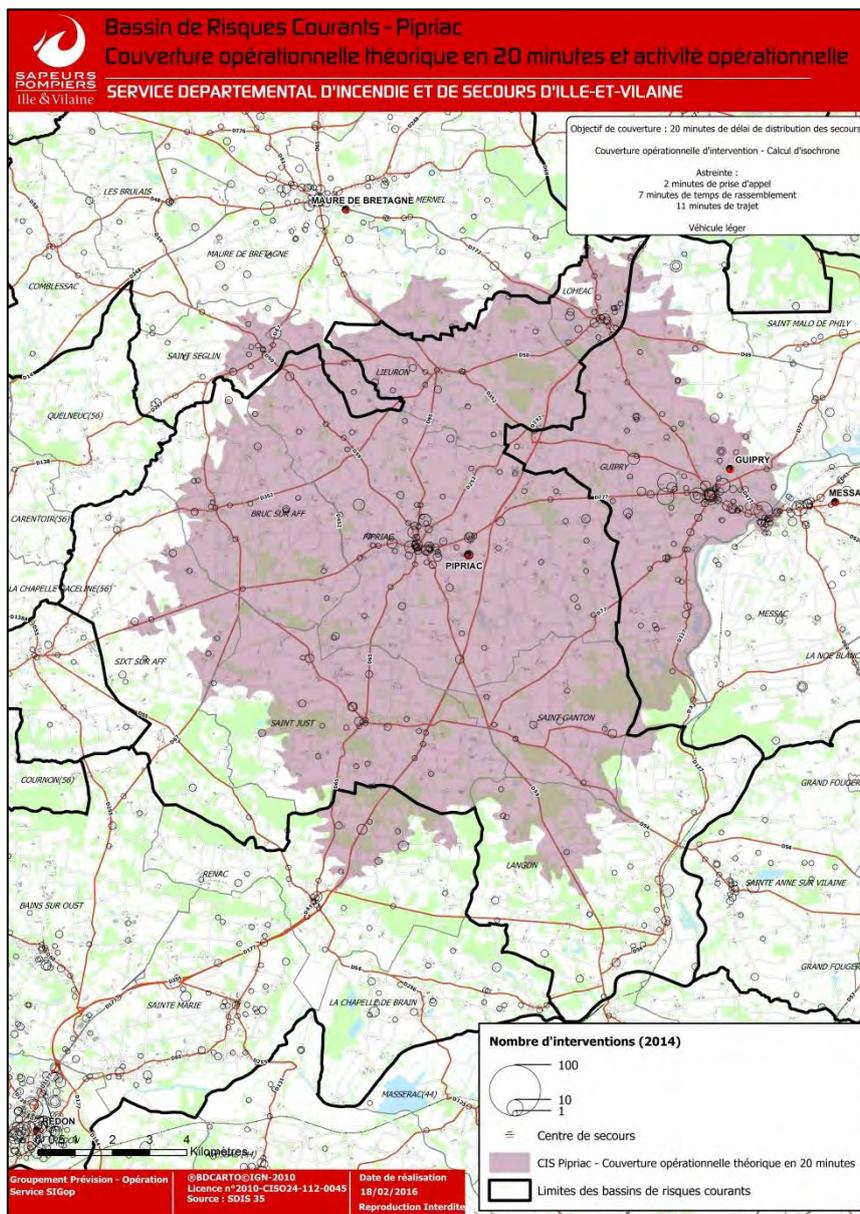
BASSIN DE RISQUES COURANTS LE PERTRE



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	82	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	82	100%



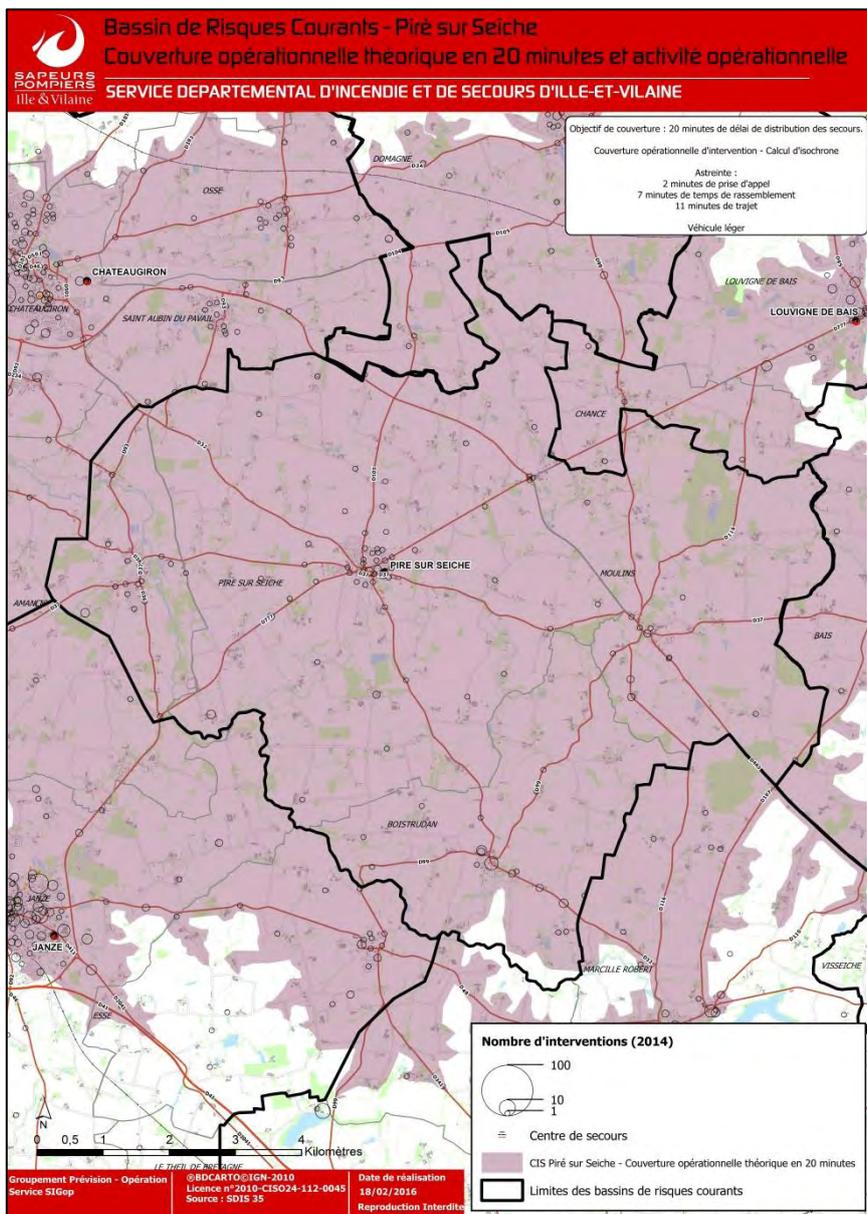
BASSIN DE RISQUES COURANTS PIPRIAC



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	346	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	293	84.68%
Hors délais	53	15.32%



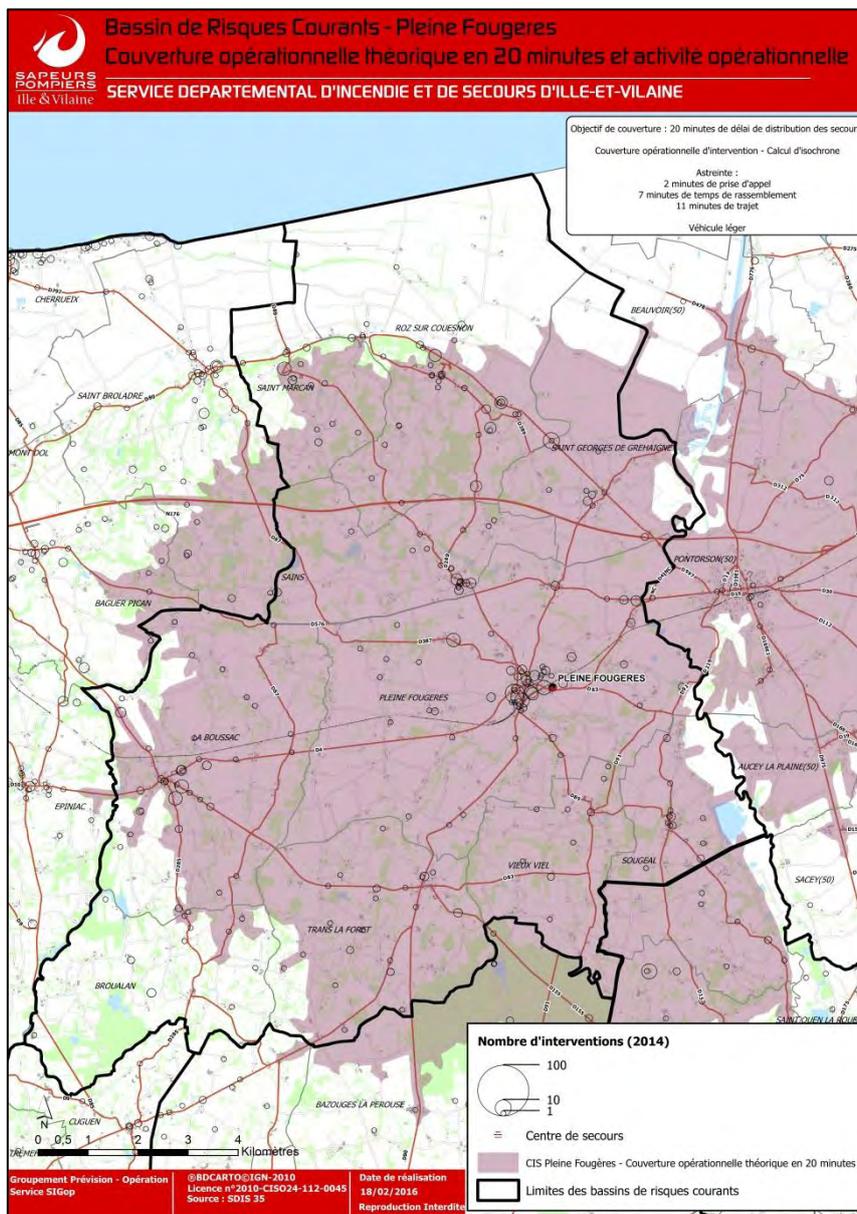
BASSIN DE RISQUES COURANTS PIRÉ SUR SEICHE



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	131	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	131	100%



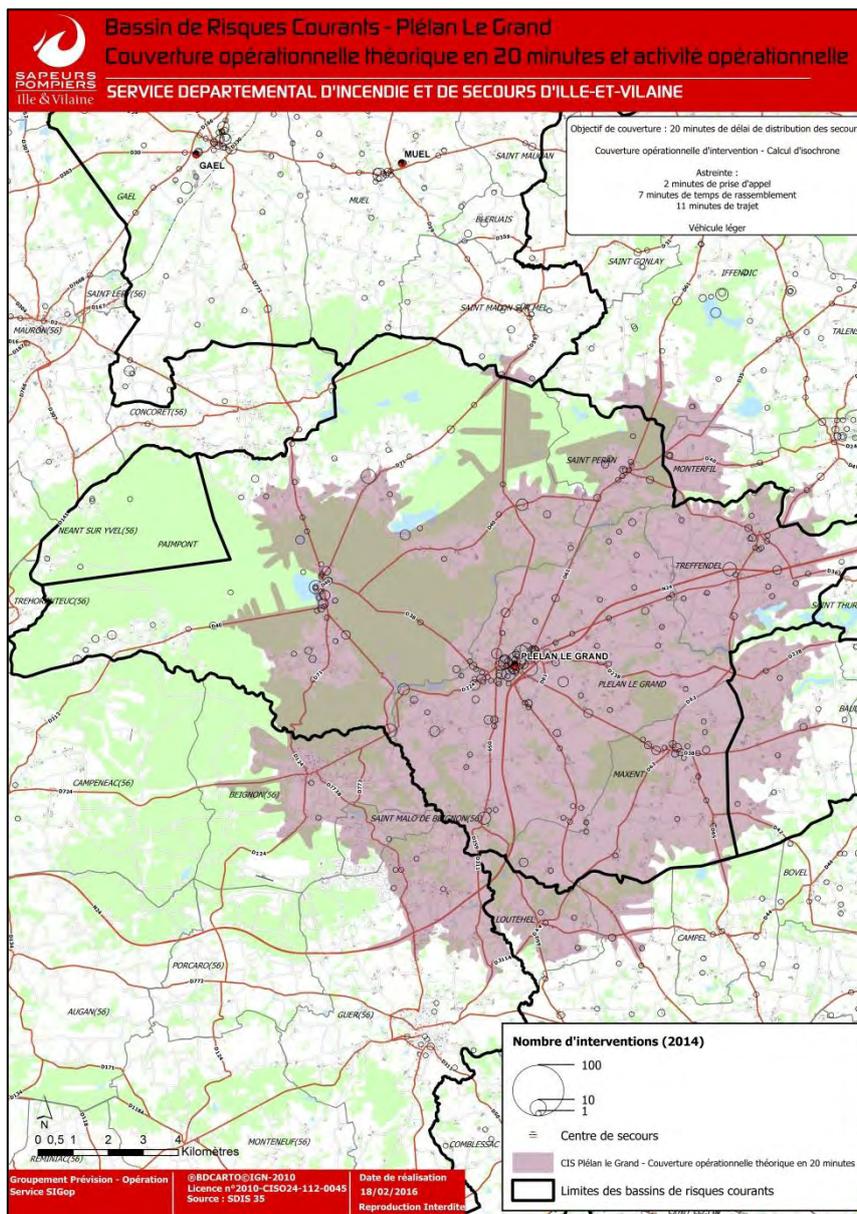
BASSIN DE RISQUES COURANTS PLEINE FOUGERES



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	430	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	399	92.79%
Hors délais	31	7.21%



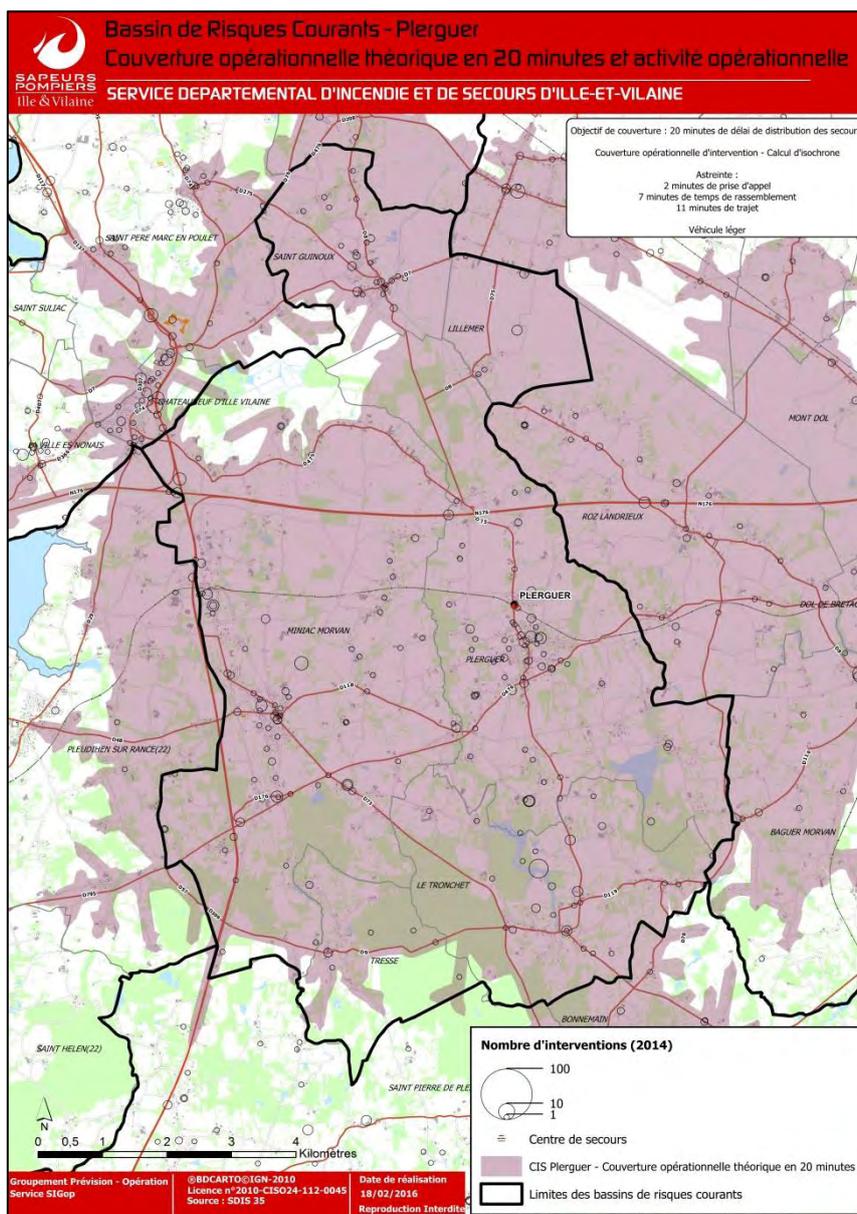
BASSIN DE RISQUES COURANTS PLELAN LE GRAND



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	398	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	371	93.21%
Hors délais	27	6.79%



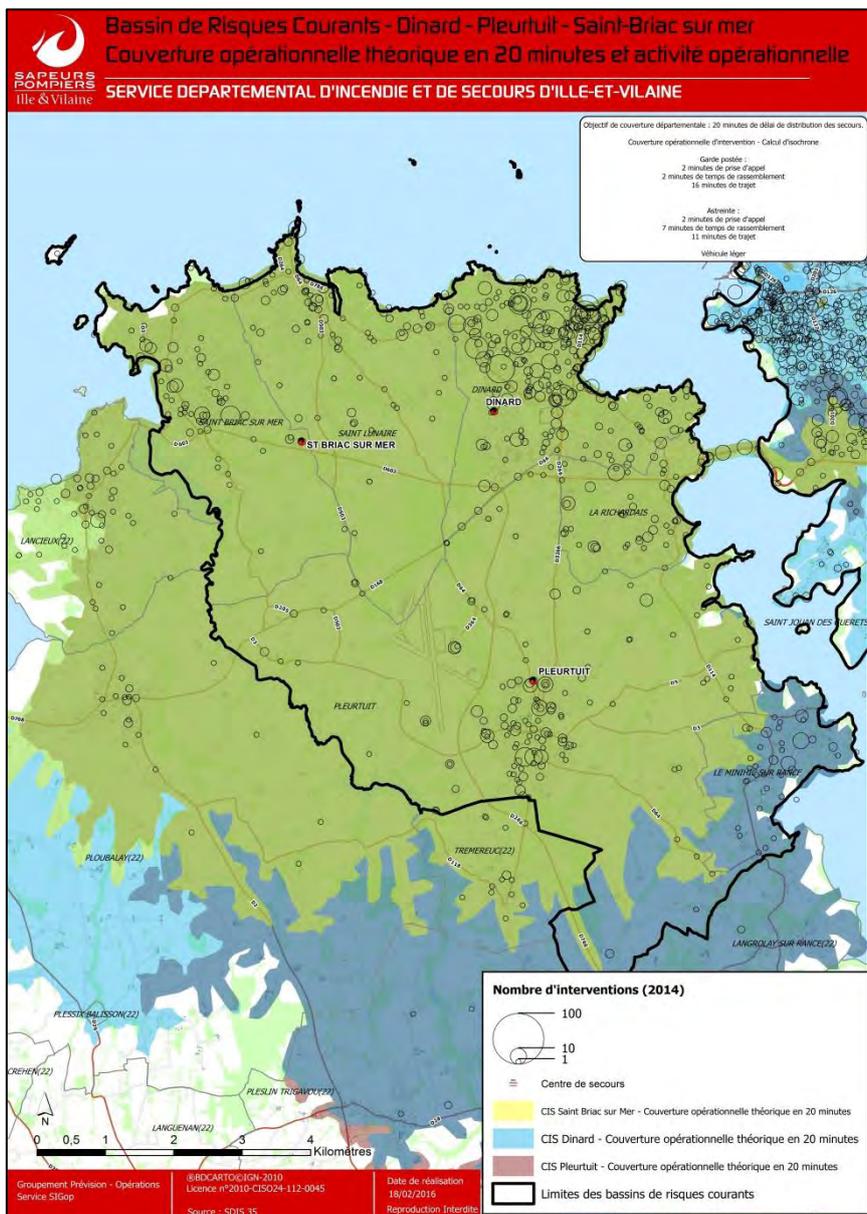
BASSIN DE RISQUES COURANTS PLERGUER



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	348	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	348	100%



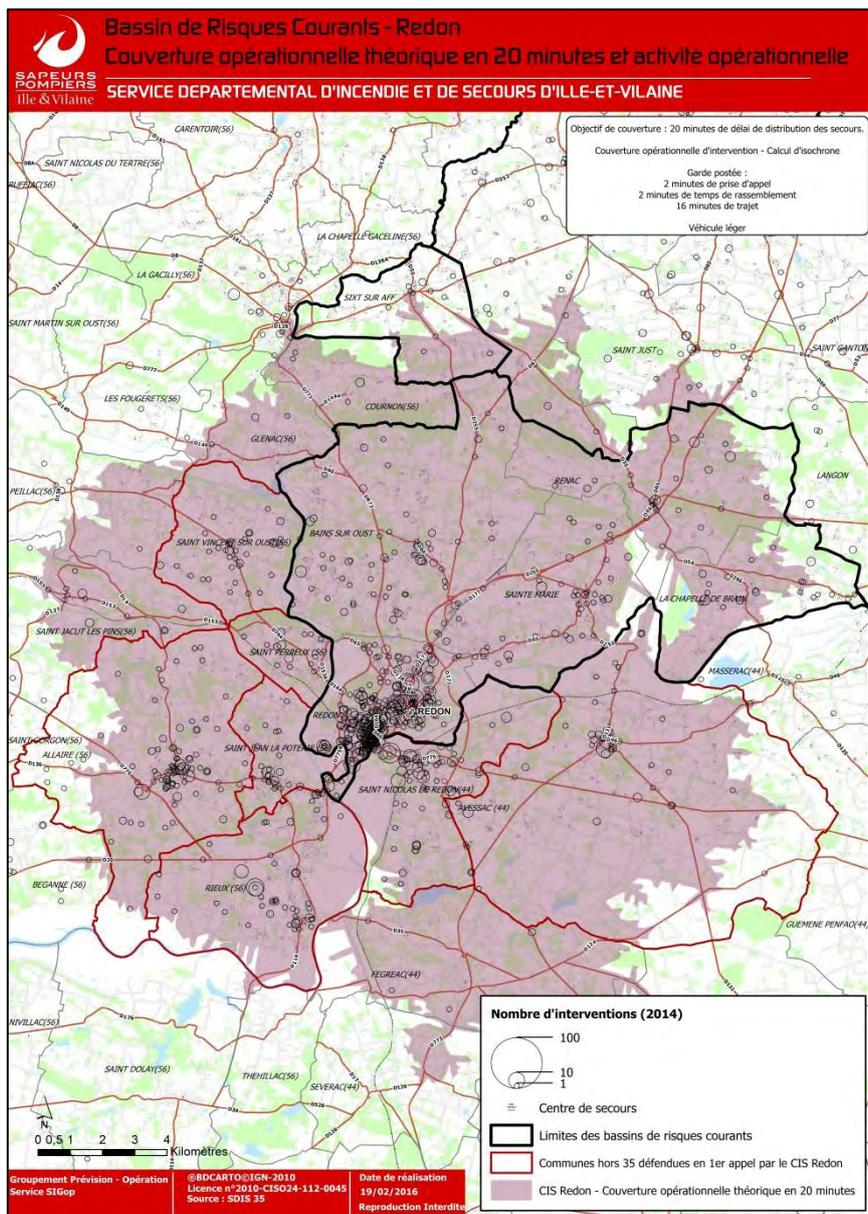
BASSIN DE RISQUES COURANTS RANCE RIVE GAUCHE



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	1537	
INTERVENTIONS COUVERTES DANS LES DELAIS PAR :		
Les 3 CIS	1472	95.77%
CIS Dinard et CIS Pleurtuit	65	4.23%



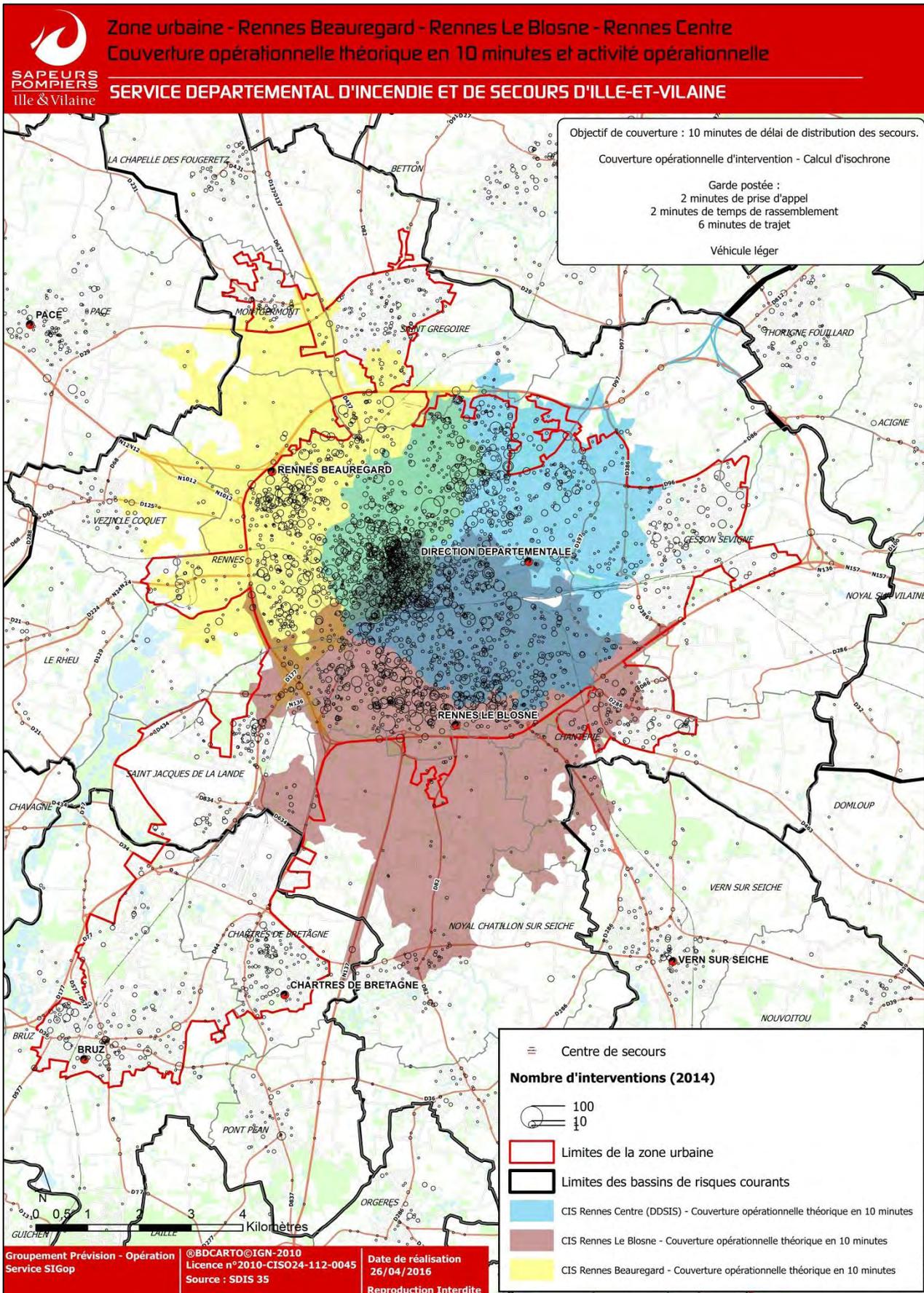
BASSIN DE RISQUES COURANTS REDON



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	1575	
Total interventions (35)	995	63.17%
Total interventions (Hors 35)	580	36.83%
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	1561	99.11%
Hors délais)	14	0.89%
Dans les délais (35)	987	99.19%
Hors délais (35)	8	0.81%
Dans les délais (Hors 35)	574	98.96%
Hors délais (Hors 35)	6	1.04%



BASSIN DE RISQUES COURANTS RENNES (PROSPECTIVE IMPLANTATION CIS RENNES CENTRE)

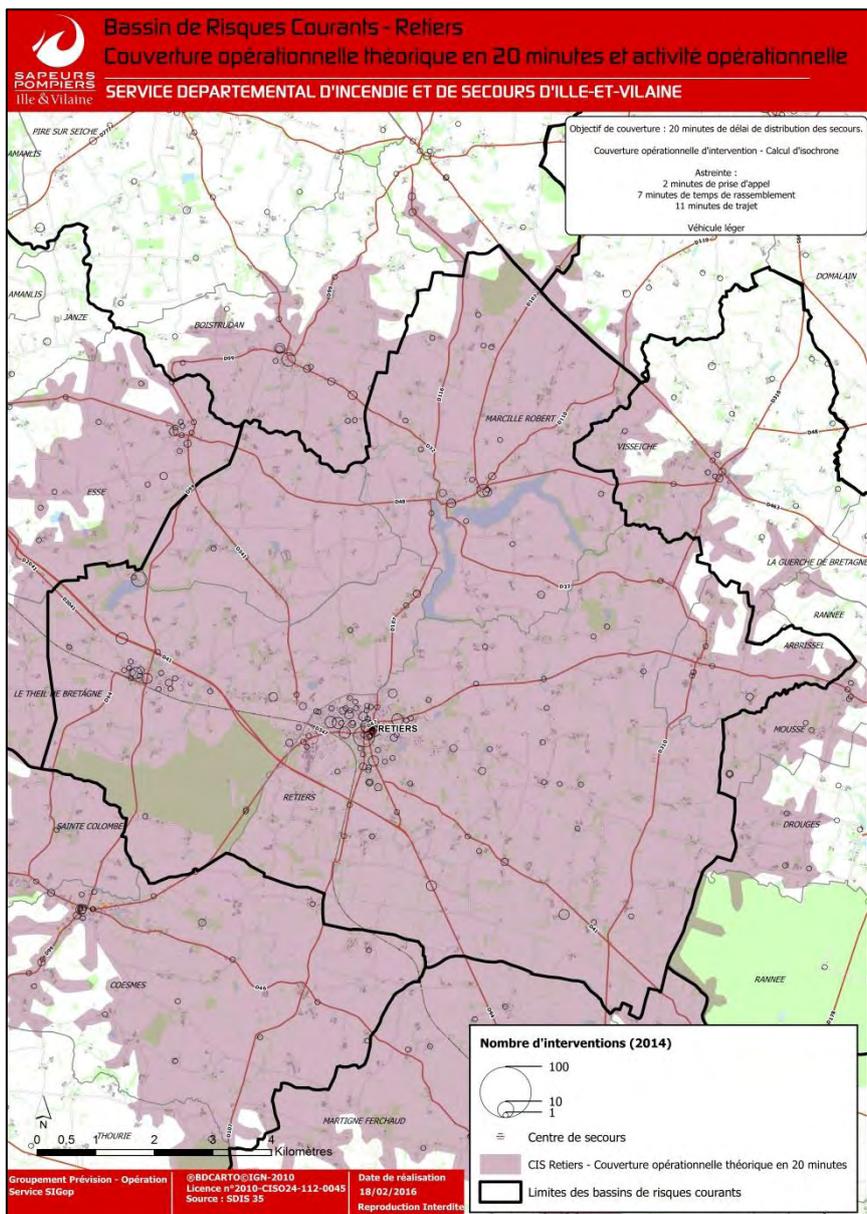




	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	14708	
Total interventions zone urbaine	12343	
Total interventions zone sensible	1468	
Total interventions zone à 20 minutes	897	
ZONE SENSIBLE		
COUVERTURE A 10 MINUTES - INTERVENTIONS COUVERTES DANS LES DELAIS PAR :	1468	
Par les 3 CIS	826	
CIS Rennes Centre et CIS Rennes Beauregard	642	
ZONE URBAINE – ZONE SENSIBLE		
COUVERTURE A 10 MINUTES - INTERVENTIONS COUVERTES DANS LES DELAIS PAR :	13811	
Par les 3 CIS	2231	
CIS Rennes Centre et CIS Rennes Le Blosne	2695	
CIS Rennes Centre et CIS Rennes Beauregard	2443	
CIS Rennes Beauregard et CIS Rennes Le Blosne	174	
CIS Rennes Centre	1422	
CIS Rennes Le Blosne	1996	
CIS Rennes Beauregard	1923	
Aucun des 3 CIS	927	
HORS ZONE URBAINE		
COUVERTURE A 20 MINUTES - INTERVENTIONS COUVERTES DANS LES DELAIS PAR :	897	
Par les 3 CIS	807	
CIS Rennes Centre et CIS Rennes Le Blosne	58	
CIS Rennes Centre et CIS Rennes Beauregard	17	
CIS Rennes Beauregard et CIS Rennes Le Blosne	2	
CIS Rennes Beauregard	1	
CIS Rennes Le Blosne	12	



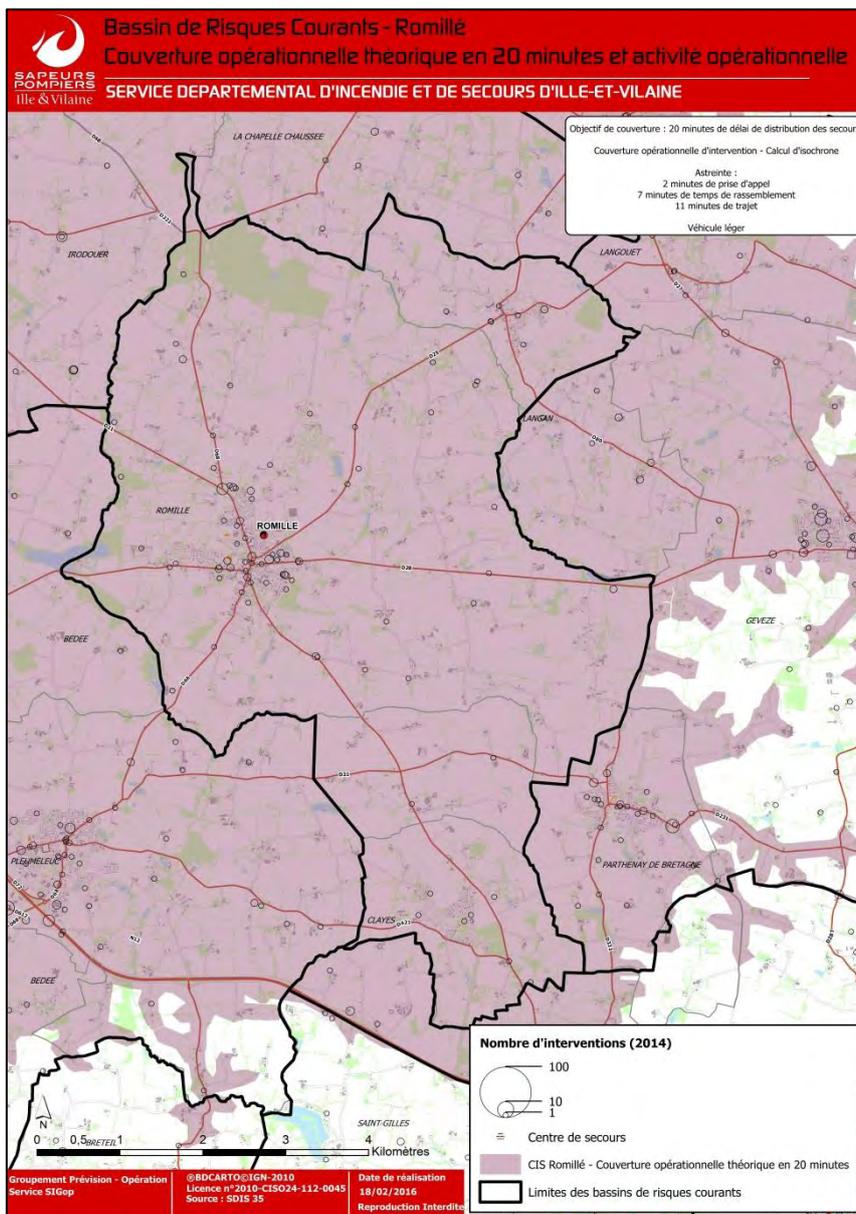
BASSIN DE RISQUES COURANTS RETIERS



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	250	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	250	100%



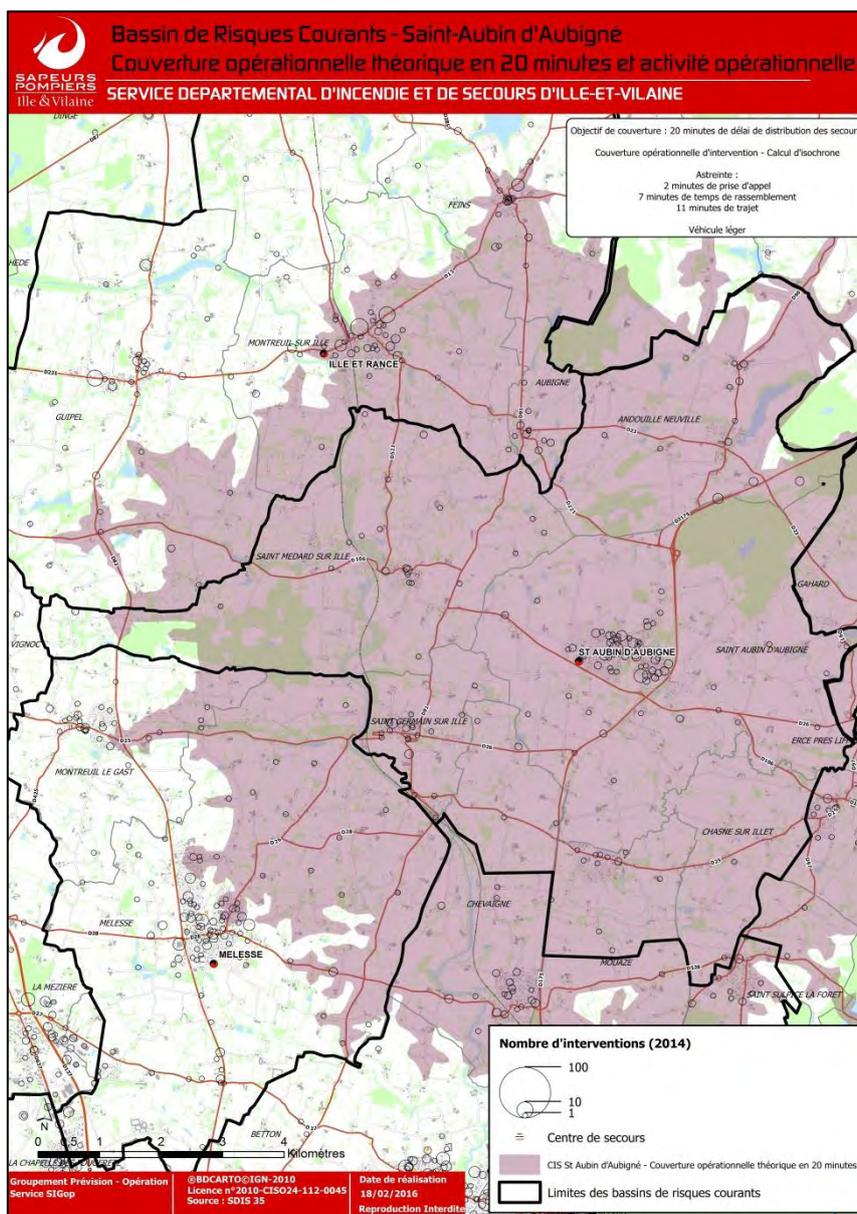
BASSIN DE RISQUES COURANTS ROMILLE



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	109	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	109	100%



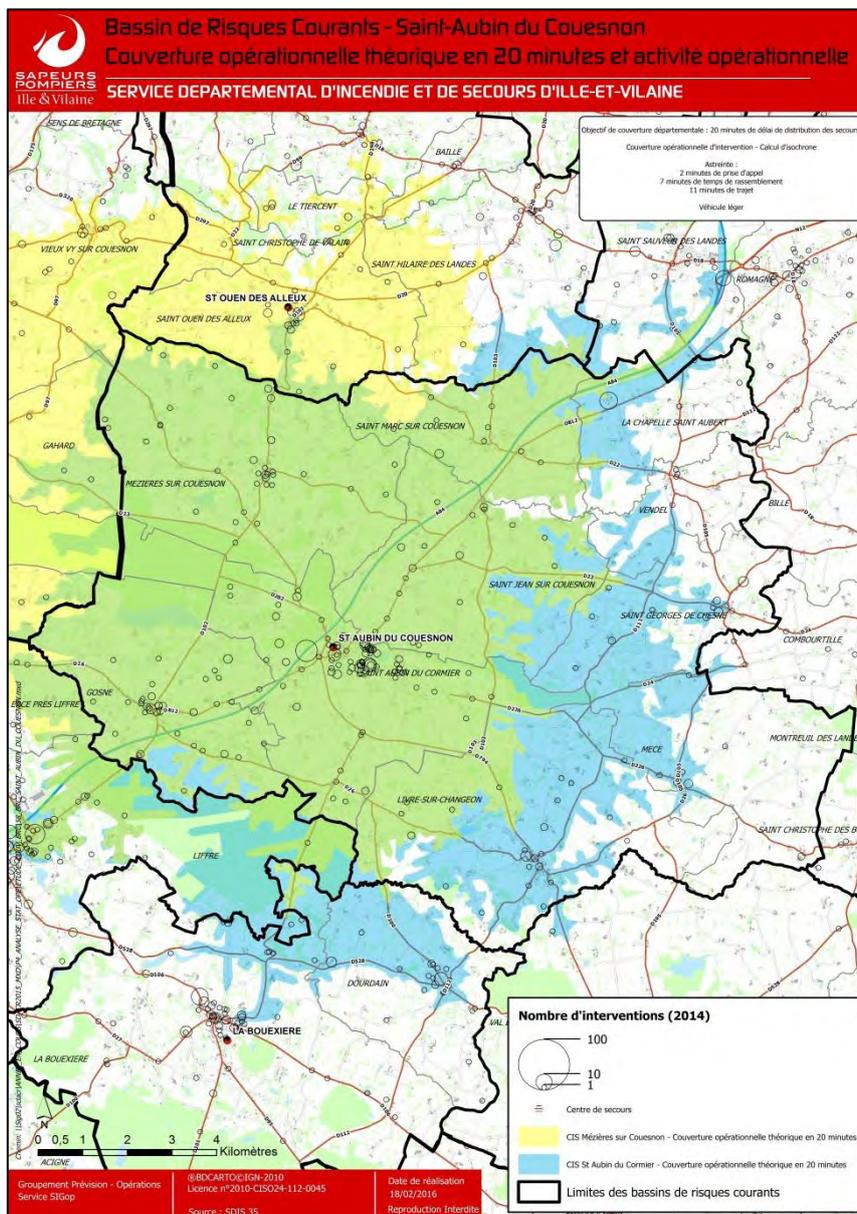
BASSIN DE RISQUES COURANTS SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	213	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	211	99.06%
Hors délais	2	0.94%



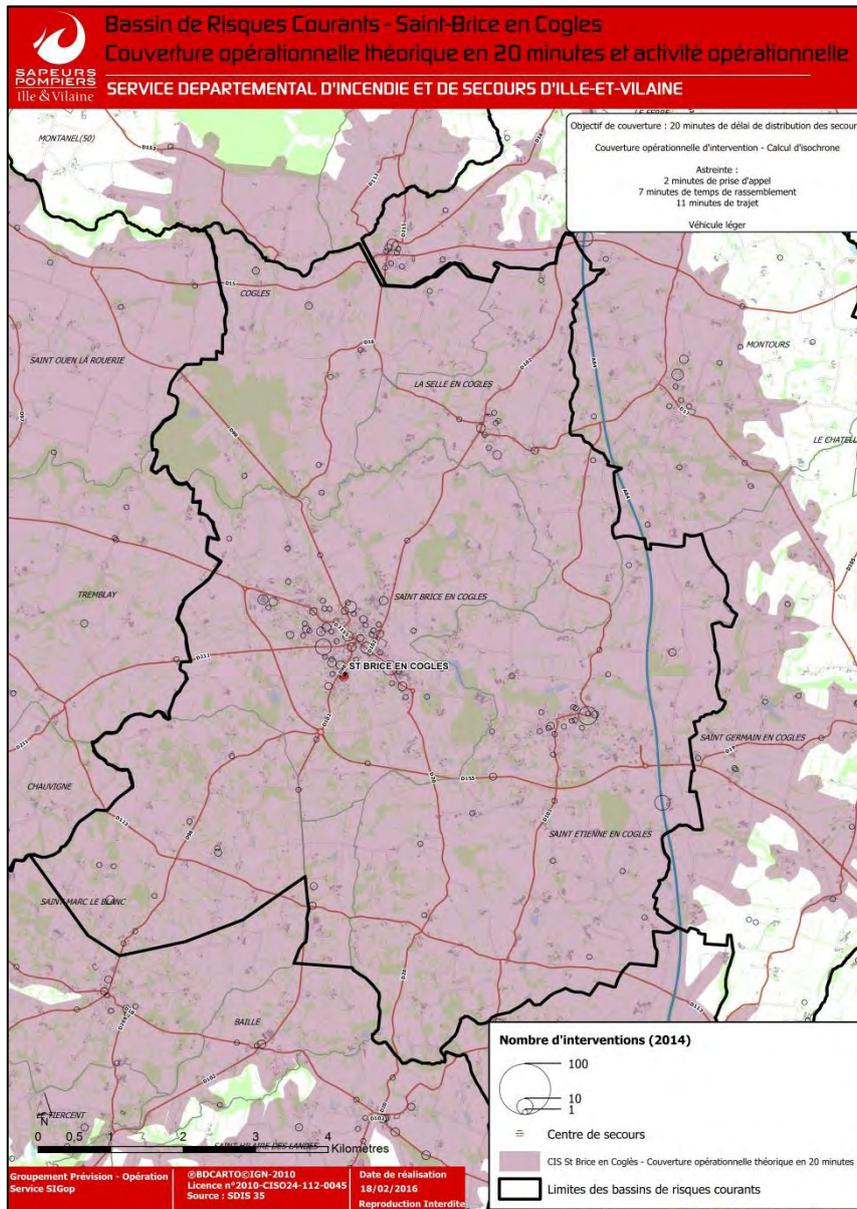
BASSIN DE RISQUES COURANTS SAINT AUBIN DU COUESNON



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	358	
INTERVENTIONS COUVERTES DANS LES DELAIS PAR :		
Les 2 CIS	284	79.32%
CIS Saint Aubin du Cormier	59	16.48%
Aucun des 2 CIS	15	4.2%



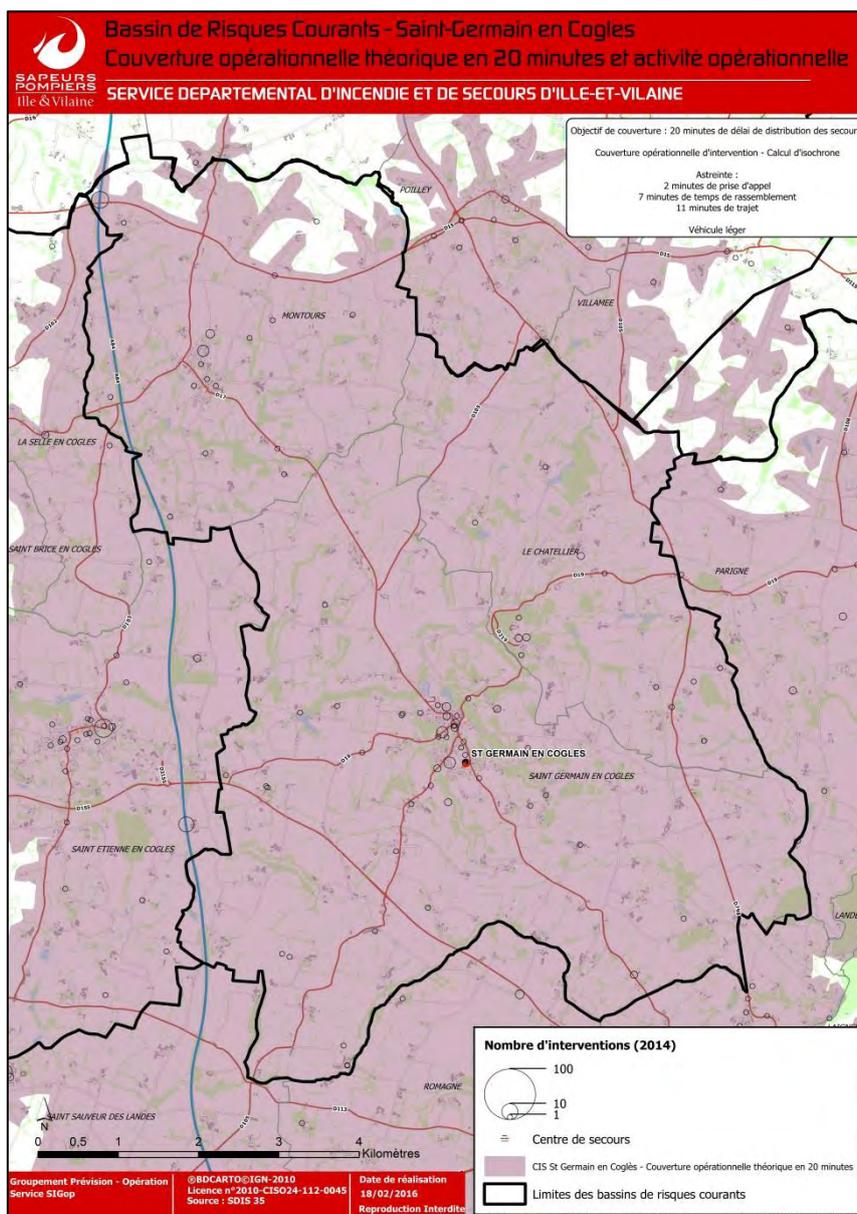
BASSIN DE RISQUES COURANTS SAINT BRICE EN COGLES



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	181	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	181	100%



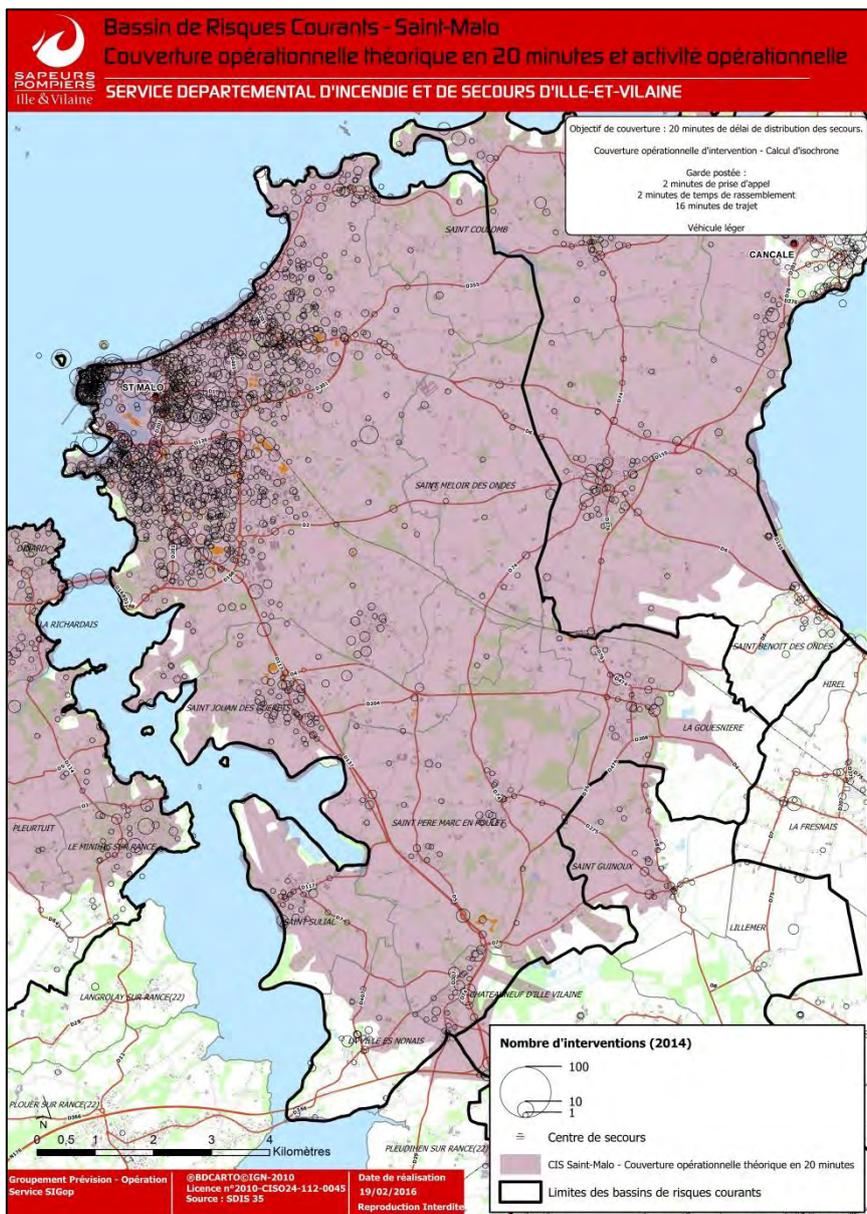
BASSIN DE RISQUES COURANTS SAINT GERMAIN EN COGLES



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	116	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	115	99.13%
Hors délais	1	0.87%



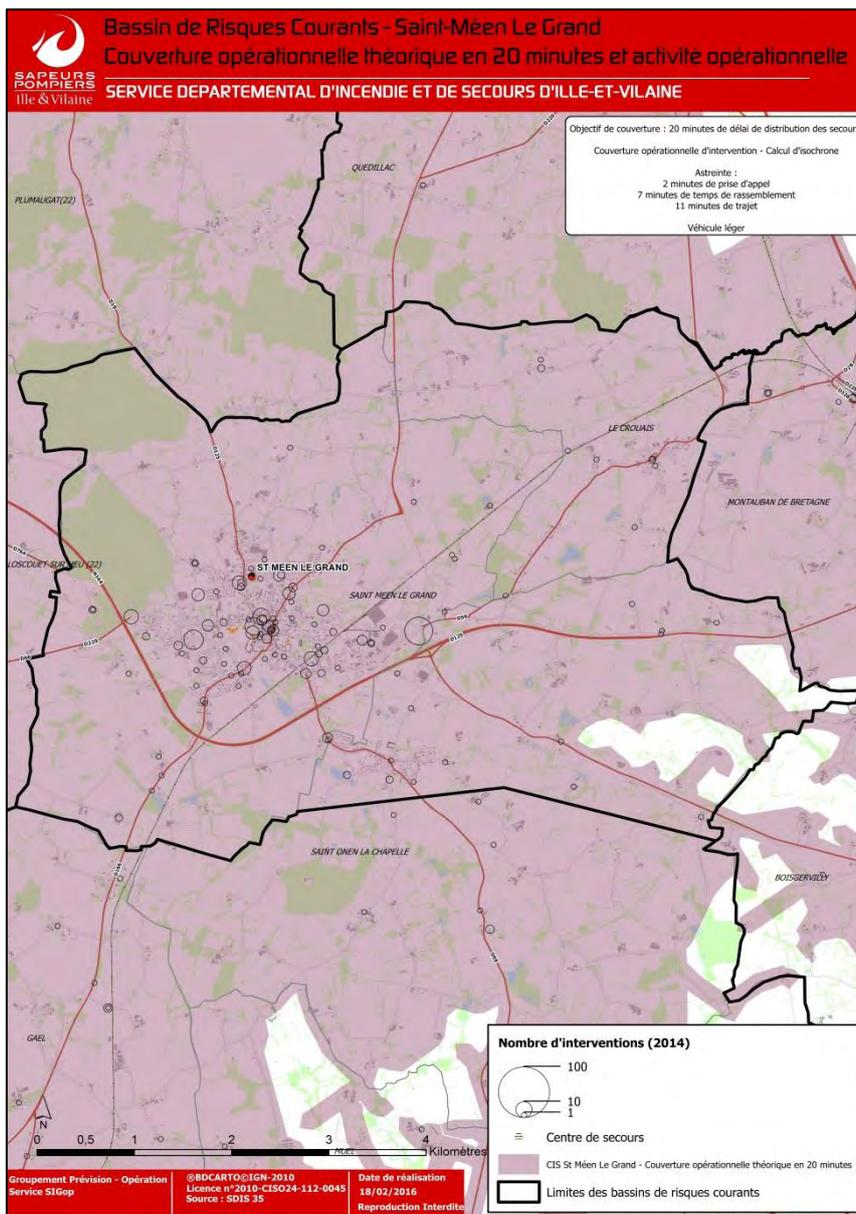
BASSIN DE RISQUES COURANTS SAINT MALO



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	4103	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	4043	98.53%
Hors délais	60	1.47%



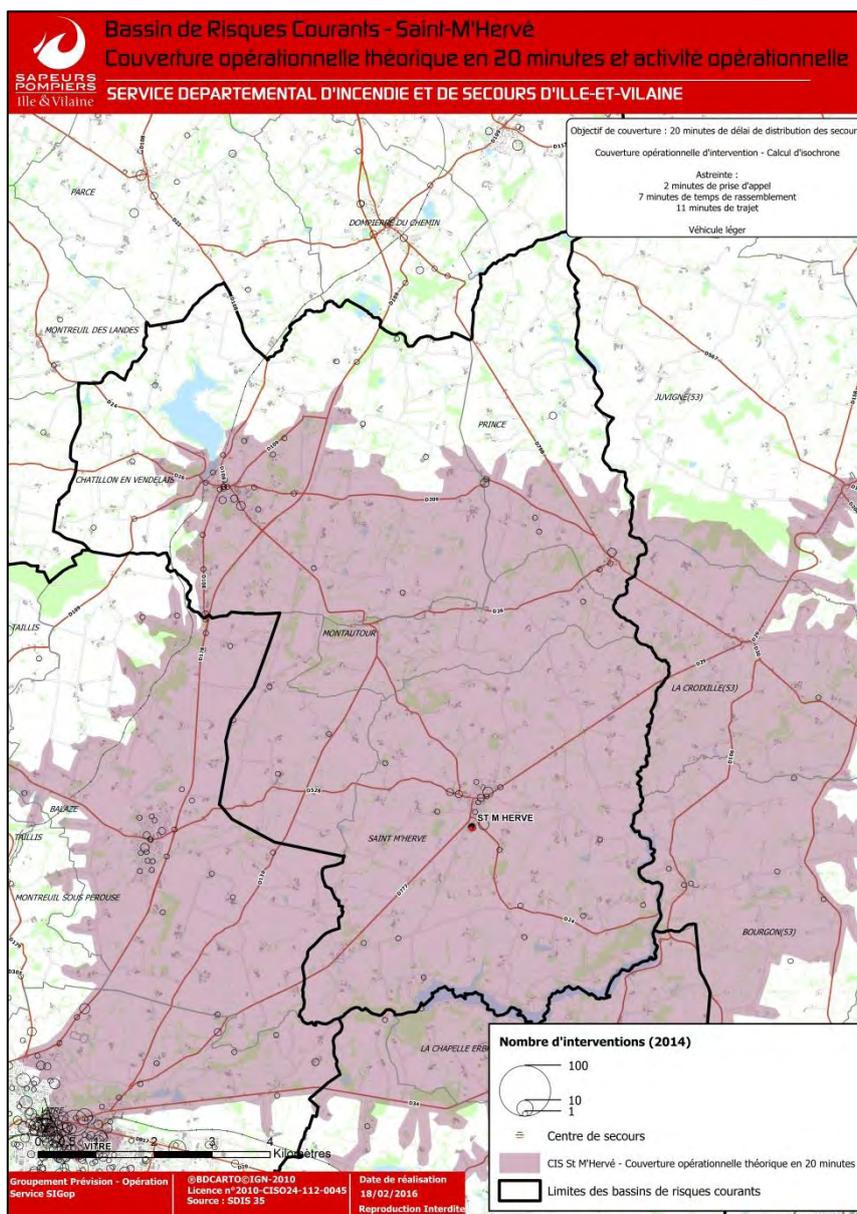
BASSIN DE RISQUES COURANTS SAINT MEEN LE GRAND



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	281	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	281	100%



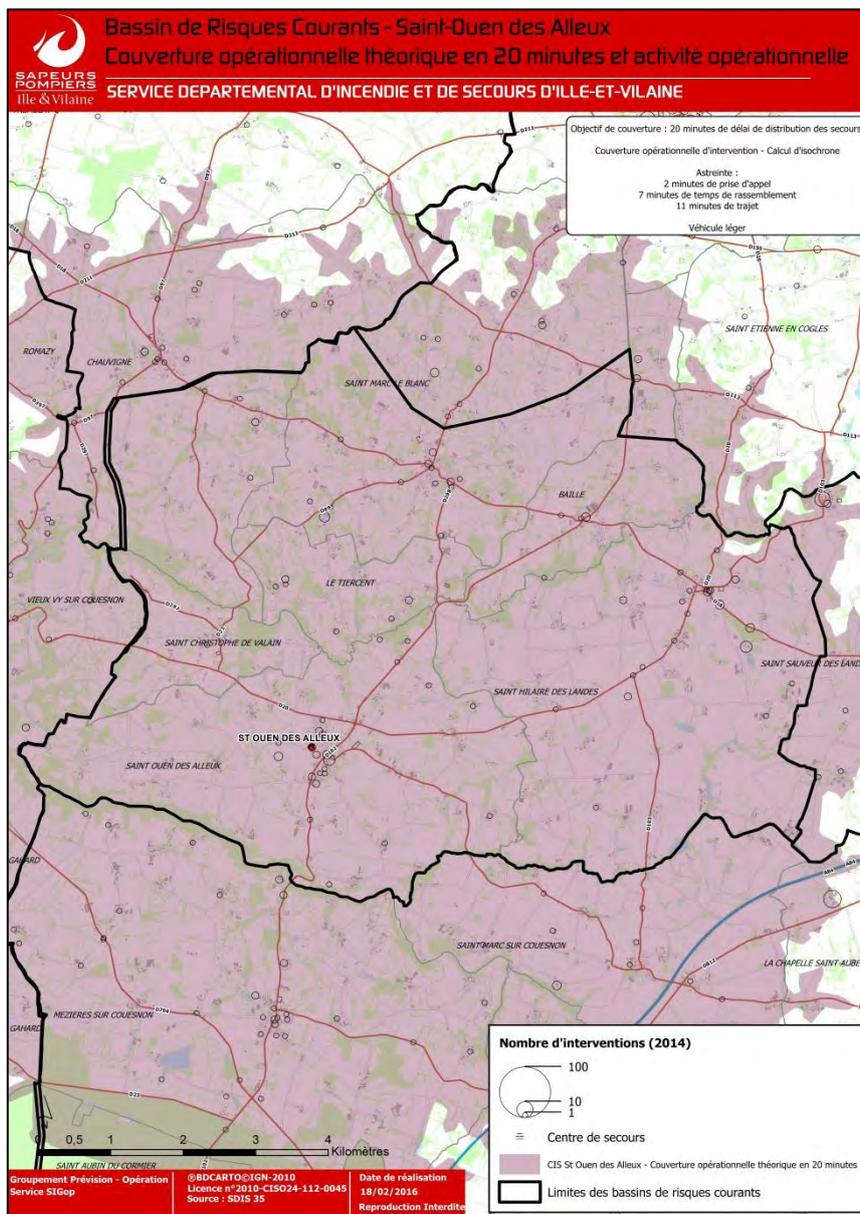
BASSIN DE RISQUES COURANTS SAINT M'HERVE



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	87	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	75	86.20%
Hors délais	12	13.80%



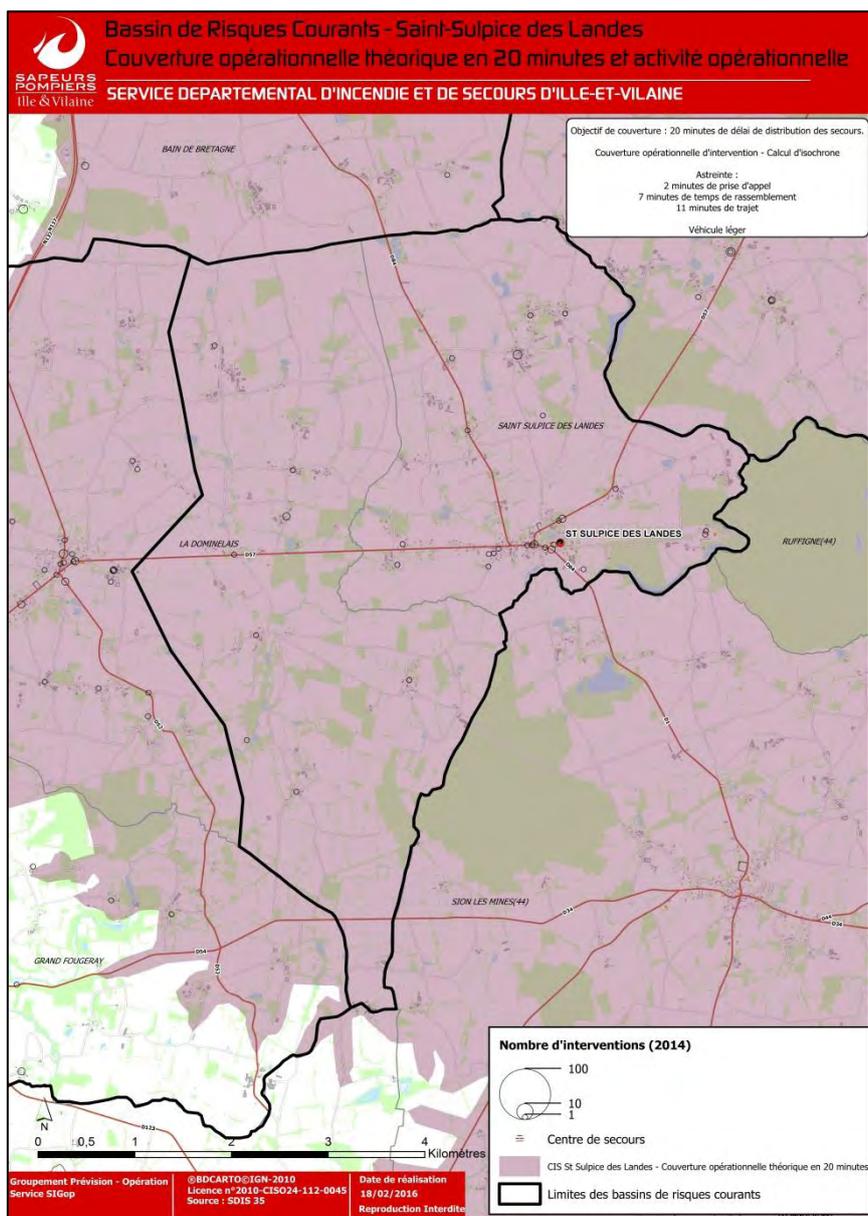
BASSIN DE RISQUES COURANTS SAINT OUEN DES ALLEUX



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	111	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	111	100%



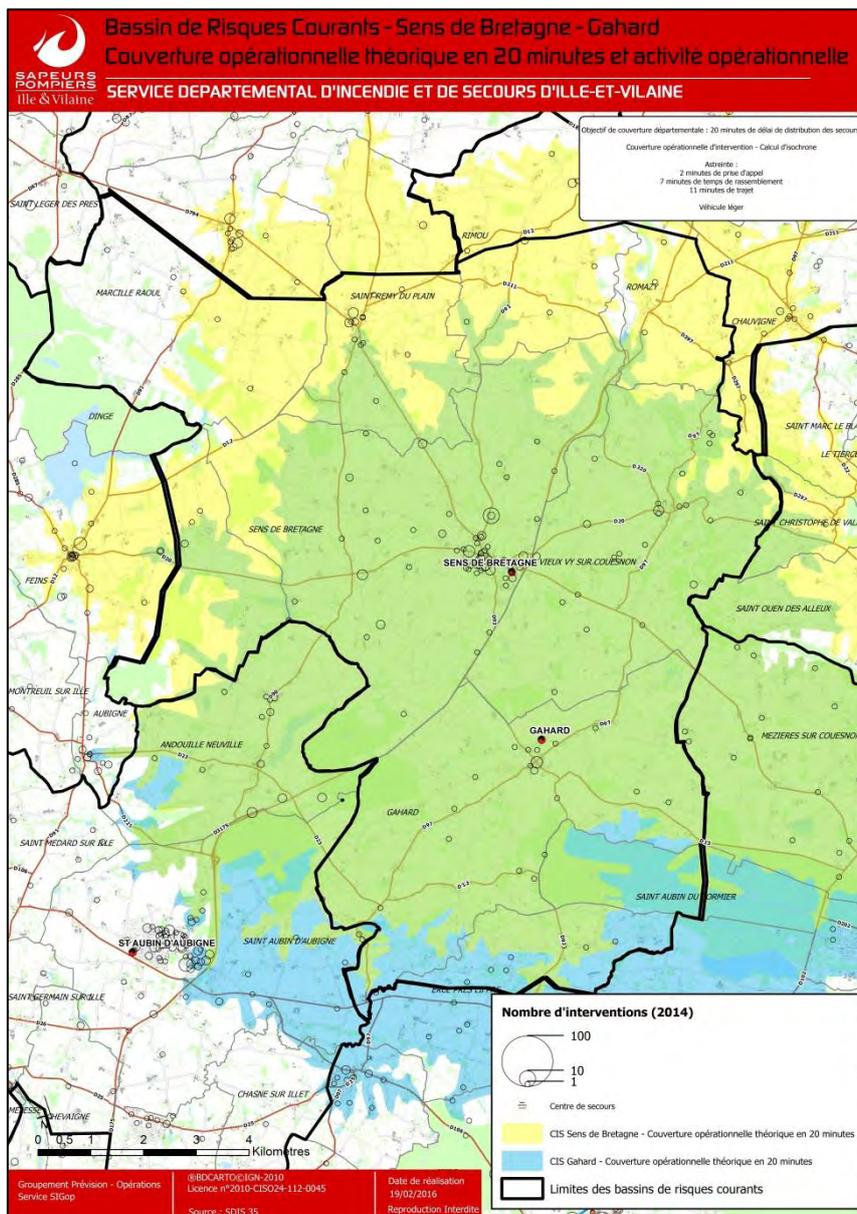
BASSIN DE RISQUES COURANTS SAINT SULPICE DES LANDES



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	42	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	42	100%



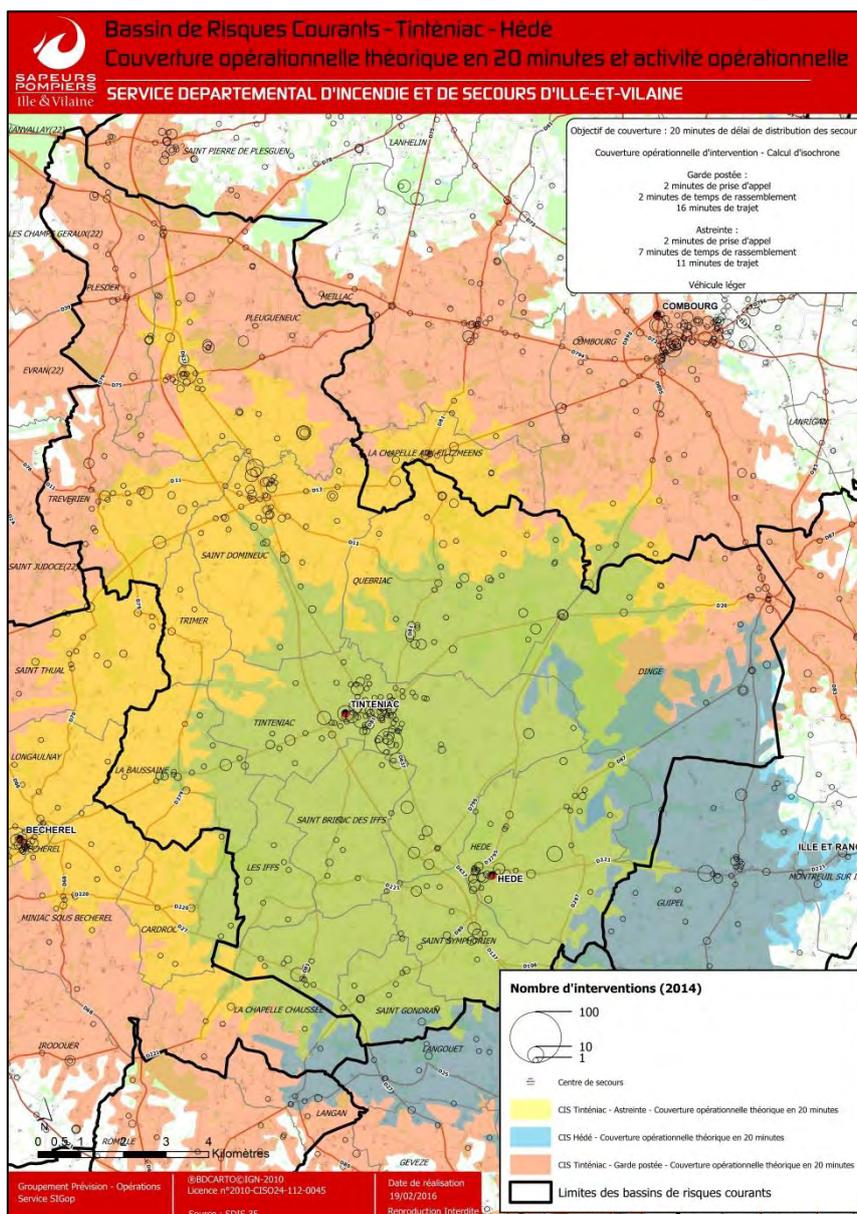
BASSIN DE RISQUES COURANTS SENS DE BRETAGNE – GAHARD



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	204	
INTERVENTIONS COUVERTES DANS LES DELAIS PAR :		
Les 2 CIS	170	83.33%
CIS Gahard	5	2.45%
CIS Sens de Bretagne	27	13.23%
Aucun des 2 CIS	2	0.99%



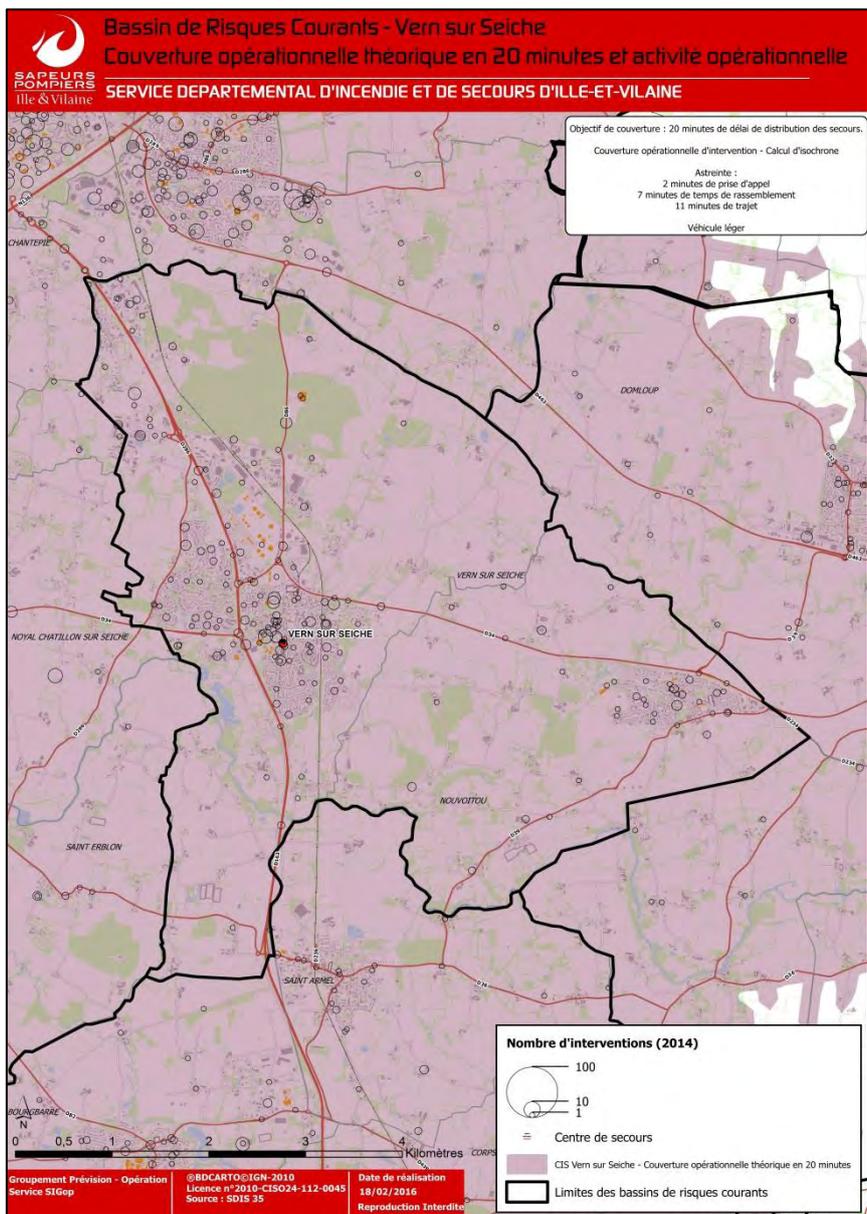
BASSIN DE RISQUES COURANTS TINTENIAC – HEDE



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	812	
INTERVENTIONS COUVERTES DANS LES DELAIS PAR :		
Les 2 CIS	502	61.82%
CIS Tinténiaac	209	25.73%
CIS Hédé	16	1.97%
Aucun des 2 CIS	85	10.48%
INTERVENTIONS COUVERTES DANS LES DELAIS PAR :		
Les 2 CIS	518	63.79%
CIS Tinténiaac	294	36.21%



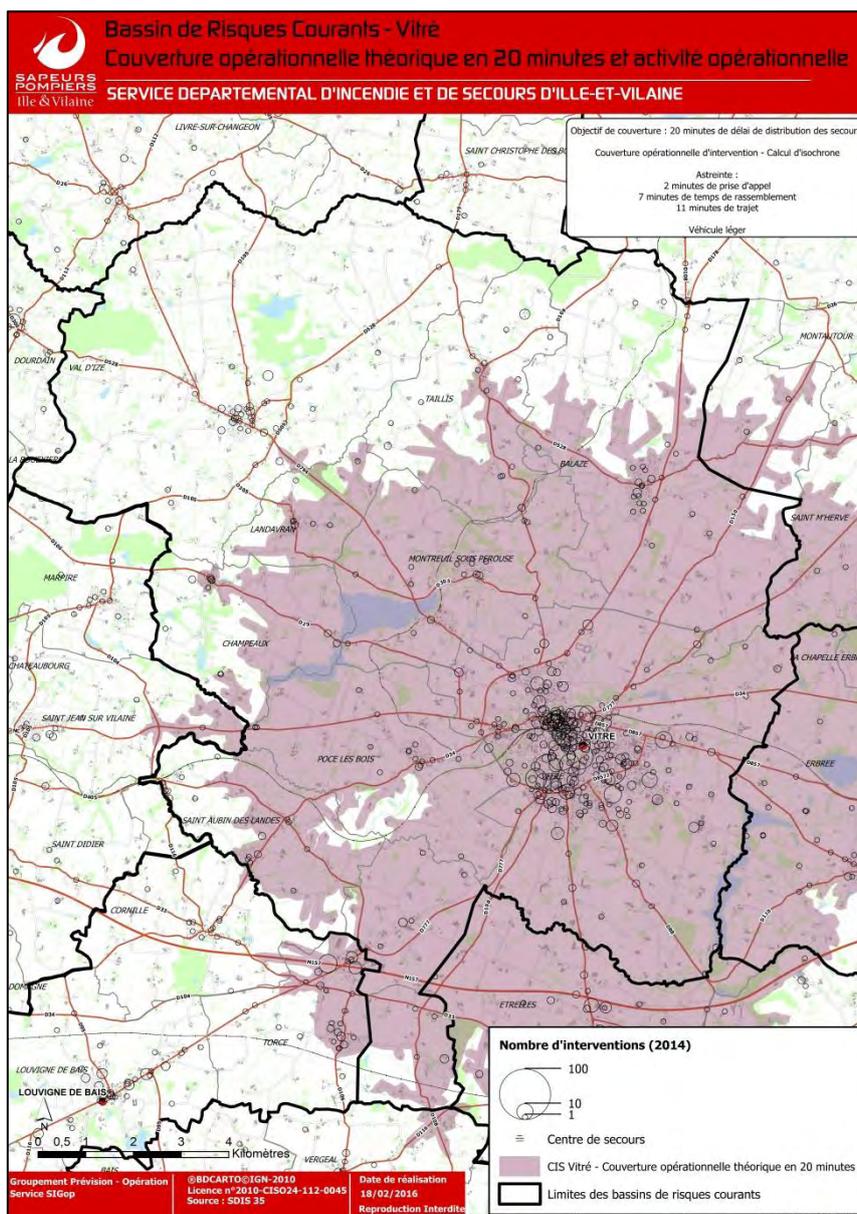
BASSIN DE RISQUES COURANTS VERN SUR SEICHE



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	298	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	298	100%



BASSIN DE RISQUES COURANTS VITRE



	NOMBRE	POURCENTAGE
Total interventions	1064	
INTERVENTIONS COUVERTES		
Dans les délais	974	91.54%
Hors délais	90	8.46%

SDACR 2016

↳ ANNEXES

Propositions de POJ

2





Bassins non modifiés	2013-2014-2015					
	RUPTURE 24 H					
	Interventions sur 24H		Interventions jour (7h-19h)		Interventions nuit (19h-7h)	
BASSINS DE RISQUES COURANTS	Nb interv en simultanée rupture 24 h	Rupture en H	Nb interv en simultanée rupture 24H	Rupture en H	Nb interv en simultanée rupture 24H	Rupture en H
ACIGNE - NOYAL SUR VILAINE	2	4,9	2	7	2	2,8
ANTRAIN - TREMBLAY	1	15,4	1	19,7	1	11,1
ARGENTRE DU PLESSIS	1	11	1	17,2	1	4,8
BAIN DE BRETAGNE	2	2,4	2	4,2	2	0,6
BAIS - DOMALAIN	1	4,4	1	6,1	1	2,8
BAULON	1	1,1	1	1,9	1	0,3
BAZOUGES LA PEROUSE	1	7,1	1	8,6	1	5,6
BECHEREL - IRODOUER	1	8,1	1	8,7	1	7,6
BEDEE	1	8,4	1	11,4	1	5,4
BETTON	2	0,9	2	1	1	17,1
LA BOUEXIERE	1	6	1	6,5	1	5,6
BOURG DES COMPTES	1	8,5	1	12,1	1	4,9
BRUZ - CHARTRES DE BRETAGNE	2	9	2	10,9	2	7
CANCALE	2	5,2	2	6,1	2	4,2
CHATEAUBOURG - DOMAGNE - SERVON SUR VILAINE	2	5	2	5,4	2	4,7
CHATEAUGIRON	1	22,9	2	3,1	1	15,7
COMBOURG	2	7	2	8	2	6,1
CORPS NUDES	1	21,4	2	1,3	1	17,7
LA COUYERE	1	8,7	1	15,6	1	1,9
DOL DE BRETAGNE	2	17,3	2	15,9	2	18,7
ERBREE	1	2,8	1	2,9	1	2,8
LE FERRE - SAINT GEORGES DE REINTEBAULT	1	2,1	1	3,5	1	0,6
FOUGERES	3	3,7	3	6,2	2	12,2
GÆL - MUEL	1	10	1	13	1	7,1
GEVEZE	2	2,2	2	3,6	1	21,8
GRAND FOUGERAY	1	9,5	1	12,1	1	6,9
LA GUERCHÉ DE BRETAGNE	2	2,1	2	3,7	2	0,5
GUICHEN	2	1	2	1	2	1
GUIGNEN	1	3,9	1	3,2	1	4,5
GUIPRY - MESSAC	2	5,6	2	10,2	2	1,1
L'HERMITAGE	2	3,4	2	2,5	2	4,4
ILLE ET RANCE	1	11,3	1	12	1	10,7
JANZE	2	1,4	2	2,8	1	20,1
LAILLE	1	10,3	1	12,8	1	7,7
LIFFRE	1	21,9	2	3,2	1	14,7
LOUVIGNE DE BAIS	1	3,8	1	5,5	1	2,2
LOUVIGNE DU DESERT - LA BAZOUGE DU DESERT	1	10,1	1	13,6	1	6,5
MARTIGNE FERCHAUD	1	3,3	1	5,2	1	1,4
MAURE DE BRETAGNE	2	1,4	2	1,5	1	19
MEDREAC - QUEDILLAC	1	10,4	1	10,2	1	10,5
MELESSE	1	5,8	1	6,1	1	5,5
MONTAUBAN DE BRETAGNE	2	1,4	2	2,4	1	20,7
MONTFORT SUR MEU - IFFENDIC	2	3,9	2	4	2	4
MORDELLES - BREAL SOUS MONTFORT	2	5,5	2	8	2	2,9
PACE	1	14,5	1	20	1	9
LE PERTRE	1	3,7	1	6,4	1	0,9
PIPRIAC	2	3,2	2	4,3	2	2
PIRE SUR SEICHE	1	3,2	1	2,5	1	3,9
PLEINE FOUGERES	2	1,9	2	0,9	1	15,4
PLELAN LE GRAND	2	3,1	2	4,1	2	2
PLERGUER	2	3,6	2	2,4	1	16,7
REDON	2	22,6	3	11,1	2	18,6
RENNES	7	22,3	8	13,5	7	10,2
RETIERS	1	18,6	1	19,2	1	17,9
RANCE RIVE GAUCHE	3	7	3	9,8	2	18,8
ROMILLE	1	3,8	1	3,7	1	3,9
SAINT AUBIN D'AUBIGNE	1	15,3	1	19,8	1	10,8
SAINT AUBIN DU COUESNON	2	1,8	2	1,5	2	2
SAINT BRICE EN COGLES	1	14,1	1	20,6	1	7,6
SAINT GERMAIN EN COGLES	1	2,1	1	3,9	1	0,3
SAINT MALO	4	8,3	4	8,5	3	16,7
SAINT MEEN LE GRAND	1	20,3	2	0	1	14,6
SAINT MHERVE	1	0,7	1	1	1	0,4
SAINT OUEN DES ALLEUX	1	5,1	1	8,1	1	2,1
SAINT SULPICE DES LANDES	1	0	1	0	1	0
SENS DE BRETAGNE - GAHARD	1	15,2	1	14,8	1	15,6
TINTENIAC - HEDE	2	8,4	2	7,4	2	9,4
VERN SUR SEICHE	1	14,8	1	17,9	1	11,6
VITRE	2	7	2	7	2	6,9
ERCE - TEILLAY	1	3,2	1	5,4	1	1
LA GACILLY						
possibilité en étude						
VERN SUR SEICHE - CORPS NUDES	2	4,5	2	4	2	5,3

SDACR 2016

↳ ANNEXES

Équipes Spécialisées

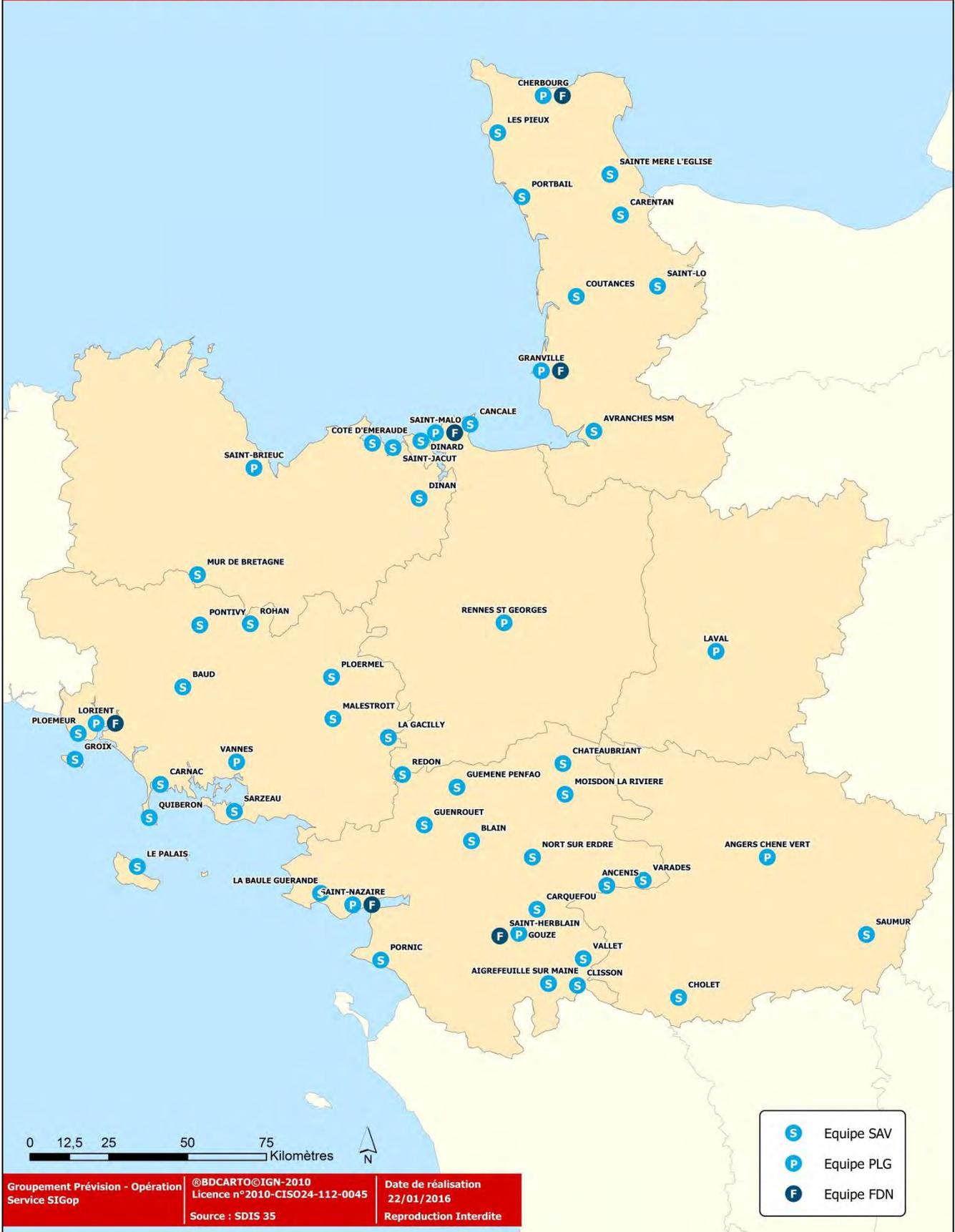
3





Localisation des CIS sièges des équipes SAV, PLG et FDN

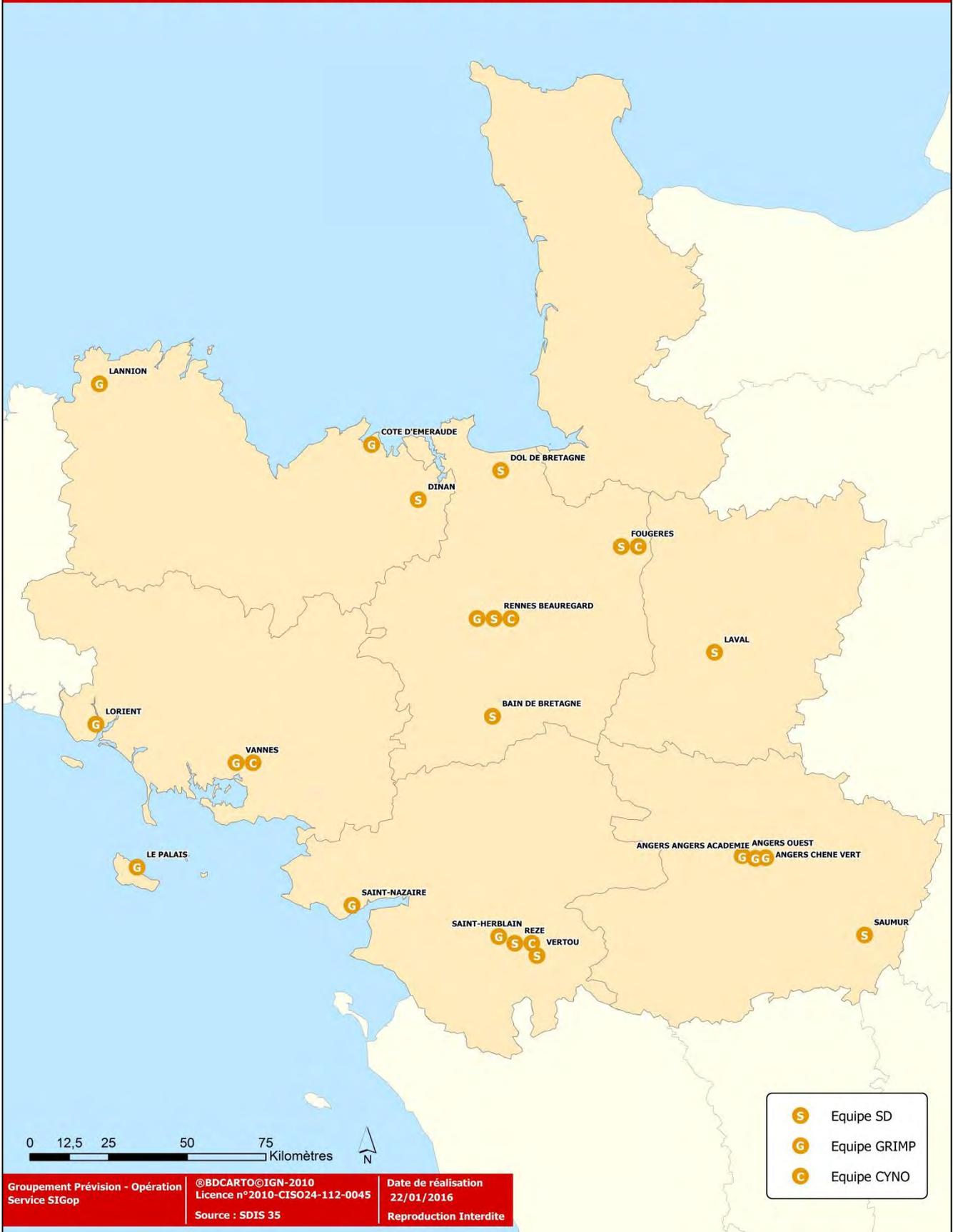
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ILLE-ET-VILAINE





Localisation des CIS sièges des équipes SD, GRIMP et CYNO

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ILLE-ET-VILAINE





Localisation des CIS sièges des équipes RCH, RAD et DEC

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ILLE-ET-VILAINE

